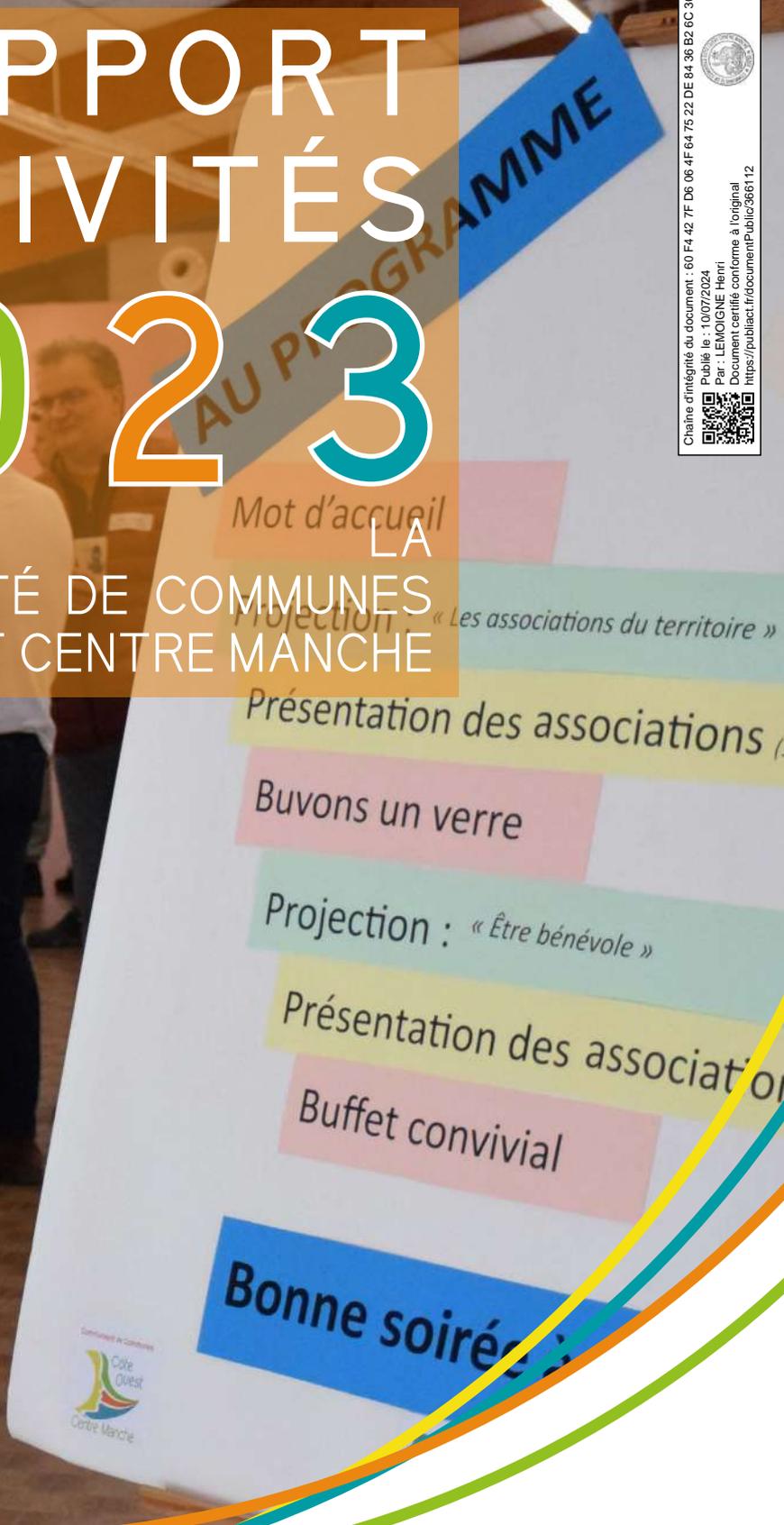


# LE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÔTE OUEST CENTRE MANCHE



Communauté de Communes



Pôle Administratif  
Siège social  
**La Haye**

Pôle Politiques  
publiques  
**Lessay**

Pôle Services  
à la population  
**Périers**

Adresse de réception en préfecture  
050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024  
**Centre Manche**

# TABLE DES MATIÈRES

ÉDITO	4
TERRITOIRE	5
TEMPS FORTS	6
FONCTIONNEMENT	7
Organisation de la collectivité	7
Conseil communautaire	8
Bureau	9
Commissions	10
Statuts et compétences	11
Budget	15
Commande publique	21
Ressources humaines	23
Communication et informatique	28
SERVICES	29
Affaires économiques	29
Aménagement numérique du territoire	29
Économie circulaire	29
Développement économique	30
Attractivité touristique	31
Maison des Loisirs et de la Découverte	31
Gestion des gîtes communautaires	32
Aménagement durable du territoire	33
Urbanisme	33
Développement durable	34
Mobilité	35
Accompagnement à la rénovation énergétique	36
Amélioration de l'habitat et renouvellement urbain	37
Opération de revitalisation du territoire	38
Aire d'accueil des gens du voyage	38
Environnement	39
Littoral	39
Rivières et milieux aquatiques	40
Espaces naturels	41
Bocage	42
Déchets ménagers et déchetteries	43
Service Public d'Assainissement Non Collectif	44
Travaux et services techniques	45
Interventions sur les bâtiments	45
Gestion des espaces verts	46
Suivi des travaux	47
Accessibilité	48
Fourrière animale	48
Incendie, secours et sécurité	49

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024





<b>Projet éducatif social local</b>	<b>50</b>
Diagnostic social et éducatif	50
Projet Éducatif Social Local	51
<b>Petite enfance</b>	<b>52</b>
Relais Petite Enfance	52
Maisons d'Assistants Maternels	53
<b>Enfance</b>	<b>54</b>
Nouvelles Activités Périscolaires	54
Accueils Collectifs de Mineurs	55
<b>Jeunesse</b>	<b>56</b>
Espace Jeunes	56
<b>Parentalité</b>	<b>57</b>
Animations familles	57
<b>Culture</b>	<b>58</b>
Ludothèque	58
Lecture publique	59
Dispositif Villes en Scène	60
Conventions et prestations culturelles	61
<b>Cohésion sociale</b>	<b>62</b>
Politique seniors	62
Centre Intercommunal d'Action Sociale	63
<b>Services à la population</b>	<b>64</b>
Espaces Publics Numériques	64
France services	65
<b>Santé</b>	<b>67</b>
Réseau Territorial de Promotion de la Santé	67
Pôles de santé	67
<b>Sport</b>	<b>68</b>
Activités sportives	68
Base de char à voile	69
Golf Centre Manche	70
Plan Sport et Précarité	70
<b>Relations avec les associations</b>	<b>71</b>
Forums des associations	71
Dispositif Va' Partout	72
Soutien aux associations	73
Mise à disposition des équipements sportifs	74
<b>ANNEXES</b>	<b>75</b>
<b>Compte financier unique 2023</b>	<b>75</b>
Résultat du budget principal et des budgets annexes	75
<b>Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets</b>	<b>80</b>
<b>Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif</b>	<b>103</b>
<b>Annexes - état des lieux des communes sur la campagne 2019-2026</b>	<b>119</b>

Accusé de réception en préfecture  
 050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
 Date de télétransmission : 10/07/2024  
 Date de réception préfecture : 10/07/2024



## Henri LEMOIGNE

Président de la Communauté de Communes  
Côte Ouest Centre Manche

En 2023, notre communauté de communes a réalisé de nombreux travaux et a continué à apporter et développer de multiples services à destination des habitants de notre territoire.

Le rapport d'activités retrace ces réalisations. J'ai voulu qu'il soit un document de communication accessible à tous, facile à comprendre et qui permette de mieux appréhender les importantes missions réalisées par la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Les actions concrètes, décidées par vos élus et mises en œuvre par les services dans le cadre des compétences communautaires sont ainsi présentées dans les pages qui suivent avec des explications, des illustrations et des chiffres.

Nos réalisations, qu'il s'agisse d'investissements ou de services apportés, sont toujours guidées par notre souhait d'apporter des services de proximité en vue d'améliorer le quotidien et de continuer à faire progresser l'attractivité de notre territoire. La réhabilitation en 2023 du gymnase communautaire de Périers, la gestion de nos antennes France services ou encore notre offre complète en matière d'animation pour nos plus jeunes en sont de parfaits exemples.

Soyez assurés de l'engagement de vos élus et des services communautaires pour continuer à poursuivre ces objectifs.

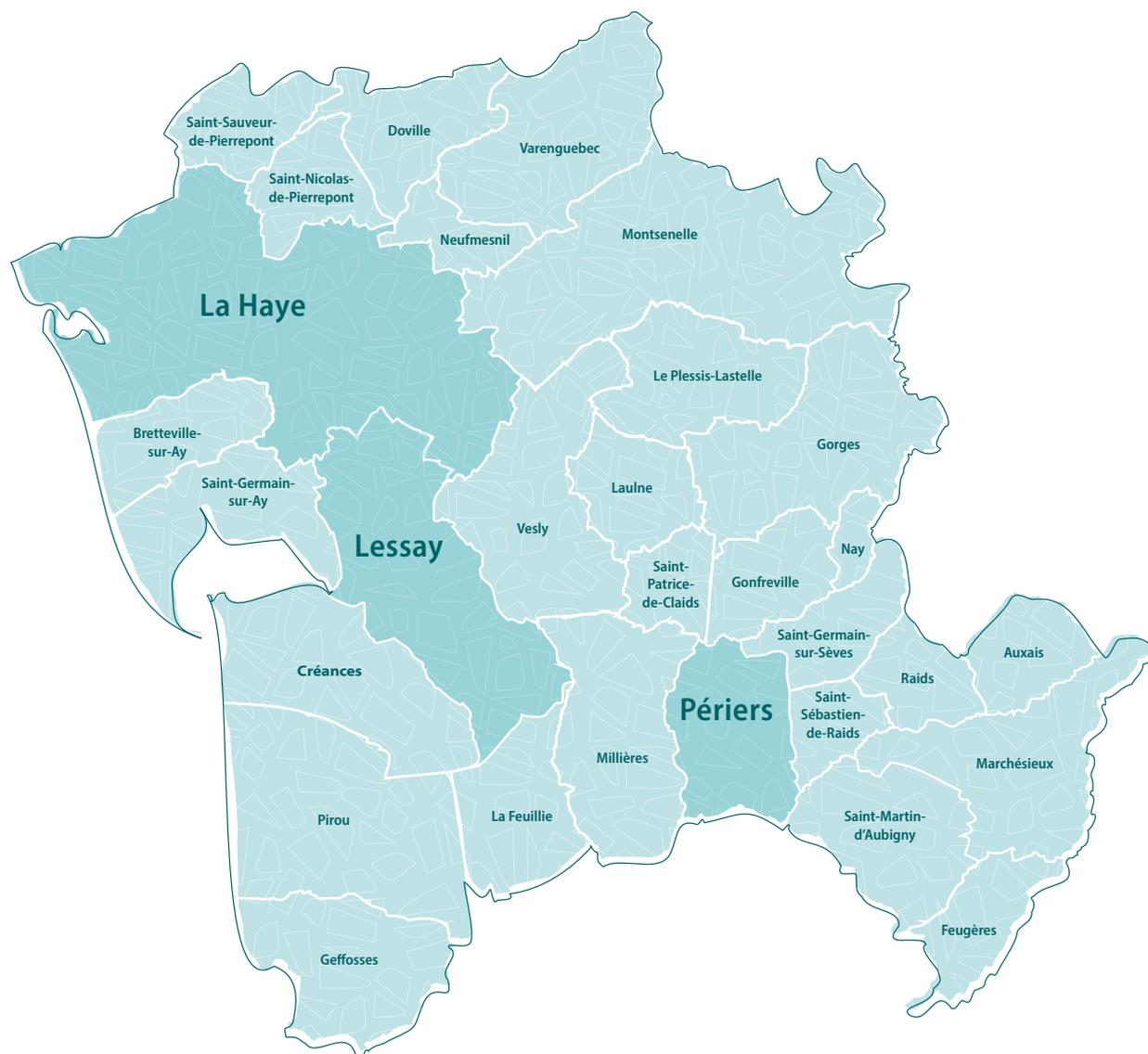


Bureau de la Communauté de Communes

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024



Chaîne d'intégrité du document : 60 F4 42 7F D6 06 4F 64 75 22 DE 84 36 B2 6C 30  
Publié le : 10/07/2024  
Par : LEMOIGNE Henri  
Document certifié conforme à l'original  
<https://publiact.fr/documentPublic/366112>



**30** communes

**3** pôles de proximité

**22 577\*** habitants

AUXAIS	174	LAULNE	190	RAIDS	203
BRETTEVILLE-SUR-AY	433	LESSAY	2 302	SAINT-GERMAIN-SUR-AY	926
CRÉANCES	2 121	MARCHÉSIEUX	721	SAINT-GERMAIN-SUR-SÈVES	174
DOVILLE	342	MILLIÈRES	777	SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY	610
FEUGÈRES	360	MONTSENELLE	1 452	SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT	310
LA FEUILLIE	304	NAY	68	SAINT-PATRICE-DE-CLAIDS	181
GEFFOSSES	501	NEUFMESNIL	179	SAINT-SAUVEUR-DE-PIERREPONT	119
GONFREVILLE	163	PÉRIERS	2 366	SAINT-SÉBASTIEN-DE-RAIDS	334
GORGES	347	PIROU	1 490	VARENGUEBEC	337
LA HAYE	4 100	LE PLESSIS-LASTELLE	247	VESLY	746

\* population totale légale des communes en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024

## Janvier

- 12 janvier : Cérémonie des vœux institutionnelle
- 23 janvier : Première réunion publique pour le PLUi de l'ancienne Communauté de communes du Canton de Lessay
- 26 janvier : Inauguration du nouveau local des services techniques à Périers

## Février

- 8 février : Visite de chantiers littoraux à Créances et Saint-Germain-sur-Ay
- Courant février : Remise de prix aux écoles ayant participé au concours de dessin organisé par le service Déchets pour hab les camions de collecte

## Mars

- 7 mars : Petit-déjeuner des entreprises sur le thème des aides aux énergies
- 10 mars : Plantation de haies bocagères par les collégiens de La Haye dans le cadre du programme « Normandie Haies »
- 24 mars : Présentation de l'antenne décentralisée de la Mission Locale du Pays de Coutances sur le territoire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche

## Avril

- 14 avril : Visite de courtoisie de Julien MINICONI, nouveau sous-préfet de l'arrondissement de Coutances

## Mai

- 13 mai : Pierres en lumière au château de Surville (La Haye)

## Juin

- 2 juin : Soirée « Bénévoles en lumière » pour valoriser l'engagement associatif sur le territoire

## Juillet

- 1<sup>er</sup> juillet : Participation des Espaces Publics Numériques de La Haye et Périers au Festival Interface de la Région Normandie
- 3 juillet : Accueil des surveillants de baignade de la SNSM à Pirou

## Août

- Pendant tout le mois d'août : expérimentation de l'ouverture le dimanche à la base de char à voile de Bretteville-sur-Ay
- 22 août : Visite de courtoisie de Xavier BRUNETIÈRE, nouveau préfet de la Manche

## Septembre

- 1<sup>er</sup> et 2 septembre : Forums des associations à Créances, La Haye et Périers
- Les 13, 18 et 26 septembre : Retour des Journées mobilité seniors à La Haye, Périers et Lessay
- Courant septembre : Enquête auprès de la population dans le cadre du diagnostic social du territoire

## Octobre

- Du 23 au 27 octobre : « Conte et moi », un projet culturel dans les accueils de loisirs du territoire

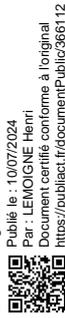
## Novembre

- 6 novembre : Signature du Projet éducatif territorial (PEDT) avec les communes pour la période 2023-2026
- 16 novembre : Lancement d'une enquête sur l'habitat auprès des habitants du territoire
- 25 novembre : Bulles de campagne, édition d'automne à Marchésieux

## Décembre

- 18 décembre : Accueil du colonel LEHEUP et du régiment de cavalerie de la Garde Républicaine à Créances

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024



## Organisation de la collectivité



### PÔLE ADMINISTRATIF (SIÈGE SOCIAL)

20 rue des aubépines - 50250 LA HAYE

Nicolas MARTIN, Directeur Général des Services

#### DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

- Secrétariat général et gestion des assemblées

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Affaires juridiques, marchés publics, assurances...
- Finances et comptabilité
- Ressources humaines

#### COMMUNICATION

#### INFORMATIQUE



### PÔLE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENT

11 place Saint-Cloud - 50430 LESSAY

Benjamin SUGY, Directeur des services techniques et de l'environnement

#### ENVIRONNEMENT

- GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
- Bocage
- Déchets ménagers et déchetteries
- Service Public d'Assainissement Non Collectif

#### TRAVAUX - SERVICES TECHNIQUES

- Entretien du bâti et espaces verts,
- Suivi des travaux
- Accessibilité



### PÔLE SERVICES À LA POPULATION

4 place du Fairage - 50190 PÉRIERS

Christine CORLAY, Directrice générale adjointe

#### PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE, PARENTALITÉ, POLITIQUE ÉDUCATIVE

#### CULTURE

#### COHÉSION SOCIALE

- Relations avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale, Politique seniors

#### SERVICES À LA POPULATION

- Accès des usagers aux services publics : Espaces Publics Numériques, France services, santé, transports scolaires...

#### SPORTS

#### RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS



### PÔLE POLITIQUES PUBLIQUES

Pépinière d'entreprises  
72 route de la zone industrielle - 50430 LESSAY

Marie DELAUCHE, Directrice des politiques publiques

#### AFFAIRES ÉCONOMIQUES

- Développement économique, économie circulaire

#### TOURISME

#### AMÉNAGEMENT DURABLE

- Urbanisme
- Développement durable et transition énergétique
- Habitat
- Mobilité

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024

# Conseil communautaire

La Communauté de Communes est administrée par le conseil communautaire, organe délibérant de la collectivité. Conformément au règlement intérieur de la Communauté de Communes validé le 29 septembre 2020 et modifié le 6 juin 2023, le conseil communautaire se réunit à tour de rôle à La Haye, Lessay, Périers et Créances.

Il s'est réuni 8 fois au cours de l'année 2023 : le 2 février, le 9 mars, le 13 avril, le 25 mai, le 6 juillet, le 28 septembre, le 23 novembre et le 14 décembre.

Le conseil communautaire prévu le 2 novembre a été annulé à la suite de la tempête Ciaran survenue dans la Manche ce même jour, occasionnant de nombreux dégâts et provoquant de nombreuses coupures d'électricité.

## 61 conseillers communautaires et 30 communes membres

### AUXAIS

1 conseiller communautaire  
**Hubert GILLETTE**  
Suppléante : Roselyne BELLAMY

### BRETTEVILLE SUR AY

1 conseiller communautaire  
**Guy CLOSET**  
Suppléante : Isabelle ÈVE

### CRÉANCES

5 conseillers communautaires  
**Anne DESHEULLES**  
**Henri LEMOIGNE**  
**Marie LENEVEU**  
**Yves LESIGNE**  
**Alain NAVARRE**

### DOVILLE

1 conseiller communautaire  
**Christophe FOSSEY**  
Suppléant : Pierre SCHELLES

### FEUGÈRES

1 conseiller communautaire  
**Rose-Marie LELIÈVRE**  
Suppléant : Emmanuel GIRRES

### LA FEUILLIE

1 conseiller communautaire  
**Philippe CLÉROT**  
Suppléant : Alain JEANNE

### GEFFOSSES

1 conseiller communautaire  
**Michel NEVEU**  
Suppléant : Jacques RENOUF

### GONFREVILLE

1 conseiller communautaire  
**Vincent LANGEVIN**  
Suppléant : Quentin GALLOIS

### GORGES

1 conseiller communautaire  
**David CERVANTÈS**  
Suppléante : Marie LEPETIT

### LA HAYE

9 conseillers communautaires  
**Olivier BALLEY**  
**Marie-Jeanne BATAILLE**  
**Line BOUCHARD**  
**Michèle BROCHARD**  
**Clotilde LEBALLAIS**  
**Alain LECLÈRE**  
**Stéphane LEGOUEST**  
**Jean MORIN**  
**Guillaume SUAREZ**

### LAULNE

1 conseiller communautaire  
**Denis PÉPIN**  
Suppléant : Patrick PRETRE

### LESSAY

5 conseillers communautaires  
**Lionel LE BERRE**  
**Anne LE GRAND**  
**Roland MARESCQ**  
**Stéphanie MAUBÉ**  
**Céline SAVARY**

### MARCHÉSIEUX

2 conseillers communautaires  
**Anne HÉBERT**  
**Roland LEPUISSANT**

### MILLIÈRES

2 conseillers communautaires  
**Raymond DIENIS**  
**Nicolle YON**

### MONTSENELLE

4 conseillers communautaires  
**Alain LECLÈRE**  
**Jean-Marie POULAIN**  
**Thierry RENAUD**  
**Annick SALMON**

### NAY

1 conseiller communautaire  
**Daniel NICOLLE**  
Suppléant : René CORBIN

### NEUFMESNIL

1 conseiller communautaire  
**Simone EURAS**  
Suppléant : Yoann GUILBERT

### PÉRIERS

5 conseillers communautaires  
**Marc FEDINI**  
**Fanny LAIR**  
**Etienne PIERRE DIT MERY**  
**Damien PILLON**  
**Nohanne SEVAUX**

### PIROU

4 conseillers communautaires  
**José CAMUS-FAFA**  
**Laure LEDANOIS**  
**Noëlle LEFORESTIER**  
**Gérard LEMOINE**

### LE PLESSIS-LASTELLE

1 conseiller communautaire  
**Daniel GUILLARD**  
Suppléant : Denis RENOUARD

### RAIDS

1 conseiller communautaire  
**Jean-Claude LAMBARD**  
Suppléant : Wilfrid ROUILLIER

### SAINT-GERMAIN-SUR-AY

2 conseillers communautaires  
**Pascal GIAVARINI**  
**Christophe GILLES**

### SAINT-GERMAIN-SUR-SÈVES

1 conseiller communautaire  
**Thierry LAISNEY**  
Suppléant : Stéphane ALLIET

### SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY

2 conseillers communautaires  
**Bruno HAMEL**  
**Michel HOUSSIN**

### SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT

1 conseiller communautaire  
**Yves CANONNE**  
Suppléant : Marc REGNIER

### SAINT-PATRICE-DE-CLAIDS

1 conseiller communautaire  
**Jean-Luc LAUNEY**  
Suppléant : Roland LE ROUET

### SAINT-SAUVEUR-DE-PIERREPONT

1 conseiller communautaire  
**Fabienne ANGOT**  
Suppléante : Cathia SADOT

### SAINT-SÉBASTIEN-DE-RAIDS

1 conseiller communautaire  
**Loïck ALMIN**  
Suppléant : Florent VILLEDIEU

### VARENGUEBEC

1 conseiller communautaire  
**Evelyne MELAIN**  
Suppléant : Dominique SIMON

### VESLY

2 conseillers communautaires  
**Alain LELONG**  
**Jean-Luc QUINETTE**

# Bureau

Le bureau prépare les réunions du conseil communautaire. Il est composé depuis le 15 juillet 2020 de 12 membres élus par le conseil communautaire. Il comprend le Président et les 11 Vice-Présidents délégués.

Il s'est réuni 12 fois en 2023, en général deux semaines avant les assemblées plénières :

- le 18 janvier
- le 15 février
- le 1<sup>er</sup> mars
- le 28 mars
- le 10 mai
- le 21 juin
- le 13 juillet
- le 13 septembre
- le 18 octobre
- le 7 novembre
- le 15 novembre
- le 6 décembre.



**Henri LEMOIGNE**  
(Créances)

**Président**



**Alain LECLÈRE**  
(La Haye)

**1<sup>er</sup> Vice-Président**  
Finances, marchés publics,  
administration générale  
et ressources humaines



**Anne HÉBERT**  
(Marchésieux)

**2<sup>ème</sup> Vice-Présidente**  
Développement  
durable et mobilité



**Thierry RENAUD**  
(Montsenelle)

**3<sup>ème</sup> Vice-Président**  
Aménagement  
du territoire, Habitat  
et Environnement



**Rose-Marie LELIÈVRE**  
(Feugères)

**4<sup>ème</sup> Vice-Présidente**  
Enfance, Jeunesse  
et Parentalité



**Roland MARESCO**  
(Lessay)

**5<sup>ème</sup> Vice-Président**  
Travaux, accessibilité,  
entretien des bâtiments  
et espaces verts



**Jean-Marie POULAIN**  
(Montsenelle)

**6<sup>ème</sup> Vice-Président**  
Développement  
économique et Insertion  
professionnelle



**Stéphanie MAUBÉ**  
(Lessay)

**7<sup>ème</sup> Vice-Présidente**  
Attractivité  
touristique



**Marc FEDINI**  
(Périers)

**8<sup>ème</sup> Vice-Président**  
Sports, Culture  
et Sécurité



**Michèle BROCHARD**  
(La Haye)

**9<sup>ème</sup> Vice-Présidente**  
Cohésion sociale  
et Seniors



**David CERVANTÈS**  
(Gorges)

**10<sup>ème</sup> Vice-Président**  
Services à la population,  
Santé et Communication



**Christophe GILLES**  
(Saint-Germain-sur-Ay)

**11<sup>ème</sup> Vice-Président**  
Déchets ménagers

Accusé de réception en préfecture  
850-280067031-20240704-DEL2024-8704-D38-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024

# Commissions

Le conseil communautaire et le bureau s'appuient sur le travail de 11 commissions depuis le 15 juillet 2020, date de l'installation du nouveau conseil communautaire. Il a été décidé de limiter, outre le Vice-Président assurant la présidence de la commission, le nombre maximal de membres à 30 au sein des commissions thématiques. La participation de conseillers municipaux ou de communes membres au sein de ces commissions a également été autorisée, sachant que chaque commune membre a la possibilité de désigner soit un conseiller communautaire, soit un conseiller municipal. Chaque commission est présidée par le Vice-Président en fonction du rôle et des attributions de celle-ci.

Des groupes de travail ont été créés au sein des différentes commissions en fonction des thématiques traitées, associant éventuellement des partenaires extérieurs.

## **FINANCES, MARCHÉS PUBLICS, ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES** suivie par Alain LECLÈRE

Finances et comptabilité (élaboration et exécution des budgets), marchés publics, achats, assurances, gestion des ressources humaines (carrières, payes, congés, formation), dialogue social, Comité Technique, mutualisation des services.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITÉ** suivie par Anne HÉBERT

Politique de développement durable et de transition énergétique, Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), mobilité au sens large comprenant l'ensemble des transports (dont le transport scolaire) et la mobilité active (chemins de randonnées pédestres, itinéraires cyclables, etc.).

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, HABITAT ET ENVIRONNEMENT** suivie par Thierry RENAUD

Documents d'urbanisme, Suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), Habitat dont une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), plateforme de rénovation énergétique et Programme Local de l'Habitat (PLH), Accueil des gens du voyage, Aménagement numérique du territoire, Littoral, cours d'eau, milieux aquatiques, bocage, espaces naturels.

## **ENFANCE, JEUNESSE ET PARENTALITÉ** suivie par Rose-Marie LELIÈVRE

Petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, politique éducative.

## **TRAVAUX, ACCESSIBILITÉ, ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS** suivie par Roland MARESCO

Préparation et suivi des travaux, mise en œuvre de l'Ad'AP, entretien des bâtiments et des espaces verts, entretien de la voirie des Zones d'Activités Économiques (ZAE), fourrière animale.

## **AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET INSERTION PROFESSIONNELLE** suivie par Jean-Marie POULAIN

Développement économique, soutien aux entreprises, accompagnement vers l'emploi, économie sociale et solidaire, économie circulaire, promotion économique du territoire, référent orientation.

## **ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE** suivie par Stéphanie MAUBÉ

Développement et attractivité touristique, office de tourisme, promotion et valorisation touristique du territoire et du patrimoine, gestion des équipements touristiques.

## **SPORT, CULTURE ET SÉCURITÉ** suivie par Marc FEDINI

Gestion des activités et équipements sportifs, ludothèque, lecture publique, Villes en scène, interlocuteur des associations sportives et culturelles, relations avec l'école de musique et le golf Centre Manche, référent sécurité du territoire (renforts de gendarmerie, surveillance des plages, relations avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)).

## **COHÉSION SOCIALE ET SENIORS** suivie par Michèle BROCHARD

Plan Local Autonomie, Relations avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) et les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), Relations avec le centre social associatif, Portage de la réflexion sur une politique sociale communautaire.

## **SERVICES À LA POPULATION, SANTÉ ET COMMUNICATION** suivie par David CERVANTÈS

Accueil des usagers, espaces France Services, référent du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Espaces Publics Numériques (EPN), pôles de santé, Réseau territorial de promotion de la santé, communication externe et interne.

## **DÉCHETS MÉNAGERS ET SPANC** suivie par Christophe GILLES

Gestion de la collecte et du traitement des déchets ménagers, valorisation des déchets, gestion des déchetteries, suivi des relations avec le syndicat mixte du Point Fort, SPANC, travaux préparatoires au transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024

# Statuts et compétences

Le conseil communautaire a validé les compétences de la Communauté de Communes par délibération en date du 2 février 2017.  
Les statuts de la collectivité ont été définitivement validés par arrêté préfectoral du 6 septembre 2017.

## Compétences obligatoires

Conformément à l'article L. 5214-16 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions qu'elles auront arrêtées, les compétences relevant de chacun des 4 groupes suivants :

### AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

- Élaboration, révision et suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).
- Plans Locaux d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales.
- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :
  - Mise en place de l'agenda 21 ou d'une démarche de transition écologique à l'échelle du territoire de l'EPCI – Réalisation d'un Plan Climat Énergie.
  - Constitution de réserves foncières dans le cadre des compétences de l'EPCI.
  - Étude, création et aménagement de Zones d'Aménagement Concerté.
- Aménagement numérique du territoire.
- Conventionnement avec les partenaires institutionnels pour le financement des opérations éligibles à leur politique contractuelle.
- Élaboration, aménagement et gestion de développement éolien conformément au schéma régional de développement éolien.

### ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Étude, création, extension, aménagement, entretien, gestion et promotion de toutes les zones ou parcs d'activités industriels, commerciaux, tertiaires, artisanaux, touristiques, portuaires ou aéroportuaires présents sur le territoire de l'EPCI.
- Réhabilitation de friches industrielles en zones d'activités.
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
- Mise en œuvre d'Opération Collective de Modernisation (OCM) en faveur du développement de l'artisanat, du commerce et des services.
- Construction, acquisition, aménagement et location y compris par crédit-bail de bâtiments ayant pour but de participer au développement économique local situés sur les zones d'activités du territoire.
- Construction et gestion d'ateliers relais et aide immobilière et foncière aux entreprises.
- Promotion économique du territoire de l'EPCI et mise en œuvre d'actions économiques.
- Actions de valorisation et de promotion du tissu économique du territoire.
- Promotion du tourisme, dont la création et la gestion de l'office de tourisme et de ses bureaux qui assurent les missions d'accueil et d'information touristique, de promotion touristique du territoire de l'EPCI, de coordination des acteurs locaux et de commercialisation de produits touristiques.

### AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

### COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILÉS

- Collecte, transport et traitement des ordures ménagères et des déchets assimilés.
- Collecte, transport, traitement et valorisation des déchets issus du tri sélectif.

Conformément à l'article L. 5214-16 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire qu'elles aient été arrêtées, les compétences relevant de chacun des 6 groupes :

### PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT, LE CAS ÉCHÉANT DANS LE CADRE DE SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX ET SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE

- Adhésion au Syndicat Mixte du Parc des marais du Cotentin et du Bessin.
- Études et actions générales relatives à la protection, à la mise en valeur et à la gestion de l'environnement et des espaces naturels.
- Aménagement, entretien, mise en valeur du littoral – Gestion des espaces naturels littoraux.
- Aménagement et entretien des chemins de randonnées pédestres inscrits au Plan Départemental (PDIPR) et des aires de protection naturelle attenantes à ces chemins de randonnées.
- Actions concourant au développement des énergies renouvelables et favorisant les économies d'énergie par le biais de dispositifs expérimentaux et conventionnels.

### POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

- Gestion et suivi d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), d'opérations de revitalisation rurale et de toute opération conventionnelle d'amélioration de l'Habitat.
- Actions concourant à la revitalisation des centres-bourgs par le biais de dispositifs expérimentaux et conventionnels.
- Élaboration, révision et modification du programme local de l'habitat (PLH).
- Aménagement et commercialisation du lotissement communautaire « Les Amazones » situé à La Haye.

### CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE

- Intervention de la Communauté de Communes pour les travaux de voirie réalisés par les communes, sous la forme de fonds de concours versés annuellement aux communes, sur délibération du conseil communautaire.
- Élaboration des plans de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE).

### CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

- Construction, gestion et entretien des complexes sportifs d'intérêt communautaire à savoir :
  - Complexe sportif situé à La Haye (gymnase et salle sportive, 2 terrains de foot, 2 terrains de tennis non couverts, un skate park, un terrain de VTT, club house),
  - Complexe sportif situé à Lessay (gymnase et plateau sportif),
  - Complexe sportif situé à Périers (gymnase, 3 terrains de foot, un terrain de tennis couvert, un terrain de tennis non couvert, un plateau sportif et un club house),
  - Salle sportive communautaire située à Créances,
  - Tout nouvel investissement lié aux équipements sportifs listés précédemment.
- Gestion du Golf « Centre Manche » situé à Saint-Martin d'Aubigny.
- Gestion de la base de char à voile « Ay-ole » située à Bretteville-sur-Ay.
- Création et gestion d'une piscine sur le territoire.
- Création et gestion des Espaces Publics Numériques (EPN).

### ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

- Définition et mise en œuvre d'une politique locale de l'autonomie (PLA) en faveur des personnes âgées en partenariat avec le département de la Manche et soutien aux actions menées dans le cadre du « bien vieillir » sur le territoire.
- Gestion des EHPAD, des Résidences Personnes Âgées et autres structures dédiées reconnues d'intérêt communautaire. Cet intérêt communautaire a été défini pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- Soutien aux associations d'intérêt communautaire évoluant dans l'action sociale.
- Création et gestion de maisons de solidarité.

### CRÉATION ET GESTION DES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

- Création et gestion d'une Maison de Services Au Public (MSAP) sur le territoire.



Conformément à l'article L. 5214-16 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire qu'elles aient été arrêtées, les compétences relevant de chacun des 9 groupes suivants :

## SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS

- Participation financière au Service de secours et de lutte contre l'incendie.
- Mise en place de dispositifs de surveillance des plages.
- Participation à la mise en place de renforts de gendarmerie intervenant sur le territoire communautaire.

## MOBILITÉ

- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code.
- Gestion du transport des élèves d'écoles primaires : vers les piscines sur les temps scolaires, vers les équipements ou activités communautaires sur les temps scolaires, vers les cinémas implantés sur le territoire communautaire sur les temps scolaires.

## ENFANCE - JEUNESSE

- Mise en place d'un Projet Éducatif Local (PEL) à l'échelle du territoire et soutien des actions inscrites dans ce PEL ou qui répondent aux objectifs de ce PEL.
- Gestion des Relais d'Assistants Maternels (RAM).
- Soutien financier pour les Maisons d'Assistants Maternels et autres structures d'accueil privées qui le sollicitent et répondent à un cahier des charges, sous forme de subventions ou soutien technique avec conventions d'objectifs
- Gestion des crèches, micro-crèches, haltes-garderies, lieux d'accueil parents - enfants.
- Gestion des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP).
- Actions en direction des jeunes et adolescents notamment par le biais de la gestion des espaces jeunes, des Points d'Information Jeunesse (PIJ) et des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) extrascolaires pendant les vacances scolaires et les mercredis après-midi.
- Actions d'accompagnement à la scolarité à destination des collégiens du territoire de l'EPCI.
- Participations contribuant au maintien des psychologues scolaires et aux unités d'inclusion scolaire dans les écoles primaires du territoire communautaire.
- Mise en place et accompagnement des centres sociaux ou structures similaires, situés dans le périmètre de l'EPCI et bénéficiant de l'agrément de la CAF.

## MANIFESTATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES

- Mise à disposition de structures, de personnels et de moyens financiers aux associations culturelles et sportives d'intérêt communautaire.
- Participation financière aux activités culturelles et sportives des collèges en lien avec la politique éducative locale.
- Adhésion au dispositif « Villes en scène ».
- Soutien à l'école de musique intercommunale.
- Mise en place et coordination du groupe de coopération des bibliothèques et médiathèques communales.
- Organisation des dispositifs visant à promouvoir les associations du territoire communautaire (forum des associations, guide des activités...).
- Actions favorisant l'accessibilité aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs auprès des jeunes et de leurs familles.
- Adhésion au Pays d'Art et d'Histoire du Coutançais.

## GESTION DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

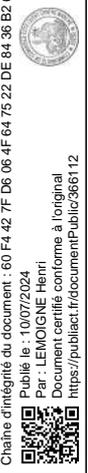
- Gestion et entretien des équipements touristiques d'intérêt communautaire.
- Gestion et entretien de villages de gîtes regroupant au moins 5 gîtes.

## SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

- Contrôles des installations d'assainissement non collectif, définis par la réglementation et selon la législation en vigueur.
- Pilotage, coordination et relais financier des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée des particuliers et éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

## GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

- Études et mesures de protection du littoral dans le cadre de la lutte contre l'érosion dunaire.
- Entretien et restauration des cours d'eau d'intérêt communautaire.
- Participation à la mise en œuvre d'outils de planification dédiés à la gestion de la ressource en eau.



Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024

## FOURRIÈRE ANIMALE

- Gestion du service de fourrière animale sur le territoire.

## SANTÉ

- Création et gestion de pôles de santé libéraux et ambulatoires et de maisons médicales sur le territoire.
- Promotion et prévention de la santé via des dispositifs de type Réseau Territorial de Promotion de la Santé (RTPS) et Con Local de Santé (CLS) ou autre dispositif similaire.

## LOGEMENT LOCATIF

- Gestion des logements locatifs de l'ancien presbytère situé à Saint-Patrice-de-Claids.

## Syndicats mixtes

Afin de mener à bien les compétences qui lui sont dévolues dans ses statuts, la Communauté de Communes peut adhérer à un syndicat mixte auquel elle confie l'exercice de la compétence, objet du syndicat. Ainsi, la Communauté de Communes est membre de 8 syndicats mixtes.

Le Syndicat mixte des Espaces Littoraux de la Manche (SYMEL)

Le Syndicat mixte Manche Numérique

Le Syndicat mixte du Seuil du Cotentin

Le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Le Syndicat mixte du Point Fort

Le Syndicat mixte Synergie Mer Et Littoral (SMEL)

Le Syndicat mixte Schéma de COhérence Territorial (SCoT) du Pays de Coutances

Le Syndicat mixte du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Côtiers Ouest Cotentin

Le Syndicat mixte Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand

# Budget

Budget primitif principal  
27 779 481,91 €

Budget principal	2023	2022	Variation 2023/2022
Section de fonctionnement	19 491 360,92 €	16 763 384,61 €	16,27%
Section d'investissement	8 288 120,99 €	5 630 310,15 €	47,21%
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>27 779 481,91 €</b>	<b>22 393 694,76 €</b>	<b>24,05%</b>

Section de fonctionnement  
19 491 360,92 €  
Section d'investissement  
8 288 120,99 €

Au cours de l'année 2023, 3 décisions modificatives ont été validées par le Conseil communautaire.

Ces décisions ont conduit à une réduction des crédits (dépenses et recettes) de la section d'investissement à hauteur de 1 480 658, pour atteindre 6 807 462,85 € alors que ceux de la section de fonctionnement ont été augmentés de 80 735 € en dépense pour atteindre 19 572 095,92 € et de 162 636 € en recette pour atteindre 24 797 737,75 €. Ces variations sont essentiellement dues :

- en section d'investissement : à la réduction des crédits sur les crédits de paiements des autorisations de programmes ;
- en section de fonctionnement : à l'inscription en dépense de 60 000 € pour le lancement de l'étude sur la prise de compétence Eau et Assainissement et de 21 066 € pour le reversement du trop perçu sur la fraction de TVA en 2022 ;
- en recette : des crédits nécessaires à la valorisation des travaux en régie et à des réajustements sur les subventions et participations au regard des montants réellement perçus.

## Exécution du budget

	Résultat 2023	Résultat antérieur	Résultat cumulé avant reprise BA	Impact dissolution Budget Annexe "Zone d'activités de la Mare aux Raines"	Impact dissolution Budget Annexe "Commerce Solidaire"	Impact dissolution Budget Annexe "Bâtiment Statim"	Excédent cumulé après reprise du budget annexe
Fonctionnement	-621 245,83 €	7 977 296,96 €	7 356 051,13 €				7 356 051,13 €
Investissement	-1 007 879,55 €	-1 403 961,08 €	-2 411 840,63 €	984 115,34 €	102 330,96 €	1,00 €	-1 325 393,33 €
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>-1 629 125,38 €</b>	<b>6 573 335,88 €</b>	<b>4 944 210,50 €</b>	<b>984 115,34 €</b>	<b>102 330,96 €</b>	<b>1,00 €</b>	<b>6 030 657,80 €</b>

Pour l'exercice, le résultat cumulé du budget principal est de **6 030 657,80 €** après reprise des résultats des budgets annexes clôturés fin 2023.

Ce résultat est à relativiser au vu des différents engagements pris qui font apparaître un besoin de financement de 3 950 895,70 € en raison des éléments suivants :

- Les restes à réaliser font apparaître un excédent de financement de 1 435 254,96 € dont 337 573,93 € liés aux travaux pour comptes de tiers.
- Les crédits inscrits dans les autorisations de programmes, correspondant aux engagements de dépenses pluriannuelles en investissement, s'élèvent à 5 788 355 €, alors que les recettes (subventions non notifiées et fonds de compensation de la TVA) liées à ces dépenses sont estimées à 1 795 662,10 €, ce qui constitue un besoin de financement de 3 992 692,90 €.
- L'équilibre des travaux sur compte de tiers générera une recette prévisionnelle supplémentaire de 41 797,20 €.

La prise en compte des différents engagements pluriannuels le porte à **3 515 017,06 €**.

Pour mémoire, le besoin de financement des budgets annexes des zones d'activités (Gaslonde, La Canurie, La Porte des Boscqs) dont la valeur du stock ne reflète pas la valeur des terrains restant à commercialiser est estimé à 317 834 €.

En 2023, on constate que le ratio de désendettement du budget principal est à 9,6 ans contre 2,7 ans en 2022. Le ratio de désendettement global (budget principal et budgets annexes confondus) augmente de 5,8 à 15,5 ans. La part de la dette liée au budget principal augmente fortement entre 2022 et 2023 pour passer de 47 % à 62 %, en raison de la reprise par le budget principal des emprunts en cours sur les budgets annexes de la zone d'activités de la Mare aux raines et du commerce solidaire clôturés fin 2023. Aussi, l'impact de la forte baisse de la capacité brute d'autofinancement (CAF) entre 2022 et 2023, qui se chiffre à 1 021 541,14 € se répercute fortement sur la durée de désendettement de l'ensemble des budgets. Cette baisse est due au versement d'une subvention de fonctionnement d'équilibre de 1 189 312,51 € pour la clôture du budget annexe de la zone d'activités de la Mare aux raines. Il s'agit donc d'une baisse totalement conjoncturelle de ce ratio.

Correction faite de cette situation conjoncturelle, la CAF brute s'est maintenue entre 2022 et 2023, avec une augmentation de 167 71,37 €, soit 12 % par rapport à l'année précédente. Cependant cette stabilisation s'inscrit dans un contexte de baisse de 34 % de ce ratio entre 2019 et sa valeur corrigée 2023. Aussi le taux d'épargne brute qui s'établissait à 15,8 % en valeur corrigée 2022 pour atteindre 8,55 % en valeur corrigée 2023. La valeur recommandée de ce taux est de 15 %.



Accusé de réception en préfecture  
080-260067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception en préfecture : 09/07/2024

TAUX D'EXÉCUTION DU BUDGET 2023	Prévu	Réalisé	Taux d'exécution 2023
Dépenses de fonctionnement	19 572 095,92 €	17 470 529,80 €	89,26%
Recettes de fonctionnement*	24 797 737,75 €	24 826 580,93 €	100,12%
Dépenses d'investissement*	6 807 462,85 €	5 669 857,32 €	83,29%
Recettes d'investissement	6 827 462,85 €	3 258 016,69 €	47,72%
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>26 379 558,77 €</b>	<b>23 140 387,12 €</b>	<b>87,72%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>31 625 200,60 €</b>	<b>28 084 597,62 €</b>	<b>88,80%</b>

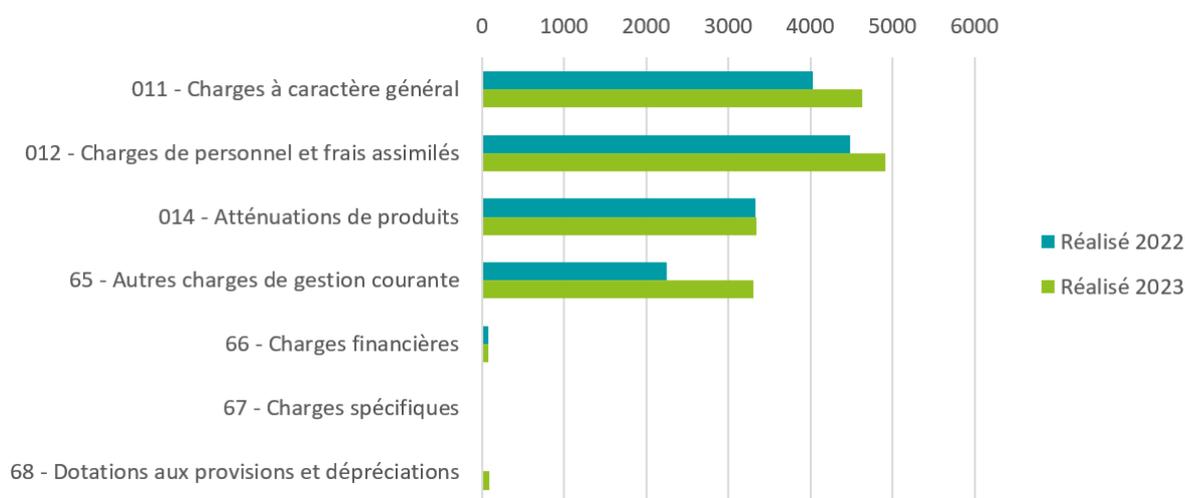
Page 19/143  
 \*hors reprise du résultat  
 Chaîne d'intégrité du document : 60 F4 42 7F D6 06 4F 64 75 22 DE 64 3E B2 6C 30  
 Publié le : 10/07/2024  
 Par : LEMOIGNE Henri  
 Document certifié conforme à l'original  
<https://publiact.fr/document/Publiact/366112>

## Section de fonctionnement

RÉPARTITION PAR NATURE DES DÉPENSES RÉELLES	Réalisé 2023	% du total
<b>DÉPENSES</b>	<b>16 368 427,69 €</b>	<b>100%</b>
011 - Charges à caractère général	4 633 092,74 €	28,31%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 917 168,68 €	30,04%
014 - Atténuations de produits	3 343 421,29 €	20,43%
65 - Autres charges de gestion courante	3 301 397,36 €	20,17%
66 - Charges financières	74 615,90 €	0,46%
67 - Charges exceptionnelles	5 091,72 €	0,03%
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	93 640,00 €	0,57%

Entre 2023 et 2022, les dépenses réelles de fonctionnement ont globalement augmenté de 15,55 %.

### FONCTIONNEMENT - ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES



RÉPARTITION PAR NATURE DES DÉPENSES RÉELLES PAR COMMISSION	Réalisé 2023	% du total
<b>DÉPENSES</b>	<b>16 368 427,69 €</b>	<b>100,00%</b>
Finances, marchés publics, administration générale et ressources humaines	5 874 530,58 €	35,89%
Aménagement du territoire, Habitat, GEMAPI	378 155,53 €	2,31%
Développement durable et mobilité	512 708,86 €	3,13%
Enfance, jeunesse et parentalité	1 249 071,71 €	7,63%
Travaux, accessibilité, entretien des bâtiments et des espaces verts	1 531 620,59 €	9,36%
Développement économie et insertion professionnelle	1 309 730,14 €	8,00%
Attractivité touristique	513 786,47 €	3,14%
Sport, culture et sécurité	536 209,49 €	3,28%
Cohésion sociale et seniors	299 065,40 €	1,83%
Services à la population, santé et communication	2 000 703,14 €	12,22%
Déchets ménagers et SPANC	3 935 731,22 €	24,04%

Accusé de réception en préfecture  
 050-200007031-20240704-DEL20240704-000-DE  
 Date de télétransmission : 10/07/2024  
 Date de réception préfecture : 10/07/2024

## Administration générale

Les atténuations de produits correspondant aux attributions de compensation fiscale (ressources de la fiscalité professionnelle reversées aux communes sur la base de leurs ressources 2016) et à la contribution au Fonds national de Garantie Individuelle Ressources (constitué suite à la réforme de la Taxe Professionnelle) pèsent pour 56 % dans les dépenses de l'Administration générale, 21 % correspondent aux charges de personnels affectés aux services administratifs et 18 % aux indemnités des élus et qu'aux contributions au SDIS, au Parc des Marais et au Syndicat Mixte Manche Numérique. Les charges à caractère général se partissent pour moitié entre les services support Informatique et administration générale. Les dotations aux provisions regroupent l'ensemble des provisions pour monétarisation des jours de congé monétarisables en stock sur les Comptes Epargne Temps agents de la collectivité, ainsi que les provisions pour risque de dépréciation des créances non recouvrées et antérieures à 20

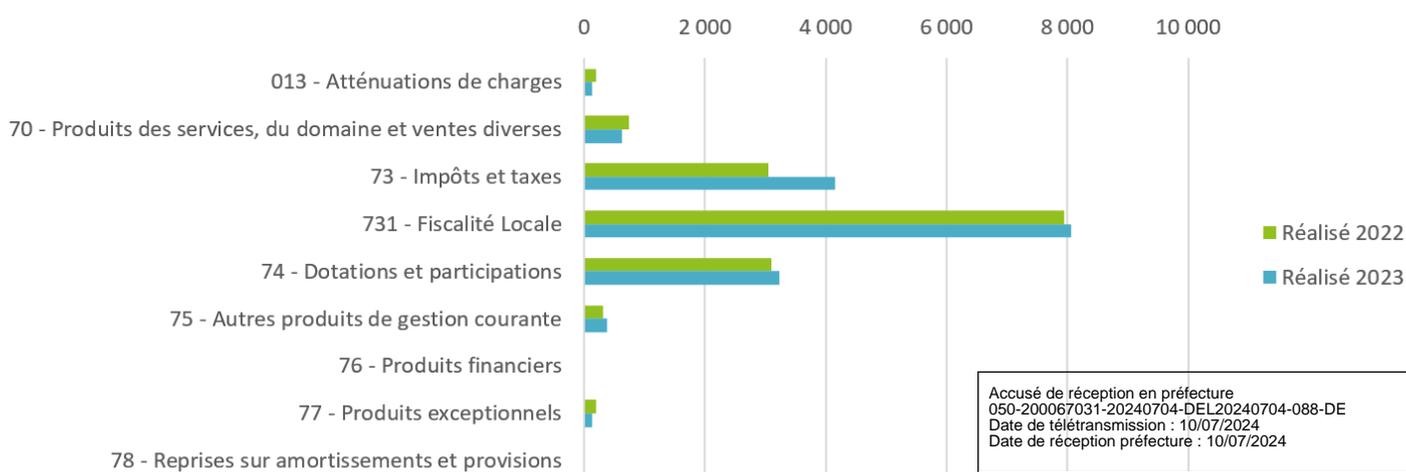
% PAR NATURE	2023
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	<b>100 %</b>
011 - Charges à caractère général	3,52%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	20,88%
014 - Atténuations de produits	55,84%
65 - Autres charges de gestion courante	18,21%
66 - Charges financières	0,30%
67 - Charges exceptionnelles	0,00%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	1,25%

RÉPARTITION PAR NATURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RÉELLES	Réalisé 2023	% du total
<b>RECETTES</b>	<b>16 735 554,31 €</b>	<b>100%</b>
013 - Atténuations de charges	134 332,34 €	0,80%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	626 722,22 €	3,74%
73 - Impôts et taxes	4 154 921,95 €	24,83%
731 - Fiscalité Locale	8 065 916,91 €	48,20%
74 - Dotations et participations	3 236 739,94 €	19,34%
75 - Autres produits de gestion courante	378 355,10 €	2,26%
76 - Produits financiers	0,00 €	0,00 %
77 - Produits exceptionnels	138 565,85 €	0,83%
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €	0,00 %

Les impôts, taxes et les dotations, participations et subventions représentent **92 %** des ressources.

Entre 2023 et 2022, les recettes réelles de fonctionnement ont globalement augmenté de **12 %**.

### FONCTIONNEMENT - ÉVOLUTION DES RECETTES RÉELLES



Accusé de réception en préfecture  
 050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
 Date de télétransmission : 10/07/2024  
 Date de réception préfecture : 10/07/2024

## Impôts et taxes

La Communauté de Communes ayant validé une harmonisation des taux sur 12 ans suite à la fusion en 2017, les taux présents sont les taux moyens.

Le montant de la ressource taxe d'habitation est limité au montant relevant des résidences secondaires. La collectivité a repris le pouvoir de taux sur cette ressource en 2023 et a décidé de maintenir le taux voté depuis 2017.

Les produits fiscaux de la Communauté de Communes, soit 70,7 % des recettes, se composent à 37,5 % des contributions directes, 25,6 % de la TEOM, 1,19 % de la taxe GEMAPI. La fraction de TVA versée en compensation des ressources de la taxe d'habitation sur les résidences principales pèse pour 19,3 % dans ces ressources et la fraction de TVA compensatoire de la Cotisation pour la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) pour 8,65 %.

En 2023, les attributions de compensation se stabilisent et représentent 2,76 % des ressources fiscales. Le poids de la part de compensation commun du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC) destinée à la Communauté de Communes n'ayant été abondée par un prélèvement sur les parts communales passe de 3,15 % à 3,33 %.

La taxe de séjour bénéficie du versement direct par les opérateurs numériques mais se stabilise en 2023. Elle représente 1,69 % de ces ressources en 2023 contre 1,80 % en 2022.

Page 21/143

Chaîne d'intégrité du document : 60 F4 42 7F 06 06 4F 64 75 22 DE 84 36 B2 6C 30

Publié le : 10/07/2024

Par : LEMOIGNE Henri

Document certifié conforme à l'original

<https://publiact.fr/document/Publiact/366112>



IMPÔTS ET TAXES	Réalisé 2023	% du total
<b>RECETTES</b>	<b>12 220 838,86 €</b>	<b>100%</b>
<b>73111 - Impôts directs locaux</b>	3 867 182,00 €	31,64%
<b>73113 - Taxe sur les surfaces commerciales</b>	237 783,00 €	1,95%
<b>73114 - Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux</b>	473 989,00 €	3,88%
<b>73118 - Autres contributions directes</b>	4 563,00 €	0,04%
<b>73133 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées</b>	3 130 664,00 €	25,62%
<b>73136 - Taxe pour gestion milieux aquatiques et prévention inondations</b>	145 186,00 €	1,19%
<b>731721 - Taxe de séjour</b>	187 770,14 €	1,54%
<b>731722 - Taxe additionnelle à la taxe de séjour</b>	18 779,77 €	0,15%
<b>73211 - Attribution de compensation</b>	407 309,95 €	3,33%
<b>732221 - Fonds de péréquation des ressources com. et intercom.</b>	337 301,00 €	2,76%
<b>7351 - Fraction compens. TFPB, taxe d'habitation sur les résidences principales</b>	2 353 493,00 €	19,26%
<b>7352 - Fraction compensatoire de la CVAE</b>	1 056 818,00 €	8,65%

Avec la succession des réformes de la taxe d'habitation puis de la CVAE, qui a conduit à la mise en place d'une compensation du produit de ces taxes par une fraction de TVA dont les montants définitifs ne seront connus qu'au cours de l'exercice qui suit leur date d'attribution, la part des produits liés aux contributions directes s'est fortement réduite : elle ne représente plus que 37,5 % des produits fiscaux en 2023 alors qu'en 2018 cette part en représentait 69,2 %.

Entre 2022 et 2023, ces recettes augmentent globalement de 11,11 %, ce qui s'explique ainsi :

- Une baisse de 12,7 % (fiscalité Ménage, fiscalité Professionnelle et rôles supplémentaires) liée à la suppression de la CVAE. Malgré l'augmentation des bases des impôts directs locaux de 7,40 % qui génère 7,80 % de recettes supplémentaires en 2023 et à l'augmentation de 8,76 % du produit de la taxe sur les surfaces commerciales et de 8,97 % de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, ces augmentations ne compensent pas la suppression de la CVAE.
- En 2023, la fraction de TVA reversée en compensation de la taxe d'habitation s'élève à 2 353 493 € contre 2 291 156 € en 2022, soit une augmentation de 2,72 %. Il est à noter le reversement d'un montant de 21 066 € en 2023 au titre d'un trop-perçu en 2022, et qu'il est prévu en 2024 le reversement de 20 506 € au titre du trop-perçu en 2023. La ressource liée à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires évolue de 13,7 % entre 2022 et 2023.
- En 2023, à la suite de la suppression de la CVAE, une fraction compensatoire de TVA a été perçue pour un montant de 1 056 818 €, soit une augmentation de 4,81 % par rapport à la CVAE perçue en 2022. Il faut cependant noter que le montant notifiée en début d'année 2023 était de 1 078 914 €, et que début 2024, l'intercommunalité devra reverser 8 340 € à l'État suite au calcul du montant définitif de cette compensation, soit une réduction de 30 436 € entre le montant prévu au budget primitif 2023 et le montant définitif de cette compensation.
- Le produit de la TEOM augmente de 24,9 % afin de couvrir le besoin de financement du service. Cette augmentation est due pour partie à l'augmentation de 8,40 % des bases qui passe de 16 193 877 € à 17 423 037 € mais également à une augmentation des taux de 16,2 %.
- La taxe GEMAPI est votée chaque année en fonction du besoin de financement du service pour l'exercice 2023, le montant du produit GEMAPI a été voté pour un

Accusé de réception en préfecture  
050-2007103-20240710-2024-07-001-STAT  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de dépôt en EMVA : 10/07/2024

montant de 177 479 €. Aussi l'intercommunalité a encaissé 145 186 € de produit fiscal et 32 327 € d'allocation compensatoire au titre de la réduction des bases fiscales des établissements industriels.

- La ressource liée au Fonds de Péréquation des Ressources Communales se réduit de 14,3 % en raison de l'absence de majoration de la part de droit commun de la Communauté de Communes par les parts de droit commun communales.
- Les attributions de compensation se stabilisent à leur niveau annuel.
- Quant à la taxe de séjour, son augmentation en 2023 se ralentit à hauteur de 4,5 % contre 25,9 % en 2022.

CONTRIBUTIONS DIRECTES - données issues des rôles généraux	Taux	Base 2023	Produit 2023	% du total
<b>Contributions directes</b>			<b>3 585 595 €</b>	<b>100 %</b>
<b>Taxe habitation (uniquement Résidence Secondaire)</b>	13,36%	6 109 767 €	816 923 €	21,13%
<b>Taxe foncière bâti</b>	6,92%	18 683 850 €	1 293 593 €	33,46%
<b>Taxe foncière non bâti</b>	13,30%	3 689 252 €	490 651 €	12,69%
<b>Cotisation Foncière des Entreprises</b>	22,00%	5 372 999 €	1 183 139 €	30,60%
<b>Taxe additionnelle au Foncier Non Bâti</b>			81 636 €	2,11%

ÉVOLUTION DES BASES	Base 2023	Base 2022	Évolution
<b>Taxe habitation</b>	6 109 767 €	5 454 936 €	12,00%
<b>Taxe foncière bâti</b>	18 683 850 €	17 429 968 €	7,19%
<b>Taxe foncière non bâti</b>	3 689 252 €	3 451 850 €	6,88%
<b>Cotisation Foncière des Entreprises</b>	5 372 999 €	5 106 969 €	5,21%

## Section d'investissement

### Dépenses

5 669 857,32 €

	Réalisé 2023	Reports	Total	% du total
<b>Remboursement d'emprunt</b>	419 937,98 €	- €	419 937,98 €	9,39%
<b>Effort d'équipement</b>	3 282 310,85 €	426 846,36 €	3 709 157,21 €	82,92%
<b>Réimputation de subvention</b>	4 000,00 €		4 000,00 €	0,09%
<b>Fonds de concours versés</b>	18 152,34 €		18 152,34 €	0,41%
<b>Travaux pour compte de tiers</b>	221 372,51 €	100 316,16 €	321 688,67 €	7,19%
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>3 945 773,68 €</b>	<b>527 162,52 €</b>	<b>4 472 936,20 €</b>	<b>100%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>320 122,56 €</b>			
<b>DEFICIT ANTERIEUR REPORTE</b>	<b>1 403 961,08 €</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 669 857,32 €</b>			

Les reports correspondent aux dépenses engagées qui concernent des projets qui n'ont pas fait l'objet d'une autorisation de programme.

DÉPENSES PAR PROGRAMME	Réalisé 2023	% du total
<b>101 - Local Technique - Périers</b>	2 805,47 €	0,09%
<b>102 - Gendarmerie de La Haye</b>	22 134,39 €	0,67%
<b>103 - Centre Technique Lessay</b>	2 688,00 €	0,08%
<b>111 - Rénovation thermique Siège Social</b>	154 013,65 €	4,69%
<b>120 - Rénovation du Pôle Intercommunal de Lessay</b>	25 298,24 €	0,77%
<b>136 - Crèche</b>	998,99 €	0,03%
<b>140 - Aire des Gens du Voyage</b>	25 260,00 €	0,77%
<b>150 - Déchetterie - Quai de Transfert</b>	38 642,48 €	1,18%
<b>200 - Matériel &amp; Equipement - DIVERS</b>	63 780,35 €	1,94%
<b>210 - Matériel &amp; Equipement - Service Technique</b>	74 128,38 €	2,26%
<b>220 - Matériel &amp; Equipement - Service Gestion des Déchets</b>	1 970,71 €	0,27%
<b>230 - Infrastructure Réseau</b>	19 707,10 €	3,65%

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20240704-DEL2624-0704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception : 10/07/2024

DÉPENSES PAR PROGRAMME	Réalisé 2023	% du total
300 - Complexes et équipements Sportifs	53 530,46 €	1,63%
330 - Bassin de natation	7 938,00 €	0,24%
350 - Rénovation du gymnase de Périers	1 966 005,67 €	59,90%
370 - Gymnase Louis Gamet	4 860,00 €	0,15%
410 - OPAH Périers	25 094,85 €	0,76%
420 - Programme d'Intérêt Général pour l'Habitat (PIG)	9 947,28 €	0,30%
450 - Mobilité - Equipements et aménagements	7 692,00 €	0,23%
470 - Plan Climat	6 372,00 €	0,19%
500 - Modification des documents d'urbanisme	1 800,00 €	0,05%
520 - PLUi de Lessay	13 500,00 €	0,41%
540 - Stratégie d'adaptation du territoire face aux risques littoraux	93 043,02 €	2,83%
650 - Protection du Littoral	235 318,12 €	7,17%
660 - Restauration du Bocage	2 484,00 €	0,08%
800 - FTTH et Travaux = fourreaux	306 805,00 €	9,35%
900 - Sites et équipements touristiques	424,99 €	0,01%
905 - Outils de Promotion & Equipement - TOURISME	4 246,08 €	0,13%
910 - Gîtes de Créances	4 848,00 €	0,15%
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>3 282 310,85 €</b>	<b>100%</b>

Chaîne d'intégrité du document : 60 F4 42 7F D6 06 4F 64 75 22 DE 84 3E B2 6C 30  
 Publié le : 10/07/2024  
 Par : LEMOIGNE Henri  
 Document certifié conforme à l'original  
 https://publiact.fr/document/Publiact/366112

DÉPENSES RÉELLES D'ÉQUIPEMENTS HORS OPÉRATIONS PAR NATURE	Réalisé 2023	% du total
<b>Total Général - Hors Opérations</b>	<b>18 152,34 €</b>	<b>100,00%</b>
<b>204 - Subventions d'équipement versées</b>	<b>18 152,34 €</b>	<b>100,00%</b>
<b>2041582 - Subventions autres groupements - Bâtiments et installations</b>	15 000,00 €	82,63%
<b>204181 - Autres organismes publics - Biens mobiliers, matériel et études</b>	3 152,34 €	17,37%

## Recettes

3 258 016,69 €

	Réalisé 2023	Reports	Total	% du total
<b>Subventions</b>	666 140,39 €	1 524 527,39 €	2 190 667,78 €	56,00%
<b>Remboursement- travaux sous mandat</b>	232 399,82 €	437 890,09 €	670 289,91 €	17,13%
<b>FCTVA</b>	504 060,42 €		504 060,42 €	12,89%
<b>Excédent capitalisé</b>	546 921,05 €		546 921,05 €	13,98%
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES</b>	<b>1 949 521,68 €</b>	<b>1 962 417,48 €</b>	<b>3 911 939,16 €</b>	<b>100%</b>
<b>Recettes d'ordre</b>	1 308 495,01 €			
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 258 016,69 €</b>			

L'essentiel du montant des subventions reportées, 1 524 527,39€ soit 60% de cette recette, est lié au projet de rénovation du gymnase de Périers dont les travaux sont en cours. Le solde est lié au projet de rénovation thermique du siège social.

En ce qui concerne les travaux sous-mandats, les recettes concernent :

- pour 155 378,50€ : la restauration des rivières pour le compte de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage et de Saint-Lô Agglo ;
- pour 209 239,45€ : la restauration des rivières sur le territoire de la Communauté de Communes pour les propriétaires riverains ;
- pour 68 654,54€ : les travaux de restauration des haies.
- pour 4 617,60€ : les audits énergétiques réalisés pour les communes de Doville et Geffosses dans le cadre de l'appel à projet SEQUOIA.

Accusé de réception en préfecture  
 050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
 Date de télétransmission : 10/07/2024  
 Date de réception préfecture : 10/07/2024

# Commande publique

Le service a été associé à 37 procédures correspondant à 69 marchés distincts dont :

- 9 procédures inférieures à 40 000 € HT,
- 28 procédures supérieures à 40 000 € HT,
- une procédure de type groupement de commande dont le mandataire est le département de la Manche,
- 2 marchés de prestations similaires,
- un marché résilié pour vice de procédure,
- 17 marchés classés sans suite, dont 12 relancés au cours de l'année 2023 et un marché à relancer en 2024.

Le service a été associé à une procédure de mise en concession sans délégation de service public dans le cadre d'un groupement d'autorité concédante en tant que coordonnateur avec la commune de Créances.

## Recensement des marchés publics

Objet du marché	Objet détaillé	Début d'exécution de la prestation	Montant Hors Taxes
Formalisation d'un diagnostic social et éducatif territorial et appui à la définition du projet politique social et éducatif de la Communauté de Communes		04/04/2023	41 800,00 €
Nettoyage et entretien de la maison médicale située à Périers		01/03/2023	24 767,27 €
Mission de maîtrise d'œuvre : travaux de restructuration du pôle communautaire "politiques publiques" situé à Lessay		09/11/2023	153 500,00 €
Nettoyage raisonné des laisses de mer sur le littoral de la Communauté de Communes		15/01/2024	230 000,00 €
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage - services d'Assurances Dommages aux Biens		22/02/2023	800,00 €
Transport collectif	Lot 1 - transport au départ de la zone de Périers de 0 à 60 km	01/09/2023	30 000,00 €
	Lot 2 - transport au départ de la zone du Plessis-Lastelle, Gorges, Montsenelle de 0 à 60 km	01/09/2023	30 000,00 €
	Lot 3 - transport au départ de la zone de Marchésieux, Saint-Martin d'Aubigny et Feugères de 0 à 60 km	01/09/2023	18 000,00 €
	Lot 4 - transport au départ de la zone de Lessay, Saint-Germain-sur-Ay et Vesly de 0 à 60 km	01/09/2023	50 000,00 €
	Lot 5 - transport au départ de la zone de Créances et Pirou de 0 à 60 km	01/09/2023	53 000,00 €
	Lot 6 - transport au départ de la zone de La Haye (notamment communes déléguées de La Haye-du-Puits et de Bolleville) de 0 à 60 km	01/09/2023	50 000,00 €
	Lot 7 - transport au départ du territoire communautaire de 61 à 200 km	01/09/2023	16 000,00 €
Travaux de rénovation thermique au siège social situé à La Haye	Lot 1 - Façades	31/10/2023	411 311,17 €
	Lot 2 - Etanchéité	17/07/2023	89 442,51 €
	Lot 3 -Menuiseries extérieures	17/07/2023	289 815,40 €
	Lot 5 -Chauffage et ventilation	19/07/2023	131 458,94 €
	Lot 6 -Panneaux photovoltaïques	17/07/2023	24 275,00 €
Tri des déchets recyclables et traitement des déchets collectés en déchetterie	Lot 1 - Tri des déchets recyclables (hors verre)	01/01/2024	1 264 000,00 €
	Lot 2 - Traitement des déchets verts	01/01/2024	96 000,00 €
	Lot 5 - Traitement du bois	01/01/2024	240 000,00 €
	Lot 7 - Traitement des cartons	01/01/2024	56 000,00 €
	Lot 8 - Traitement de l'amiante	01/01/2024	54 000,00 €

Accusé de réception en préfecture  
 050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
 Date de télétransmission : 10/07/2024  
 Date de réception préfecture : 10/07/2024

Objet du marché	Objet détaillé	Début d'exécution de la prestation	Montant Hors Taxe
Collecte en porte à porte		01/01/2024	3 114 000
Rénovation de l'éclairage sur le terrain de football synthétique situé à la Haye		02/10/2023	45 450
Fourniture de sacs destinés à la collecte des déchets	Lot 1 - Fourniture de sacs destinés à la collecte des ordures ménagères	27/06/2023	155 000
	Lot 2 - Fourniture de sacs destinés à la collecte des déchets recyclables	19/06/2023	245 000
Étude pré-opérationnelle à la mise en oeuvre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat sur le territoire communautaire		19/10/2023	42 200
Traitement des gravats		01/01/2024	69 000
Travaux de plantations de haies bocagères sur le territoire communautaire	Lot 2 - Plantations	11/09/2023	350 000
Mise à disposition et transport de contenants, collecte et traitement des déchets	Lot 1 - Mise à disposition et transports de contenants	01/01/2024	1 900 000,00 €
Traitement des encombrants, mise à disposition de contenants, transport et traitement des Déchets Diffus Spécifiques et collecte en apport volontaire du verre	Lot 1 - Traitement des encombrants	01/01/2024	1 196 000,00 €
	Lot 2 - Mise à disposition de contenants, transport et traitement des DDS	01/01/2024	230 000,00 €
	Lot 3 - Collecte en apport volontaire du verre	01/01/2024	250 000,00 €
Travaux de terrassement dans le cadre d'une opération de plantations bocagères sur le territoire communautaire		30/10/2023	280 000,00 €
Travaux de remplacement des menuiseries extérieures du village de gîtes Les Dunes situé à Créances		05/12/2023	111 984,71 €
Résilience énergétique		04/08/2023	6 460,00 €
Assurance Dommages Ouvrage et Tous Risques Chantier pour les travaux de rénovation thermique du siège situé à La Haye		01/03/2024	10 370,00 €
Réalisation de fascines en bois tressé sur le littoral communautaire - Commune de Pirou		22/01/2024	3 244,00 €
Mis en œuvre du programme "Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique" (SARE)		01/01/2024	39 999,00 €
Travaux d'aménagement du Parc d'Activités de la Côte Ouest situé à Créances	Lot 1 - Voirie, assainissement	23/02/2024	720 000,00 €
	Lot 2 - Réseaux souples et adduction eau potable	26/02/2024	311 000,00 €
	Lot 3 - Espaces verts	26/02/2024	51 200,00 €
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation d'investigation géotechniques des systèmes d'endiguement et réalisation d'une ou plusieurs études de danger	2 marchés de prestations similaires à la consultation 2021-026	01/03/2024	103 462,50 €
Conseil en mobilité 2024		01/01/2024	39 999,00 €
Service en assurance Dommages aux biens en procédure négociée		01/01/2024	309 664,00 €
Étude de définition des aménagements de confortement du cordon dunaire sur le littoral de Bretteville-sur-Ay		08/01/2024	24 912,50 €

Chaîne d'intégrité du document : 60 F4 42 7F D6 06 4F 64 75 22 DE 84 36 B2 6C 30  
 Publié le : 10/07/2024  
 Par : LEMOIGNE Henri  
 Document certifié conforme à l'original  
<https://publiact.fr/documentPublic/366112>



Accusé de réception en préfecture  
 050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
 Date de télétransmission : 10/07/2024  
 Date de réception préfecture : 10/07/2024

# Ressources humaines

L'année 2023 a été marquée :

- en matière de conditions de travail par la validation du Document Unique en conseil communautaire après validation Comité Social Territorial (CST).
- en matière de rémunération, par la revalorisation de la valeur du point, qui a augmenté au 1<sup>er</sup> juillet (1,5 %) pour passer à 4,92278 €, ainsi que par celle du SMIC qui a connu deux augmentations successives, en janvier (1,81 %) et en mai (2,22 %).

## Les missions

Composé depuis novembre 2021 de trois agents dont l'un assure les fonctions de responsable du service, le service Ressources Humaines a pour missions :

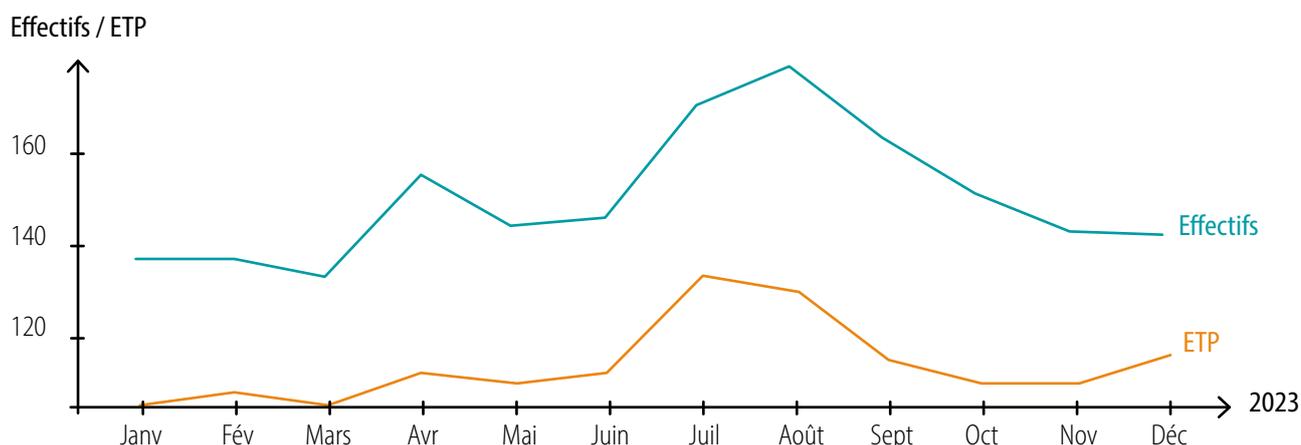
- La gestion des carrières des agents de l'établissement depuis leur recrutement jusqu'à leur départ de la collectivité.
- Le plan de formation.
- La gestion de la paye.
- La gestion et le suivi de l'absentéisme.
- L'élaboration du budget prévisionnel du personnel.
- La gestion des instances statutaires liées au personnel.
- L'élaboration de dossiers ponctuels tels que bilan social, rapport d'activités, etc.
- L'élaboration du Document Unique.
- La gestion des demandes des agents et des élus.

## Structuration des effectifs

### Évolution des effectifs et Équivalents temps plein (ETP)

L'année 2023 a été marquée par une augmentation des effectifs entre janvier et décembre 2023 qui peut s'expliquer par une hausse des contrats saisonniers mais aussi par des remplacements comme aux services techniques ou au service marchés publics. De plus, des postes non pourvus en début d'année l'ont été en cours d'année comme les postes de chargé de mission habitat, chargé de mission économie, ou encore l'emploi d'assistante administrative au pôle politiques publiques qui a été créé en fin d'année.

Les effectifs en juillet et août sont nettement supérieurs à ceux du reste de l'année dû aux saisonniers employés dans les différents services de la collectivité : accueil de loisirs, sport, char à voile...



Par ce graphique, nous pouvons voir que l'augmentation d'effectifs se confirme par une augmentation des ETP entre la valeur de janvier 2023 et la valeur de décembre 2023.

En moyenne sur l'ensemble de l'année 2023, le nombre d'agents est de **150** agents par mois avec un plus fort effectif sur les mois de juillet, août et septembre correspondant aux mois où la collectivité recrute de nombreux saisonniers pour les services enfance-jeunesse, accueil, tourisme et sport.

La moyenne en équivalent temps plein sur 2023 est de **114**.

D'une manière globale, nous constatons en 2023 une augmentation des effectifs et des ETP par rapport à 2022 sur l'ensemble de l'année (au 31 décembre 2022, le nombre d'agents était de 139 et l'ETP était de 106,66).

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024

## Les profils

Au 31 décembre 2023, les titulaires représentaient **72,64 %** de la masse salariale.

Pour les contractuels de droit privé, il s'agit des 5 contrats aidés affectés aux services techniques et déchets ménagers (à noter que les agents du SPANC ne font pas partis de l'analyse de ce rapport).

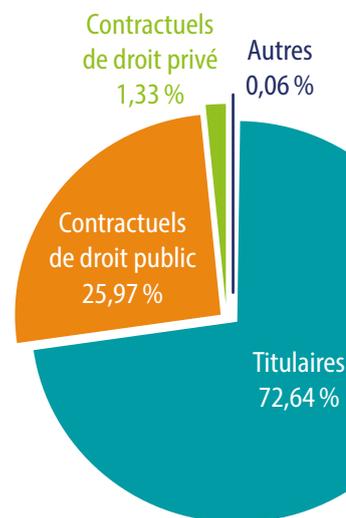
Concernant la catégorie « Autres », il s'agit de l'allocation chômage que la collectivité verse à un agent ayant démissionné.

Parmi ces effectifs, certains agents sont partiellement mis à disposition auprès d'autres structures, comme pour les années précédentes : 3 agents mis à disposition auprès des associations sportives et des EHPAD, représentant 0,9 ETP soit presque un temps plein sur l'ensemble de l'année. Ces mises à dispositions donnent lieu à facturation aux associations.

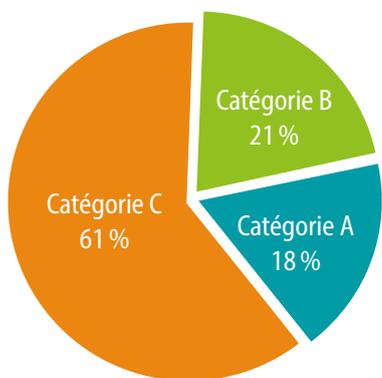
Certains agents sont mis à la disposition de la Communauté de Communes par d'autres collectivités ou structures, à savoir :

- un agent au service technique pour l'entretien du gymnase de Périers,
- un agent pour les missions de référent « prévention seniors ».

En ce qui concerne les agents mis à disposition par les communes pour intervenir sous l'égide de la Communauté de Communes dans les accueils de loisirs gérés par la Maison du Pays de Lessay, les communes mettent du personnel à disposition pour la distribution des repas et le ménage.



Page 27/143  
Chaîne d'intégrité du document : 60 F4 42 7F D6 06 4F 64 75 22 DE 64 3E B2 6C 30  
Publié le : 10/07/2024  
Par : LEMOIGNE Henri  
Document certifié conforme à l'original  
<https://publiact.fr/documentPublic/366112>



## Les catégories hiérarchiques

Au 31 décembre 2023 et comme pour les années passées, **61,16 %** de la masse salariale est constituée d'agents de catégorie C. Ces agents sont principalement sur des postes techniques, d'animation liés à l'enfance-jeunesse ou encore de gestion administrative (accueil, comptabilité...). Nous retrouvons donc les cadres d'emplois suivants comme pour les années précédentes : adjoints administratifs, adjoints d'animation et adjoints techniques. La part de la catégorie A est représentée par les postes de Direction, certains responsables de service ainsi que des postes de chargés de mission.

## Répartition hommes/femmes

Comme en 2022, la représentation des femmes reste plus importante que celle des hommes, avec une petite baisse pour les hommes : 36 % en 2023 contre 37,42 % en 2022.

Les femmes exercent principalement des fonctions liées à l'administratif (comptabilité, finances, ressources humaines), à l'enfance-jeunesse, au tourisme, à la culture, à l'entretien des locaux et aux transports scolaires. Ainsi, l'analyse des filières, corrélée à celle des compétences de la Communauté de Communes explique la prédominance des femmes.

Les hommes sont plus nombreux dans les services techniques et le service déchets (plus précisément sur la collecte des déchets ménagers).

Conformément à la loi du 4 août 2014, un rapport spécifique relatif à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est également soumis à l'approbation du conseil communautaire.

## Répartition par âge

L'âge moyen des agents constaté entre janvier et décembre 2023 est de **38** ans. Cet âge reste inférieur à l'âge moyen au niveau national dans la fonction publique territoriale qui était de 44 ans en 2020. Pour les femmes, l'âge moyen en 2023 est de 37 ans contre 39 en 2022. Pour les hommes, il est de 39 ans en 2023 contre 43 ans en 2022.

## Formation des agents

L'ensemble des agents a un égal accès à la formation. En effet, la collectivité ouvre cette possibilité à l'ensemble des agents intéressés, sous réserve de formations spécifiques dédiées et proposées par le CNFPT ou tout autre organisme de formation et sous nécessité de service.

En 2023, **60** agents ont bénéficié d'au moins une journée de formation soit 42 % de la masse salariale en 2023. Cette augmentation s'explique par le fait que contrairement à 2022 ou 2021, les formations demandées ont été pour la majorité acceptées. De plus, les agents ont une volonté de se former.

Accusé de réception en préfecture  
le 05-01-2024 à 15:20:00 par DELCOURT  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de dépôt en préfecture : 10/07/2024

64 % de femmes  
37 ans d'âge moyen



36 % d'hommes  
39 ans d'âge moyen

Ainsi, il y a eu **156** jours de formations, dont 73 % suivies par les femmes :

- 35 jours de formation d'intégration : 5 agents de catégorie C ont suivi la formation d'intégration suite à stagiairisation et un agent a suivi la formation d'intégration de catégorie B suite à nomination après réussite au concours.
- 20 agents ont suivi une journée de formation PSC1 (premiers secours).
- Trois formations ont été organisées en intra avec le CNFPT.

À ces 156 jours de formation, s'ajoutent une préparation au concours suivie par un agent femme et une formation de 5 jours par les 7 représentants du personnel du Comité Social Territorial (35 jours).

## Charges de personnel

### Charges de personnel et frais assimilés

Les charges de personnel en 2023 s'élèvent à **4 918 510 €** soit 28,15 % du budget total de fonctionnement. Ces charges ont connu une augmentation de 9,6 % par rapport à 2022, qui s'explique par plusieurs raisons :

- De nombreux impacts règlementaires :
  - Augmentation du SMIC.
  - Impact financier lié à la revalorisation du point d'indice de +3,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2022.
  - Impact financier lié à la revalorisation du point d'indice de +1,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023.
  - Dégel de la valeur du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023 : + 3,5 %.
  - Relèvement du minimum de traitement en mai 2023.
  - Impact financier de la revalorisation de la catégorie B en septembre 2022.
  - Montant de la GIPA (Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat) plus important en raison de l'inflation.
- Mais aussi du fait :
  - de l'augmentation des effectifs,
  - de l'augmentation de l'enveloppe du Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

### Régime indemnitaire

En 2023, la part du régime indemnitaire sur la masse salariale entre janvier et décembre 2023 est de **14,94%**, soit une évolution du régime indemnitaire moyen de 2,01 % par rapport à 2022 :

- Pour les titulaires CNRACL, la part sur la masse salariale entre janvier et décembre 2023 est de 17,62 % (-2,01 % du régime indemnitaire moyen par rapport à 2022).
- 6,82 % pour les titulaires IRCANTEC (+11,86 % par rapport à 2022).
- 12,10 % pour les contractuels de droit public (+7,69 % par rapport à 2022).

Au mois de décembre 2023, la part du régime indemnitaire sur la masse salariale brute totale du mois était de 12,55 % soit comme en 2022. Par ailleurs, sur 128 agents « permanents » présents, 109 bénéficient d'un régime indemnitaire soit 85 %. Ce taux est pratiquement identique à 2022 (86 %) et 2021 (85,95%).

### Heures supplémentaires et heures complémentaires

En 2023, il y a eu moins d'heures complémentaires et supplémentaires rémunérées qu'en 2022 : **1647** heures ont été rémunérées, soit 769 heures (-31,83 %) de moins qu'en 2022. Cela correspond à 137 h par mois en moyenne, soit 0,9 ETP.

Le montant de ces heures s'élève à **28 142 €** contre 37 190 € en 2022 (-24,33 %).

En novembre 2021, la collectivité a délibéré pour pouvoir majorer l'indemnisation des heures complémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public recrutés sur des emplois permanents à temps non complet.

**78** agents contre 83 agents en 2022, ont été concernés par la rémunération d'heures complémentaires ou supplémentaires (normales, de nuit, jours fériés...).

D'une manière générale, les heures complémentaires et supplémentaires, comme pour les années précédentes, répondent à des besoins ponctuels qui peuvent être liés à des arrêts de travail, des absences d'un agent compensées par un de ses collègues ou à des besoins croissants pendant une période donnée.

Les heures supplémentaires représentent 0,58 % de la masse salariale brute en 2023 et les heures complémentaires 0,28 %.

Les principaux services concernés par les heures supplémentaires et complémentaires sont les services techniques et déchets (44,67 %) et le service enfance-jeunesse (27,76 %).

Les heures supplémentaires ou complémentaires ont été réalisées à 92 % par des agents de catégorie C et à 54 % par des contractuels de droit public ou privé.

## Arrivées et départs d'agents

### Nouveaux arrivants sur des postes permanents ou non permanents de longue durée

En 2023, il y a eu 16 recrutements dont un suite à un nouveau besoin non permanent pour le poste d'assistante administrative à la direction des politiques publiques.

Les autres agents ont été recrutés sur des postes existants mais vacants suite à des départs d'agents ou de non-renouvellement mais également pour remplacer des agents absents.

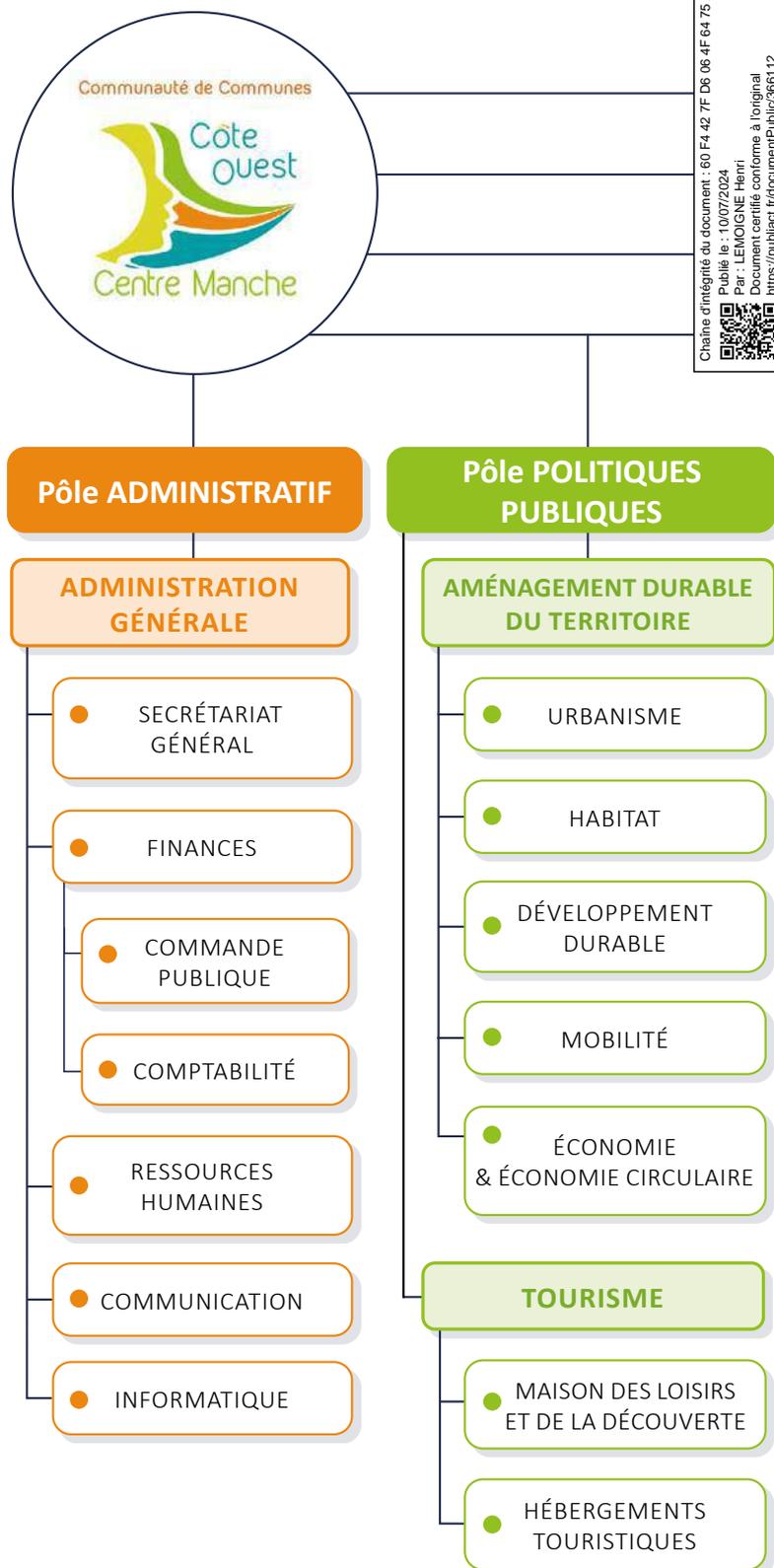
### Départs

- 1 agent femme de catégorie C est parti en retraite au cours de l'année 2022.
- Pas de départ par mutation.
- 5 agents ont démissionné de leur contrat à durée déterminée ayant trouvé un autre poste dans une autre collectivité ou sociétés privés (4 femmes et 1 homme).
- 1 agent a été licencié, 1 femme en raison de la suppression du besoin.
- 1 agent est parti en disponibilité.

### Intégration

- 7 agents, dont 5 femmes et 2 hommes, ont été intégrés en tant que fonctionnaires stagiaires en catégorie C. Ces 7 agents étaient déjà dans la collectivité.
- 1 agent femme, qui était déjà présent dans la collectivité, a été stagiarisé en catégorie B suite à la réussite au concours.

## Organigramme des services



Accusé de réception en préfecture  
 050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
 Date de télétransmission : 10/07/2024  
 Date de réception préfecture : 10/07/2024

Petites Villes de Demain

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)

Pôle TECHNIQUE et ENVIRONNEMENT

TECHNIQUE

- SERVICES TECHNIQUES
- DÉCHETS

ENVIRONNEMENT

- BOCAGE
- GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)
- SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Pôle SERVICES A LA POPULATION

SERVICES À LA POPULATION

- ACCUEIL
- CULTURE
- ESPACES PUBLICS NUMÉRIQUES (EPN)
- POLITIQUE SENIORS
- PRÉVENTION & PROMOTION DE LA SANTÉ
- PROJET ÉDUCATIF SOCIAL LOCAL (PESL)
- SPORTS
- TRANSPORTS SCOLAIRES

ENFANCE - JEUNESSE - PARENTALITÉ

- RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)
- ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM)
- NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (NAP)
- ESPACE JEUNES (EJ)
- PROMENEURS DU NET
- ANIMATIONS FAMILLES

Accusé de réception en préfecture  
 050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
 Date de télétransmission : 10/07/2024  
 Date de réception préfecture : 10/07/2024

## Les missions de la communication

Le service communication planifie et coordonne la communication externe et interne de la Communauté de Communes. Il conçoit et gère les outils de communication de la collectivité (site internet, réseaux sociaux, publications...). Il suit les relations avec la presse locale et participe à l'organisation d'événements institutionnels (manifestations, vœux, inaugurations, etc.).

### Réalisations 2023

- Communication externe
  - Élaboration d'une stratégie de communication et réflexion sur l'identité du territoire et son attractivité.
  - Poursuite des travaux autour de la signalétique des zones d'activités : réécriture du marché en fin d'année.
  - Reprise des événements institutionnels interrompus par les contraintes sanitaires : cérémonie des vœux du Président et inauguration du nouveau bâtiment technique à Périers en janvier, accueil de la Garde républicaine à Créances en décembre.
  - Adaptation du bulletin communautaire en audio par l'association Accès-Cité.
  - Réflexion sur la gestion des panneaux d'information lumineux à La Haye.
  - Mise en place d'un outil de veille presse.
  - Lancement du compte Instagram de la Communauté de Communes.
  - Réalisation des projets courants en lien avec les services communautaires.
- Communication interne
  - Réalisation d'une première version du livret d'accueil des agents en lien avec un groupe de volontaires.
  - Amélioration et poursuite de l'infolettre des services.
  - Organisation de temps collectifs internes : renouvellement des vœux des agents en décembre.
  - Abandon du trombinoscope des services, remplacé par l'outil Teams, mis à jour en temps réel par le service informatique.

## Les missions du service informatique

Le service informatique a vocation à assister les agents de la collectivité dans l'utilisation et le développement des outils numériques et assurer la sécurité des systèmes d'information. C'est un service transversal qui a une vision globale du fonctionnement de la collectivité et qui doit anticiper les transformations numériques.

### Réalisations 2023

- Définition et mise en œuvre de la raison d'être du service : les systèmes d'information doivent favoriser le développement et la performance des métiers tout en veillant à préserver la mutualisation des systèmes d'information et la sécurité des informations.
- Mise en œuvre d'une politique de dotation en moyens informatique pour favoriser la mobilité des agents.
- Renforcement de la sécurité des systèmes (sauvegarde, politique de mise à jour et chiffrement des données).
- Réalisation d'actions de formation pour le personnel.
- Refonte du pilotage budgétaire

### Perspectives 2024

- Communication externe
  - Élaboration d'une stratégie de communication d'attractivité avec l'aide d'un prestataire, en lien avec les services Tourisme et Économie.
  - Relance du marché de signalétique des zones d'activités et recensement des besoins pour le reste des équipements communautaires.
  - Poursuite de l'adaptation du bulletin communautaire en audio.
  - Abandon du système de panneaux d'information lumineux à La Haye, jugé vétuste et coûteux à remplacer.
  - Réflexion sur la refonte du site internet institutionnel.
  - Promotion de la Cart'info, la carte interactive du territoire.
  - Amélioration de l'accompagnement apporté aux services dans leurs actions de communication.
- Communication interne :
  - Poursuite de la diffusion de l'infolettre des services.
  - Poursuite des travaux de création du livret d'accueil des agents : mise à jour du contenu et proposition au groupe de travail.
  - Organisation de temps collectifs internes : journée de cohésion en lien avec les Ressources Humaines, renouvellement des vœux des agents.

### Perspectives 2024

- Amélioration de la disponibilité des réseaux informatiques de la Communauté de Communes.
- Remplacement de la solution de téléphonie.
- Poursuite des actions de mise en conformité en matière de gestion des risques et juridique.
- Participation aux projets de la Communauté de Communes.

## Affaires économiques

### Aménagement numérique du territoire

#### Les missions

La Communauté de Communes adhère au Syndicat Mixte Manche Numérique qui se charge de l'aménagement numérique du territoire et notamment du déploiement du réseau de fibre optique. Le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN), réalisé à l'échelle départementale, fixe les objectifs de couverture du territoire en infrastructures numériques et de débit à atteindre.

La première phase des travaux de déploiement de la fibre optique pour tous (appelé FttH : Fiber to the Home), portant sur la période 2014-2021, a été validée et est co-financée par les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale). Pour la Communauté de Communes, le montant de la participation de cette première phase s'est élevé à 1 120 465 € et correspond à la création de 8 619 prises.

Une deuxième tranche, 2022-2026, a été validée par les élus communautaires et concerne le déploiement de 7 594 prises pour une participation financière totale de 987 220 € (soit 246 805 € par an).

#### Les réalisations 2023

- Début des travaux de la phase 2 en 2023 dans le respect du calendrier envisagé et des engagements financiers de la Communauté de Communes.

#### Les perspectives 2024

- Ouverture à la commercialisation à compter de mai 2024 de nouvelles zones des communes de La Haye et de Saint-Nicolas-de-Pierrepont.

## Économie circulaire

#### Les missions

La Communauté de Communes s'est engagée depuis septembre 2019 dans la mise en œuvre d'une démarche d'économie circulaire. Au sein d'un territoire, l'économie circulaire a pour objectif de développer une utilisation sobre et responsable des ressources matérielles et immatérielles (réemploi, réduction du gaspillage, écoconception, partage...). Elle participe à stimuler un développement économique local et durable, la création d'emplois non-délocalisables. Elle renforce la mise en réseau et la coopération au sein d'un territoire. Elle participe à façonner un territoire durable et résilient, vecteur de lien. Via ses compétences (gestion des déchets, aménagement du territoire, développement économique...) et de par ses capacités d'animation, elle accompagne les acteurs publics et privés dans l'appropriation de ses enjeux et la mise en œuvre d'actions concrètes.

#### Les réalisations 2023

- Fin de l'étude des cabinets AdFiné et Échelles et Territoires sur la stratégie d'économie circulaire et validation de la stratégie.
- Alimentation du référentiel de l'économie circulaire avec l'Ademe et la Région Normandie.
- Réalisation de rencontres entreprises pour engager une proximité entre le service Économie et les entreprises, permettant de mieux comprendre les réalités du terrain.
- Rencontre des services économiques et des vice-présidents des intercommunalités de la Manche pour observer, partager et échanger sur les actualités économiques des collectivités.

#### Les perspectives 2024

- Réflexion sur la mise en place d'un plan d'actions en lien avec le Plan Climat Air Énergie Territorial.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024

## Les missions

Le développement économique est une compétence partagée avec la Région Normandie assurant la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). La Communauté de Communes compétente en matière de création, gestion et commercialisation de Zones d'Activités Économiques (ZAE) et de soutien à l'immobilier d'entreprises. Elle peut participer au financement de fonds d'aides aux entreprises dans le cadre de conventions passées avec la Région. Enfin, elle contribue à l'animation du tissu économique local, au maintien et au développement de dynamiques économiques et à l'attractivité du territoire pour les entreprises et les salariés.

## Les réalisations 2023

### Zones d'activités (ZA) communautaires

- Vente de parcelles (délibération prise) :
  - Zone d'activités de l'Étrier à la Haye : 2 parcelles de 6 500 m<sup>2</sup> au total.
  - Zone d'activités La Porte des Boscqs à Marchésieux : une parcelle de 1 893 m<sup>2</sup> au total (plus aucune disponibilité sur la zone d'activités)
  - Zone d'activités Henri Ermice à Saint-Germain-sur-Ay : une parcelle de 1 784 m<sup>2</sup> au total.
- Poursuite de la commercialisation de parcelles en zones d'activités.
- Lancement de la maîtrise d'œuvre pour l'extension du Parc d'Activités de la Côte Ouest à Créances.
- Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la labellisation des parcs d'activités "Normandie RSE" pour le Parc d'activités de la Côte Ouest à Créances.

### Animation économique

- Accueil, information et accompagnement d'entreprises.
- Poursuite des petits-déjeuners d'entreprises afin d'instaurer un espace de dialogue entre les acteurs économiques et avec la collectivité :
  - Aides aux énergies le 7 mars 2023 : une vingtaine d'entreprises présentes.
  - "Aides économiques de la Région Normandie" le 19 septembre 2023 : une cinquantaine d'acteurs présents.
- Fin du Plan d'animation et d'accompagnement à la transition numérique (2021 à 2023) avec le département de la Manche, la Chambre de Commerce et d'Industrie Ouest Normandie et la Chambre des Métiers de la Manche. Bilan de l'année 2023 : 7 accompagnements individuels, 22 diagnostics et 2 ateliers numériques sur la Communauté de Communes.
- Actions partenariales avec Attitude Manche : Jobdating sur les métiers du tourisme (mise en relation des employeurs et candidats sur le territoire) et Soirée d'Ancrage (accueil des nouveaux arrivants sur le territoire).
- Signature d'une convention avec l'agence régionale de l'orientation et des métiers de Normandie et mis en place du forum métiers avec les collèges du territoire.
- Participation aux réunions collaboratives des territoires de la Manche, des consulaires et partenaires dans le domaine de l'économie, de l'emploi et de la formation.

### Actions économiques

- Poursuite de l'étude par l'Établissement Public Foncier de Normandie sur la reconversion de l'ancienne tannerie de Saint-Martin d'Aubigny.
- Maintien de l'observatoire du commerce sur le territoire afin de bénéficier de données fines sur les dynamiques d'activité et les évolutions de l'appareil commercial.
- Campagne d'information auprès des élus et acteurs de la filière pêche, au titre du Développement local mené par les acteurs locaux du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (DLAL FEAMPA) en collaboration avec la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin et la Communauté d'Agglomération du Cotentin.
- Réalisation par deux stagiaires de deux vidéos sur la présentation des métiers en tension sur le territoire.
- Modification du règlement d'aides d'intervention économique avec le département de la Manche.
- Poursuite du dispositif de prêt d'honneur avec Initiative Centre Manche.

### Les perspectives 2024

- Poursuite de la commercialisation de parcelles en zones d'activités.
- Poursuite de l'accompagnement des porteurs de projets économiques.
- Lancement des travaux pour l'extension du Parc d'Activités de la Côte Ouest à Créances.
- Poursuite des petits-déjeuners d'entreprises afin d'instaurer un espace de dialogue entre les acteurs économiques et avec la collectivité.
- Développement des actions de partenariat (soirée d'ancrage, jobdating, actions autour de l'accueil des jeunes, Agence de Développement de Normandie, etc.).
- Poursuite de la déclinaison du DLAL FEAMPA sur le territoire de la Communauté de Communes.
- Poursuite d'accueil de stagiaires pour la création de vidéos de présentation des métiers en tension du territoire.
- Poursuite du dispositif de prêt d'honneur avec Initiative Centre Manche.
- Participation à la définition de la stratégie de communication et d'attractivité du territoire.

### Les missions

En 2023, les missions de la Maison des Loisirs et de la Découverte s'articulent autour de quatre grands axes :

- l'information et le conseil aux visiteurs via des BIT (Bureaux d'Information Touristique à Lessay, La Haye, Pirou et Saint-Germur-sur-Ay) et des outils numériques (site internet et réseaux sociaux),
- la promotion et l'animation du territoire,
- la mise en réseau des acteurs touristiques,
- l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie touristique.

### Les réalisations 2023

#### Promotion des producteurs locaux à travers plusieurs actions

- 2<sup>e</sup> édition de la tente des producteurs durant la foire Sainte-Croix à Lessay.
- 2<sup>e</sup> édition de la boutique éphémère au sein du BIT de La Haye d'avril à septembre.
- 1<sup>ère</sup> édition de la tente des producteurs durant la foire Sainte-Opportune.
- Mise en place d'animations "Savoir-Faire" d'octobre à décembre.

#### Rendre l'information accessible aux habitants

- Maintien de la carte interactive avec toutes les informations du territoire.
- 2<sup>e</sup> édition de la soirée Ancrage avec Attitude Manche pour accueillir les nouveaux habitants et salariés du territoire.
- Participation à la foire aux bulots à Pirou.
- Développement de l'accueil Hors les Murs.
- Centralisation des animations sur l'agenda du site internet de l'office de tourisme.

#### Valorisation du territoire à travers de nouveaux supports de communication

- Réalisation d'une vidéo de destination.
- Édition du magazine de destination.
- Réalisation de campagnes photos.
- Réalisation d'une carte de divers sites médiévaux.

#### Autres actions

- Mise en concession du village de gîtes de Créances.
- Labellisation d'une structure "Accueil vélo" supplémentaire.
- Réhabilitation de 3 circuits de randonnée.
- 2<sup>e</sup> édition du job dating avec Attitude Manche.
- Candidature au label "Toutourisme".
- Organisation de la Soirée à l'Ouest en lien avec le service culturel.
- Organisation de Pierres en Lumière.
- Mise en place d'une billetterie en ligne.

### Les perspectives 2024

- Sortie d'un nouveau site internet répondant aux demandes des touristes et des habitants.
- Coordination du 80<sup>e</sup> Anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie sur le territoire communautaire et création d'une exposition sur la Bataille des Haies.
- Poursuite des activités de promotion des producteurs.
- Nouvelle édition de la Soirée à l'Ouest et Pierres en Lumière.
- Renouvellement de l'accueil Hors les Murs.
- Étude de faisabilité et d'opportunité pour un centre d'interprétation sur la Bataille des Haies au sein de l'ancienne gendarmerie à Saint-Jores (Montsenelle).
- Aménagement du BIT de Pirou.
- Déménagement du BIT de Lessay pendant les travaux du pôle Politiques publiques.
- Finalisation de la mise à jour des randonnées sur le territoire.
- Mise en place d'une activité de commercialisation de produits touristiques.

### Chiffres clés

192 688 € de taxe de séjour collectée en 2023 contre 181 191 € en 2022.

44 animations nature et patrimoine avec un total de 854 participants (contre 37 en 2022).

657 participants aux spectacles Pierres en Lumière et Soirée à l'Ouest.

9 090 visiteurs accueillis dans les BIT (contre 8 663 en 2022).

55 022 visiteurs uniques sur le site internet.

## Les missions

La Communauté de Communes gère un village de gîtes, à savoir le village « Les Dunes » situé à Créances (10 gîtes de 4 personnes et 2 gîtes de 6 personnes). Soit 12 logements au total pour une capacité d'accueil de 52 personnes.

## Les réalisations 2023

### Bilan de saison

- Très belle saison grâce à la fidélisation des clients et malgré la météo contrastée de l'été 2023. Il est à noter que les clients réservent très tôt en amont voire un an à l'avance.
- Le village de gîtes était quasiment complet à partir du 15 avril avec quelques creux dans les réservations entre le 10 et le 17 juin puis entre le 14 et le 28 octobre 2023 soit 91,41 % de taux d'occupation.
- Belle arrière-saison avec la période des vacances de la Toussaint où tous les gîtes étaient occupés.
- La tempête Ciaran intervenue dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 novembre a lourdement endommagé le village : chutes d'ardoises, mur de séparation et claustras effondrés, antennes tordues, coupures d'électricité et d'eau. La majeure partie des clients a été dans l'obligation de quitter les lieux plus tôt que prévu et n'a pu poursuivre son séjour jusqu'au bout. En raison de ces conditions météorologiques exceptionnelles, la Communauté de Communes a décidé de dédommager les clients sur les journées non honorées.

### Commercialisation du village « Les Dunes » à Créances

- Commercialisation par l'agence allemande Interchalet (groupe Inter-Home) qui prend une commission de 25 % sur les ventes réalisées et de 15 % en cas d'apport d'affaires. En cas d'apport d'affaires, la collectivité bénéficie d'un virement de 10 % sur le prix de vente en plus du loyer net au propriétaire. Les réservations étaient ouvertes du 18 mars au 4 novembre 2023 soit 231 jours d'ouverture (33 semaines).
- Tarifs de location à la semaine (formule 7 nuitées minimum)
  - Gîtes de 4 personnes : entre 270 € et 606 € selon la saison.
  - Gîtes de 6 personnes : entre 303 € et 673 € selon la saison.

## Les perspectives 2024

- Orientation vers une mise en concession du village de gîtes avec le camping municipal de Créances pour le début d'année 2024. Le candidat retenu est VVF Villages.
- Renouvellement du classement en meublé de tourisme effectué le 17 février 2024 en 2 étoiles pour l'ensemble du village.

## Chiffres clés

**33** semaines ouvertes à la location en 2023 soit en moyenne 30 semaines louées par logement.

**2534** nuits vendues sur les 2772 proposées à la location pour l'ensemble du village de gîtes.

Soit un taux d'occupation de **91,41 %** contre 91,84 % en 2022.

### Gîte du village « Les Dunes » à Créances



# Aménagement durable du territoire

## Urbanisme

### Les missions

Le service a pour mission la gestion de la planification intercommunale (l'élaboration, la modification et la révision des documents d'urbanisme sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes mais également la participation à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale Centre Manche Ouest en collaboration avec la Communauté de Communes Coutances mer et bocage, l'instruction des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) et la participation aux démarches stratégiques intercommunales d'adaptation aux risques littoraux et au changement climatique.

### Les réalisations 2023

- Modification de l'exercice du Droit de Préemption Urbain (DPU) et de la gestion des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) en sein du service (au nombre de 134 en 2023).
- Mise à jour des annexes des documents d'urbanisme (PLU et PLUi) du territoire suite à la modification de l'exercice du Droit de Préemption Urbain (en mairies, au siège de la Communauté de Communes et sur le Géoportail de l'Urbanisme).
- Poursuite de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Lessay.
- Finalisation des études de stratégies d'adaptation face aux risques littoraux, sur les communes de Saint-Germain-sur-Ay et Pirou, dans le cadre de l'Appel À Partenaires du CEREMA (Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement).
- Accompagnement des travaux de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Centre Manche Ouest, en collaboration avec la Communauté de Communes Coutances mer et bocage.
- Suivi de la modification du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) engagée par la Région Normandie, et avis rendu au titre de la consultation des Projets Partenariaux d'Aménagement (PPA) concernant le projet de modification.

### Les perspectives 2024

- Mise en place de la dématérialisation de l'instruction des DIA en relation avec les communes membres du territoire.
- Instruction des DIA du territoire, au sein des zones urbaines et des Zones d'Activités Économiques (ZAE).
- Lancement d'une réflexion sur l'avenir de la planification communautaire, en lien notamment avec les évolutions législatives récentes et leurs impacts sur nos documents approuvés et en cours d'élaboration. Engagement des démarches nécessaires à l'intégration et la déclinaison des objectifs de réduction foncière prochainement introduite par les documents de portée supérieure (SRADDET et SCoT).

- Suivi réglementaire des documents d'urbanisme du territoire (analyse du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes de La Haye-du-Puits conformément à l'article L153-27 du code de l'urbanisme et réalisation du premier rapport triennal de suivi de l'artificialisation des sols conformément à l'article L2231-1 du code général des collectivités territoriales).
- Finalisation des études de stratégies d'adaptation face aux risques littoraux, sur les communes de Saint-Germain-sur-Ay et Pirou avec le CEREMA.
- Définition avec le SCoT d'une méthodologie de suivi de la consommation foncière sur le territoire dans le cadre de l'objectif "Zéro artificialisation nette" (ZAN) des sols à l'horizon 2050.
- Poursuite de l'accompagnement des travaux de révision du SCoT, l'approbation du document étant prévue en fin d'année 2024.
- Poursuite de la réflexion sur la mise en place d'une agence d'urbanisme avec la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin et la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

### Zoom sur la révision du SCoT

La révision du SCoT Centre Manche Ouest, qui réunit les communautés de communes Coutances mer et bocage et Côte Ouest Centre Manche, a été prescrite en septembre 2022. Durant l'année 2023, des ateliers avec les élus des deux territoires, des réunions avec les personnes publiques associées, les associations, les acteurs du territoire et le public ont été menées afin d'alimenter le diagnostic ainsi que les prémisses du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS). Ces échanges vont se poursuivre durant l'année 2024 afin d'alimenter le contenu du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) ainsi que du Document d'Aménagement Artisanal Commercial et de Services (DAACS). L'approbation du document est prévue en fin d'année 2024.

Avis de réception en Préfecture  
050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de réception : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024



## Les missions

Depuis le 31 mars 2021, la Communauté de Communes dispose de la compétence « organisation de la mobilité ». Dans ce cadre les missions confiées au service sont les suivantes :

- Animation et gouvernance de la compétence mobilité.
- Définition et mise en œuvre des projets communautaires dans le domaine de la mobilité.
- Gestion, suivi et évaluation de la plateforme de mobilité expérimentale jusqu'en 2023, appelée COCM'oblité.

## Les réalisations 2023

- Mise à jour de la communication sur la mobilité du territoire et les services de la Communauté de Communes.
- Poursuite de la réalisation du schéma directeur vélo.
- Mise en place du dispositif Savoir Rouler à vélo avec l'école de Périers.
- Réflexion sur la poursuite de la plateforme mobilité et la location solidaire
- Rédaction et signature « Contrat opérationnel de mobilité « Pointe du Cotentin ».
- Participation aux « journées mobilité seniors » organisées en lien avec le service Politique seniors.
- Réflexion sur des solutions de mobilité douces à destination des agents.

## Les perspectives 2024

- Validation du schéma directeur vélo.
- Renouvellement de la convention de partenariat avec Accueil emploi pour les navettes emploi.
- Déploiement du dispositif national « Savoir Rouler à Vélo ».
- Rédaction et signature Contrat opérationnel de mobilité « Littoral Ouest »
- Poursuite des co-constructions de nouvelles solutions de mobilité avec les partenaires locaux via des groupes de travail (bus social, navette commune avec la CMB..)
- Recherche de financement pour poursuivre le conseil mobilité et la location solidaire.
- Proposition d'actions pour des solutions de mobilité douces à destination des agents communautaires.

## Zoom sur le dispositif "Savoir Rouler à Vélo"

Dans le cadre de la plateforme mobilité de la Communauté de Communes, il a été proposé de mener un projet expérimental sur le dispositif national « Savoir Rouler à Vélo » (SRAV) sur notre territoire qui vise à former les élèves de 6 à 11 ans à la pratique du vélo.

Pour rappel, les 3 étapes de validation du dispositif « Savoir Rouler à Vélo » sont :

- Savoir pédaler : maîtriser les fondamentaux du vélo (acquérir un bon équilibre et apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner).
- Savoir circuler : découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé (savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction et découvrir les panneaux du Code de la route).
- Savoir rouler à vélo : circuler en situation réelle (apprendre à rouler en autonomie).

Les services communautaires Enfance-Jeunesse-Parentalité, Mobilité et Sport, en étroite collaboration avec l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP), ont ainsi accompagné l'école publique de Périers (enseignants, directeur...), au déploiement du dispositif « Savoir Rouler A Vélo » pour l'année scolaire 2022-2023.



Ainsi des ateliers de réparations de vélos, d'initiative à la pratique du vélo et d'apprentissage du code de la route ont été mis en place avec les élèves pour lever les appréhensions et les familiariser avec la pratique du vélo.

L'objectif final de cet apprentissage pour les élèves et les accompagnateurs était un circuit en itinérance pendant trois jours aux abords du Mont-Saint-Michel à raison d'une sortie vélo par jour, sur une demi-journée.

La réussite de ce projet a conduit les élus communautaires à se positionner favorablement sur la poursuite du dispositif SRAV, à compter de l'année scolaire 2024-2025, après d'une école volontaire du territoire

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de transmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024

# Accompagnement à la rénovation énergétique

## Les missions

Depuis 2017, la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche se mobilise pour accompagner l'ensemble des habitants du territoire dans leurs projets de rénovation énergétique. Initié sous la forme d'une Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique de l'Habitat (PTREH), le service d'accompagnement aux particuliers s'est poursuivi en 2021 à travers l'espace France Rénov' renommé Espace Conseil France Rénov' en 2022. Ce service permet d'informer, conseiller et accompagner les propriétaires occupants et les bailleurs de manière neutre et gratuite.

## Les réalisations 2023

● Prise en charge du 1<sup>er</sup> accueil par les 7 Vents depuis mars 2023. Cette SCIC (société coopérative d'intérêt collectif), reconnue pour son expertise en rénovation énergétique, est désormais le guichet unique pour l'ensemble des habitants du territoire. Des permanences ont été mises en place à La Haye et Lessay une fois par mois. La réorganisation du service et le contexte national (inflation du prix des matériaux et évolution des aides) se sont traduits par une forte baisse de l'activité en 2023 :

- 120 personnes ont bénéficié du service France Rénov'.
- 101 informations de premier niveau,
- 59 conseils personnalisés,
- 26 accompagnements.

● Coordination de l'articulation entre France Rénov', les opérateurs ANAH et les France services : réorganisation du parcours usager, formation à destination des conseillères France services, suivi des dossiers MaPrimeRénov' et CEE (certificats d'économies d'énergie) par les conseillères France services.

● Préparation de la poursuite du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) en 2024 qui devait initialement s'achever au 31 décembre 2023 : marché public, demande de subventions européennes, réajustement du service dans le cadre de la mise en œuvre de Mon Accompagnateur Rénov' (MAR).

● Participation à la consultation nationale et aux groupes de travaux locaux pour la définition du futur service public de la rénovation de l'habitat qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

● Participation aux instances locales de lutte contre l'habitat indigne.



## Les perspectives 2024

- Préfigurer le futur service public de la rénovation d'habitat (SPRH) pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2025 : organisation du service, mise en place des partenariats, contractualisation territoriale avec l'État
- Développer les actions de communication et de sensibilisation des publics cibles sur le volet précarité énergétique et santé dans le logement.
- Développer les relations et partenariats entre les professionnels de l'habitat et ceux du social pour améliorer l'efficacité des politiques publiques et le repérage des ménages.
- Accueillir une étape de la tournée nationale France Rénov'.

# Amélioration de l'habitat et renouvellement urbain

## Les missions

Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et les Programmes d'Intérêt Général (PIG) sont deux dispositifs locaux qui permettent de cibler et d'amplifier les actions de rénovation du parc de logements privés (amélioration énergétique, maintien à domicile et rénovation de logements dégradés) par le financement de l'accompagnement des ménages, subventions de la collectivité, la mise en place de partenariats, etc. De 2017 à 2023, une OPAH dite de renouvellement urbain a été mise en œuvre sur l'ancienne communauté de communes de Sèves-Taute. Un travail est en cours pour le déploiement d'une nouvelle opération à l'échelle de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Parallèlement, le territoire reste couvert par un programme porté par le Département de la Manche et soutenu par la Communauté de Communes à travers des subventions aux particuliers.

## Les réalisations 2023

- 4 commissions d'attribution qui ont permis de valider 49 dossiers de demande de subvention pour 63 086,79€ de la Communauté de Communes, dont 19 dans le cadre l'OPAH-RU et 30 dans le cadre du PIG.
- Demande de prolongation d'un an de l'OPAH-RU (n'a pu aboutir pour des problèmes juridiques).
- Réalisation de l'évaluation finale de l'OPAH-RU 2017-2023.
- Lancement d'une étude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre d'une OPAH à l'échelle de la Communauté de Communes.
- Lancement d'un recrutement dans le cadre d'un volontariat territorial en administration (VTA) pour développer la politique de lutte contre les logements vacants.

## Les perspectives 2024

- Finaliser l'étude pré-opérationnelle et définir le plan d'action de la future OPAH.
- Mettre en place les partenariats, contractualiser avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et lancer le recrutement des prestataires pour une mise en œuvre de la future OPAH au 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- Réaliser un diagnostic et établir un plan de lutte contre les logements vacants sur la période 2025-2030.

## Chiffres clés : bilan de l'OPAH-RU de l'ancienne communauté de communes de Sèves-Taute

165 logements rénovés

104 rénovations énergétiques, 35 travaux d'accessibilité, 15 travaux lourds, 13 ravalements de façade

16 logements vacants remis sur le marché / 22 logements rénovés en locatif abordable

4,5 millions d'euros de travaux générés dont l'essentiel réalisé par des artisans locaux

58% de taux moyen d'aides financières par projet

-55% de gain énergétique moyen



Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024

# Opération de revitalisation du territoire

## Les missions

La Communauté de Communes est mobilisée depuis mai 2021 dans le programme national « Petites Villes de Demain » aux côtés des communes centres du territoire : La Haye, Lessay et Périers. Impulser, faciliter, éclairer, conforter les projets en réponse aux besoins du territoire et des habitants, relève du défi quotidien du programme. Les communes et l'intercommunalité sont engagées dans la réalisation d'actions en faveur de l'amélioration du cadre de vie et de l'accès aux services en cohérence avec les enjeux de sobriété foncière et économique ou encore de transition énergétique et écologique qui s'imposent. Le programme vise à fédérer, institutions et partenaires techniques et financiers autour de chacun des projets pour les rendre durables et de forte plus-value pour l'ensemble des usagers et habitants. Les actions portées sont fondamentales pour l'attractivité de notre territoire rural intercommunal.

## Les réalisations 2023

- Avancée d'une partie des projets tant en termes de conception que de collaboration avec les divers acteurs et l'identification des financements associés. Quelques exemples :
  - Lancement de l'étude intercommunale sur l'habitat.
  - Concertation et conception du futur parc naturel public en cours sur La Haye.
  - Avancée sur le projet du futur cinéma prisiais.
  - Formalisation du travail à réaliser pour l'aménagement durable du centre-bourg de Lessay.

## Les perspectives 2024

- Poursuite des projets engagés :
  - Début des travaux pour la requalification du pôle politiques publiques de la Communauté de communes à Lessay.
  - Début des interventions sur l'ancien cinéma de Périers pour laisser place au nouvel équipement.
  - Lancement de la réhabilitation énergétique de la salle Saint-Cloud à Lessay.
  - Aménagement en voie partagée de la route de Barneville à La Haye.

# Aire d'accueil des gens du voyage

## Les missions

Au titre de ses compétences obligatoires, la Communauté de Communes exerce la compétence relative à l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage..

L'aire d'accueil de Périers, mise en service en 2007, a été fermée administrativement le 1<sup>er</sup> janvier 2017 au motif de son état de dégradation et du non-respect des normes de sécurité. Néanmoins, les barrières d'accès sont inopérantes et l'aire est occupée illicitement par plusieurs familles. Par ailleurs, un phénomène de sédentarisation a été observé autour de l'aire d'accueil. Plusieurs familles ont fait l'acquisition de terrains non constructibles aux environs.

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Manche pour la période 2019-2025, approuvé le 4 novembre 2019, prévoit la remise en état de l'aire d'accueil permanente de Périers. En 2021, la Communauté de Communes a lancé une étude de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) afin d'analyser la pertinence d'une réhabilitation et/ou le développement de solutions alternatives pour répondre aux besoins des gens du voyage, et d'obtenir plusieurs scénarios de réaménagement de cette aire.

Suite à cette étude, il a été décidé que la rénovation de l'aire d'accueil des gens du voyage était la solution la mieux adaptée. Le coût de remise en état s'élèverait à plus d'un million d'euros. Aussi, les élus souhaitent que le coût de réhabilitation soit pris en charge à hauteur de 80 % d'aides publiques.

## Les réalisations 2023

- Finalisation du marché de l'étude MOUS et demande de subventions.

## Les perspectives 2024

- Recherche de financement pour la réhabilitation de l'aire d'accueil de Périers.
- Participation aux travaux du Département pour la construction des prochains Schéma d'accueil des gens du voyage de la Manche et Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

### Les missions

La Communauté de Communes, dans le cadre de sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations (GEMAPI), agit sur le littoral pour lutter contre les submersions marines et limiter les phénomènes d'érosion.

Plusieurs secteurs du territoire sont identifiés comme fragiles face à ces phénomènes, notamment au regard des enjeux humains et économiques. La collectivité réalise depuis plusieurs années des actions visant à conforter le trait de côte. Les zones où les enjeux sont les plus forts se situent à Créances, Pirou et Saint-Germain-sur-Ay.

### Les réalisations 2023

- Appropriation et mise en œuvre de la démarche « Notre littoral pour demain », stratégie collective d'adaptation aux conséquences du changement climatique sur le littoral ouest du Cotentin, par les élus et la population.
- Mise en œuvre du plan d'actions de la bande côtière 2021-2023 :
  - Étude pour définir l'opportunité d'avoir des systèmes d'endiguement (suite à donner).
  - Étude hydrosédimentaire de définition des aménagements sur le littoral de la commune de Pirou.
  - Travaux de protections douces :
    - ▶ Mise en place de ganivelles à Créances, associée à la pose de fagots par les services techniques.
    - ▶ Réparation des fascines à Pirou par les services techniques.
    - ▶ Pose de pieux hydrauliques à Saint-Germain-sur-Ay.
    - ▶ Pose de fascines au niveau de la cale à Bretteville-sur-Ay.
  - Communication :
    - ▶ Réalisation d'un panneau de sensibilisation sur la fragilité des dunes et pose à divers points d'accès du littoral.
    - ▶ Réunion publique à destination des habitants de Bretteville-sur-Ay au sujet des perspectives de travaux sur la bande côtière.
- Rédaction et validation du nouveau plan d'actions de la bande côtière 2024-2026.



### Les perspectives 2024

- Appropriation et mise en œuvre de la démarche « Notre littoral pour demain », stratégie collective d'adaptation aux conséquences du changement climatique sur le littoral ouest du Cotentin, par les élus et la population.
- Mise en œuvre du plan d'actions de la bande côtière 2024-2026 :
  - Étude hydrosédimentaire de définition des aménagements sur la commune de Bretteville-sur-Ay.
  - Travaux de protections douces :
    - ▶ Pose de branchages à Créances, La Haye (Glatigny) et Pirou par les services techniques.
    - ▶ Aménagement et canalisation de la fréquentation dans les dunes de Saint-Germain-sur-Ay, par les services techniques, via un contrat Natura 2000.
    - ▶ Réparation des fascines de Pirou.
    - ▶ Repositionnement des fascines de Pirou.
- Bilan du plan d'actions de la bande côtière 2021-2023.

## Les missions

La Communauté de Communes dispose d'un territoire à multiples bassins versants dont les exutoires sont répartis entre les côtes ouest et est du département. Les deux techniciens GEMAPI œuvrent sur le terrain pour mettre en place des actions permettant d'aboutir à un bon état des cours d'eau. Ils ont pour missions d'élaborer et d'animer les programmes de restauration des cours d'eau. Ils en assurent la préparation par des diagnostics préalables, des négociations avec les propriétaires, et le cas échéant l'exploitation des parcelles concernées mais aussi le contrôle du bon déroulement des chantiers et le suivi des travaux après réalisation. Ils mènent des actions d'information et de sensibilisation grâce à une approche transversale des problèmes liés aux écosystèmes. Ils assurent des missions de conseils techniques et administratifs auprès des particuliers, communes ou associations ayant des projets relatifs aux cours d'eau.

## Les réalisations 2023

### Bassins versants de la Sèves et de la Taute

- Établissement d'un nouveau programme de restauration :
  - Réalisation du diagnostic en régie pour l'établissement d'un nouveau programme de restauration des cours d'eau.
- Bilan du programme de restauration 2016-2022.

### Affluents de la Douve et cours d'eau du bassin du havre de Surville

- Prises de contact et signature des conventions avec les propriétaires exploitants pour la mise en œuvre des travaux.
- Réalisation des travaux de la tranche 3 sur le bassin de la Senelle (commune de Montsenelle).

## Les perspectives 2024

### Bassins versants de la Sèves et de la Taute

- Établissement d'un nouveau programme de restauration :
  - Nouvelle entente avec Coutances mer et bocage et Saint-Lô Agglo pour la réalisation du programme.
  - Déclaration d'intérêt général pour l'établissement d'un nouveau programme de restauration.
  - Lancement d'un nouveau marché de travaux.

### Affluents de la Douve et du havre de Surville

- Prises de contact et signature des conventions avec les propriétaires exploitants pour la mise en œuvre des travaux.
- Commencement des travaux de la tranche 4 sur le ruisseau du Moulin, le ruisseau Le Vavasseur et les affluents du Gorget (communes de La Haye, Montsenelle, Saint-Nicolas-de-Pierrepont et Saint-Sauveur-de-Pierrepont).
- Étude de faisabilité du projet de reméandrage du Gorget.

### Bassins des havres de Geffosses et Saint-Germain-sur-Ay

- Commencement des travaux pour le rétablissement de la continuité écologique, en fonction des opportunités identifiées par le diagnostic.

## Chiffres clés

### Bilan du programme pour les bassins versants de la Sèves et de la Taute (2017-2022)

- 103,2 km de berges restaurées
- 44,6 km de végétation traitée
- 56,6 km de clôtures
- 170 systèmes d'abreuvement
- 188 embâcles et arbres menaçants enlevés
- 55 dispositifs de franchissement pour les engins ou les bovins pour remplacer des ouvrages défectueux et pour favoriser la continuité écologique

### Bassins versants des affluents de la Douve et du havre de Surville

- 20 km de cours d'eau restaurés
- 4,5 km de végétation traitée
- 19 embâcles retirés
- 8,2 km de clôtures
- 17 systèmes d'abreuvement
- 12 systèmes de franchissement
- 7 ouvrages traités en faveur de la continuité écologique
- 1 cours d'eau remis en talweg (130 m)
- 50 tonnes de granulats pour redynamiser les écoulements

Accusé de réception en préfecture  
050420067034120240704-DEC20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024

## Les missions

Le territoire communautaire abrite une richesse écologique importante et fragile, en témoigne notamment la présence de réserves naturelles nationales et de quatre sites appartenant au réseau européen Natura 2000, permettant une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. La Communauté de Communes participe ainsi à la gestion de nombreux espaces naturels à travers ses compétences optionnelles liées à la protection et la mise en valeur de l'environnement. Dans ce cadre, la collectivité s'est engagée via des conventions « Natura 2000 » avec l'État, la Région Normandie et l'Europe pour la réalisation d'actions, ponctuelles ou régulières, visant à préserver la biodiversité en protégeant un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs.

Parallèlement, la Communauté de Communes intervient également sur des espaces naturels dans le cadre de l'entretien des sentiers de randonnée et d'interprétation, des aménagements liés au tourisme « nature » ou à la sécurité incendie au sein des forêts communales. Des dispositions particulières (désherbage mécanique, outils électriques, gestion différenciée) permettent de limiter l'impact des interventions sur le milieu naturel.

## Les réalisations 2023

- Mise en œuvre du programme annuel de nettoyage annuel des plages comme les années précédentes avec :
  - des actions de collecte,
  - des animations pour sensibiliser le public à l'intérêt des laines de mer par le CPIE du Cotentin,
  - un suivi ornithologique assuré par le GONm (Groupe Ornithologique Normand) pour mesurer l'évolution de la population de gravelots à collier interrompu sur le littoral communautaire.
- Inauguration du sentier littoral avec le service tourisme et le conseil départemental.
- Signature d'un nouveau contrat Natura 2000 avec la nouvelle programmation européenne 2023-2027 : « Travaux dans les forêts communales de Lessay, La Feuillie et Pirou : corridors landicoles, et sur les dunes : Saint-Germain-sur-Ay et Créances ».

## Les perspectives 2024

- Recondution du nettoyage annuel des plages avec :
  - le maintien des actions de collecte sur l'ensemble du linéaire côtier (havres inclus) et des chantiers bénévoles de ramassage des déchets,
  - la poursuite des animations pour sensibiliser le public à l'intérêt des laines de mer par le CPIE du Cotentin,
  - la poursuite du suivi ornithologique du gravelot par le GONm.
- Réalisation de la première année de travaux du contrat Natura 2000 « Entretien et restauration des landes et des tourbières ».

## Chiffres clés

8 620 kg de déchets ramassés dans le cadre du programme annuel

16 % de l'effectif régional des gravelots à collier interrompu niche sur le territoire de la Communauté de Communes

55 101 € de dépenses liées à la gestion des espaces naturels

40 % de subvention pour les actions



## Les missions

Le bocage apparaît au début du Moyen-Âge, à l'origine pour protéger un champ travaillé à l'abri du vagabondage des animaux. Au fur et à mesure, son usage évolue : tour à tour limite de parcelle, clôture ou pâture. Le mouvement de plantation et de création de talus s'est globalement poursuivi jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale. Ensuite, les pratiques agricoles se sont mécanisées et intensifiées se traduisant par un élargissement de la taille des parcelles, une augmentation des surfaces cultivées et la destruction des éléments permanents considérés comme gênants (bois, talus plantés ou non, prairies). Autrefois « rentables », les haies sont devenues un frein à ces nouvelles pratiques agricoles. Cependant, depuis le début des années 90, les mentalités évoluent. Au fil du temps, les conséquences négatives de la destruction du bocage sont apparues. Le rôle essentiel de ce bocage du point de vue microclimatique, écologique, hydrologique et paysager a été reconnu. Cette prise de conscience touche autant les agriculteurs que les divers usagers de la nature et les pouvoirs publics.

La Communauté de Communes, avec son paysage bocager structurant, s'est saisi du sujet, avec l'aide du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin.

## Les réalisations 2023

### Commission bocage

- Mise en place du protocole d'application des règles du PLUi en cours d'élaboration.
- Suivi des actions de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Opération Normandie Haies ».
- Validation des projets de plantations de l'hiver 2023-2024.

### Mise en œuvre du programme d'actions « Opération Normandie Haies »

- Axe 1 - préserver les haies :
  - Rédaction d'une page internet dédiée au bocage sur le site de la Communauté de Communes.
  - Rencontre avec 7 communes.
  - Plantation de haies bocagères avec le collège Éténclin.
  - Réalisation d'un guide d'entretien des haies.
- Axe 2 - reconquérir des haies :
  - Plantation de haies bocagères sur la zone d'activités de l'Étrier à La Haye.
  - Réalisation du programme de plantation de l'hiver 2023-2024 : 5 730 mètres linéaires plantés (22 bénéficiaires).
- Axe 4 - mobiliser et développer les partenariats :
  - Signature d'une convention de partenariat avec le Parc des Marais du Cotentin et du Bessin.

### Programme de plantation de haies bocagères sur le territoire par le parc des Marais du Cotentin et du Bessin

- Plantation de 1 795 mètres linéaires de haies pendant l'hiver 2023-2024 (5 bénéficiaires).



## Les perspectives 2024

### Commission bocage

- Mise en place du protocole d'application des règles des deux PLUi en vigueur.
- Suivi des actions de l'AMI « Opération Normandie Haies ».

### Mise en œuvre du programme d'actions « Opération Normandie Haies »

- Plantation de haies bocagères avec le RPI de Gorges / Le-Plessis-Lastelle.
- Réalisation d'une pépinière pour les plants en régie.
- Élaboration du programme de plantation de l'hiver 2024-2025.
- Travaux de plantation de haies bocagères sur terrains communaux et terrains privés.

## Les missions

La Communauté de Communes réalise la collecte, le transport et le traitement des ordures ménagères, des déchets recyclés et des déchets particuliers et volumineux en déchetterie sur les secteurs de La Haye et de Lessay. Sur le secteur de Périers, la compétence « traitement des déchets ménagers » a été précédemment transférée au Syndicat Mixte du Point Fort, la Communauté de Communes y exerce donc seulement la compétence « collecte des déchets ménagers ».

## Les réalisations 2023

### Gestion des déchetteries communautaires

- Reprise de la déchetterie de Périers début 2023 par la Communauté de Communes, jusqu'alors gérée par le Syndicat Mixte du Point Fort et harmonisation du règlement intérieur des trois déchetteries du territoire communautaire.
- Nouvelles filières à responsabilité élargie du producteur permettant désormais le tri des articles de sports et de loisir, de bricolage et de jardin et des jeux et jouets.
- Mise en place d'une nouvelle signalétique pour diffuser des consignes lisibles aux usagers et ainsi faciliter leur geste de tri.

### Valorisation des biodéchets

- Vente de 324 composteurs et installation de 2 aires de compostage partagé à Montsenelle et Saint-Germain-sur-Ay. Cependant, la production d'ordures ménagères reste relativement stable par rapport à 2022.

### Collecte sélective

- Augmentation de plus de 9% de la collecte d'emballages et de papier, soit 155 tonnes de plus, pour un taux de refus de tri s'élevant cependant à 33%.
- Décoration des bennes de collecte avec les dessins et slogans lauréats du concours de dessin sur le thème du tri et de la réduction des déchets auquel ont participé 23 classes du territoire.
- Changement de prestataire de collecte ?

### Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

- Début de la rédaction du PLPDMA sous la coordination du Syndicat Mixte du Point Fort avec les autres collectivités adhérentes au syndicat.
- Renouvellement de l'intégralité des marchés de traitement et de collecte liés aux déchets pour un début effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## Les perspectives 2024

### Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

- Consolidation et validation du PLPDMA.
- Élaboration d'un plan d'action propre à la Communauté de Communes à destination des particuliers mais aussi des professionnels afin d'inciter à réduire ses déchets avec :
  - de la sensibilisation au tri des biodéchets,
  - la mise en valeur des filières de réemploi et de tri,
  - une présence sur le terrain renforcée afin d'aller à la rencontre des usagers,
  - un rapprochement avec divers relais indispensables à la réussite de ces projets, tels que les communes, les associations sportives et les entreprises locales.

### Valorisation des biodéchets

- Objectif de vente de 700 composteurs individuels et installation de 4 composteurs partagés supplémentaires pour davantage valoriser les biodéchets et réduire la part de déchets envoyés en enfouissement et ainsi répondre aux enjeux de la loi AGEC (Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire).

### Amélioration des performances de tri

- Réduction du taux de refus de tri afin d'obtenir une qualité de tri optimal et diminuer les coûts inhérents à leur traitement.

### Nouveaux équipements

- Investissement dans un compacteur mobile porté sur un camion Ampliroll afin d'optimiser le transport des bennes des déchetteries vers les exutoires et réduire l'utilisation coûteuse d'une prestation extérieure.

## Chiffres clés

- 15 484 tonnes de déchets collectés dont :
  - 3 332 tonnes d'ordures ménagères (+ 36 t par rapport à 2022)
  - 1 930 tonnes d'emballages et de papiers (+ 154 t)
  - 1 329 tonnes de verre (-73 t)
  - 8 892 tonnes en déchetteries (-670 t)



Camion de collecte en préfecture des dessins  
060-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024

# Service Public d'Assainissement Non Collectif

## Les missions

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est chargé de :

- sensibiliser les usagers aux risques liés aux dysfonctionnements des dispositifs d'assainissement non collectif.
- conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif.
- contrôler les installations d'assainissement non collectif.

L'action du SPANC vise à protéger la qualité des nappes d'eaux superficielles et souterraines qui reçoivent les eaux usées traitées par des dispositifs d'épuration et d'infiltration par le sol.

## Les réalisations 2023

- Poursuite de la campagne de contrôles de bon fonctionnement : une partie des installations des communes de Bretteville-sur-Ay, Créances et Millières a été contrôlée. Pour les habitants n'ayant pas honoré le rendez-vous initial, un second passage a été effectué sur les communes du secteur de La Haye.
- Poursuite du programme de subvention pour les réhabilitations : il a concerné 79 installations pour un montant d'aides total de 498 284 € versées sur le territoire par l'Agence de l'eau Seine Normandie.
- Révision et validation du nouveau règlement de service.

## Les perspectives 2024

- Deux tranches de subvention seront proposées : une au début du 1<sup>er</sup> trimestre, l'autre au 2<sup>e</sup> trimestre. Une communication incitant à la réalisation de travaux continue à travers divers moyens d'information, anticipant l'arrêt prochain des subventions.
- La campagne de contrôles de bon fonctionnement se poursuivra à Bretteville-sur-Ay et Créances. Elle commencera pour les communes de La Feuillie, Lulne, Lessay, Saint-Germain-sur-Ay et Varengebec.

## Chiffres clés

Diagnostics et bon fonctionnement

**805** dossiers (752 en 2022)

Conception

**136** dossiers (192 en 2022)

Réalisation

**160** dossiers (117 en 2022)

Subventions / Aides par dossier

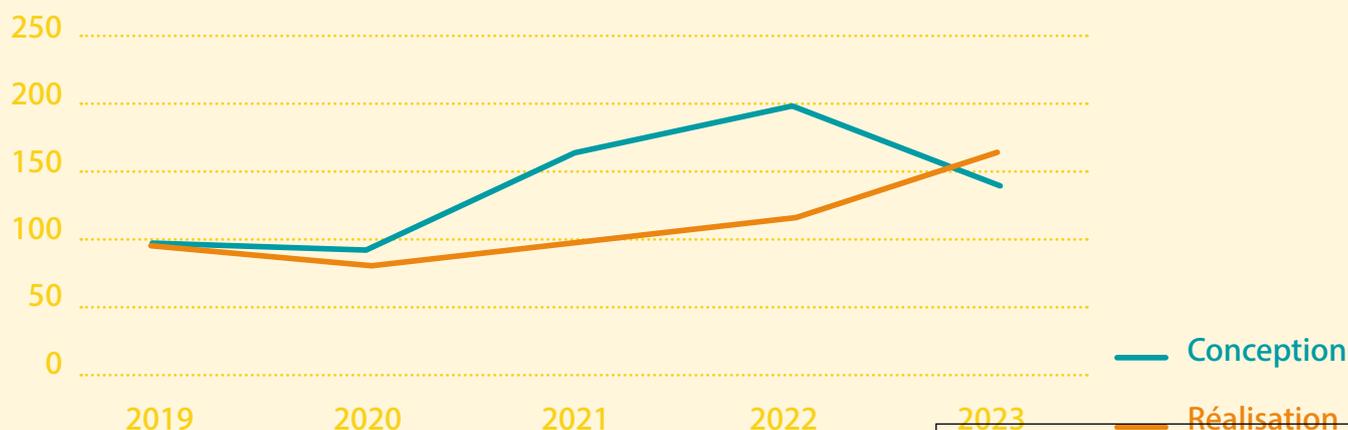
**50 %** du coût de l'étude

**6 000 €** (maximum) du coût des travaux

Campagnes 2023

**79** dossiers déposés

## Évolution du nombre de dossiers suivis



Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024

## Les missions

Les agents des services techniques œuvrent au quotidien au sein des infrastructures communautaires tels que pôles de sa crèches, gymnases, etc., afin d'en assurer un fonctionnement optimal et d'y apporter des améliorations, tant esthétiques fonctionnelles. En parallèle, des équipes sont affectées à la gestion des espaces verts afin d'en assurer l'entretien et l'embellissement. Cette année encore, les agents ont travaillé dans un souci de maîtrise des dépenses en privilégiant la réactivité et une utilisation efficace des ressources grâce au réemploi de matériaux. Toutefois, la fin d'année 2023 a été largement perturbée par des conditions météorologiques difficiles et la survenue d'évènements d'intensité extrême telle que la tempête Ciaran le 2 novembre 2023.

## Interventions sur les bâtiments

### Les missions

Les services techniques communautaires participent à l'entretien des locaux construits et/ou exploités par la Communauté de Communes. Les équipes « bâtiment » interviennent en réponse aux dysfonctionnements mais aussi à travers des travaux de rafraîchissement, d'entretien préventif courant et d'opérations de surveillance liées aux obligations réglementaires des établissements recevant du public.

### Les réalisations 2023

#### Adaptation des locaux de santé à Lessay pour répondre aux besoins des praticiens :

- Transformation des locaux sanitaires en cabinet pour accueillir une infirmière en pratique avancée sur le secteur de Lessay : modification des pièces pour fusionner l'espace et redistribuer les équipements, interventions externes, notamment pour la transformation d'un skydome en fenêtre de toit.

#### Interventions sur les équipements sportifs :

- Ajout de panneaux de sponsors.
- Création d'un espace de stockage supplémentaire au tennis couvert de Périers.
- Sonorisation de locaux à Lessay.
- Interventions ponctuelles sur le projet de rénovation du gymnase communautaire à Périers, en complément des entreprises (démontage et réemploi de menuiseries extérieures par exemple, rénovation des équipements des vestiaires pour éviter leur remplacement).

#### Fabrication et installation de mobiliers

- Confection de mobiliers en bois : tables de pique-nique pour le service enfance-jeunesse, pupitres pour la mise en place de panneaux d'information du public pour le service GEMAPI.
- Mise en place de la nouvelle signalétique dans les déchetteries communautaires.

### Les perspectives 2024

#### Rénovation du gymnase de Périers

- Achèvement des travaux de rénovation du gymnase communautaire de Périers avec l'aménagement, en régie, des locaux de stockage et de convivialité aux besoins des associations sportives pour faciliter le rangement des matériels grâce à des dispositifs sur mesure et la réalisation d'éléments d'ameublement pour les bureaux et club-houses.
- Réfection des tribunes du terrain de foot principal de Périers avec une remise en peinture.

#### Interventions sur les bâtiments communautaires

- Adaptation de locaux administratifs :
  - Pôle de Périers : recloisonnement d'espaces de bureaux et transformation d'un local de stockage.
  - Bâtiment dédié à la Maison du Pays : adaptation d'espaces de bureau et du local dédié à l'espace public numérique.
- Extension du centre technique communautaire à Lessay (environ 130m<sup>2</sup>) afin de faire face aux besoins croissants de stockage des services communautaires et aux évolutions des services liés à la mobilité :
  - Installation d'un espace dédié aux travaux de menuiserie.
  - Agrandissement des vestiaires du personnel.
  - Augmentation des espaces de stockage couverts pour les véhicules et matériels roulants.

## Les missions

Des équipes sont affectées à la gestion des espaces verts à proximité des bâtiments communautaires, des terrains de sports couverts, des zones d'activités, des sites naturels aménagés, des espaces de loisirs de plein air, des aires de repos et des dispositifs de lutte contre les feux de forêt.

## Les réalisations 2023

### Impact de la météo sur l'activité du service

- Une année pluvieuse et humide : nécessité d'adapter la fréquence des interventions ou le matériel utilisé pour le maintien de l'exploitation des équipements extérieurs, des qualités esthétiques et du niveau de finition souhaité.
- Tempête Ciaran le 2 novembre : forte mobilisation des équipes sur les derniers mois de l'année (période habituellement plus calme) pour des interventions d'urgence et à moyen terme afin de sécuriser les sites communautaires et faire les remises en état.

### Participation aux projets des services communautaires

- Poursuite des interventions en matière de restauration des dunes, dans le cadre de la lutte contre le recul du trait de côte (pose de ganivelles, de fagots et de fascines) en lien avec le service environnement.
- Missions logistiques au sein des déchetteries (gestion des plateformes de dépôt des branchages) ou pour le compte d'autres services (culture, enfance-jeunesse...).

### Maintenance

- Entretien des différents matériels et véhicules tout au long de l'année (avec un pic en période hivernale) : compte tenu de l'intérêt financier et de la réactivité associée, la maintenance des véhicules légers est majoritairement réalisée en régie depuis 2023, avec l'acquisition d'outils en conséquence et l'aménagement d'un pont pour faciliter les interventions. S'agissant des véhicules lourds, seul l'entretien courant est assuré en régie.



Pose de ganivelles et fagots à Créances

## Les perspectives 2024

- Poursuite de travaux de lutte contre le recul du trait de côte : pose de fascines et de ganivelles dans les dunes de Créances, Pirou et Saint-Germain-sur-Ay.
- Participation aux travaux de plantations de haies sur les terrains communautaires, avec notamment la mise en place d'une pépinière, supervisée par la technicienne bocage.
- Remise en état des aires de pique-nique, des sentiers de découverte et des sites naturels aménagés (lac des bruyères, mont Castre, havre de Geffosses).
- Remise en état des espaces verts et du mobilier extérieur et intérieur dans le cadre des travaux de rénovation du gymnase de Périers.
- Interventions sur les espaces verts en pourtour du siège communautaire, pour faciliter les travaux de rénovation.
- Importants travaux dans les déchetteries communautaires : sécurisation des quais et clôtures, transformation des portails d'accès et agrandissement des aires bétonnées pour les rendre plus fonctionnelles et les adapter aux évolutions réglementaires.
- Travaux en régie dans le cadre de l'élaboration du Document Unique afin d'améliorer la sécurité des agents.

## Les missions

Les services techniques communautaires assurent le suivi des travaux menés pour le compte de la Communauté de Communes de la Côte Ouest Centre Manche que la réalisation soit assurée en régie ou par des entreprises prestataires. De plus, si les projets d'envergure bénéficient d'une maîtrise d'œuvre externe, les travaux de moindre ampleur sont coordonnés directement par les services communautaires, sous la responsabilité du Vice-président en charge des travaux et des services techniques.

Ces travaux peuvent concerner la construction ou la réhabilitation de bâtiments ou d'équipements, l'aménagement de zones d'activités ou la réalisation de travaux de terrassement et de réseaux dès lors qu'ils relèvent de l'exercice de compétences communautaires.

## Les réalisations 2023

### Rénovation du gymnase de Périers

● Poursuite des travaux de rénovation globale du gymnase de Périers tout au long de l'année dans des conditions météorologiques difficiles obligeant à réorganiser les interventions des différents corps d'état :

- Adaptations mises en œuvre au cours de l'avancement des travaux pour répondre à des problématiques techniques : traitement de la charpente à la corrosion, reprise de cloisonnements fragilisés.
- Raccordement à la chaufferie bois du collège Le Fairage réalisé avant l'hiver pour garantir une reprise des activités dans de bonnes conditions.

● Aménagements extérieurs complémentaires – financés par la ville de Périers – réorganisant le stationnement autour des extensions nouvellement créées.

● Concrétisation du partenariat avec West Energies pour la pose de panneaux photovoltaïques sur plus de 350 m<sup>2</sup> de couverture.

### Rénovation thermique du siège communautaire

● Finalisation du projet de rénovation du siège dans un objectif de réduction des dépenses énergétiques.

### Restructuration du pôle Politiques publiques

● Élaboration, avec l'accompagnement du cabinet OREKA, d'un programme technique et fonctionnel permettant d'améliorer les conditions d'accueil du public et des agents et de répondre aux normes en vigueur.

● Sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire pilotée par le cabinet Des Clics et des Calques sur la base d'une intention architecturale privilégiant la mise en valeur de l'existant et du patrimoine de la reconstruction.

● Livraison des éléments de diagnostic en fin d'année 2023.



## Les perspectives 2024

### Rénovation thermique du siège communautaire

● Achèvement des travaux de rénovation dont le montant s'élève à plus d'un million d'euros :

- Amélioration de l'isolation grâce à des menuiseries extérieures plus efficaces, isolation des façades par l'extérieur et remplacement de l'isolant en toiture.
- Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit.
- Installation d'une ventilation double flux performante et de systèmes de régulation modernes pour un confort des usagers renforcé et des dépenses énergétiques moindres.

### Restructuration du pôle Politiques publiques

● Démarrage des travaux : dépôt du permis de construire avant l'été et mise en œuvre des premières démolitions avant la fin de l'année 2024.

### Extension du Parc d'activités de la Côte Ouest

● Aménagement de l'extension en cours d'année afin de disposer de foncier permettant d'accueillir des entreprises nouvelles ou en développement dans le but de consolider l'attractivité économique du territoire :

- 5 hectares viabilisés (voiries, réseaux) pour un coût de travaux d'environ 800 000 € et redivisés en parcelles disponibles à la commercialisation.

# Accessibilité

## Les missions

Pour rendre accessibles à l'ensemble des usagers du territoire, les espaces publics, les commerces et services, la Communauté de Communes conduit spécifiquement les deux missions suivantes : l'animation de la Commission Intercommunale de l'Accessibilité (cf. les commissions) et l'élaboration des Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE). En parallèle, la Communauté de Communes exerce ses compétences avec la volonté que ses actions contribuent à offrir une qualité de vie satisfaisante dans tous les domaines et à tous les âges de la vie quelles que soient les différences et le handicap confondu.

## Les réalisations 2023

- Mise en œuvre des interventions relatives à l'Ad'ap suivant le nouveau planning défini jusqu'en novembre 2024 avec la mise en accessibilité de l'office de tourisme et de la gendarmerie de La Haye.
- Actualisation, en continu, du tableau de recensement des données en matière d'accessibilité (ERP, voirie, logements...) en accompagnant les communes dans la recherche d'informations.
- Mise aux normes d'accessibilité du public du gymnase de Périers dans le cadre de sa rénovation.

## Les perspectives 2024

- Finalisation des travaux d'accessibilité liés à l'Ad'ap de l'école de char à voile de Bretteville-sur-Ay et mise à jour du programme de travaux de mise en accessibilité du club-house du golf situé à Saint-Martin d'Aubigny et du pôle de Lessay dans le cadre de sa restructuration.
- Actualisation, en continu, du tableau de recensement des données en matière d'accessibilité (ERP, voirie, logements...) en accompagnant les communes dans la recherche d'informations.
- Développement de la mise en place des registres d'accessibilité par diffusion d'un modèle support pour les communes.

# Fourrière animale

## Les missions

Après une période transitoire, la Communauté de Communes a décidé en 2019 de conventionner avec l'association « Passerelles vers l'emploi » pour la gestion du service de fourrière communautaire.

La réglementation prévoit que tout animal en état de divagation ou accidenté demeure sous la responsabilité du Maire de la commune où l'animal a été trouvé. Le Maire sollicite ensuite la Communauté de Communes pour prendre en charge l'animal au sein de la fourrière animale communautaire, que celle-ci soit gérée en régie ou via un prestataire avec laquelle la collectivité signe une convention. Si à l'issue d'une période minimale de 8 jours et après des démarches pour rechercher son propriétaire, l'animal n'a pas retrouvé son maître, il doit être placé dans un refuge.

## Les réalisations 2023

- Organisation par les services communautaires de la prise en charge de 10 chiens errants et 2 chats.

## Les perspectives 2024

- Poursuite du partenariat avec l'association « Passerelles vers l'emploi ».
- Renouvellement de la diffusion d'informations auprès des communes et des vétérinaires pour une meilleure connaissance des conditions de prise en charge des chiens errants.

## Chiffres clés

10 chiens errants et 2 chats pris en charge  
par les services communautaires en 2023  
contre 9 chiens en 2022

Coût du service de fourrière : 15 190 €

## Les missions

### Incendie et secours

Dans le cadre du service de secours et de lutte contre l'incendie, la Communauté de Communes a versé au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 50) une contribution d'un montant de 749 662 € au titre de l'année 2023.

### Renforts de gendarmerie

La Communauté de Communes finance :

- des renforts de gendarmerie pendant la saison estivale en prenant en charge l'hébergement des gendarmes dans un logement loué à la commune de Pirou (855 €).
  - des renforts de la Garde Républicaine en décembre pour la protection des parcs à huîtres sur tout le littoral communal.
- La collectivité a pris en charge l'hébergement des cavaliers et la pension des chevaux dans un centre équestre à Pirou du 1<sup>er</sup> novembre au 24 décembre (295,10 €) ainsi que l'assurance couvrant la mortalité des chevaux (647,80 €).

### Surveillance des plages

Par le biais de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM), la Communauté de Communes recrute des nageurs-sauveteurs pour assurer la surveillance des plages de Pirou et Saint-Germain-sur-Ay pendant les mois de juillet et août.

Chaque poste de secours est doté de :

- un chef de poste,
- un adjoint au chef de poste,
- de sauveteurs qualifiés : 3 à Pirou et 2 à Saint-Germain-sur-Ay.

La collectivité finance la formation des nageurs-sauveteurs à hauteur de 7 € par sauveteur et par jour de service. Par ailleurs, elle prend en charge les dépenses de fonctionnement des postes de secours sur la base d'un forfait de 460 € par poste, les dépenses de fournitures, de consommables et d'entretien du canot sur la base d'un forfait de 1 500 € par poste, ainsi que l'achat d'électrodes pour les défibrillateurs.

Les communes de Pirou et Saint-Germain-sur-Ay mettent à disposition gratuitement des logements pour héberger les sauveteurs recrutés.

## Les réalisations 2023

### Surveillance des plages

- Il a manqué un nageur-sauveteur et un adjoint au chef de poste à Pirou pour la dernière semaine d'août.
- Il a manqué un adjoint au chef de poste à Saint-Germain-sur-Ay en août.

### Les perspectives 2024

- Atteindre le nombre de sauveteurs demandé sur les plages de Pirou et de Saint-Germain-sur-Ay en juillet et août. Les Jeux Olympiques 2024 qui se dérouleront à Paris pendant risquent d'avoir un impact sur le nombre de sauveteurs disponibles sur nos plages.
- Évolution des coûts de formation de nageurs-sauveteurs au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : le coût sera de 5,50 € par jour et par sauveteur.

## Chiffres clés

- 46 446 € de rémunération des nageurs-sauveteurs
- 2 709 € de subventions versées à la SNSM pour la formation des sauveteurs
- 1 534 € de participation à l'achat de fournitures et consommables
- 278 € pour la maintenance des défibrillateurs



## Diagnostic social et éducatif

### Les missions

Les élus communautaires ont exprimé, dès 2018, leur souhait de se doter d'un projet politique social et éducatif fédérateur dans l'objectif de permettre le développement d'une offre de services favorisant la cohésion sociale et territoriale et de préparer l'élaboration du futur Projet Éducatif Social Local (PESL). Pour ce faire, la Communauté de Communes s'est engagée dans la réalisation d'un diagnostic territorial aux côtés des partenaires institutionnels et des acteurs locaux.

Le bureau d'études KPMG a été missionné en mai 2023 pour accompagner la collectivité dans la réalisation de cette étude. Le coût de la prestation s'élève à 41 800 € HT. Des subventions ont été obtenues de la CAF et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), permettant un financement à hauteur de 80 %.

### Les réalisations 2023

- Le 7 juin - Conférence des Maires à Lessay : les élus ont exprimé leurs ambitions politiques en matière de développement social et éducatif.
- Le 15 juin - Comité de pilotage et instance partenariale :
  - Les thématiques à traiter et les publics à investiguer ont été validés.
  - Constitution de 8 sous-groupes thématiques pour compléter le diagnostic et l'approfondir grâce au regard des professionnels et des partenaires (atouts et manques).
- Entre le 20 et le 27 septembre : réunion des partenaires et acteurs locaux en 8 sous-groupes thématiques afin d'approfondir le diagnostic, formuler des enjeux partagés et identifier les premières pistes d'action.
- Entre le 3 et le 31 octobre : réalisation d'une enquête auprès de la population afin de mieux cerner les besoins et les manques en termes d'équipement et d'offre de services (enquête en ligne et micros-trottoirs).



Conférence des maires à Lessay le 7 juin



À la rencontre des habitants pour le diagnostic social sur le marché de La Haye en septembre



Conférence des maires à Périers en novembre

### Chiffres clés

508 réponses à l'enquête en ligne

435 personnes interrogées dans le cadre des micros-trottoirs réalisés par le service PESL avec le soutien des acteurs locaux.

19 interventions dans l'espace public

### Les perspectives 2024

- Définition des enjeux, des orientations politiques stratégiques et formalisation du projet politique en juin 2024.
- Écriture du PESL sur la base des orientations politiques arrêtées par les élus.

## Les missions

Le Projet Éducatif Social Local (PESL) de la Communauté de Communes émane de la Charte avec les familles : une démarche participative de développement social local avec l'objectif « d'agir ensemble pour le bien-être des familles ». Cette démarche a permis de poser les bases de l'émergence du futur PESL.

L'équipe PESL s'est investie durant toute la phase de diagnostic social et éducatif, tant sur la méthodologie de la démarche que sur la mobilisation des acteurs de leur réseau. Le copilotage a été assuré par le coordonnateur global du PESL, la directrice adjointe des services à la population en lien avec le bureau d'étude KPMG.

En 2023, l'équipe a poursuivi le développement des différents réseaux PESL. Ce travail collaboratif avec les partenaires locaux et institutionnels a permis la réalisation des projets suivants à l'échelle du territoire.

## Les réalisations 2023

- Coordination de la Semaine de la Petite Enfance, une édition étendue aux écoles qui a rencontré un grand succès :
  - 991 inscriptions sur toute la semaine dont 147 enfants des écoles maternelles inscrits à la balade contée en forêt.
  - 50 actions mises en place sur l'ensemble du territoire avec 29 partenaires mobilisés.
- Projet de Relais Petite Enfance (RPE) unique : réalisation d'un diagnostic de l'offre et de la demande ainsi que d'un bilan des actions menées.
- Évaluation du dispositif de conventionnement des Maisons d'Assistants Maternels (MAM).
- Projet éducatif du territoire (PEDT) commun : travail en concertation avec tous les acteurs sur le PEDT 2023-2026 pour fusionner les 3 projets existants en 2020-2023.
- Proposition de « Conte et Moi », une action culturelle avec les accueils de loisirs dans le cadre de l'appel à projet « La culture s'anime en Normandie ».
- Formation des acteurs éducatifs et sociaux sur le thème « Comment favoriser la coéducation en accueillant les familles » en juin et sensibilisation au handicap.
- Organisation du forum « Orchestrans la coéducation » en novembre à destination des acteurs éducatifs et sociaux (45 participants).
- Harmonisation de l'offre des mini-camps du territoire pour les rendre accessibles à tous et favoriser la mixité sociale. Travail de partenariat avec le SESSAD pour le dispositif « Colos apprenantes ».
- Réseau des acteurs locaux de la Jeunesse : 2 rencontres.
- Mise en place d'une Bourse BAFA en juin : 2 candidates engagées dans le dispositif.
- Participation au jobdating des emplois saisonniers en mars.
- Participation à l'organisation du forum « Métiers en Tournée » en octobre.
- Coordination de la 2<sup>e</sup> édition du Family Tour. Développement du partenariat avec 2 événements supplémentaires.
- Mobilisation des partenaires autour de la présentation du PESL aux acteurs du territoire.
- Valorisation des associations et du bénévolat : réalisation de 2 clips vidéo promotionnels et organisation de l'événement « Bénévoles en Lumière » en juin (150 participants, bénévoles, élus et professionnels, 26 associations représentées).

## Les perspectives 2024

- Coordination de la Semaine de la Petite Enfance.
- Finalisation de l'écriture du RPE unique.
- Développement du PEDT commun : réalisation d'un flyer expliquant le PEDT à destination des parties prenantes.
- Évolution et réécriture des conventions MAM.
- Organisation d'un nouveau forum « Orchestrans la coéducation » en impliquant les familles afin d'évaluer leurs besoins sur la coéducation. Création d'un annuaire des acteurs de la coéducation.
- Reconduction de 3 bourses BAFA et accompagnement des lauréates du dispositif en 2023.
- Participation au jobdating de l'emploi saisonnier.
- Participation à l'organisation de la « Semaine du Logement des Jeunes » avec le service Habitat et le CLLAJ (Comité local pour le logement autonome des jeunes) de Coutances.
- Expérimentation avec le collège de Périers et le service Économie autour de la découverte des métiers dans des entreprises locales.
- Évolution du Family Tour en « Agenda des sorties en famille ».
- Développement des réseaux PESL et mobilisation des acteurs locaux autour du projet social et éducatif.
- Définition des orientations politiques du projet social et éducatif avec l'accompagnement du cabinet KPMG.
- Engagement dans une démarche collaborative d'écriture du PESL avec l'accompagnement du Pôle Ressource Départemental (PRD).
- Élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG 2025) en cohérence avec le futur PESL.



Forum de la Coéducation à Lessay en novembre

Annexe de réception en préfecture  
05/200067031-20240704-PEL 20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception en préfecture : 10/07/2024

## Relais Petite Enfance

### Les missions

Les Relais Petite Enfance (RPE), anciennement RAM (Relais d'assistants maternels) sont des lieux de proximité dédiés à l'accueil du jeune enfant. La Communauté de Communes gère directement les RPE de La Haye et de Périers tandis que celui de Lessay est géré par la Maison du Pays de Lessay et financé en partie par la collectivité.

Le RPE a pour objectif d'améliorer l'accueil individuel en milieu rural. Ses missions sont les suivantes :

- Informer :
  - les familles sur les différents modes d'accueil et la mise en relation de l'offre et de la demande,
  - les parents et les professionnels de l'accueil individuel en matière de droit du travail,
  - les professionnels sur les conditions d'accès et d'exercice de ces métiers.
- Offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles :
  - Professionnalisation des assistants maternels.
  - Animation en direction des professionnels de l'accueil individuel (ateliers d'éveil), des enfants et des parents.
- Participer à l'observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant.

### Les réalisations 2023

- Une demande d'accueil toujours supérieure à l'offre, malgré une natalité en baisse et un nombre stable de professionnelles.
- Mission renforcée « promotion du métier d'assistant maternel » : mise en place lors de la Semaine de la Petite Enfance d'une exposition réalisée par les assistants maternels avec la participation des jeunes de l'espace jeunes de Périers. Nouvelle communication présentant les dates de réunions d'information du métier, organisées par la protection maternelle et infantile (PMI).
- Mission renforcée « guichet unique » : centralisation des demandes des familles en matière d'information sur l'ensemble des modes d'accueil du territoire et suivi des solutions trouvées par les familles. Les RPE sont référencés sur le site monenfant.fr pour recevoir l'ensemble des demandes effectuées en ligne par les familles. Ils sont donc chargés de répondre à ces demandes en proposant rapidement un rendez-vous aux parents.
- Mise en place d'un projet bien-être à Périers et La Haye.
- Projet passerelle avec l'école Le Chat Perché de La Haye.
- Organisation de la Semaine du Goût : 265 participants sur Périers et La Haye.
- Fête de Noël : 101 participants sur Périers et La Haye
- Nouvelle édition de la Semaine de la Petite Enfance en partenariat avec les structures petite enfance du territoire . Organisation avec des jauges restreintes pour une animation de qualité : 19 animations proposées par les RPE de Périers et La Haye, 348 enfants et 232 adultes présents.
- Organisation de la journée départementale des assistants maternels avec le réseau petite enfance de la Manche.

### Les perspectives 2024

- Finaliser l'écriture du projet de RPE unique en tenant compte du diagnostic social.
- Poursuite des missions renforcées « guichet unique » et de la valorisation du métier d'assistant maternel au travers d'un projet collectif des assistants maternels.
- Mise en œuvre d'une nouvelle édition de la Semaine de la Petite Enfance.
- Reconduction de la Semaine du Goût et du projet bien-être qui prennent de plus en plus d'ampleur, ainsi que du projet passerelle avec les écoles qui le souhaitent.
- Mise en place des « Instants Récrés » dès janvier 2024 en projection de la sortie des animations parents-enfants du RPE.

### Chiffres clés à La Haye et Périers

86 naissances (133 en 2022)

79 assistants maternels en activité  
soit 4 de plus qu'en 2022

65 assistants maternels en activité (soit 82%)  
et 233 enfants ont participé aux ateliers d'éveil

299 places d'accueil dont 68 en MAM

6 660 informations transmises sur les temps  
de permanences

36 familles ont participé aux animations parents-  
enfants (APE)

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024

## Les missions

Les Maisons d'Assistants Maternels (MAM) situées sur le territoire communautaires représentent 10% des MAM du département de la Manche : une proposition de conventionnement par la collectivité unique dans la Manche, mais qui demanderait aussi un accompagnement de coordination et d'accompagnement dans la gestion au quotidien.

Afin de faciliter l'accueil collectif des jeunes enfants et de répondre aux besoins des familles, la Communauté de Communes apporte un soutien financier aux associations gestionnaires des MAM. Pour ce faire, elles doivent respecter un certain nombre de conditions :

- Adapter leur fonctionnement aux besoins d'accueils atypiques (ouverture avant 7 h, après 19 h, le samedi).
- Impliquer les familles au sein des MAM.
- Adapter le fonctionnement aux besoins d'accueil des enfants périscolaires.
- Adapter la gestion des agréments en interne et se former (ou être formé) pour répondre aux potentiels besoins d'accueil d'enfants en situation de handicap.
- Adapter la gestion des agréments en interne pour répondre aux accueils d'urgence.
- Suivre régulièrement les actions proposées par le Relais Petite Enfance du bassin de vie.
- Participer en équipe, avec présentation de justificatifs, à au moins deux temps par an d'échanges de pratiques, de formations spécifiques pour les MAM et/ou d'actions du réseau des MAM de la Manche (réunions, journée départementale...).

En contrepartie, la Communauté de Communes s'engage, dans le cadre d'une convention signée pour 3 ans, à apporter :

- Un soutien technique, en partenariat avec la PMI (Protection maternelle et infantile) et la coordinatrice petite enfance départementale.
- Un soutien financier annuel à l'association support de la MAM, dès lors qu'au moins deux assistants maternels habitent sur le territoire Côte Ouest Centre Manche :
  - ▶ 500 € par agrément la 1<sup>ère</sup> année.
  - ▶ 250 € par agrément la 2<sup>e</sup> année.
  - ▶ 100 € par agrément à partir de la 3<sup>e</sup> année.

En 2023, 8 MAM sur les 9 présentes sont financées dans ce cadre (deux à Périers, une à Créances, une à La Haye, une à Montsenelle, une à Millières, une au Plessis-Lastelle et une à Saint-Martin d'Aubigny).

## Les réalisations 2023

### Problématiques de respect du conventionnement

- Depuis 2020, les MAM ont des difficultés à respecter les critères imposés dans le cahier des charges. La crise sanitaire de 2020 a pu expliquer en partie cette situation (restrictions de sorties, peu d'offre de formation extérieure, jauges dans les animations des Relais Petite Enfance, etc.). En 2022, des visites ont eu lieu dans les MAM conventionnées pour impulser une réflexion sur la pertinence des critères du cahier des charges au regard des enjeux évolutifs de l'accueil de la petite enfance sur le territoire communautaire. En effet, l'offre d'accueil pour les enfants de 0 à 6 ans ne permet pas aujourd'hui de répondre à la demande. De nombreuses familles doivent trouver des solutions d'accueil hors du territoire communautaire pour pouvoir reprendre le travail après l'arrivée d'un enfant.
- Mise en lumière de plusieurs problématiques :
  - Difficulté de respecter certaines conditions trop contraignantes du cahier des charges (accueil d'un enfant porteur de handicap, accueil d'un périscolaire dans une structure recevant une majorité de bébés, etc.).
  - Refus de certaines MAM de respecter une amplitude horaire d'ouverture permettant les horaires atypiques.
  - Non participation des MAM aux actions des RPE ou aux formations en équipe.

### Évolution du conventionnement

- Ces constats ont amené un souhait de la part des élus de faire évoluer la convention en juin 2023. Il a donc été proposé à toutes les MAM de travailler collectivement l'évolution de cette convention.
  - Organisation d'un groupe de travail constitué des représentants de la PMI, d'élus, des 3 RPE du territoire et de la coordinatrice petite enfance.
  - En 2023, deux rencontres ont été organisées afin de recueillir les attentes de chacun.

### Les perspectives 2024

- Poursuite du travail engagé en 2023 avec la proposition à l'ensemble des MAM d'une nouvelle convention répondant au projet politique petite enfance du territoire tout en accompagnant les MAM dans leur fonctionnement de manière respectueuse.

## Nouvelles Activités Périscolaires

### Les missions

Les Nouveaux temps d'Activités Périscolaires (NAP) accueillent les enfants de 6 à 12 ans, après l'école. Complémentaires de l'école, les NAP aux enjeux éducatifs multiples, s'inscrivent entre le temps scolaire et le temps familial. Les activités éducatives proposées contribuent à :

- participer au développement et à l'épanouissement de l'enfant,
- favoriser l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques et sportives,
- développer le vivre ensemble et la citoyenneté,
- valoriser les compétences des enfants.

La Communauté de Communes gère les NAP de Périers pour les élèves en élémentaires.

### Les réalisations 2023

#### Festival de l'accompagnement à la scolarité

● Projet stop-motion avec la classe de CE1 : création d'un film d'animation par les enfants avec un enseignant et une animatrice sur le temps scolaire et les NAP, ainsi que l'aide de l'artiste David FERRÉ et des parents.

#### Citoyenneté et éco-citoyenneté

- Projet sur la gestion des émotions avec les classes de CM1/CM2 pour mieux vivre ensemble.
- Découverte des malles pédagogiques « Apprenons le handicap » et « Handisport ».
- Jardinage dans le jardin partagé à côté de l'école avec tous les enfants et enseignants CE2 et CM1/CM2.
- Sensibilisation à la biodiversité et l'importance des insectes.

#### Ouverture culturelle et expression

- Projet lecture et écriture avec Mme VALISE : « Quand je serai grand, je serai... ».
- Découverte de la danse africaine.
- Atelier photos et vidéos.
- Création d'un nuancier sur le Mont-Saint-Michel avec la classe de CE2, exposé lors de la fête de l'école.
- Création de costumes sur le thème de la mythologie grecque en lien avec les enseignants de CM1/CM2.
- Cycle « Théâtre » avec les CE2, CM1 et CM2 pour développer la confiance en soi et la prise de parole en public.
- Savoir Rouler à Vélo avec les CP et CE1.
- Projet d'olympiades avec les enseignants de CM1/CM2.
- Course d'orientation avec la classe de CE2.

#### Modification de l'organisation depuis la rentrée de septembre 2023

● Grâce aux échanges avec les professeurs, les NAP se sont adaptées aux besoins des enfants. Les lundis : les élèves restent en groupe classe pour faciliter les APC (aide personnalisée proposée par les enseignants). Les enfants pris en charge par les NAP bénéficient d'un temps de « Comment ça va ? » et font des activités autour des compétences psychosociales.

### Les perspectives 2024

- Continuer de développer le projet en partenariat avec les enseignants.
- Continuer le travail autour du vivre ensemble en s'appuyant sur les compétences psychosociales.
- Mettre en place des règles de vie et une échelle de sanctions travaillées en équipe.

### Chiffres clés

128 enfants scolarisés à l'école de Périers  
(semaine de 4,5 jours)

122 enfants inscrits aux NAP  
soit 95 % des enfants scolarisés



Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024

## Les missions

Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) accueillent les enfants dès leur scolarisation les mercredis et les vacances scolaires de 7 h à 19 h. Espaces complémentaires de l'action éducative de la famille et de l'école, ils favorisent la prise d'initiatives, l'expérimentation et l'autonomie en rendant les enfants et les jeunes acteurs de leur vie. Ils y apprennent à vivre ensemble dans le respect des différences et pratiquent des activités variées : sportives, culturelles, artistiques, scientifiques et techniques, découverte de la nature et de l'environnement...

La Communauté de Communes gère directement les ACM à La Haye et à Périers.

## Les réalisations 2023

### Fonctionnement

- Des accueils toujours sous tension : les ACM de La Haye et Périers reçoivent beaucoup de demandes d'accueil sur le temps périscolaire du mercredi et les vacances scolaires notamment chez les moins de 6 ans. Les difficultés de recrutement n'ont pas permis aux ACM de La Haye et Périers de répondre à toutes les demandes des familles. La capacité d'accueil des moins de 6 ans ne permet pas non plus de répondre à toutes les demandes (une dizaine de familles par pôle ont dû trouver d'autres solutions d'accueil).
- Réunion d'intégration reconduite en septembre avec l'ensemble des agents du service enfance-jeunesse-parentalité pour favoriser l'interconnaissance entre collègues, la compréhension du fonctionnement de la collectivité et la relation entre projet politique et actions de terrain et ainsi faciliter la prise de poste et le travail en équipe.

### Des temps forts tout au long de l'année

- Partenariat renforcé avec le service culturel de La Haye : Fête du printemps, spectacle de Noël. Les accueils de loisirs communautaires ont également participé au Carnaval de La Haye. Les enfants ont aidé à la confection des costumes et des décors.
- Projet lecture en partenariat avec le service culturel de la Communauté de Communes : ces interventions ont eu lieu sur les mercredis de septembre à décembre à La Haye. La finalité est un projet lecture/marionnette pendant les vacances de février 2024.
- Projet « Savoir Rouler à Vélo » à Périers : organisation d'un stage en février pour les 5 ans (5 enfants) et un stage en avril pour les 8-9 ans (5 enfants).
- Retour des temps d'échange intergénérationnels avec l'EHPAD de Périers et la coordinatrice seniors de la Communauté de Communes depuis septembre 2023 avec la participation de 8 enfants à chaque séance.
- Bonne fréquentation des Mini-camps : 7 séjours de 4 à 13 ans (dont un partagé avec Familles Rurales de Marchésieux), ont réuni 56 jeunes différents. L'ensemble des séjours de plus de 3 nuits ont été labellisés « Colos apprenantes » et ont permis aux familles de bénéficier d'un tarif préférentiel grâce à une prise en charge de l'État.

### Mise en place de temps communs

- Temps de rencontre entre accueils de loisirs et analyse des pratiques.
- Formations : soutien à la parentalité, compétences psychosociales.

## Les perspectives 2024

### Plans mercredis 2023/2026

- Projet autour des jeux olympiques d'une journée avec tous les ACM du territoire, le service des sports, et les services culturels de la commune de La Haye et de la Communauté de Communes.
- Formation aux compétences psychosociales de tous.

### Participation aux projets communs sur le territoire communautaire

- Participation à « La Culture s'anime », Bulles de campagne, la Semaine de la Petite Enfance, Savoir Rouler à Vélo, le carnaval de La Haye...
- Implication des équipes dans la démarche communautaire de développement durable et d'économie circulaire.
- Partenariat avec l'Espace Public Numérique (EPN) les mercredis autour de l'initiation au numérique.
- Renouvellement des Mini-camps.

## Chiffres clés

**575** enfants différents accueillis  
soit 85 de moins qu'en 2022

**399** familles différentes  
soit 53 de moins qu'en 2022

**10 556** journées enfants  
soit 1 663 de plus qu'en 2022

## Espace Jeunes

### Les missions

Géré par la Communauté de Communes, l'Espace Jeunes de Périers est un lieu d'écoute, d'échange, d'information et de création pour les jeunes de 11 à 17 ans et les familles du territoire. Ouvert les mercredis et lors des vacances scolaires de 13 h 30 à 18 h et vendredis en semaines scolaires de 17 h à 19 h, il repose sur une démarche volontaire : les jeunes viennent s'ils le veulent, qu'ils le veulent.

Ce lieu incite les adolescents à devenir acteurs de leur territoire, loisirs, développement et parcours de vie. Il favorise l'émergence de projets et initiatives autour de la jeunesse, la découverte de nouvelles activités, la rencontre entre les jeunes en partenariat avec les acteurs locaux.

Sur le pôle de La Haye, il existe un Ados Club porté par le service des sports. Les Espaces Jeunes de Créances et Lessay, quant à eux, sont gérés par la Maison du Pays de Lessay.

### Les réalisations 2023

- Changement de référent : Départ de Clemmie COLLET au cours de l'année. Remplacement assuré temporairement en interne pour maintenir l'ouverture de l'Espace Jeunes d'avril à août avant l'arrivée du nouveau référent, Meïdhi DENIS-CHARVET en septembre.

#### Favoriser l'autonomie des jeunes et la découverte de nouvelles activités

- Organisation de 3 sorties vélo dans l'objectif de faire découvrir le territoire aux jeunes et de les sensibiliser à la mobilité douce. Les jeunes sont allés à la plage de Pirou, au Lac des Bruyères à Millières, à l'Étang des Sarcelles et à la Maison de la Brique de Saint-Martin d'Aubigny.
- Sortie escalade à Caen : l'objectif était de faire prendre le train aux jeunes au départ de Carentan et d'apprendre à se déplacer dans une ville. Ils ont pu également découvrir une activité à sensation et se dépasser personnellement.
- Sortie sportive au Fair'Play, un cinéma à Saint-Lô, et char à voile à Bretteville-sur-Ay.
- Organisation de soirées à l'Espace Jeunes.
- Mini-camp à Siouville : découverte du surf pour 15 jeunes. Les familles ont pu bénéficier du dispositif « Vacances Apprenantes ». Malheureusement, le séjour a dû être écourté en raison des intempéries.

#### Des projets innovants créés par les jeunes

- « Ramène ton papy » : invitation des grands-parents à venir à l'Espace Jeunes un mercredi après-midi pour passer un moment convivial et participer aux activités du jour. Les jeunes souhaitent renouveler l'expérience.
- Chaîne Twitch : réalisation de plusieurs émissions lors des vacances scolaires avec la participation de 4 jeunes différents à chaque fois en lien avec l'Espace Public Numérique (EPN) de Périers. Chaque live réunit en moyenne une dizaine de spectateurs. Les rediffusions sont disponibles cocom.fr.

### Les perspectives 2024

- Reprise du projet de voyage à l'étranger en autofinancement.
- Organisation d'un bal populaire pour le 80<sup>e</sup> Anniversaire du Débarquement en partenariat avec la commune de Périers et le comité des fêtes.
- Création d'une borne arcade en partenariat avec l'EPN et l'association l'Outil en main de Périers.
- Organisation d'un mini-camp durant l'été.

### Chiffres clés

140 jeunes différents accueillis  
soit 36 de plus que l'année précédente

913 journées enfants  
soit 117 de plus que l'année précédente



Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024

## Animations familles

### Les missions

La Communauté de Communes gère les animations familles « La Fourmilière », au même titre que les actions familles du RPE La Haye et Périers pour les enfants de 0 à 3 ans et les animations familles « Méli Mes Mots » en bibliothèque portées par le service culturel. Il existe un LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) à la Maison du Pays de Lessay et financé en partie par la Communauté de Communes. Les animations familles « La Fourmilière » accueillent les familles et leurs enfants à partir de 3 ans, les samedis matins pour des temps d'activités à Périers et La Haye. Elles ont pour objectifs de soutenir les familles dans leurs fonctions parentales, lutter contre la sédentarité, favoriser le bien-être, renforcer le partenariat existant avec les acteurs locaux et impliquer les parents dans la mise en place d'actions.

### Les réalisations 2023

#### Une année de continuité dans les actions et dans les publics accueillis

● Le nombre de familles différentes accueillies est en augmentation sur La Haye (+78%) et se maintient sur Périers. Les familles de La Haye identifient de plus en plus les actions de la Fourmilière.

#### Une communication qui s'améliore

● De nouvelles distributions de flyers ont été faites sur le pôle de La Haye le temps d'être mieux identifié par les familles.

#### Une programmation variée et adaptée au public familial

- Mise en place d'ateliers « cocooning et bien-être » : 36 personnes.
- Sortie baby poney: 26 personnes.
- Accrobranche : 51 personnes.
- Week-end à vélo en juillet avec l'espace de vie sociale de l'association Familles Rurales à Marchésieux.

#### Accueil de nouveaux animateurs familles

- Meïdhi DENIS-CHARVET à partir d'octobre en remplacement de Clemmie COLLET.
- Manon MONTIGNY au mois décembre pour assurer le développement des actions pour tous les petits sur La Haye.

### Les perspectives 2024

- Passer de 2 à 3 animations par mois à La Haye afin de poursuivre le déploiement comme à Périers.
- Développer l'accueil des familles avec des enfants de moins de 4 ans en proposant une animation par mois pour ce public.
- Organiser un défi familles sur le territoire communautaire autour de la thématique des écrans, en partenariat avec la Maison du Pays de Lessay.
- Former tous les agents du service au soutien à la parentalité.
- Étudier la mise en place d'une action expérimentale de répit parental (demande des familles et action existante sur Lessay).



### Chiffres clés

#### à La Haye

16 animations et 25 familles accueillies

#### à Périers

26 animations et 43 familles accueillies

pour un total de 204 participants :

119 enfants et 85 adultes

dont 17 papas et 4 grands-parents

### Les missions

La ludothèque est un équipement culturel où se pratiquent le jeu libre, le prêt et des animations ludiques. Elle a pour objectifs :

- Mettre en place un lieu d'échanges et de rencontres.
- Être un lieu ressource autour du jeu identifié sur le territoire.
- Favoriser l'accessibilité à tous.
- Permettre la découverte et la redécouverte du jeu.
- Être dans une démarche de développement durable.

La ludothèque est ouverte 25 heures hebdomadaires du mardi au samedi sur 48 semaines, auxquelles s'ajoutent les Party Ludo mensuelles.

### Les réalisations 2023

- Augmentation de la fréquentation : dans la continuité de l'année 2022, la ludothèque voit sa fréquentation largement augmenter avec près de 700 passages supplémentaires. De fait, elle a enregistré 3 660 passages au cours de l'année.
- Party Ludo : les 11 événements prévus ont eu lieu. Lors de ces occasions, le public prend le temps de jouer sur place, en famille, entre amis ou encore entre personnes venant se rencontrer. Fréquentations moyennes :
  - 20 à 30 personnes les vendredis soir.
  - Environ une cinquantaine de personnes les samedis après-midi.
- Convention de prestation de services entre la Communauté de Communes et la résidence Anaïs de Groucy : 11 animations ont eu lieu à la résidence autonomie Le Donjon à La Haye. Chaque intervention est facturée à hauteur de 120€ à la résidence.
- Au cours de l'année, dans l'idée d'élargir l'offre des bibliothèques-médiathèques du territoire, un partenariat a été proposé avec la ludothèque. En fonction des souhaits et besoins de chaque bibliothèque-médiathèque, des modalités de partenariat ont été définies : 6 conventions ont été signées et ont donné lieu à 9 changements de sélection de jeux et de jouets (une sélection comprend entre 20 et 50 jeux et jouets) et 2 accompagnements de la ludothécaire sur des séances de jeux en bibliothèque-médiathèque.
- L'emprunt de jeux géants prend de l'ampleur. La gestion en devient parfois difficile, notamment entre mai et septembre.

### Les perspectives 2024

- Poursuite et, si nécessaire, ajustement du partenariat entre la ludothèque et les bibliothèques-médiathèques : mise à disposition de jeux et/ou accompagnement de séances d'animation autour du jeu.
- Adaptation du rythme des Party Ludo pour répondre aux demandes du public et faciliter l'organisation du service. À partir de janvier, alternance deux samedis après-midi et un vendredi soir (initialement alternance un samedi, un vendredi).
- Lancement d'une réflexion au sujet de la problématique des grands jeux.
- Renforcement de la communication auprès du public senior faisant l'objet d'un projet d'une stagiaire en Bac professionnel service aux personnes et animation dans les territoires accueillie au pôle de Périers.



### Chiffres clés

**3 660** passages (2 972 en 2022)

Un nombre d'abonnements en augmentation :

**132** abonnements dont **104** familles  
et **28** structures (119 abonnements en 2022)

**1 215,5** heures d'ouverture

Accusé de réception en préfecture  
050-200067033-20240704-DEL2024-0704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024

## Les missions

La lecture publique est l'ensemble des actions menées autour de la culture de l'écrit en général. Dans ce domaine, la Communauté de Communes intervient à plusieurs niveaux pour renforcer les actions déjà portées par les bibliothèques municipales du territoire avec la mise en place d'animations et la coordination du groupe de coopération des bibliothèques.

### Objectifs des animations en bibliothèque

- Dynamiser la lecture publique.
- Favoriser le plaisir de lire et d'apprendre.

### Objectifs du groupe de coopération des bibliothèques

- Mutualiser les moyens pour la mise en place d'actions collectives et fédératrices.
- Favoriser les échanges de savoirs et de compétences.
- Rompre l'isolement des bibliothèques.

## Les réalisations 2023

### Animations en bibliothèque

● Atelier langage en bibliothèque avec les RPE : lecture accessoirisée autour de livres et de comptines et « Bébé signe », lecture de livres et comptines signées.

- 19 séances à destination des assistantes maternelles : 10 à La Haye et 9 à Périers.
- 3 séances à destination des parents.

● Méli Mes Mots, animations familles à la médiathèque de Marchésieux :

- 11 animations (9 animations en 2022).
- 44 participants soit 17 familles : 17 adultes et 27 enfants (43 participants et 13 familles en 2022).

● Interventions à l'accueil de loisirs de La Haye : sensibilisation mensuelle de septembre à décembre auprès de l'équipe et des enfants accueillis : animations autour de la lecture et accompagnement de groupe en médiathèque.

● Animations seniors, lecture animée thématique à la résidence Le Donjon à La Haye : dans le cadre d'une convention de prestation de services entre la Communauté de Communes et la résidence Anaïs de Groucy, 10 animations sur les 11 prévues ont eu lieu à la résidence autonomie Le Donjon à La Haye. Chaque intervention est facturée à hauteur de 70€ à la résidence.

### Groupe de coopération des bibliothèques

● Le projet « Les bibliothèques dans tous les sens » a eu lieu du 3 octobre au 25 novembre avec 52 animations proposées :

- 12 intervenants différents sur 22 animations : yoga, sophrologie, artiste peintre, magicien, barman, maraîcher...
- 30 temps animés par les équipes des bibliothèques : tricot, lectures animées, temps de jeux, ateliers autour des 5 sens, cuisine...
- Sur ces 52 animations : 7 ont été annulées du fait de la tempête Ciaran et 2 animations faisant appel à des intervenants seront reportées en 2024.

● Environ 500 participants sans compter les expositions et les actions annexes destinées à un public captif (écoles, accueils de loisirs...).

## Les perspectives 2024

● Poursuite des animations menées par la Communauté de Communes.

● Suite à la sensibilisation en 2023, organisation d'un stage de marionnettes pendant les vacances de février 2024 à l'accueil de loisirs de La Haye.

● Coordonner et mettre en place un projet annuel dans le cadre du groupe de coopération des bibliothèques : « S'évader » sur le thème du voyage, des légendes, contes et personnages fantastiques.

● En collaboration avec le service Informatique, réflexion sur la mise en place d'un portail numérique permettant des échanges et des prêts de supports, des partages de trame d'animation, des relais informations sur les diverses actions mises en place dans chaque bibliothèque-médiathèque.



Atelier artistique en bibliothèque

## Les missions

Depuis plus de 25 ans, le Conseil Départemental de la Manche propose aux territoires manchois le dispositif Villes en Scène pour que la culture soit partagée par tous. Partenaire de cette opération de diffusion de spectacles en milieu rural, la Communauté de Communes organise 6 à 7 spectacles par saison. Ce dispositif sur le territoire est mis en place avec la collaboration des communes qui, grâce à la mise à disposition de leur salle, sont des maillons indispensables.

## Les réalisations 2023

- Programmation de 6 spectacles tout public (3 sur la saison 2022-2023 et 3 sur la saison 2023-2024). Ils ont réuni 599 spectateurs.
- Pas de spectacle pour les scolaires en 2023. Celui de la saison 2022-2023 a eu lieu en 2022 et celui de la saison 2023-2024, aura lieu en mars 2024.
- Dans le cadre du processus d'évaluation du dispositif piloté par le Conseil Départemental de la Manche, la Communauté de Communes a participé aux différents temps proposés : réunions d'échanges, diffusion de questionnaires auprès des spectateurs.

## Les perspectives 2024

- Poursuite de la participation aux réflexions du groupe de travail piloté par le Département visant à faire évoluer le dispositif en vue de la signature des nouvelles conventions pour les saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026/2027.
- Poursuite de la mise en place des spectacles sur le territoire.
- Organisation d'un spectacle destiné aux scolaires.
- Projet pour tenter de proposer des spectacles accessibles à l'ensemble des habitants du territoire.

## Zoom sur le premier spectacle de la saison 2023-2024

Le mercredi 4 octobre 2023 s'est tenu à la salle communale de Marchésieux le premier spectacle de la saison : « Bon débarras », du groupe Lenn Production. Ce spectacle de chansons folk du Québec a rencontré un franc succès avec près de 150 personnes présentes. Affichant complet quelques jours avant la représentation, il a fait de nombreux déçus qui n'ont pu assister au spectacle.



Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024

## Les missions

### Convention avec l'école de musique de La Haye :

Dans le cadre de ses compétences culturelles, la Communauté de Communes a signé une convention avec l'école de musique associative communautaire. En tant qu'établissement d'enseignement artistique, l'école de musique située à La Haye est inscrite dans le SDEPEA (Schéma Départemental de l'Enseignement, des Pratiques et de l'Éducation Artistiques). À ce titre, elle est subventionnée par le Conseil Départemental et la Communauté de Communes.

### Prestation de services avec la compagnie Le Théâtre en Partance :

Depuis septembre 2020, la convention mise en place avec la compagnie Le Théâtre en Partance est devenue un contrat de prestation de services d'une durée correspondant à une année scolaire, soit de septembre 2022 à juillet 2023.

Les moyens et les objectifs restent les mêmes, soit :

- 150 heures d'intervention en milieu scolaire et 5 représentations de deux créations différentes.
- Lutter contre l'illettrisme à travers la pratique du théâtre.
- Découvrir une activité culturelle dans sa globalité.

## Les réalisations 2023

### Avec l'école de musique

- Environ 115 élèves étaient inscrits.
- Organisation du spectacle de l'école le 15 avril à l'espace culturel de Lessay.
- Participation à la fête de la musique le 24 juin 2023 à La Haye.

### Avec le Théâtre en Partance

- Les 150 heures d'intervention prévues au sein des écoles ont eu lieu. Du fait de la non-participation de certains établissements scolaires, leur répartition a été revue.
- Deux créations (une de petite forme et une plus importante) étaient programmées sur 6 représentations : 5 séances scolaires et une séance tout public avec lever de rideau.
  - 13 établissements scolaires ont bénéficié de l'action.
  - 716 enfants ont participé au projet.
  - Sur la séance tout public : une classe d'une vingtaine d'élèves est montée sur scène. Malheureusement, une fois le lever de rideau terminé, seules quelques familles sont restées. Au vu du faible nombre de personnes présentes dans la salle (une vingtaine), la séance tout public a été annulée.
- Suite à un retour mitigé d'une école, un questionnaire de satisfaction a été transmis aux établissements scolaires. Celui-ci a révélé des ajustements à mettre en place et a confirmé la volonté des écoles de poursuivre cette action.

## Les perspectives 2024

### Avec l'école de musique

- Participation au carnaval Tambour Battant le 17 février à La Haye.
- Organisation du spectacle annuel le samedi 20 avril à l'espace culturel de Lessay.
- Modification des cotisations à compter de septembre 2024 :
  - réduction de 10% pour la pratique de 2 instruments par une même personne,
  - réduction de 10% à partir de 2 pratiquants d'une même famille,
  - augmentation de 5€ de tous les tarifs.

### Avec Le Théâtre en Partance

- Le contrat pour l'année scolaire 2023-2024 est en cours de mise en œuvre.
- Mise en place d'une évaluation plus complète du projet (participation à des séances, renforcer les échanges avec les équipes enseignantes au cours du projet).
- Le lever rideau est de nouveau envisagé le mardi 4 juin 2024 au cinéma Le Rialto.

## Chiffres clés

### Pour l'école de musique

39 000 € de subvention

115 élèves inscrits

### Pour le Théâtre en Partance

15 000 € de prestation de services

150 heures d'intervention réalisées

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024

## Politique seniors

### Les missions

Face aux chiffres du vieillissement, favoriser le bien vieillir est la mission du service Politique seniors. Celui-ci s'articule autour de deux agents et un réseau partenarial :

- Une Référente Prévention Seniors qui accompagne les personnes confrontées au vieillissement afin de construire un projet de vie adapté mobilisant les ressources locales : aides à domicile, répit, inscription en établissement, écoute...
- Une coordinatrice et animatrice de la vie sociale des seniors est chargée de mettre en place des actions favorisant le lien social et le bien vieillir en lien avec les partenaires du territoire.

### Les réalisations 2023

#### Accompagnement et prévention

● Personnes accompagnées : 344 personnes pour une moyenne d'âge de 81,6 ans et une dépendance moyenne de GIR 4.4 ont été accompagnées. La situation impose généralement une visite à domicile (sollicitation égale sur l'ensemble du territoire) qui permet une évaluation plus fine des besoins.

● La coordination avec les nombreux partenaires est indispensable afin de démêler les situations les plus complexes. L'année 2023 a révélé :

- des situations de grand isolement et de détresse (3 suicides),
- la nécessité d'une prise en charge globale (notamment après la tempête Ciaran),
- des délais administratifs allongés,
- un manque de médecins ralentissant l'instruction de dossiers,
- des heures d'intervention à domicile non honorées faute de personnel...

#### Coordination et animation de la vie sociale des seniors

- De nombreuses actions autour de différentes thématiques :
- Mobilité : 106 participants aux journées mobilité seniors en septembre.
  - Santé : 55 personnes testées lors des Cafés de l'audition.
  - Solidarité : organisation dans le cadre d'Octobre rose, d'une randonnée (85 participants) qui a permis de collecter 500 € au profit de la Ligue contre le cancer et confection de coussins pour soulager les douleurs postopératoires.
  - Habitat : 14 personnes aux ateliers « Bien chez soi ».
  - Culture : accompagnement aux spectacles Villes en scène.
  - Vacances : organisation de séjours collectifs, et aide aux départs individuels.

● Implication de services communautaires auprès de partenaires historiques pour valoriser l'offre locale : EPN, Maison des Loisirs et de la Découverte, accueil de loisirs, service culturel, Sport, Mobilité, Habitat.

● Aboutissement d'un travail partenarial sur les sujets suivants :

- Conduite et vieillissement.
- Guide à destination des aidants.
- Guide à destination des professionnels et des élus : « Le signalement pour adultes vulnérables ».

### Les perspectives 2024

● Seniors en vacances : coordination d'un projet de départ pour 8 personnes en octobre à Mûr de Bretagne et orientation vers des projets partenariaux en fonction des situations.

● Création des « Anim'Seniors », un projet pour rompre l'isolement : organisation de temps conviviaux d'animation propices à la rencontre et au passage d'information 3 fois par mois complétés par des ateliers de prévention des chutes afin de sécuriser le quotidien. Proposition de prestations personnalisées à domicile pour les personnes non mobiles.

● Actions citoyennes et solidaires : Octobre Rose et fabrication de manchons sensoriels pour les personnes ayant des troubles cognitifs.

● Journées thématiques portées par des partenaires ou par le service (« Les gestes qui sauvent », « Stop aux polluants », « Prévention des accidents domestiques », « Prévention des chutes », « Défilé de mode »...).

● 2024, une année olympique pour valoriser l'activité physique : organisation d'Olympiades inter établissements (les « Rencontres EHPA'rt'ÂGE ») et de Championnades pour les personnes à domicile.

● Projets intergénérationnels : balades botaniques et animations dans les EHPAD.

● Mise en place de boutiques éphémères dans les EHPAD en lien avec l'AFERE.

## Les missions

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, créé le 1<sup>er</sup> janvier 2018, a pour compétence unique la gestion de deux établissements pour personnes âgées :

- L'EHPAD La Haye-Montsenelle
- L'EHPAD Créances-Lessay.

Par délibération du 16 décembre 2021, la Communauté de Communes a modifié l'intérêt communautaire relatif à la gestion des établissements pour personnes âgées. En effet, l'EHPAD de Périers ayant repris le bail à construction à son nom en 2020 et ayant décidé de reprendre la gestion de la résidence, le département de la Manche a donc procédé au transfert de l'autorisation de gestion du CIAS vers l'EHPAD de Périers. La résidence autonomie du Donjon à La Haye ne fait donc plus partie des établissements gérés par le CIAS.

## Les réalisations 2023

- Durant l'année 2023, le service s'est doté de 2 agents administratifs afin de gérer de manière optimale les assemblées, d'effectuer la gestion des ressources humaines et la comptabilité.
- La Communauté de Communes a versé en 2023 une subvention d'équilibre de 110 000 € au budget principal du CIAS.

## Les perspectives 2024

- Renforcement de l'équipe par le recrutement d'une nouvelle directrice au le 1<sup>er</sup> février 2024.

### Travaux de l'EHPAD La Haye-Montsenelle

- Le maître d'œuvre retenu pour cette importante opération est l'Atelier des Loges à Rennes. Il s'agit d'une opération de rénovation, de mise en conformité et d'extension de l'EHPAD (avec ouverture d'une unité Alzheimer). Démarrage des travaux prévu en janvier 2024 pour une livraison en septembre 2026.

## Espaces Publics Numériques

### Les missions

Un Espace Public Numérique (EPN) est un endroit convivial, équipé de matériel informatique mis à la disposition des usagers originaires du territoire ou non. C'est un lieu ouvert à tous, petits et grands, débutants ou confirmés. Les usagers sont accueillis aux temps libres ou dans le cadre d'ateliers d'initiation.

La Communauté de Communes gère directement les EPN à La Haye et à Périers. Celui de Lessay est financé en partie par la collectivité mais est géré par la Maison du Pays de Lessay.

### Les réalisations 2023

#### EPN à La Haye

● Fréquentation stable par rapport à celle de 2022 avec 1 169 passages contre 1 238 l'année dernière. Cela donne par tranche d'âge :

- 64 % de plus de 60 ans.
- 26 % de 25 à 60 ans.
- 10 % de moins de 25 ans.

#### EPN à Périers

● Relance de la fréquentation en 2023 notamment grâce aux ateliers destinés à la jeunesse. On note donc 573 passages (357 en 2022):

- 20 % de plus de 60 ans.
- 26 % de 25 à 60 ans.
- 54 % de moins de 25 ans.

#### Projets effectués en 2023

● Poursuite des ateliers numériques à destination des jeunes du territoire :

- Initiation au dessin et à l'animation sur tablette graphique.
- Découverte des nouvelles technologies du numérique (réalité virtuelle, dessin, streaming...).

● Mise en place d'ateliers de généalogie en partenariat avec le Cercle généalogique de la Manche.

● Participation au Festival « Interface » organisé par la Région Normandie le 1<sup>er</sup> juillet avec plusieurs animations autour des nouvelles technologies : réalité virtuelle, pilotage de drones, robotique, dessin, photo, jeux vidéo, karaoké.

### Les perspectives 2024

- Continuité des ateliers destinés au jeune public et des ateliers de généalogie.
- Participation à la 2<sup>e</sup> édition du Festival « Interface ».
- Organisation de trois animations ponctuelles en collaboration par les trois EPN du territoire.
- Projet d'un atelier de création d'objets imprimés.

### Zoom sur les ateliers de généalogie

Depuis novembre 2023 un partenariat entre les EPN et le Cercle généalogique de la Manche a permis de créer des ateliers de généalogie.

Lors de chaque séance mensuelle, les habitants du territoire découvrent les méandres de cette activité. Ils peuvent avec l'aide de bénévoles avancer dans leurs propres recherches, un domaine où le numérique est devenu un outil indispensable.

En effet, les archives de toutes sortes (registres d'état-civil, militaires, notariaux...) sont devenues consultables en ligne et des sites spécialisés sont de plus en plus nombreux. Le nombre de personnes intéressées par l'histoire de leur famille ne cessant d'augmenter, ces nouveaux ateliers ont eu du succès dès la première séance.



## Les missions

Les espaces France services sont des lieux où les habitants peuvent trouver de l'information et procéder aux démarches administratives du quotidien au plus près de chez eux, en bénéficiant d'un accompagnement individualisé assuré par des conseillers spécialement formés à cet effet.

La Communauté de Communes assure la gestion en régie des France services à La Haye et Périers. Elle a délégué la gestion des France services de Lessay à la Maison du Pays. La Communauté de Communes a bénéficié en 2023 d'un financement forfaitaire versé par l'État et le fonds inter-opérateurs à hauteur de 35 000 € par France services.

## Les réalisations 2023

### Accueil d'une permanence impôts à La Haye

● Une permanence des impôts a été organisée dans les locaux du pôle administratif de La Haye. Les agents de la DDFiP sont présents les lundi, mercredi et vendredi toute la journée.

### Participation des conseillères à différentes rencontres du réseau France services

- Rencontre régionale des France services à Caen le 6 avril.
- Journée départementale des France services à Carentan le 9 juin.

### Mieux se faire connaître des habitants

● Participation des conseillères France services à différents temps forts afin de mieux se faire connaître des habitants :

- Journée Prévention Santé organisée par le CLIC des Marais le 6 juin à Lessay.
- Forums des associations début septembre à La Haye, Lessay et Périers.
- Semaine Bleue début octobre.
- Journées France services du 2 au 13 octobre avec des permanences organisées dans plusieurs mairies du territoire.

### Communication

- Publication d'un jeu-concours dans le magazine communautaire de juillet (grilles de mots fléchés et de mots mêlés renvoyant à des thématiques en lien avec France Services).
- Possibilité de remporter l'un des six lots mis en jeu : un composteur, une séance découverte à la base de char à voile de Bretteville-sur-Ay, une carte de 5 séances informatiques dans l'un des EPN du territoire, un abonnement découverte pour un mois à la ludothèque communautaire de Périers, une place pour un spectacle Villes en Scène, un topoguide des randonnées du territoire.

## Les perspectives 2024

- Organisation de temps de rencontre réguliers entre conseillères pour échanger sur les pratiques professionnelles, les difficultés et travailler sur les projets à venir.
- Mise en place d'une coordination entre les 3 espaces France services.
- Organisation d'une nouvelle journée d'accès aux droits le 28 mai 2024 sur la thématique « Faire face aux violences » et évaluer l'outil « Mes droits, mes démarches ».
- Expérimentation des France services en itinérance dans les communes.
- Candidature à l'appel à projet de la Banque des Territoires « Lieux accueillants, lieux innovants ».
- Réflexion sur l'aménagement d'un nouveau bureau France services.

## Chiffres clés

13 988 demandes dans les France services du territoire

### Partenaires les plus sollicités

la DDFiP pour l'aide à la déclaration de revenus et la déclaration des biens immobiliers

l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) pour des pré-demandes de carte d'identité, des permis de conduire, des cartes grises

l'Assurance retraite



## Les missions

La Communauté de Communes est organisatrice secondaire du transport scolaire. Elle assure ainsi la gestion des accompagnatrices scolaires pour les élèves en maternelle. Treize accompagnatrices assurent la sécurité des élèves dans les bus scolaires, représentant en moyenne, une durée hebdomadaire de travail de 7 h 72 par accompagnatrice. Depuis la rentrée scolaire 2019, la Communauté de Communes prend en charge 50 % du coût d'inscription des enfants scolarisés en primaire, ce qui représente pour l'année 2023 un coût de 7 215 €.

Enfin, la Communauté de Communes dispose de la compétence « gestion du transport des élèves des écoles primaires sur le temps scolaire » et prend ainsi en charge les déplacements des élèves vers les piscines, les équipements ou les actions communautaires et vers les cinémas du territoire. Ces déplacements ont été organisés dans le cadre d'un marché passé avec les sociétés Collas Voyages et Laurent. Ces marchés englobent l'ensemble des déplacements effectués par les écoles sur le temps scolaire mais également ceux organisés par les accueils de loisirs, le service des sports et le service culturel.

## Les réalisations 2023

- Formation des accompagnatrices scolaires au premier secours le 11 octobre par la Croix Rouge.
- 545 transports réalisés à la demande des écoles vers des équipements entrant dans le périmètre de la compétence.
- Arrivée à échéance du marché le 31 août 2023 : un nouveau appel d'offres a été lancé le 15 mai 2023 pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024. Les lots 1, 3, 4 et 5 ont été attribués aux transports Collas Voyages et les lots 6 et 7 aux transports Laurent (plus d'information au chapitre "Commande publique", page 21).

## Les perspectives 2024

- Marché de transport sur le temps scolaire : possibilité de renouvellement une fois par reconduction expresse pour une période de 12 mois soit jusqu'au 31 août 2025.

## Chiffres clés

### Trajets par activité

**466** trajets pour la pratique sportive

**303** sorties piscine :

155 vers Saint-Sauveur-le-Vicomte, 85 vers Coutances, 29 vers Graignes et 34 vers Carentan

**117** trajets vers des stades et salles de sport :

88 vers Créances, 22 vers Lessay et 7 vers La Haye

**35** trajets vers le Golf de Saint-Martin d'Aubigny

**11** trajets vers la base de char à voile à Bretteville-sur-Ay

**79** trajets culturels et sorties diverses

**66** trajets pour aller au cinéma : 28 vers Pirou et 38 vers La Haye

**1** trajet vers l'espace culturel à Lessay et **2** vers la salle communale de Marchésieux

**10** trajets vers la ludothèque à Périers

### Trajets par secteur

**242** trajets sur le territoire communautaire

**303** trajets vers des sites hors territoire communautaire

### Coût pour la Communauté de Communes

**79 510 €** (contre 62 759 € en 2021)

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024

## Réseau Territorial de Promotion de la Santé

### Les missions

Les Communautés de Communes Côte Ouest Centre Manche et Baie du Cotentin ont été repérées par l'Agence Régionale Santé (ARS) à l'échelle départementale pour expérimenter un Réseau Territorial de Promotion de la Santé (RTPS). Le RTPS servira de cadre réglementaire pour déployer un programme d'actions contribuant à améliorer le parcours de santé de la population.

### Les réalisations 2023

- Le conseil communautaire a validé en décembre 2023 la poursuite de la réflexion concernant la mise en œuvre d'un dispositif RTPS. Il a été convenu avec l'ARS que ce dispositif serait cette fois-ci porté par le centre hospitalier de proximité de Carentan avec un financement annuel de l'ARS et de la Région à hauteur de 40 000 € et un reste à charge pour les Communautés de communes Côte Ouest Centre Manche et de la Baie du Cotentin de 7 000 € chacune.

### Les perspectives 2024

- Participation au recrutement du coordonnateur RTPS organisé par le centre hospitalier de Carentan.

## Pôles de santé

### Les missions

La Communauté de Communes a la compétence « gestion des Pôles de Santé Libéraux Ambulatoires de La Haye et Lessay et de la maison médicale de Périers ». À ce titre, elle assure la maintenance technique des bâtiments et prend en charge les travaux de construction, d'agrandissement et d'aménagement. Elle est l'interlocutrice des professionnels de santé qui exercent au sein des pôles et des candidats à l'installation.

### Les réalisations 2023

- En 2023, les communes de Périers et La Haye ont fait appel à des cabinets de recrutement pour faire venir de nouveaux médecins généralistes.

#### Pôle de santé de La Haye

- Départ du Dr Leroy pour le pôle santé de Lessay.
- Départ du Dr Roulland.
- Arrivée d'une nouvelle orthophoniste, Mme Guillier.
- Dissolution de la SCM des médecins.
- Résiliation du bail signé avec le laboratoire Cerballiance dans le but d'accueillir un cabinet d'orthoptistes.

#### Pôle de santé de Lessay

- Arrivée du Dr Leroy.
- Aménagement d'un nouveau bureau pour accueillir Mme Charrier, infirmière en pratique avancée.

#### Maison médicale de Périers

- Départ de Mme Zampetis, psychologue.

### Expérimentation de la téléconsultation assistée

- Engagement de la Communauté de Communes à expérimenter un dispositif de téléconsultation assistée en partenariat avec l'ARS et la Cellule de coordination des soins non programmés.
- Création d'un poste de chargé de mission santé qui aura vocation à mettre en place ce dispositif et à fédérer les professionnels de santé.
- Dépôt d'une demande de subvention FEDER en décembre 2023 pour financer ce poste à hauteur de 80 % sur 3 ans.

### Les perspectives 2024

- Recrutement d'un chargé de mission santé, sous réserve d'obtenir un financement FEDER. Cependant, au vu du budget 2024 contraint, ce recrutement sera différé dans le temps.
- Organisation du déploiement d'un dispositif de téléconsultation assistée.
- Actions pour favoriser l'accueil de consultations ophtalmologiques.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024

## Les missions

Le rôle du service est d'organiser et mettre en œuvre la politique sportive définie par les élus.

Les objectifs sont :

- l'organisation d'animations et événements sportifs,
- la planification de l'utilisation des équipements sportifs,
- la gestion des activités de la base de char à voile,
- l'organisation des Forums des associations,
- l'accessibilité des pratiques via le dispositif « Va'Partout »,
- la participation à l'élaboration des projets de construction en matière d'équipements sportifs.

Le service est l'interlocuteur privilégié des établissements scolaires pour tous les sujets d'ordre sportif, des associations sportives notamment le gestionnaire du Golf Centre Manche à Saint-Martin d'Aubigny.

# Activités sportives

## Les missions

La Communauté de Communes met en place des animations sportives pour les jeunes du territoire. Trois éducateurs sportifs sont missionnés pour assurer la gestion et l'encadrement des activités sportives sur le pôle de La Haye. Ces activités sont ouvertes à tous les enfants du territoire communautaire :

- Sports Vacances : activités sportives proposées à chaque période de vacances scolaires pour les 8-16 ans.
- Sorties Ados Club : sorties organisées en concertation avec les jeunes de 12 à 17 ans. Une sortie a lieu à chaque période de vacances scolaires.
- Éveil sportif : activités sportives proposées aux enfants de 4 à 9 ans, une fois par semaine, de septembre à juin.

## Les réalisations 2023

### Sports Vacances

- Proposition d'un programme d'activités sportives variées à chaque période de vacances.
- Les sorties à Festyland et Bayeux Aventure connaissent toujours autant de succès.

### Ados Club

- Proposition d'une sortie par semaine à chaque période de vacances.
- Une sortie en commun avec les espaces jeunes de Périers a été organisée au mois de juillet.

### Éveil sportif

- Proposition de 6 cycles d'activités sportives : jeux gymniques, jeux de ballons, jeux d'athlétisme, jeux d'opposition, jeux de raquettes et jeux de plein air.
- Nouveauté : lancement de 2 créneaux sur le pôle de Périers le mardi soir pour les enfants de 4 ans (8 inscrits) et de 5 ans (14 inscrits).

## Les perspectives 2024

### Sports Vacances

- Maintien des activités pendant 2 semaines sauf pendant les vacances d'hiver.
- Maintien de l'ouverture sur le mois de juillet pour les vacances d'été (environ 4 semaines).
- Proposition d'un « fil rouge » avec des activités spécifiques liées aux Jeux Olympiques.
- Organisation d'un temps fort autour des Jeux Olympiques avec les accueils de loisirs et les espaces jeunes du territoire.

### Éveil sportif

- Maintien des ateliers de l'Éveil Sportif sur les pôles de La Haye et Périers.

## Chiffres clés

### Sports Vacances

197 enfants participants sur 30 activités  
(201 enfants en 2022)

### Sorties Ados Club

80 enfants participants sur 8 sorties  
(101 enfants sur 10 sorties en 2022)

### Éveil sportif

à La Haye : 47 enfants participants  
à Périers : 22 enfants participants  
pour 5 cycles d'activités

# Base de char à voile

## Les missions

- Animer et encadrer les activités nautiques (char à voile, kayak, paddle et longe-côte) avec la mise à disposition du personnel nécessaire au bon fonctionnement de l'école de char à voile.
- Administrer et gérer la base de char à voile.
- Développer et promouvoir l'activité char à voile, notamment en effectuant les démarches commerciales et de prospection pour la promotion de la base de char à voile (grand public, groupes, scolaires, etc.).

Ces missions sont confiées à un responsable/moniteur.

La base propose toute l'année du char à voile avec des séances et des stages, de l'initiation au perfectionnement, en passant par la balade. En parallèle, la base propose des ateliers girouette et cerf-volant pour les groupes de jeunes ou les accueils de loisirs.

## Les réalisations 2023

- Ouverture de la base 7 jours sur 7 au cours du mois d'août avec le renfort d'un 3<sup>e</sup> moniteur. En raison d'un bilan financier négatif, il n'y aura pas d'ouverture le dimanche en 2024.
- Les moniteurs ont pu proposer un peu plus de séances de marche aquatique au cours de l'été.
- La collectivité a signé un contrat de sous-traitance avec la Ligue de Voile de Normandie. Le moniteur a ainsi accueilli 7 stagiaires, au cours d'une semaine, dans le cadre de la formation BPJEPS char à Voile.

## Les perspectives 2024

- Poursuite de l'accueil des clients dans de bonnes conditions, et notamment en renforçant l'équipe pendant la haute saison.
- Poursuite de l'accueil de stagiaires dans le cadre des formations BPJEPS char à voile.
- Accueil de lycéens de la Manche à travers le dispositif Class Nautic de la Région Normandie.
- Installation de garde-boue sur les chars afin d'améliorer les conditions de pratique.

## Chiffres clés

Fréquentation en baisse avec **2 609** personnes (3369 en 2022) dont **1 438** en juillet et août

**62 %** de particuliers

**10 %** de stages individuels 4 séances

**2 %** de groupes d'adultes

**8 %** de groupes scolaires du territoire

**7 %** de groupes scolaires hors territoire

**7 %** de groupes jeunes (ACM, colonies de vacances...)

**4 %** de groupes de jeunes avec les services communautaires

Zoom sur l'ouverture du dimanche : **4** dimanches d'ouverture soit 252 places ouvertes un dimanche annulé en raison des conditions météo (12 réservations prévues)

**83** clients soit un taux de remplissage de **32 %**

3 175 € de dépenses pour 2 314 € de recettes soit un déficit de **861 €**



Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024

## Les missions

La Communauté de Communes, dans le cadre de sa compétence « construction, aménagement, entretien et gestion équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire », assure la gestion du Golf Centre Manche situé à Saint-Martin d'Aubigné. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la société Eco Golf Centre Manche, dans le cadre d'un contrat de concession de service public, assure la gestion et l'exploitation du Golf Centre Manche.

## Les réalisations 2023

- Initiations auprès de groupes scolaires (4 écoles soit environ 130 élèves).
- Organisation d'environ 200 compétitions.
- Initiations auprès de groupes particuliers (découverte, progression technique).
- Organisation de compétitions manchoises : interclubs, seniors, challenges Leclerc et Trophée Crédit Mutuel pour les enfants.
- Plus de 30 enfants inscrits à l'école de golf.
- Obtention du label ECOCERT.
- Organisation d'une journée de démonstration de produits grâce au partenaire Golf Passion.

## Les perspectives 2024

- Consolidation de l'ensemble des actions engagées en 2023.
- Consolidation du nombre de membres.
- Mise en place d'un centre de formation interne « l'académie Greenkeeping » en lien avec l'UNEP (Union Nationale des Entreprises du Paysage).
- Mise en place d'une plateforme de test nationale pour l'UNEP dans le test des biostimulations pour la lutte contre les pathogènes.
- Création d'une association « Golf Business Entreprises », un club d'entrepreneurs qui permettra de promouvoir leur activité dans le cadre de leur passion du golf.

## Chiffres clés

Chiffre d'Affaires annuel de **270 918 € HT**

**206** abonnés, **375** licences et **1 584** green-fees

# Plan Sport et Précarité

## Les missions

La Communauté de Communes, dans le cadre d'un partenariat avec le Comité départemental Olympique et Sportif (CDOS), coordonne la mise en place d'activités physiques et sportives sur son territoire.

La Communauté de Communes fait appel aux éducateurs sportifs des associations sportives, de la Maison du Pays et aux éducateurs communautaires pour mettre en place un programme d'activités à destination des publics de la Mission Locale, de l'AFERE et de l'infirmière Asalée du pôle de santé de La Haye.

Le coût de l'intervention des éducateurs est pris en charge par le CDOS avec une enveloppe budgétaire de 6 000 € par an.

## Les réalisations 2023

- De mai à juin : 8 séances proposées uniquement au public de la Mission Locale avec un total de 43 participants.
- De septembre à décembre : 11 séances proposées à 3 publics (Mission Locale, AFERE et patients de l'infirmière Asalée) avec un total de 65 participants.
- Retours positifs des participants et des partenaires.

## Les perspectives 2024

- Maintien du rythme des séances proposées.
- Développement du panel d'activités.
- Association d'autres partenaires.
- Proposition de séances régulières au public de l'AFERE et aux patients de l'infirmière Asalée.
- Proposition de séances à d'autres types de public.

## Chiffres clés

**8** associations partenaires

**19** séances proposées

**108** participants



# Relations avec les associations

## Forums des associations

### Les missions

La Communauté de Communes organise les forums des associations début septembre. Le but est de promouvoir les activités organisées par les associations locales. Celles-ci se réunissent et présentent leurs activités au public.

### Les réalisations 2023

● Les forums des associations ont eu lieu sur les 3 pôles de proximité :

- à Lessay le vendredi 1<sup>er</sup> septembre de 16 h 30 à 19 h.
- à La Haye et Périers le samedi 2 septembre de 10 h à 13 h.

● La coordination générale était assurée par le service des sports. Pour chaque pôle, des agents étaient en charge de l'organisation logistique.

● Nouveauté : sur le pôle de Lessay, le forum a eu lieu à Créances.

### Les perspectives 2024

● Organisation des forums au cours du week-end du 30 et 31 août 2024.



Forum des associations à Créances



Forum des associations à La Haye



Forum des associations à Périers

### Chiffres clés

**70** associations différentes dont 10 nouvelles :  
**37** à La Haye, **29** à Créances et **28** à Périers

**2** associations présentes sur les 3 sites

**1 310** visiteurs au total (1 431 en 2022) :

**610** à La Haye, **275** à Créances

et **425** à Périers

### Satisfaction des associations

**97 %** sont satisfaites du lieu, de la date et de l'horaire

**96 %** sont satisfaites de la communication et de l'organisation

**93 %** souhaitent participer aux prochains forums des associations

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024

# Dispositif Va'Partout

## Les missions

Dans le cadre de sa politique d'accès aux activités sportives et culturelles, la Communauté de Communes propose le dispositif Va'Partout. Il s'adresse aux enfants de 3 à 11 ans, habitant sur le territoire communautaire et scolarisés en maternelle, élémentaire, Cned (Centre National d'Enseignement à Distance) ou en IME (Institut Médico-Éducatif).

Pour 5 €, l'enfant obtient 6 coupons offrant des réductions d'une valeur de 48 € au total :

- 4 coupons pour une valeur de 40 € pour une pratique sportive ou artistique sur le territoire.
- un coupon pour un spectacle de Villes en Scène.
- un coupon de réduction de 4 € pour les Cinémas de Pirou ou de La Haye.

## Les réalisations 2023

- Reconstitution du dispositif Va'Partout à l'ensemble du territoire.
- 38 associations sportives et culturelles ont adhéré au dispositif.

## Les perspectives 2024

- Maintien du dispositif.

## Chiffres clés

**539** enfants ont adhéré au dispositif  
(11 de plus qu'en 2022)

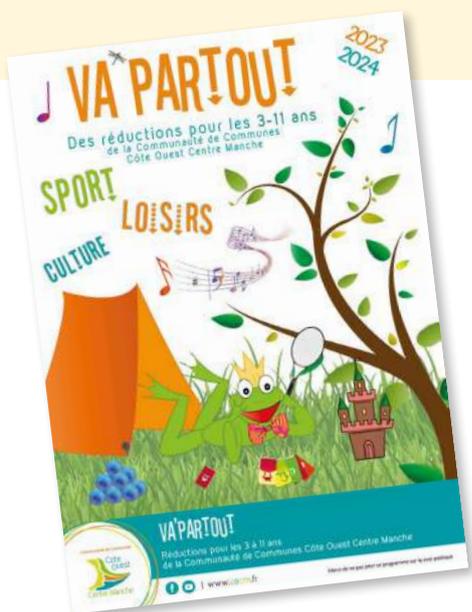
**490** enfants ont utilisé les coupons  
(11 de plus qu'en 2022)

Utilisation par type de coupons :

**95 %** pour le sport et la culture

**47 %** pour le cinéma

**6 %** pour des spectacles Villes en Scène



BMX à La Haye



Cinéma Le Rialto à La Haye



La poésie de l'échec © Ariane Catton

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
préfecture : 10/07/2024

## Les missions

La Communauté de Communes intervient en soutien aux associations du territoire à travers deux de ses compétences facultatives :

- Mise à disposition de structures, de personnels et de moyens financiers aux associations culturelles et sportives d'intérêt communautaire.
- Soutien aux associations d'intérêt communautaire évoluant dans l'action sociale.

## Versement de subventions aux associations

- L'attribution de subventions aux associations se fait conformément à un règlement adopté en 2018 :
  - Dans une logique de proximité et d'efficacité, l'ensemble des demandes de subvention de fonctionnement des associations sportives et culturelles est orienté vers les communes.
  - La Communauté de Communes peut quant à elle accorder une subvention exceptionnelle aux associations pour financer une manifestation ponctuelle, n'ayant pas un caractère répétitif, ou pour financer un investissement particulier dans le cadre d'un projet spécifique.
  - Les projets présentés devront être rattachés à une des compétences exercées par la Communauté de Communes et devront avoir un rayonnement significatif à l'échelle du territoire communautaire.

## Les réalisations 2023

### Mise à disposition d'éducateurs sportifs au sein des associations

● La Communauté de Communes met ses éducateurs sportifs à la disposition de 6 associations, contre remboursement.

- 17 584, 64 € facturés en 2023 :
  - ▶ SMH Football : 7 649, 68 €.
  - ▶ Tennis Club Haytillon : 4 831, 14 €.
  - ▶ Périers Sport Handball : 1 442, 23 €.
  - ▶ Gymnastique Volontaire Haytillon : 1 320, 46 €.
  - ▶ SMH Tennis de table : 1 277, 33 €.
  - ▶ SMH Handball : 1 063, 80 €.

### Versement aux communes d'une attribution de compensation dans le cadre de l'animation sportive

- Ont été versés en 2023 :
  - ▶ 20 232 € à la commune de La Haye.
  - ▶ 5 300 € à la commune de Périers.
  - ▶ 4 647, 50 € à la commune de Créances.
  - ▶ 3 802 € à la commune de Lessay.
  - ▶ 1 150 € à la commune de Marchésieux.

### Promotion de la vie associative et du bénévolat

- Constitution d'un groupe de travail « Vie associative » composé de 15 personnes (associations, élus, professionnels).
- Deux actions proposées en 2023 :
  - Action n°1 : Réalisation de 2 vidéos avec l'objectif de promouvoir la richesse et la diversité des associations du territoire et valoriser l'engagement des bénévoles.
  - Action n°2 : Organisation d'une soirée « Bénévoles en lumière » qui s'est déroulée le 2 juin, également dans l'objectif de valoriser l'engagement des bénévoles et de promouvoir le bénévolat.

## Les perspectives 2024

### Promotion de la vie associative et du bénévolat

- Les co-animateurs et les membres du groupe de travail ont fait le même constat : le résultat de ces deux actions est très positif mais la charge de travail associée est trop importante.
- Le groupe de travail décide de ne pas reconduire d'actions en 2024.

## Chiffres clés

### Subventions aux associations

**554 480 €** de subventions versées aux associations en 2023 :

**347 065 €** versés à différents organismes dans le cadre de conventions de financement annuelles ou pluriannuelles (Maison du Pays, Familles Rurales, associations d'assistants maternels, école de musique...)

**6 915** versés à 2 associations dans le cadre du dispositif MAJ

**500** versés pour financer un événement organisé par le comité départemental de golf

### Promotion de la vie associative

**5** réunions du groupe de travail entre janvier et juin

**26** associations présentes à la soirée du 2 juin et environ **150** bénévoles participants

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024



Chaîne d'intégrité du document : 60 F4 42 7F D6 06 4F 64 75 22 DE 84 36 B2 6C 30  
Publié le : 10/07/2024  
Par : LEMOIGNE Henri  
Document certifié conforme à l'original  
<https://publiact.fr/documentPublic/366112>



# Mise à disposition des équipements sportifs

## Les missions

La Communauté de Communes gère et entretient plusieurs équipements sportifs :

- 3 gymnases multisports,
- 2 salles sportives,
- une salle spécifique de tennis,
- un skate parc,
- 6 terrains de football,
- 2 dojos.

Ces installations sont mises à disposition gratuitement auprès des établissements scolaires et associations sportives du territoire. Des conventions de mise à disposition sont signées avec chaque utilisateur. Les services de la Communauté de Communes et de la Maison du Pays de Lessay (Sport, Accueils Collectifs de Mineurs, Espaces Jeunes) utilisent également ces équipements. Un planning d'utilisation annuel est élaboré en concertation avec les différents utilisateurs. Au cours de l'année, les associations sportives et les établissements scolaires peuvent faire des demandes particulières pour l'organisation de manifestations ponctuelles.

## Les réalisations 2023

● Afin d'améliorer les conditions de pratique des usagers, la Communauté de Communes a effectué différents travaux sur ses équipements sportifs :

- Remplacement de l'éclairage du terrain de football de Périers avec un éclairage de type LED.
- Rénovation du gymnase de Périers.
- Construction d'un local de rangement pour le terrain de tennis couvert.
- Changement de la sonorisation du gymnase de Lessay.



## Les perspectives 2024

● Étude sur la définition des besoins concernant la rénovation du gymnase de La Haye.  
● Rétrocession du skatepark à la commune de La Haye.  
● Réalisation de travaux en vue d'améliorer les conditions de pratique des usagers :

- Remplacement de l'éclairage des terrains de football de La Haye avec un éclairage de type LED.
- Changement de la sonorisation du gymnase de Périers.
- Installation de protections murales dans le gymnase de Lessay.



## Chiffres clés

29 associations sportives  
et 11 établissements scolaires  
ont utilisé les locaux.



Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024

## Compte financier unique 2023

Résultat du budget principal  
et des budgets annexes

## Budget principal

	Dépenses	Recettes	Résultat 2022	Part affectée à l'investissement
INVESTISSEMENT	4 265 896,24 €	3 258 016,69 €	-1 403 961,08 €	
FONCTIONNEMENT	17 470 529,80 €	16 849 283,97 €	8 524 218,01 €	546 921,05 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 736 426,04 €</b>	<b>20 107 300,66 €</b>	<b>7 120 256,93 €</b>	<b>546 921,05 €</b>

	Résultat 2023	Résultat de clôture	Solde RAR 2023	Résultat de clôture avec RAR*
INVESTISSEMENT	-1 007 879,55 €	-2 411 840,63 €	1 435 254,96 €	-976 585,67 €
FONCTIONNEMENT	-621 245,83 €	7 356 051,13 €		7 356 051,13 €
<b>TOTAL</b>	<b>-1 629 125,38 €</b>	<b>4 944 210,50 €</b>	<b>1 435 254,96 €</b>	<b>6 379 465,46 €</b>

\*Reste à réaliser

## Budgets annexes

	Dépenses	Recettes	Résultat 2022	Part affectée à l'investissement
<b>TOTAL</b>	<b>3 813 133,43 €</b>	<b>6 024 126,53 €</b>	<b>-1 918 296,18 €</b>	<b>206 483,21 €</b>

	Résultat 2023	Résultat de clôture	Solde RAR 2023	Résultat de clôture avec RAR
<b>TOTAL</b>	<b>2 210 993,10 €</b>	<b>292 696,92 €</b>	<b>-1 924,40 €</b>	<b>290 772,52 €</b>

## Total général

	Dépenses	Recettes	Résultat 2022	Part affectée à l'investissement
<b>TOTAL</b>	<b>25 549 559,47 €</b>	<b>26 131 427,19 €</b>	<b>5 201 960,75 €</b>	<b>753 404,26 €</b>

	Résultat 2023	Résultat de clôture	Solde RAR 2023	Résultat de clôture avec RAR
<b>TOTAL</b>	<b>581 867,72 €</b>	<b>5 236 907,42 €</b>	<b>1 433 330,56 €</b>	<b>6 670 237,98 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
 050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
 Date de télétransmission : 10/07/2024  
 Date de réception préfecture : 10/07/2024

## Zones d'activités aménagées - Terrains disponibles

	Dépenses	Recettes	Résultat 2022	Part affectée à l'investissement
<b>Budget Parc d'Activités Côte Ouest</b>				
<b>INVESTISSEMENT</b>	34 505,51 €	0,00 €	-71 123,19 €	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	34 505,51 €	34 505,51 €	0,00 €	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>69 011,02 €</b>	<b>34 505,51 €</b>	<b>-71 123,19 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Budget Zone d'Activités Mare aux Raines</b>				
<b>INVESTISSEMENT</b>	122 935,28 €	1 107 050,62 €	0,00 €	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	361 671,33 €	1 272 777,92 €	-911 106,59 €	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>484 606,61 €</b>	<b>2 379 828,54 €</b>	<b>-911 106,59 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Budget Zone d'Activités La Canurie</b>				
<b>INVESTISSEMENT</b>	45 423,71 €	0,00 €	49 248,51 €	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	3 080,08 €	3 080,08 €	-25 077,29 €	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>48 503,79 €</b>	<b>3 080,08 €</b>	<b>24 171,22 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Budget Zone d'Activités Gaslonde</b>				
<b>INVESTISSEMENT</b>	42 445,25 €	251 525,43 €	72 346,50 €	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	265 231,71 €	286 475,28 €	-25 376,21 €	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>307 676,96 €</b>	<b>538 000,71 €</b>	<b>46 970,29 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Budget Zone d'Activités de Saint-Patrice-de-Clads</b>				
<b>INVESTISSEMENT</b>	0,00 €	0,00 €	-24 711,31 €	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-24 711,31 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Budget Zone d'Activités La Porte des Boscqs</b>				
<b>INVESTISSEMENT</b>	3 097,96 €	5 242,57 €	0,00 €	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	6 620,93 €	21 618,36 €	0,00 €	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>9 718,89 €</b>	<b>26 860,93 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Page 79/143  
 Chaîne d'intégrité du document : 60 F4 42 7F D6 06 4F 64 75 22 DE 84 36 B2 6C 30  
 Publié le : 10/07/2024  
 Par : LEMOIGNE Henri  
 Document certifié conforme à l'original  
<https://publiact.fr/documentPublic/366112>

## Zones d'activités aménagées - Projets d'aménagement

	Dépenses	Recettes	Résultat 2022	Part affectée à l'investissement
<b>Budget Zone d'Activités de l'Étrier</b>				
<b>INVESTISSEMENT</b>	202 485,77 €	0,00 €	-910 737,01 €	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	202 485,77 €	202 485,77 €	0,00 €	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>404 971,54 €</b>	<b>202 485,77 €</b>	<b>-910 737,01 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Budget Zone d'Activités Ermissse</b>				
<b>INVESTISSEMENT</b>	33 896,00 €	9 931,09 €	0,00 €	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	43 827,09 €	67 792,20 €	0,00 €	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>77 723,09 €</b>	<b>77 723,29 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
 050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
 Date de télétransmission : 10/07/2024  
 Date de réception préfecture : 10/07/2024



	Résultat 2023	Résultat de clôture	Solde RAR 2023	Résultat de clôture avec RAR
	-34 505,51 €	-105 628,70 €		-105 628,70 €
	0,00 €	0,00 €		0,00 €
	<b>-34 505,51 €</b>	<b>-105 628,70 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-105 628,70 €</b>
	984 115,34 €	984 115,34 €		984 115,34 €
	911 106,59 €	0,00 €		0,00 €
	<b>1 895 221,93 €</b>	<b>984 115,34 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>984 115,34 €</b>
	-45 423,71 €	3 824,80 €		3 824,80 €
	0,00 €	-25 077,29 €		-25 077,29 €
	<b>-45 423,71 €</b>	<b>-21 252,49 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-21 252,49 €</b>
	209 080,18 €	281 426,68 €		281 426,68 €
	21 243,57 €	-4 132,64 €		-4 132,64 €
	<b>230 323,75 €</b>	<b>277 294,04 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>277 294,04 €</b>
	0,00 €	-24 711,31 €		-24 711,31 €
	0,00 €	0,00 €		0,00 €
	<b>0,00 €</b>	<b>-24 711,31 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-24 711,31 €</b>
	2 144,61 €	2 144,61 €		2 144,61 €
	14 997,43 €	14 997,43 €		14 997,43 €
	<b>17 142,04 €</b>	<b>17 142,04 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>17 142,04 €</b>

	Résultat 2023	Résultat de clôture	Solde RAR 2023	Résultat de clôture avec RAR
	-202 485,77 €	-1 113 222,78 €		-1 113 222,78 €
	0,00 €	0,00 €		0,00 €
	<b>-202 485,77 €</b>	<b>-1 113 222,78 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-1 113 222,78 €</b>
	-23 964,91 €	-23 964,91 €		-23 964,91 €
	23 965,11 €	23 965,11 €		23 965,11 €
	<b>0,20 €</b>	<b>0,20 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,20 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
 050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
 Date de télétransmission : 10/07/2024  
 Date de réception préfecture : 10/07/2024

	Dépenses	Recettes	Résultat 2022	Part affectée à l'investissement
<b>Budget Commerce Solidaire</b>				
<b>INVESTISSEMENT</b>	20 910,24 €	127 382,36 €	-4 141,16 €	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	129 692,96 €	129 692,96 €	0,00 €	4 141,16 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>150 603,20 €</b>	<b>257 075,32 €</b>	<b>-4 141,16 €</b>	<b>4 141,16 €</b>

## Gestion de bâtiments - Pôles de santé

	Dépenses	Recettes	Résultat 2022	Part affectée à l'investissement
<b>Budget Pôles de Santé - La Haye - Lessay - Périers</b>				
<b>INVESTISSEMENT</b>	204 231,48 €	337 890,46 €	-232 143,23 €	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	241 932,82 €	399 018,87 €	39 418,97 €	185 259,25 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>446 164,30 €</b>	<b>736 909,33 €</b>	<b>-192 724,26 €</b>	<b>185 259,25 €</b>

## Gestion de bâtiments - Activités économiques

	Dépenses	Recettes	Résultat 2022	Part affectée à l'investissement
<b>Budget Bâtiment STATIM</b>				
<b>INVESTISSEMENT</b>	500 309,55 €	500 310,55 €	0,00 €	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	540 921,55 €	540 921,55 €	0,00 €	0,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 041 231,10 €</b>	<b>1 041 232,10 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Budget Bâtiment Relais</b>				
<b>INVESTISSEMENT</b>	23 279,81 €	24 824,22 €	-5 379,25 €	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	29 198,59 €	33 033,43 €	0,00 €	5 379,25 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>52 478,40 €</b>	<b>57 857,65 €</b>	<b>-5 379,25 €</b>	<b>5 379,25 €</b>

## Équipement sportif

	Dépenses	Recettes	Résultat 2022	Part affectée à l'investissement
<b>Budget Golf</b>				
<b>INVESTISSEMENT</b>	12 719,77 €	11 763,08 €	-11 703,55 €	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	3 910,40 €	16 570,64 €	0,00 €	11 703,55 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>16 630,17 €</b>	<b>28 333,72 €</b>	<b>-11 703,55 €</b>	<b>11 703,55 €</b>

## Service public industriel et commercial

	Dépenses	Recettes	Résultat 2022	Part affectée à l'investissement
<b>Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif</b>				
<b>INVESTISSEMENT</b>	572 928,52 €	494 361,00 €	96 759,16 €	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	130 885,84 €	145 872,58 €	45 479,47 €	0,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>703 814,36 €</b>	<b>640 233,58 €</b>	<b>45 479,47 €</b>	<b>0,00 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
 050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
 Date de publication : 10/07/2024  
 Date de réception préfecture : 10/07/2024



	Résultat 2023	Résultat de clôture	Solde RAR 2023	Résultat de clôture avec RAR
	106 472,12 €	102 330,96 €	0,00 €	102 330,96 €
	0,00 €	0,00 €		0,00 €
	<b>106 472,12 €</b>	<b>102 330,96 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>102 330,96 €</b>

	Résultat 2023	Résultat de clôture	Solde RAR 2023	Résultat de clôture avec RAR
	133 658,98 €	-98 484,25 €	-1 924,40 €	-100 408,65 €
	157 086,05 €	196 505,02 €		196 505,02 €
	<b>290 745,03 €</b>	<b>98 020,77 €</b>	<b>-1 924,40 €</b>	<b>96 096,37 €</b>

	Résultat 2023	Résultat de clôture	Solde RAR 2023	Résultat de clôture avec RAR
	1,00 €	1,00 €	0,00 €	1,00 €
	0,00 €	0,00 €		0,00 €
	<b>1,00 €</b>	<b>1,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1,00 €</b>
	1 544,41 €	-3 834,84 €	0,00 €	-3 834,84 €
	3 834,84 €	3 834,84 €		3 834,84 €
	<b>5 379,25 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

	Résultat 2023	Résultat de clôture	Solde RAR 2023	Résultat de clôture avec RAR
	-956,69 €	-12 660,24 €	0,00 €	-12 660,24 €
	12 660,24 €	12 660,24 €		12 660,24 €
	<b>11 703,55 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

	Résultat 2023	Résultat de clôture	Solde RAR 2023	Résultat de clôture avec RAR
	-78 567,52 €	18 191,64 €	0,00 €	18 191,64 €
	14 986,74 €	60 416,21 €		60 416,21 €
	<b>-63 580,78 €</b>	<b>78 607,85 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 027,07 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
050200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
D78 607,85  
Date de réception en préfecture : 10/07/2024

# Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets



Communauté de Communes



Acquisé de réception en préfecture  
 050/200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
 Date de télétransmission : 10/07/2024  
 Date de réception préfecture : 10/07/2024

Photos d'illustration (de bas en haut et de gauche à droite) : Tailles de haies, camion de collecte du secteur de Périers, aire de compostage partagé à Saint-Germain-sur-Ay, ampoules à recycler, entrée de la déchetterie communautaire de Périers, panneau de signalétique en déchetterie, compost mûr, sacs gris d'ordures ménagères.

Source : Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche

Page 84/143



Chaîne d'intégrité du document : 60 F4 42 7F D6 06 4F 64 75 22 DE 84 36 B2 6C 30  
Publié le : 10/07/2024  
Par : LEMOIGNE Henri  
Document certifié conforme à l'original  
<https://publiact.fr/documentPublic/366112>



Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024

I.	Indicateurs techniques .....	5
A.	Le territoire desservi .....	5
1.	Présentation de la Communauté de Communes .....	5
2.	Les compétences de la Communauté de Communes .....	5
B.	Les modalités de collecte sur le territoire .....	6
1.	Les ordures ménagères et les déchets recyclables .....	6
2.	Les déchetteries .....	9
3.	Evolutions prévues de l'organisation de la collecte .....	12
C.	Bilan de la collecte des déchets sur le territoire .....	12
1.	Les ordures ménagères et les déchets recyclables .....	13
2.	Les déchetteries .....	14
D.	Le traitement des déchets ménagers .....	14
1.	Les ordures ménagères résiduelles .....	15
2.	Les déchets recyclables .....	15
3.	Les déchetteries .....	16
4.	La valorisation des déchets collectés .....	17
E.	La prévention des déchets .....	18
1.	Indice de réduction des déchets par rapport à 2010 .....	18
2.	Communication et actions de prévention .....	18
F.	Impact environnemental et sanitaire .....	19
G.	Les emplois liés aux déchets .....	19
H.	La concertation et la gouvernance .....	20
1.	Les moyens d'information et de concertation .....	20
II.	Les indicateurs financiers .....	20
A.	Coût et financement global du service .....	20
1.	Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service .....	20
2.	Le coût aidé du service public .....	22
B.	Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises .....	22

Figure 1 : Carte du territoire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche divisée en trois secteurs liés aux anciennes Communautés de Communes (La Haye, Lessay et Périers) .....	5
Figure 2 : Vue aérienne de la déchetterie communautaire de La Haye. Y sont visibles les 9 quais où sont positionnées 9 bennes de 20 à 30m <sup>3</sup> , le local ouvert pour DEEE et DDS (toit gris à droite), le local fermé pour DDS (toit blanc à droite), le bureau du gardien de déchetterie (toit bleuté en haut à droite) et la benne d'amiante de 15m <sup>3</sup> (en bas) .....	10

Figure 3 : Vue aérienne de la déchetterie communautaire de Créances avec ses 10 bennes à quai, 1 benne en bas de quai, l'espace DDS et DEEE..... 10

Figure 4 : Tonnages collectés d'ordures ménagères, de déchets recyclables et de déchets en déchetteries entre 2019 et 2023 sur le territoire de la Communauté de Communes..... 14

Figure 5 : Répartition des différents matériaux triés en sortie de chaîne de tri en 2023 (Tonne ; % du tonnage sortant)..... 16

Figure 6 : Exemples de réalisations gauche, une affiche de l'opération "Commerce responsable", à droite la participation de l'école Françoise Dolto de La Haye au concours de décoration des véhicules de collecte .. 19

Tableau 1 : Calendrier de collecte des communes des secteurs de La Haye et Lessay. La période estivale s'étend du 19 juin au 10 septembre 2023..... 6

Tableau 2 : Temps et kilomètres parcourus pour la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables (hors verre) sur les secteurs de La Haye et de Lessay ..... 7

Tableau 3 : Calendrier de collecte des communes des secteurs de Périers, temps et distance de collecte. La période estivale s'étend du 19 juin au 10 septembre 2023. .... 8

Tableau 4 : Tarifs des dépôts en déchetterie définis selon la délibération DEL20180705-192 ..... 9

Tableau 5 : Horaires d'ouverture de la déchetterie communautaire de La Haye située Zone Industrielle de la Canurie à La Haye ..... 9

Tableau 6 : Horaires d'ouverture de la déchetterie communautaire de Créances située sur le Parc d'Activités de la Côte Ouest à Créances. Fermeture exceptionnelle le samedi de la Foire de Lessay. .... 11

Tableau 7 : Horaires d'ouverture de la déchetterie de Périers située sur la Zone Industrielle Route de Carentan à Périers ..... 11

Tableau 8 : Evolution des tonnages collectés totaux (Tonne) sur le territoire de la Communauté de Communes, tous secteurs confondus ..... 13

Tableau 9 : Tonnages collectés (Tonnes) dans les déchetteries communautaires de La Haye et de Créances et la déchetterie de Périers en 2023 ..... 14

Tableau 10 : Répartition des différents matériaux triés en sortie du centre de tri ECOSPHERE à Villedieu les Poêles (50)..... 15

Tableau 11 : La valorisation matière de la collecte sélective (emballages, papiers et verre) sur les secteurs de La Haye et de Lessay. Les « Tonnages expédiés chez les repreneurs » correspondent aux déchets recyclables collectés en sac jaune, triés par matériau puis mis en balle, ou collectés en point d'apport volontaire puis triés pour le verre, et expédiés chez les repreneurs et recycleurs indiqués afin d'intégrer les circuits de recyclage. .... 17

Tableau 12 : Tonnages valorisés dans les déchetteries communautaires ..... 18

Tableau 13 : Evolution de l'indice de réduction des déchets par rapport à 2010..... 18

Tableau 14 : Répartition des postes liés au service de collecte et de traitement des déchets ..... 20

Tableau 15 : Présentation des dépenses et des recettes de fonctionnement liées à la collecte et au traitement des déchets ..... 21

Tableau 16 : Présentation des principales dépenses et recettes d'investissements liées aux déchets en 2023 ..... 22

Tableau 17 : Principales prestations rémunérées (€ TTC) liées à la collecte et au traitement des déchets en 2022 ..... 23

Page 86/143

Chaîne d'intégrité du document : 60 F4 42 7F D6 06 4F 64 75 22 DE 84 3E B2 6C 30

Publié le : 10/07/2024

Par : LEMOIGNE Henri

Document certifié conforme à l'original

<https://publiact.fr/documentPublic/366112>



Accusé de réception en préfecture  
 050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
 Date de télétransmission : 10/07/2024  
 Date de réception préfecture : 10/07/2024

## de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche (COCM) est issue de la fusion en 2017 de **trois anciennes Communautés de Communes du centre Manche** (La Haye du Puits, Canton de Lessay et Sèves-Taute). Sur l'ensemble de son territoire, soit près de **500 km<sup>2</sup>**, la COCM abrite **21 931 habitants** et regroupe **30 communes** sur un **territoire mixte à dominante rurale** (Figure 1). Bordées de havres et de marais, les communes littorales sont bercées d'une **forte activité touristique en été**. Les **communes rurales**, plus en retrait dans les terres, sont dominées par les activités maraîchère et agricole. Trois communes, chacune centrale aux anciens territoires communautaires, **La Haye, Lessay et Périers**, se distinguent par une **population plus dense** dans les bourgs commerçants et les quartiers résidentiels à proximité immédiate.

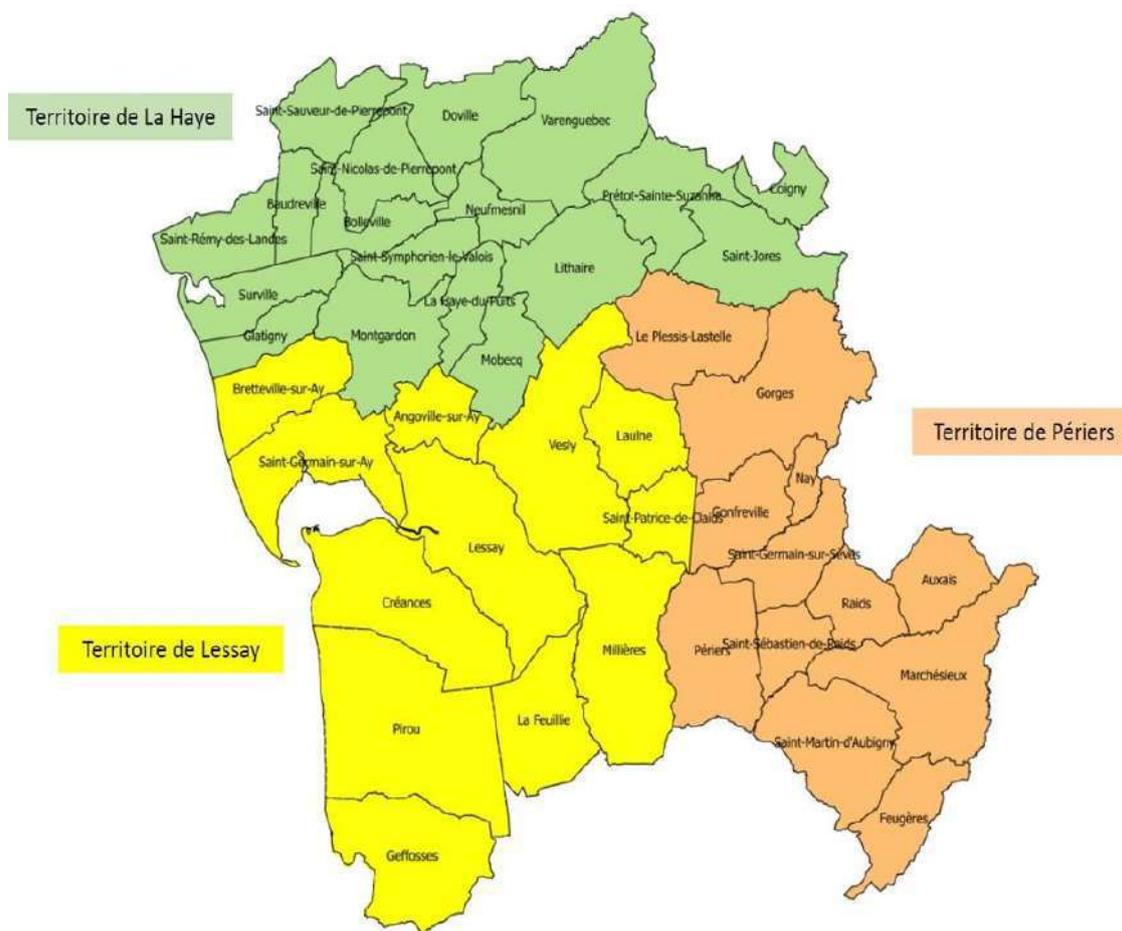


Figure 1 : Carte du territoire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche divisée en trois secteurs liés aux anciennes Communautés de Communes (La Haye, Lessay et Périers)

## Les compétences de la Communauté de

Sur les **secteurs de La Haye et de Lessay**, la COCM possède la compétence « **Collecte et traitement des ordures ménagères** », c'est-à-dire qu'elle réalise, ou délègue à des prestataires le **ramassage** et le **traitement** ultérieur des **déchets ménagers non recyclables**, des **déchets recyclables** et des déchets collectés en **déchetterie**.

Sur le **secteur de Périers** (12 communes), l'**adhésion** de l'ancienne Communauté de Communes au **Syndicat Mixte du Point Fort** (SMPF) a induit le transfert de la compétence « Collecte et traitement des déchets recyclables » et « Traitement des ordures ménagères » à ce dernier ; la COCM exerçant seulement la compétence de « **Collecte des ordures ménagères** ». Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la compétence liée à la **déchetterie de Périers** a été transférée du SMPF à la COCM.

## Les modalités de collecte sur le territoire

### Les ordures ménagères et les déchets recyclables

Sur les secteurs de La Haye et de Lessay, la Communauté de Communes possède la compétence « Collecte et traitement des ordures ménagères ». **Jusqu'en 2019, les modalités de collecte différaient suivant l'ancien découpage territorial** : collecte en porte-à-porte (PAP) des corps creux et des corps plats séparés sur le secteur de La Haye, Point d'Apport Volontaire (PAV) monoflux sur le secteur de Lessay et collecte en PAV et en deux flux, Emballages et Papiers, sur le secteur de Périers. La Communauté de Communes s'était cependant engagée dans une réflexion d'**harmonisation des schémas de collecte** sur son territoire. En parallèle, le **contexte réglementaire**, notamment l'**augmentation programmée de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes** (TGAP) passant de 17 € la tonne en 2019 à 65 € la tonne en 2025, impacte fortement les coûts de traitement des déchets. Après étude de différents scénarios, les élus communautaires ont ainsi choisi de **mettre en place dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020 de nouvelles modalités de collecte** sur le territoire afin de **faciliter le tri** et de **stabiliser les coûts** liés aux déchets, qui sont toujours en vigueur en 2021.

#### Les secteurs de La Haye et de Lessay

Sur les secteurs de La Haye et de Lessay, ces nouvelles modalités se sont traduites par une **adaptation des fréquences de collecte** (Tableau 1), la collecte des **ordures ménagères en sac gris transparent** et la collecte des **déchets recyclables**, en **monoflux** et en **extension des consignes de tri, en sac jaune** et ce, **au plus près des habitations**. Ainsi, **16 363 habitants** bénéficient depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 d'une collecte en porte-à-porte pour les ordures ménagères et les déchets recyclables et de **modalités de collecte harmonisées** sur ces deux secteurs. Les **déchets assimilés aux ordures ménagères** et les **déchets recyclables des professionnels**, hors professionnels en contrat total avec un prestataire privé, sont également collectés par ce service, **sans limite de volume ou de tonnage**. Sur demande, les **professionnels, certains établissements recevant du public (ERP) et ateliers communaux** bénéficient d'une **collecte supplémentaire** et sont donc collectés d'une à deux fois par semaine suivant leur commune d'implantation.

Tableau 1 : Calendrier de collecte des communes des secteurs de La Haye et Lessay. La période estivale s'étend du 19 juin au 10 septembre 2023.

	COMMUNE	COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	COLLECTE DES DECHETS RECYCLABLES (HORS VERRE)
SECTEUR DE LA HAYE	Doville	Mercredi impair	Mercredi impair
	La Haye (Baudreville, Bolleville, Glatigny, Saint Rémy des Lances, Surville)	Mardi	Mardi
	La Haye (La Haye du Puits, Mobeccq, Montgardon, Saint Symphorien le Valois)	Vendredi	Vendredi
	Montsenelle (Coigny, Lithaire, Prétôt Sainte Suzanne, Saint Jores)	Mercredi impair Période estivale : mercredi	Mercredi impair Période estivale : mercredi
	Neufmesnil	Vendredi impair Période estivale : vendredi	Vendredi impair Période estivale : vendredi impair
	Saint Nicolas de Pierrepont	Jeudi pair Période estivale : jeudi	Jeudi pair Période estivale : jeudi
	Saint Sauveur de Pierrepont	Jeudi impair	Jeudi impair

		Période estivale : jeudi	Période estivale : jeudi impair
	Varenguebec	Mercredi pair Période estivale : mercredi	Mercredi pair Période estivale : mercredi pair
SECTEUR DE LESSAY	Bretteville sur Ay	Lundi Période estivale : lundi + vendredi	Lundi impair Période estivale : lundi
	Créances	Lundi	Lundi
	Geffosses	Jeudi impair Période estivale : jeudi	Jeudi impair
	La Feuillie	Jeudi impair Période estivale : jeudi	Jeudi pair
	Laulne	Mercredi impair	Mercredi pair
	Lessay	Mardi	Mardi
	Millières	Jeudi impair Période estivale : jeudi	Jeudi pair
	Pirou	Lundi Période estivale : lundi + jeudi	Lundi Période estivale : lundi + jeudi
	Saint Germain sur Ay	Lundi Période estivale : lundi + vendredi	Lundi Période estivale : lundi + vendredi
	Saint Patrice de Clais	Mercredi impair	Mercredi pair
	Vesly	Mercredi impair	Mercredi pair

Sur le **secteur de La Haye** et les communes de **Geffosses, Pirou et Créances**, la collecte des déchets ménagers, déléguée à la société **Veolia**, anciennement **SPEN**, est réalisée en **benne bi-compartmentée**. Sur le **secteur de Lessay**, la Communauté de Communes réalise en **régie** la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective (hors verre) **par deux véhicules** et équipes de collecte distincts (*Tableau 2*). Le dispositif de pré-collecte choisi est la **collecte en sacs de 30L et 50L, dont l'évolution en une dotation globale en bacs sera envisagée** afin de réduire la consommation de matière plastique et respecter la recommandation **R437** de la CNAMTS.

Tableau 2 : Temps et kilomètres parcourus pour la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables (hors verre) sur les secteurs de La Haye et de Lessay

	LA HAYE	LESSAY		
	OMr/CS Prestation	OMr/CS Prestation	OMr Régie	CS Régie
<b>Temps de collecte</b>	2 421 h	1 681 h	1 614 h	1 298 h
<b>Kilomètres parcourus</b>	36 717 km	21 717 km	20 838 km	20 899 km

Quant au **verre**, sa collecte est assurée grâce à un parc de **104 conteneurs à verre aériens** répartis sur les 19 communes de ces secteurs, dont au moins un conteneur par commune, soit **6 conteneurs pour 1 000 habitants**. La collecte est réalisée par l'entreprise **Le Goff, une fois toutes les deux semaines, voire une fois par semaine suivant la vitesse de remplissage**. L'entretien et les éventuelles réparations des conteneurs sont réalisés par la Communauté de Communes.

### Secteur de Périers

Sur le secteur de Périers, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et dans la continuité de l'harmonisation des modalités de collecte sur l'ensemble du territoire communautaire, les ordures ménagères et les déchets recyclables (hors verre) des 5 568 habitants sont collectés dans les mêmes conditions que le secteur de La Haye/Lessay.

La collecte des sacs gris et des sacs jaunes est assurée en **régie** par la Communauté de Communes, tous les 15 jours ou toutes les semaines (C2. *Tableau 3*). Contrairement aux années précédentes, la commune de Périers est collectée sur une seule journée et non plus avec la distinction entre le secteur « Ville » et « Campagne ».

Tableau 3 : Calendrier de collecte des communes des secteurs de Périers, temps et distance de collecte. La période estivale s'étend du 19 juin au 10 septembre 2023.

	COMMUNE	COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	COLLECTE DES DECHETS RECYCLABLES (HORS VERRE)
SECTEUR DE PERIERS	Auxais	Jeudi impair <u>Période estivale</u> : Jeudi	Jeudi pairs
	Feugères	Lundi impair <u>Période estivale</u> : Lundi	Lundi pair
	Gonfreville	Mercredi impair <u>Période estivale</u> : Mercredi	Mercredi pair
	Gorges	Mercredi impair <u>Période estivale</u> : Mercredi	Mercredi pair
	Le Plessis Lastelle	Mercredi impair <u>Période estivale</u> : Mercredi	Mercredi pair
	Marchésieux	Vendredi impair <u>Période estivale</u> : Vendredi	Vendredi pair <u>Période estivale</u> : Mardi paire
	Nay	Mercredi impair <u>Période estivale</u> : Mercredi	Mercredi pair
	Périers	Mardi	Vendredi
	Raids	Jeudi impair <u>Période estivale</u> : Jeudi	Jeudi pairs
	Saint Germain sur Sèves	Jeudi impair <u>Période estivale</u> : Jeudi	Jeudi pairs
	Saint Martin d'Aubigny	Lundi impair <u>Période estivale</u> : Lundi	Lundi pair
	Saint Sébastien de Raids	Jeudi impair <u>Période estivale</u> : Jeudi	Jeudi pairs

	PERIERS	
	OMr	CS
Temps de collecte	1 548 h	1 346 h
Kilomètres parcourus	15 328 km	12 454 km

La **collecte du verre** a été maintenue en l'état, la compétence de « Collecte et traitement des déchets recyclables » étant **déléguée au SMPF**. Ce dernier possède un parc de **26 conteneurs aériens de 4m<sup>3</sup>** répartis sur **26 emplacements différents** entre les 11 communes du secteur, avec un minimum d'1 PAV par commune, soit 1 conteneur pour 214 habitants. Les conteneurs **Verre** sont vidés en moyenne **toutes les 4 semaines**, voire chaque semaine pour la commune de Périers où la densité de population est la plus forte.

### Le transfert des ordures ménagères et des déchets recyclables (hors verre) vers les installations de traitement

L'ensemble des ordures ménagères et déchets recyclables, hors verre, sur le territoire est ensuite **déchargé au quai de transfert de Périers** (Route de Montsurvent) dans des **bennes de 30 m<sup>3</sup>** équipées de cadre-filet, dont **deux** sont dédiées aux **ordures ménagères** et **trois aux déchets recyclables**. Les déchets, préalablement pesés pour ceux du secteur de Périers, sont massifiés dans ces bennes puis les ordures

ménagères sont transférées à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint Fromond pour être traitées par le Syndicat Mixte du Point Fort (SMPPF) ou à l'Installation de Stockage des Déchets Ultimes et Non Dangereux (ISDUND) gérée par la société SPEN/VEOLIA situé à Le Ham. Les déchets recyclables (hors verre), tous secteurs confondus, sont emmenés au centre de tri ECOSPHERE situé à Villedieu les Poêles.

La Communauté de Communes possède trois déchetteries communautaires sur le territoire : La Haye, Créances et Périers. L'accès à ces déchetteries est encadré par un règlement intérieur commun depuis 2023 et est soumis à la présentation d'un autocollant d'accès, délivré aux pôles de la Communauté de Communes ou en mairies aux habitants résidant sur le territoire de la Communauté de Communes. Le règlement intérieur, commun aux trois déchetteries communautaires depuis mars 2023, stipule que tout habitant du territoire peut déposer les déchets autorisés dans la limite de 300 kg par apport et par jour, hors amiante limitée à 40 kg par apport et par jour. Au-delà, le particulier est considéré comme professionnel et le dépôt facturé comme tel. Les apports des professionnels, dont le siège social est situé ou travaillant sur le territoire, sont également autorisés à déposer aux tarifs suivants précisés dans le Tableau 4. Par ailleurs, les usagers ont pu apprécier cette année les nouveaux panneaux d'information et de consignes de tri installés au cours de l'année dans les déchetteries.

Tableau 4 : Tarifs des dépôts en déchetterie définis selon la délibération DEL20180705-192

NATURE DES DECHETS	TARIFS (€/Tonne)
Amiante	250
Bois	104
Cartons bruns	0
Déchets verts	60
Encombrants	145
Ferrailles	0
Gravats inertes	54

### La déchetterie de La Haye

Située sur la Zone Industrielle de la Canurie à La Haye, la déchetterie communautaire de La Haye est ouverte aux horaires suivants (Tableau 5) :

Tableau 5 : Horaires d'ouverture de la déchetterie communautaire de La Haye située Zone Industrielle de la Canurie à La Haye

	Déchetterie de La Haye			
	Horaires d'hiver (au passage à l'heure d'hiver)		Horaires d'été (au passage à l'heure d'été)	
<b>Lundi</b>	9h-12h	13h30 - 17h	8h30-12h	13h30-18h
<b>Mardi</b>	fermée	fermée	fermée	fermée
<b>Mercredi</b>	9h-12h	13h30 - 17h	8h30-12h	13h30-18h
<b>Judi</b>	fermée	fermée	fermée	fermée
<b>Vendredi</b>	fermée	fermée	8h30-12h	13h30-18h
<b>Samedi</b>	9h-12h	13h30 - 17h	8h30-12h	13h30-18h
<b>Dimanche</b>	fermée	fermée	fermée	fermée

Elle dispose de 9 quais permettant l'accès à deux bennes d'encombrants, une benne EcoMobilier, une benne de tontes, une benne de déchets verts, une benne de ferraille, une benne de bois, une benne de cartons bruns et une benne de gravats inertes, une benne de cartons bruns et une benne d'amiante (Figure 2). Deux conteneurs à verre et deux conteneurs à Textile, Linge de Maison et Chaussures (TLC) sont mis à disposition des usagers en haut de quai. Une benne équipée d'un body-benne est disposée en bas de quai

pour le dépôt d'**amiante**. Un local ouvert permet la réception et le tri des **déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)**, des **piles**, des **lampes**, des **néons**, des huiles alimentaires et des extincteurs. Un local fermé, accessible uniquement par le gardien, permet le tri et le stockage des **Déchets Diffus Spécifiques (DDS)**. Enfin, le local du gardien de la déchetterie est situé à l'entrée de la déchetterie, un **bâtiment technique** et une **plateforme** dédiée à la **collecte des branchages** viennent compléter les équipements.



Figure 2 : Vue aérienne de la déchetterie communautaire de La Haye. Y sont visibles les 9 quais où sont positionnées 9 bennes de 20 à 30m<sup>3</sup>, le local ouvert pour DEEE et DDS (toit gris à droite), le local fermé pour DDS (toit blanc à droite), le bureau du gardien de déchetterie (toit bleuté en haut à droite) et la benne d'amiante de 15m<sup>3</sup> (en bas).

**La déchetterie de Créances**

Au **Parc d'Activités de la Côte Ouest à Créances**, la déchetterie communautaire est ouverte aux horaires suivants (*Tableau 6*) et dispose de 10 bennes de 30m<sup>3</sup> à quai : **deux bennes d'encombrants**, une benne de **ferraille**, une benne de **bois**, une benne dédiée aux **Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)**, une benne de **cartons bruns**, deux bennes de **déchets verts**, une benne de **tonte** et une benne de **gravats inertes**.



Figure 3 : Vue aérienne de la déchetterie communautaire de Créances avec ses 10 bennes à quai, 1 benne en bas de quai, l'espace DDS et DEEE.

Accusé de réception en préfecture  
 050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
 Date de télétransmission : 10/07/2024  
 Date de réception préfecture : 10/07/2024

Le **local du gardien** situé en haut de quai permet la surveillance des bennes et du dispositif de dépôt des **DDS, bidons, piles, ampoules et cartouches d'encre**. Les DDS et les **huiles alimentaires** sont ensuite triés et stockés dans le **local dédié fermé**, uniquement accessibles par les gardiens. En bas de quai, une plateforme disposant d'une cuve de 200L pour les huiles de vidange et de plusieurs cages métalliques permet le tri des DEEE suivant leur catégorie : Gros Electroménager Froid (GEM F), Hors Froid (GEM HF), Petit Appareil Electroménager (PAM), etc. A proximité se situe également une **benne de 20m<sup>3</sup>, fermée** et équipée d'un **body-benne**, pour le dépôt d'**amiante**. De l'autre côté du quai, la collecte du **verre** et des **TLC** est assurée par respectivement **un et deux conteneurs**. Un **local technique** permet ensuite le **stockage à l'abri** des DEEE, des extincteurs et des **objets dédiés au réemploi**. Enfin, une **plateforme empierrée** permet la réception des **branchages**.

Tableau 6 : Horaires d'ouverture de la déchetterie communautaire de Créances située sur le Parc d'Activités de la Côte Ouest à Créances. Fermeture exceptionnelle le samedi de la Foire de Lessay.

Déchetterie de Créances				
-	Horaires d'hiver (au passage à l'heure d'hiver)		Horaires d'été (au passage à l'heure d'été)	
	<b>Lundi</b>	9h-12h	13h30 - 17h	8h30-12h
<b>Mardi</b>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	8h30-12h	13h30 - 18h
<b>Mercredi</b>	9h-12h	13h30 - 17h	8h30-12h	13h30 - 18h
<b>Jeudi</b>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>
<b>Vendredi</b>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	8h30-12h	13h30 - 18h
<b>Samedi</b>	9h-12h	13h30 - 17h	8h30-12h	13h30 - 18h
<b>Dimanche</b>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>

La **mise à disposition** et le **transport des bennes de 30m<sup>3</sup>, de 15m<sup>3</sup> et 20m<sup>3</sup>** sont réalisés par la société **Sphère**. La mise à disposition des **contenants des DDS** (fûts, palettes, caisses) et leur **transport** est assurée pour partie par la société **Madeline** et pour partie par **Chimirec**. La mise à disposition de la **benne EcoMobilier** et son **transport**, l'enlèvement des **DEEE**, des **articles de sports et de loisirs**, des **articles de bricolage et de jardin** (thermiques et non thermiques) des **néons**, des **lampes**, des **piles**, des **cartouches d'encre** et d'**une partie des DDS** sont réalisés **gratuitement** par des **éco-organismes** ou dans le cadre d'une **convention**.

### La déchetterie de Périers

Située sur la **Zone Industrielle de la Route de Carentan à Périers**, la déchetterie est **gérée par le SMPF** et est **accessible par tous les habitants du territoire de la Communauté de Communes** et des

Déchetterie de Périers				
	Horaires d'hiver (au passage à l'heure d'hiver)		Horaires d'été (au passage à l'heure d'été)	
	<b>Lundi</b>	9h-12h	13h30 - 17h	8h30-12h
<b>Mardi</b>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>
<b>Mercredi</b>	9h-12h	13h30 - 17h	8h30-12h	13h30-18h
<b>Jeudi</b>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>
<b>Vendredi</b>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	8h30-12h	13h30-18h
<b>Samedi</b>	9h-12h	13h30 - 17h	8h30-12h	13h30-18h
<b>Dimanche</b>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>

**communes adhérentes au SMPF**. Elle est ouverte aux horaires suivants :

Tableau 7 : Horaires d'ouverture de la déchetterie de Périers située sur la Zone Industrielle Route de Carentan à Périers

La déchetterie dispose de **8 bennes à quai** : **une benne** dédiée aux **métaux**, **une benne** dédiée au **bois**, **une benne** de **déchets verts**, **une benne** de **tontes**, **un conteneur** ouvert dédié aux **DEA**, **une benne** de **cartons bruns**, **une benne** de **gravats inertes** et **une benne** d'**encombrants**. Dans un **local fermé**, peuvent également être remis les **piles**, les **radiographies**, les **médicaments**, les **DDS**, les **cartouches d'encre** et les **bouteilles de gaz**. La déchetterie dispose également d'une **cuve à huile de vidange** et d'une guérite pour le gardien de la déchetterie. En-dehors de l'enceinte de la déchetterie, sont disposés **deux conteneurs Emballages**, **un conteneur Papiers** et **un conteneur Verre**, accessibles à tous.



Figure 4 : Vue aérienne de la déchetterie communautaire de Périers avec ses 8 bennes à quai, 1 benne en bas de quai, l'espace DDS et DEEE.

### 3. Evolutions prévues de l'organisation de la collecte

Afin d'inciter davantage au tri au sein des déchetteries communautaires et de diminuer les quantités de déchets enfouis, de **nouvelles filières à responsabilité élargie du producteur** sont progressivement déployées sur les trois déchetteries (Créances, La Haye et Périers) et permettent d'orienter de nombreux objets de la maison, des articles de sport ou de bricolage vers des filières de réemploi et de recyclage. Par ailleurs, afin d'optimiser le transport des bennes vers les exutoires et réduire l'utilisation coûteuse d'une prestation extérieure, l'investissement dans un compacteur mobile porté sur un camion Ampliroll est prévu au cours de l'année.

### C. Bilan de la collecte des déchets sur le territoire

Le **tonnage global de déchets collectés** sur le territoire **continue de baisser en 2023** par rapport aux deux dernières années (Tableau 8) et 2019 (-6%). Depuis 2019, la production globale d'**ordures ménagères** a ainsi **diminué de 37%** (5 291 T en 2019 ; **3 332 T** en 2023) tandis que la **collecte sélective** atteint **1 930 T** en 2023, soit **+74%** par rapport à 2019. La collecte des déchets volumineux, dangereux et spécifiques en **déchetterie** diminue de 6 par rapport à 2019 en atteignant **8 892 T** en 2023.

Tableau 8 : Evolution des tonnages collectés totaux (Tonne) sur le territoire de la Communauté de Communes, tous secteurs confondus

	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2019-2023	Performance de collecte 2023
Ordures ménagères	5 291 T	3 650 T	3 726 T	3 368 T	3 332 T	-37%	152 kg/hab
Collecte sélective	1 109 T	1 412 T	1 550 T	1 776 T	1 930 T	+74%	88 kg/hab
Verre	1 233 T	1 339 T	1 378 T	1 402 T	1 329 T	+8%	61 kg/hab
Déchetterie	9 476 T	8 460 T	9 748 T	9 562 T	8 892 T	-6%	406 kg/hab
<b>TOTAL</b>	<b>17 112 T</b>	<b>14 861 T</b>	<b>16 402 T</b>	<b>16 107 T</b>	<b>15 484 T</b>	<b>-9%</b>	<b>706 kg/hab</b>

## Les ordures ménagères et les déchets recyclables

Sur le **secteur de La Haye et Lessay**, où l'extension des consignes de tri, le passage en monoflux, l'adaptation des fréquences de collecte et le rapprochement du service de collecte au plus près des habitations ont été mis en œuvre en 2020, les ordures ménagères continuent de diminuer avec **2 544 T d'ordures ménagères** collectées en 2023 (**-38% par rapport à 2019**), **1 461 T d'emballages et de papiers** (+76%) et **1 042 T de verre** (+10%) (Figure 4). Ainsi, les performances de collecte annuelles sont élevées sur ce secteur :

- **156 kg d'ordures ménagères** par habitant
- **89 kg d'emballages et de papiers** par habitant
- **64 kg de verre** par habitant
- **406 kg déposés en déchetterie** par habitant

Sur le **secteur de Périers**, l'impact des nouvelles modalités de collecte est visible sur le transfert des emballages précédemment non-triés vers les déchets recyclables (hors verre). Ainsi, les **ordures ménagères** ont **diminué de 35%** par rapport à 2019 mais ont cependant réaugmenté de 7% entre 2022 et 2023. La collecte des déchets recyclables augmente de 69% par rapport à 2019 et 18% par rapport à 2022. La collecte du verre reste stable par rapport à 2019 et diminue de 10% par rapport à 2022.

Sur ce secteur, les performances annuelles de collecte sont les suivantes :

- **141 kg d'ordures ménagères** par habitant
- **88 kg d'emballages et de papiers** par habitant
- **61 kg de verre** par habitant
- **406 kg déposés en déchetterie** par habitant

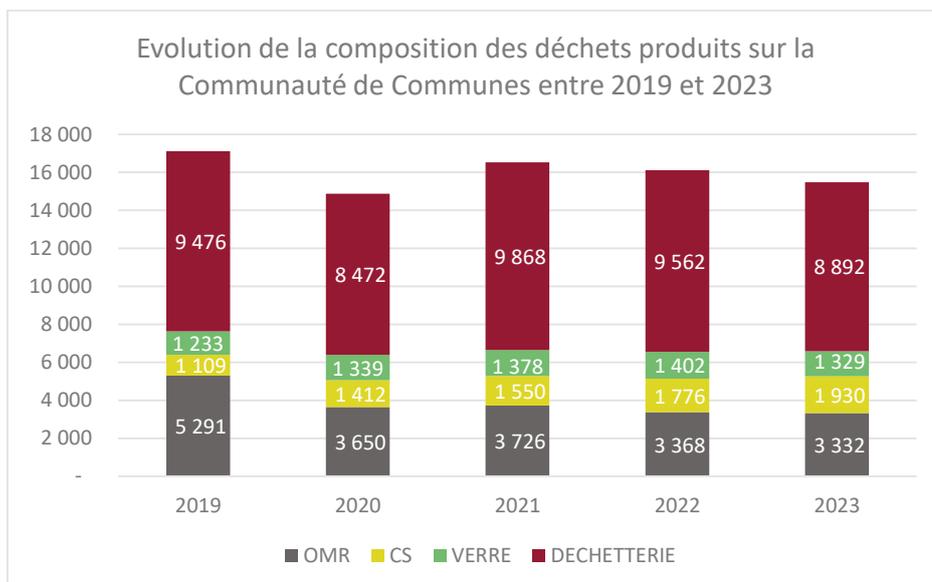


Figure 4 : Tonnages collectés d'ordures ménagères, de déchets recyclables et de déchets en déchetteries entre 2019 et 2023 sur le territoire de la Communauté de Communes

## 2. Les déchetteries

Les tonnages globaux collectés en déchetterie continuent à diminuer en 2023 par rapport aux années précédentes (Tableau 9). Les flux accusant les hausses les plus importantes sont le bois (+17% par rapport à 2022), les DEEE (+16) et les tontes, justifiée par une météo pluvieuse. En revanche, les déchets verts diminuent globalement sur les trois déchetteries du territoire grâce aux plateformes de branchages à La Haye et Créances (-7% par rapport à 2022) ainsi que les tonnages d'encombrants (-6%), de gravats (-14%).

Tableau 9 : Tonnages collectés (Tonnes) dans les déchetteries communautaires de La Haye et de Créances et la déchetterie de Périers en 2023

	La Haye	Créances	Périers	TOTAL
Amiante	22	55	7	84
Bois	245	479	149	873
Cartons	90	142	73	305
Déchets verts	354	750	651	1755
DEEE	125	134	103	362
DDS	13	23	8	44
Encombrants	667	858	283	1808
Ferrailles	146	194	85	425
Gravats inertes	497	873	477	1847
Mobilier	146	279	208	630
Tontes	316	232	206	754
TOTAL	2 618	4 019	2 250	8 887

## D. Le traitement des déchets ménagers

Chaque déchet bénéficie d'un traitement particulier suivant sa nature, son potentiel de recyclage, de valorisation matière, énergétique, voire est enfoui pour les déchets non valorisables.

## 1. Les ordures ménagères résiduelles

Les **ordures ménagères** collectées en porte-à-porte sur le territoire étaient transportées en bennes de 30 m<sup>3</sup> depuis le quai de transfert de Périers jusqu'à l'**ISDND du SMPF à Saint Fromond (50)** jusqu'au 30 juin 2022 dans le cadre d'un marché public liant la Communauté de Communes au SMPF. Cependant, l'arrêt de la méthanisation au SMPF et les coûts de traitement élevés ont accéléré la rupture du contrat. Aussi, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, les **ordures ménagères du secteur de La Haye/Lessay** sont enfouies à l'**ISDUND de SPEN/VEOLIA à Le Ham (50)**. Les **ordures ménagères du secteur de Périers** sont prises en charge par le SMPF en tant qu'ancienne **collectivité adhérente**.

## 2. Les déchets recyclables

### Secteur de La Haye/Lessay

Le tri et le traitement des déchets recyclables collectés sur ce secteur sont assurés par SPHERE dans le cadre d'un marché public de **quatre ans** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les déchets recyclables sont triés au **centre de tri ECOSPHERE à Villedieu les Poêles (50)** depuis le 31 mai 2021.

Tableau 10 : Répartition des différents matériaux triés en sortie du centre de tri ECOSPHERE à Villedieu les Poêles (50).

		PRODUCTION (T/an)	PERFORMANCE DE RECYCLAGE (kg/hab)
Acier		55,72	3,41
Aluminium		15,47	0,95
Gros de magasin		199,24	12,18
Papier		196,85	12,03
Plastique	Mix PEHD	67,83	4,15
	PET clair	76,62	4,68
	Films	67,81	4,14
	Flux développement	49,35	3,02
Briques alimentaires		33,79	2,07
Cartonnettes		219,37	13,41
Refus de tri		474,62	29,01
Verre		1 041,64	63,66
<b>TOTAL</b>		<b>2 498,31</b>	<b>152,68</b>

Les **1 461 T d'emballages et de papiers** collectés en 2023 ont ainsi été **triés au centre de tri ECOSPHERE** situé à **Villedieu les Poêles Rouffigny**, permettant de produire **982 T de matière valorisable** (Tableau 10 et Figure 5) et 474 T de refus. Les différents matériaux sont ensuite **conditionnés**, principalement sous forme de **balles**, puis **achetés par différents repreneurs** et **réintègrent les circuits de recyclage** (Tableau 11). Le taux moyen de refus est élevé, à hauteur de 33%. Quant aux refus, ceux-ci sont valorisés en **Combustible Solide de Récupération (CSR)** aux Unités de Valorisation Energétique (UVE) **IKOS ENVIRONNEMENT** exploitée par PAPREC soit sur l'usine de **SECHE ECO-INDUSTRIE** exploitée par SECHE ENVIRONNEMENT.

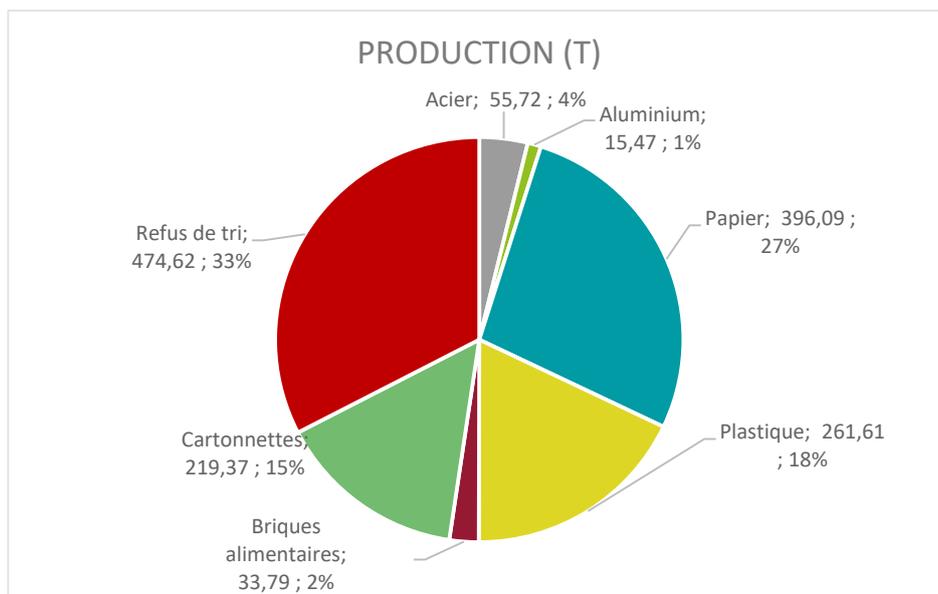


Figure 5 : Répartition des différents matériaux triés en sortie de chaîne de tri en 2023 (Tonne ; % du tonnage sortant)

Le verre collecté en conteneurs aériens est ensuite regroupé sur une plateforme à Orval puis envoyé chez le repreneur O-I France. En 2023, sur 1 041 T de verre collecté, 1 493 T ont été expédiées chez le repreneur O-I France.

### Secteur de Périers

La compétence « traitement des déchets recyclables » étant déléguée au SMPF, ce dernier assure le tri et le conditionnement des déchets recyclables (hors verre) dans le même centre de tri que le secteur de La Haye/Lessay, sous forme de marché de prestation de service liant SPHERE et le SMPF, soit au centre ECOSPHERE situé à Villedieu les Poêles Rouffigny.

## 3. Les déchetteries

Les déchetteries de La Haye et de Créances disposent des mêmes installations et des mêmes exutoires pour les différents déchets collectés. Les cartons bruns sont triés et conditionnés à Saint Jean de la Haize pour ensuite être rachetés par REVIPAC et réintégrer les circuits de fabrication. Le bois est ainsi broyé au Ham puis valorisé énergétiquement. Les tontes sont traitées à l'unité de méthanisation de la SCEA du Château à Laulne (50), sur le territoire de la Communauté de Communes, pour produire du biogaz. Une partie des déchets verts est prise en charge par SEDE Environnement, par broyage puis dans leur unité de compostage aux Veys (50) tandis que la part de déchets verts déposée sur les plateformes est broyée sur place puis réutilisée en copeaux ou en compostage. Les gravats inertes sont pris en charge par la société SPHERE pour être enfouis aux carrières de Dovoile et de Muneville-le-Bingard. L'amiante est traitée et enfouie dans l'Installation de stockage de déchets inertes (ISDI) de Louvigné du Désert. Les encombrants sont enfouis à l'ISDND du Ham par la société Veolia. La ferraille sera triée puis sa matière valorisée par SPHERE. Le mobilier est entièrement pris en charge par l'éco-organisme EcoMobilier pour être démantelé et les différents matériaux séparés en vue de leur valorisation matière et énergétique. Une partie des DDS est prise en charge par la société Madeline pour être traitée puis stockée à Flers (61). Une autre partie est prise en charge par la société Chimirec dans le cadre d'une convention avec EcoDDS. Les DEEE sont triés, démantelés et recyclés dans des filières agréées.

Il est à noter que tous les objets en bon état d'usage (mobilier, vaisselle, jouets, DEEE, vélo, etc.) peuvent être déposés aux gardiens des déchetteries, en-dehors des exutoires cités précédemment. Une convention liant la Communauté de Communes à Tri Tout Solidaire permet en effet le réemploi de ces objets, qui seront

alors revendus à prix modique dans la **ressourcerie de Saint-Pierre-de-Coutances**, et favorise les emplois **d'insertion**.

## La valorisation des déchets collectés

Sur le secteur de La Haye et de Lessay, la **collecte sélective** a permis d'expédier chez les repreneurs plus de **2 312 T de matériaux** (Tableau 11), verre inclus, qui ont ainsi réintégré les filières de recyclage et les circuits de production. Les **refus** issus du tri du sélectif (**475 T produites** et expédiées) sont valorisés énergétiquement en **Combustible Solide de Récupération (CSR)** ou à **l'Unité de Valorisation Energétique (UVE)** dans les Hauts de France et en Mayenne.

*Tableau 11 : La valorisation matière de la collecte sélective (emballages, papiers et verre) sur les secteurs de La Haye et de Lessay. Les « Tonnages expédiés chez les repreneurs » correspondent aux déchets recyclables collectés en sac jaune, triés par matériau puis mis en balle, ou collectés en point d'apport volontaire puis triés pour le verre, et expédiés chez les repreneurs et recycleurs indiqués afin d'intégrer les circuits de recyclage.*

MATERIAU		TONNAGES EXPEDIES CHEZ LES REPRENEURS	REPRENEURS
Acier		45,79	ARCELOR MITTAL
Aluminium		30,03	AFFIMET
Gros de magasin		-	ENCORE
Papier		311,45	SPHERE/ENCORE
Plastique	Mix PEHD	64,50	VALORPLAST
	PET clair	75,07	
	Films	48,15	
	Flux développement	59,33	CITEO
Briques alimentaires		30,30	REVIPAC
Cartonnettes		154,72	
Verre		1 492,54	O-I FRANCE
<b>TOTAL</b>		<b>2 311,87</b>	-

Quant aux déchetteries communautaires, **6 951 T de matériaux** ont ainsi été valorisées à travers le tri par les usagers et la collecte séparée de ces déchets en déchetterie. Le principal traitement réservé aux déchets issus des déchetteries est la **valorisation matière** : remblais de carrière et réutilisation en sous-couche routière pour les **gravats**, recyclage pour les **cartons bruns** et **ferrailles, démantèlement** et **recyclage** des matières concernées ou **valorisation énergétique** pour le **mobilier** et les **DEEE, méthanisation** pour les **tontes** et **compostage** pour les **déchets verts**. Le **bois**, à défaut de filière pérenne, est **valorisé énergétiquement** comme combustible de cimenterie. **L'amiante** et les **DDS** sont **retraités** par les process adaptés à leur nature et stockés. Enfin, les **encombrants** sont **stockés** sans tri préalable. Une part importante des déchets verts n'est pas prise en compte dans les tonnages collectés en déchetteries car déposés directement sur les plateformes dédiées, ils seront ensuite épandus en andains pour compostage.

Tableau 12 : Tonnages valorisés dans les déchetteries communautaires

	La Haye	Créances	Périers	TOTAL	DESTINATION
Amiante	22	55	7	84	Traitement
Bois	245	479	149	873	Valorisation énergétique
Cartons	90	142	73	305	Valorisation matière
Déchets verts	354	750	651	1755	Valorisation matière
DEEE	125	134	103	362	Valorisation matière + Valorisation énergétique
DDS	13	23	8	44	Traitement
Encombrants	667	858	283	1808	Stockage
Ferrailles	146	194	85	425	Valorisation matière
Gravats inertes	497	873	477	1847	Valorisation matière
Mobilier	146	279	208	630	Valorisation matière + Valorisation énergétique
Tontes	316	232	206	754	Valorisation matière
TOTAL	2618	4019	2250	8 887	

## La prévention des déchets

### Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche est issue de la fusion de trois anciennes Communautés de Communes, dont le secteur de Périers sur lequel la Communauté de Communes avait délégué la compétence de « Traitement des déchets ménagers » au SMPF en 2010. Le calcul de l'indice de réduction des déchets ménagers est donc estimé sur les secteurs de La Haye et de Lessay seuls. **L'indice en 2022 par rapport à 2010 est de 56,43** (56,76 en 2020 ; 59,22 en 2021), traduisant une diminution importante de la production des ordures ménagères sur le territoire.

Tableau 13 : Evolution de l'indice de réduction des déchets par rapport à 2010

	2010	2023	INDICE
OMr - La Haye	1 420 T	2 544 T	54,54
OMr - Lessay	3 245 T		

## Communication et actions de prévention

Comme chaque année, le traditionnel **calendrier de collecte** a accompagné les bulletins communautaires distribués à tous les habitants de ce secteur entre la fin d'année 2022 et le début de l'année 2023.

Fin 2022, un **concours organisé auprès des écoles primaires** du territoire a permis de donner une nouvelle allure aux bennes des véhicules de collecte. Sur la thématique de la prévention et du tri des déchets, **six affiches créées par des enfants** du territoire ont été installées sur les flancs des bennes de collecte et **inaugurées au cours de l'été 2023**. Aussi, de **nombreuses animations** ont été organisées sur le territoire : Opération « Caddie malin » en supermarché, stands sur les marchés et en déchetteries, animations scolaires, ateliers sur le compostage...

L'accent a également été mis sur la valorisation des biodéchets par de nombreuses communications autour du compostage individuel et collectif. Les **permanences de distribution des composteurs ont été maintenues chaque mercredi** tout au long de l'année. Plusieurs **distributions ponctuelles ont également eu lieu en déchetterie et le weekend** pour faciliter le retrait des composteurs par les usagers et augmenter la

visibilité du dispositif. De plus, **deux sites de compostage partagé** ont pu être installés à Saint Germain sur Ay et Montsenelle grâce à l'implication des habitants et des communes concernées.



Figure 6 : Exemples de réalisations gauche, une affiche de l'opération "Commerce responsable", à droite la participation de l'école Françoise Dolto de La Haye au concours de décoration des véhicules de collecte

Enfin, la présence sur les **réseaux sociaux** était maintenue pour partager les informations essentielles sur les collectes, les déchetteries et le partage d'astuces, d'informations et d'actualités sur la prévention des déchets.

Pour inciter au compostage et au retour à la terre des biodéchets, la vente de composteurs proposés par la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche à tarifs préférentiels continue à être largement mise en avant et a permis de **distribuer 324 composteurs** et ainsi éviter de stocker des dizaines de kilogrammes de biodéchets.

De plus, l'ambassadrice a fait la **promotion du tri lors des évènements culturels**, notamment à la Foire de Lessay où l'édition 2023 a de nouveau été l'occasion de distribuer à tous les déballeurs et rôtisseurs des sacs jaunes pour encourager au tri sélectif des emballages et des papiers.

## F. Impact environnemental et sanitaire

Afin de réduire l'impact environnemental et sanitaire du service de collecte des déchets, les eaux usées des aires de lavage des véhicules de collecte sont récupérées et traitées pour ne pas nuire à l'environnement. De plus, les bennes de déchets sont équipées de **cadre-filet** pour limiter leur envol tant lors du stockage que lors du transport. Une attention particulière est portée sur l'impact sonore des opérations liées à la logistique des bennes de déchetterie.

## G. Les emplois liés aux déchets

La Communauté de Communes compte **18 agents** liés à la collecte des déchets (*Tableau 14*). Les trois principaux postes liés à la collecte directe sont occupés par **3 chauffeurs, 1 chauffeur-ripeur, 7 ripeurs et 5 gardiens de déchetterie**. Le service Déchets compte également **3 techniciennes et 1 ambassadrice de tri et de prévention des déchets**.

Tableau 14 : Répartition des postes liés au service de collecte et de traitement des déchets

		Equivalent Temps Plein (ETP) affecté à ce poste
<b>DECHETTERIE</b>	<b>Créances</b>	2 ETP
	<b>La Haye</b>	1.5 ETP
	<b>Périers</b>	1 ETP
<b>COLLECTE DES DECHETS</b>	<b>Secteur de Lessay</b> <b>Secteur de Périers</b>	3.2 ETP + 3.1 ETP
<b>GESTION ET PREVENTION</b>	<b>Secteur de La Haye</b> <b>Secteur de Lessay</b> <b>Secteur de Périers</b>	3 ETP

Le service public de collecte des déchets nécessite la réalisation de missions annexes par les services techniques communautaires et non prises en compte dans les ETP cités. Ainsi, les **heures dédiées au lavage** et à la **réparation des conteneurs**, des **bacs roulants** et des **véhicules de collecte** ne sont pas incluses, tout comme celles liées à la **distribution des sacs dans les communes** du territoire.

## Les moyens d'information et de

L'ensemble des informations nécessaires aux habitants (fréquence et jour de collecte, horaires de déchetteries, consignes de tri, etc.) est disponible sur le **site internet** de la Communauté de Communes. Depuis plusieurs années, un **calendrier** et un **guide de tri** viennent compléter ces informations. L'**utilisation conjointe** des **médias traditionnels** (presse papier locale ; bulletins communautaires et communaux) et **numérique** (presse numérique et réseaux sociaux) ont également permis de **multiplier les supports d'information** à destination des habitants. De nombreux échanges avec les habitants ont pu avoir lieu par **téléphone**, par **mail**, par **courrier postal** ou aux **accueils** de proximité.

Depuis 2021, le service Déchets dispose également d'une **adresse mail dédiée au service** (*dechets@cocm.fr*), permettant au service d'être facilement et directement joignable. Un **numéro de téléphone** lié au service a également été diffusé au plus grand nombre et sur de nombreux supports (site internet, réglette, calendrier, guide, articles de presse, etc.) afin de simplifier les échanges avec les habitants concernant les déchets.

## Les indicateurs financiers

### Coût et financement global du service

### Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

Le **coût du service public de collecte** est réparti entre les **dépenses de fonctionnement** (dispositifs de pré-collecte, prestations de collecte, prestations de transport, frais de personnel, carburants, communication, etc.) et **d'investissement** (achat de véhicules ou de bâtiments, amélioration du bâti, etc.). Sur le territoire de la Communauté de Communes, son financement est majoritairement assuré par la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**, à laquelle s'ajoutent les **redevances spéciales** (campings et habitations légères), les recettes liées au **rachat de matériaux**, les **soutiens** par les **éco-organismes** et la facturation des dépôts des **professionnels en déchetterie**. Ainsi, en 2023, les dépenses de fonctionnement

s'élevaient à **4 066 641 €**, soit une **augmentation des coûts de 10%** par rapport à 2022, notamment liés à l'augmentation de la TGAP et du point d'indice sur les frais de personnel. Les **recettes** sont supérieures aux prévues, soit des **recettes de fonctionnement de 4 379 290 €**, +17% par rapport à 2022 (*Tableau 15*). Leur augmentation est notamment liée à l'augmentation des tonnages collectés, triés et donc repris et aux soutiens majorés. De plus, de nouveaux tarifs pour la redevance Campings, plus en adéquation avec le coût réel de collecte et de traitement des déchets de ces structures, ont permis de doubler les recettes liées. Enfin, la simplification de la pesée en déchetteries a permis également la simplification de la facturation, notamment à Créances.

Tableau 15 : Présentation des dépenses et des recettes de fonctionnement liées à la collecte et au traitement des déchets

		Liquidé 2023
<b>DEPENSES</b>	Prestations	2 624 367 €
	Personnel	637 387 €
	Contribution SMPF	312 020 €
	Sacs-poubelle	145 434 €
	Carburants	78 760 €
	Divers	17 510 €
	Entretien BOM + matériel déchetterie	€
	Divers déchetterie	13 255 €
	Assurances	5 717 €
	Eau et électricité	2 244 €
	Collecte régie	51 124 €
	Communication	7 006 €
	Composteurs et autres	30 526 €
	Vêtements de travail et EPI	4 596 €
	Amortissements	135 027 €
	<b>TOTAL</b>	<b>4 066 641 €</b>
<b>RECETTES</b>	TEOM	3 130 664 €
	Soutiens des éco-organismes	487 353 €
	Reprise des matériaux	216 973 €
	Redevance Habitation légère	90 164 €
	Personnel	45 552 €
	Redevance Campings	21 240 €
	Location local OM	7 800 €
	Apports pro déchetterie	12 386 €
	Vente des composteurs	9 357 €
	Divers	15 087 €
	Amortissements	16 892 €
	Excédent	302 988 €
	<b>TOTAL</b>	<b>4 379 290 €</b>

Quant aux **investissements** réalisés en 2023, ceux-ci sont principalement liés aux déchetteries. L'ensemble des déchetteries se sont vus doter de **nouveaux panneaux d'information** (5 931 €), les déchetteries de Créances et Périers ont reçu **deux cuves à huile** (3 072 €) et la reprise de Périers a nécessité un investissement important dans un nouveau **local DDS** (16 398 €) et dans un **transpalette** (444 €). La déchetterie de Créances est désormais équipée d'une **pompe** pour faciliter la manipulation du carburant du rouleau compacteur (467 €). Enfin, pour poursuivre la mise à disposition de bacs roulants aux professionnels et pour les évènements, 7 634 € ont été investis dans l'achat de **bacs roulants** (7 634 €). Les recettes d'investissement sont principalement dues à la perception du **Fonds de Compensation de la TVA** (FCTVA ; *Tableau 16*).

Tableau 16 : Présentation des principales dépenses et recettes d'investissements liées aux déchets en 2023

<b>Dépenses</b>	Borne + répétiteur du pont-bascule – Déchetterie de Créances	11 292 €
	Local DDS – Déchetterie de Périers	16 398 €
	Transpalette – Déchetterie de Périers	444 €
	Pompe GNR – Déchetterie de Créances	467 €
	Cuves à huile – Déchetterie de Périers et La Haye	3 072 €
	Aménagement circulation – Déchetterie de Créances	580 €
	Panneaux d'information – Déchetterie de Créances, La Haye et Périers	5 931 €
	Bacs roulants	7 634 €
	Mobilier de bureau d'occasion	1 309 €
	<b>TOTAL</b>	<b>47 127 €</b>
<b>Recettes</b>		<b>35 447 €</b>

## 2.

Le **coût aidé du service public** (Erreur ! Source du renvoi introuvable.) correspond au **coût restant à charge de la Communauté de Communes**, représenté par l'ensemble des charges (prestations, communication, personnel, amortissements, etc.) dont sont déduites les recettes (rachat de matériaux, soutiens des éco-organismes, aides diverses, etc.), hors TEOM.

- Coût aidé par habitants  
= (Dépenses de fonctionnement + Dépenses d'investissement) – (Recettes de fonctionnement hors TEOM + Recettes d'investissement)  
= (3 613 434 + 227442) – (969752 + 88928)  
= 2 782 196 €, soit 127 € par habitant

## Montant annuel des principales prestations rémunérées à

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le **service public de collecte et de traitement des déchets est délégué à travers plusieurs marchés de services à différentes sociétés** comme suit :

- Marché 2019-009 : Collecte du verre, tri des déchets recyclables et traitement des ordures ménagères
  - o Lot 1 : Collecte en apport volontaire du verre // Le Goff
  - o Lot 2 : Tri des déchets recyclables (hors verre) // SPHERE
  - o Lot 2 : Traitement des ordures ménagères // SMPF Jusqu'au 30/06/2022
- Marché 2019-010
  - o Lot 2 : Traitement des déchets verts // SEDE Environnement
  - o Lot 3 : Traitement des encombrants // SPEN/VEOLIA
  - o Lot 4 : Traitement des ferrailles // SPHERE
  - o Lot 6 : Traitement des gravats inertes // SPHERE
  - o Lot 7 : Traitement des cartons // SPHERE
  - o Lot 8 : Traitement de l'amiante // SPHERE

- Lot 9 : Mise à disposition des contenants, transport et traitement des Déchets Diffus Spécifiques // Madeline
- Marché 2019-014 : Collecte en porte-à-porte des ordures ménagères et des déchets recyclables (hors verre) // SPEN/Veolia
- Marché 2019-019 : Mise à disposition et transport de contenants en déchetteries et en quai de transfert // SPHERE
- Marché 2020-018 : Traitement du bois // SPEN/VEOLIA
- Marché 2021-005 : Fourniture de composteurs
  - Lot 1 : Composteurs en bois // EMERAUDE CREATION
  - Lot 2 : Composteurs en plastique // QUADRIA ENVIRONNEMENT
- Marché 2021-020 : Fourniture de sacs-poubelle // BARBIER A partir du 10/11/2021 et jusqu'au 25/02/2022
- Marché 2022-007 : Traitement des ordures ménagères // SPEN/VEOLIA A partir du 01/07/2023

Les dépenses induites par la collecte, le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire sont présentés dans le Tableau 17 suivant le prestataire concerné. Le coût de la prestation de collecte en porte-à-porte sur une partie du territoire (743 009 €) ainsi que le marché de traitement du bois et des encombrants (200 525 € TTC dont 59 515 € de TGAP) porte la SPEN/VEOLIA au premier poste de dépenses (1 244 584 €) parmi les différents prestataires de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche. Les prestations confiées à la société **SPHERE**, détenant **plusieurs marchés de services** (mise à disposition et transport de bennes, traitement de plusieurs matériaux, tri des déchets recyclables, etc.) occupent le second poste de dépenses, avec des prestations rémunérées à hauteur de **744 780 € TTC**. Le montant des prestations liées au **traitement des ordures ménagères**, et la **TGAP** induite (48 317 € ; 55 043 €), respectivement par le **SMPF** et la société SPEN/VEOLIA s'élève à **151 780 €** et **234 622 €**. Les prestations du STEVE et de la SCEA du Château concernent le broyage des déchets verts issus des plateformes de La Haye et Créances et le transport du broyat. La société HDS réalise la dératisation du quai de transfert de Périers. Les prestations non détaillées concernent principalement des **prestations de communication** ou de réparations diverses.

Tableau 17 : Principales prestations rémunérées (€ TTC) liées à la collecte et au traitement des déchets en 2022

PRESTATAIRE	MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS REMUNEREES
Association STEVE	1 573 €
SA YVES MADELINE S.A	36 002 €
H.D.S.	311 €
LE GOFF	34 945 €
SPEN/VEOLIA	1 244 584 €
SEDE Environnement	14 290 €
SPHERE	744 780 €
Syndicat Mixte du Point Fort	151 780 €
SCEA du Château	8 746 €
Autre	25 567 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 262 579 €</b>

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif



Communauté de Communes



Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024

Préambule ..... 3

Présentation de la Communauté de Communes ..... 4

Le territoire desservi ..... 4

    Les installations d’assainissement non collectif sur le territoire ..... 5

    Les différentes instances ..... 6

        Le conseil communautaire et le bureau ..... 6

        La commission Déchets et SPANC ..... 6

        Le service ..... 6

    Les missions du SPANC ..... 7

        L’assistance et le conseil auprès des particuliers et des élus ..... 7

        Le contrôle des assainissements déjà existants ..... 7

        Classification des assainissements contrôlés ..... 7

        Le contrôle des nouvelles installations ..... 7

    La mise en œuvre du service ..... 8

        L’indice de mise en œuvre de l’assainissement non collectif (D302.0) ..... 8

Les indicateurs techniques ..... 9

    Nombre de contrôles réalisés en 2023 ..... 9

    Rejets autorisés en milieu superficiel en 2023 ..... 10

    Taux de conformité des dispositifs d’assainissement non collectifs (P301.3) ..... 11

Les indicateurs financiers ..... 11

    Les tarifs des prestations du SPANC au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ..... 11

    Budget annexe du SPANC 2023 ..... 12

    Subventions de l’Agence de l’eau Seine-Normandie sur les réhabilitations ..... 12

Mise en œuvre de la réglementation ..... 13

    Obligation de contrôle ..... 13

    Pénalités mise en place pour refus de contrôle en 2023 ..... 14

    Suite aux contrôles du SPANC ..... 14

    Les responsabilités du maire ..... 15

Annexes – Etat des lieux des communes sur la campagne 2019-2026 ..... 17

Accusé de réception en préfecture  
 050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
 Date de télétransmission : 10/07/2024  
 Date de réception préfecture : 10/07/2024



En vertu du décret n°95-635 du 6 Mai 1995, le président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'assainissement, quel qu'en soit le mode d'exploitation.

Les indicateurs de performance, techniques et financiers ainsi que les modalités de réalisation de ce dossier sont précisées par les décrets n°95-635 du 6 Mai 1995 et n°2007-675 du 2 Mai 2007. Il permet donc de renforcer la transparence et l'information sur la gestion des services publics.

Le maire de chaque commune membre de l'EPCI devra par la suite le présenter à son conseil municipal, pour simple information, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le rapport annuel et l'avis de l'assemblée délibérante devront être mis à disposition du public au siège de l'EPCI et dans chaque mairie membre.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024

# Présentation de la Communauté de

La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Elle regroupe 30 communes réparties sur un territoire d'environ 486 km<sup>2</sup>. La population du territoire est de 22 382 habitants (INSEE, 2023).

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) dessert 10 165 **habitants**.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapportée à la population totale du territoire couvert par le service) est de 45,02 % au 31 décembre 2023.

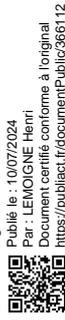


Figure 1 : Carte du territoire de la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024

# installations d'assainissement non collectif sur le territoire

2023	
Communes	Nombre d'installations d'ANC (Assainissement Non Collectif)
Auxais	83
Bretteville-sur-Ay	483
Créances	278
Doville	119
Feugères	126
Geffosses	298
Gonfreville	94
Gorges	228
La Feuillie	187
La Haye :	1252
<i>Baudreville</i>	71
<i>Bolleville</i>	105
<i>Glatigny</i>	159
<i>La Haye-du-Puits</i>	40
<i>Mobecq</i>	126
<i>Montgardon</i>	148
<i>Saint-Rémy-des-Landes</i>	225
<i>Saint-Symphorien-le-Valois</i>	31
<i>Surville</i>	347
Laulne	109
Le Plessis-Lastelle	151
Lessay	350
Marchésieux	242
Millières	321
Montsenelle	533
Nay	40
Neufmesnil	93
Périers	118
Pirou	426
Raids	112
Saint-Germain-sur-Ay	157
Saint-Germain-sur-Sèves	97
Saint-Martin-d'Aubigny	188
Saint-Nicolas-de-Pierrepont	192
Saint-Patrice-de-Claids	106
Saint-Sauveur-de-Pierrepont	96
Saint-Sébastien-de-Raids	165
Varenguebec	207
Vesly	405



Accusé de réception en préfecture  
 050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
 Date de télétransmission : 10/07/2024  
 Date de réception préfecture : 10/07/2024

## Le conseil communautaire et le bureau

### Le conseil communautaire

Président : Henri LEMOIGNE

Il est l'organe exécutif de la Communauté de Communes. Le conseil communautaire est chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de l'intercommunalité dans la limite de ses compétences.

### Le bureau

Président : Henri LEMOIGNE

Il prépare et/ou prend les décisions concernant la gestion du SPANC ainsi que celles pour les autres services de la Communauté de Communes. Le bureau est composé du président et des 11 vice-présidents.

## La commission Déchets et SPANC

La commission est chargée des questions liées au service déchets et au SPANC.

Le vice-président est Christophe GILLES. La commission compte 24 membres.

Elle est divisée en 4 groupes de travail : deux sur les déchets, un sur l'accompagnement des maires en matière de police de l'eau et de l'environnement et un dernier sur le SPANC.

Ce dernier compte 12 membres.

Tableau 1 : Membres du groupe de travail SPANC

NOM Prénom	Fonction	Communes
ADAM Guy	Conseiller municipal	Bretteville-sur-Ay
ALMIN Loïck	Conseiller communautaire	Saint-Sébastien-de-Raids
AMELINE Jacques	Conseiller municipal	Millières
AUBATAILLE Delphine	Conseillère municipale	Marchésieux
CLEROT Philippe	Conseiller communautaire	La Feuillie
EURAS Simone	Conseillère communautaire	Neufmesnil
LEBALLAIS Clotilde	Conseillère communautaire	La Haye
NAVARRÉ Alain	Conseiller communautaire	Créances
MELAIN Evelyne	Conseillère communautaire	Varenguebec
MESNIL Michel	Conseiller municipal	Saint-Germain-sur-Sèves
SCELLES Pierre	Conseiller communautaire	Doville
VANDEN AWEELE Guy	Conseiller municipal	Saint-Germain-sur-Ay

## Le service

Le service est exploité en régie à autonomie financière.

NOM Prénom	Fonction
ANDRIEUX Claire	Responsable du service
DELISLE Alexandre	Technicien SPANC sur les secteurs de Périers et Lessay
LANDAIS Ludivine	Technicienne SPANC sur le secteur de La Haye et Lessay
FENOUILIERE Claire	Secrétaire

Accusé de réception en préfecture  
 050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
 Date de télétransmission : 10/07/2024  
 Date de réception préfecture : 10/07/2024

Conformément à l'article L. 2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SPANC assure uniquement :

- Le conseil auprès des usagers du service
- Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien (= Contrôle diagnostic de l'existant)
- Le contrôle de conception et d'implantation
- Le contrôle de bonne exécution

### L'assistance et le conseil auprès des particuliers et des élus

Le technicien du SPANC répond à tout type de demande :

- Problème rencontré sur une filière d'assainissement
- Conseil sur les différentes améliorations possibles à apporter à une installation existante
- Projet dans le cadre d'une réhabilitation de l'existant

### Le contrôle des assainissements déjà existants

Le SPANC est tenu de contrôler l'ensemble des assainissements autonomes présents sur le territoire communautaire sur une période de 8 ans. La première campagne de contrôle s'est déroulée entre 2010 et 2018. Une nouvelle campagne a été lancée au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elle durera jusqu'au 31 décembre 2026.

Une visite est donc réalisée chez les particuliers pour :

- Identifier et recenser les différents ouvrages constituant la filière d'assainissement,
- Repérer les défauts de conception, de fonctionnement et d'usure de ces ouvrages,
- Vérifier que la filière n'engendre pas de problème de salubrité ou de pollution.

Chaque propriétaire reçoit à la suite de cette visite, un rapport détaillant les éléments ci-dessus, un croquis des dispositifs d'assainissement ainsi qu'un avis général sur la filière. Ce dernier étant signé par le vice-président en charge de l'assainissement non collectif.

### Classification des assainissements contrôlés

Plusieurs catégories de classement sont possibles en fonction des problèmes constatés sur l'installation. Elles sont fonction de l'Annexe II de l'arrêté du 27 avril 2012 :

- Absence d'installation
- Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes / un risque environnemental avéré
- Installation non conforme
- Installation à surveiller
- Installation sans défaut / opérationnelle

Pour la première catégorie, les travaux sont à réaliser dans les meilleurs délais. Pour la deuxième, l'installation devra être mise en conformité dans les 4 années qui suivent le contrôle. Suite à une vente, la conformité devra être réalisée sous 1 an.

### Le contrôle des nouvelles installations

Que ce soit dans le cadre d'un permis de construire ou de la réhabilitation d'une installation existante, le SPANC est tenu d'effectuer deux contrôles dans le processus d'implantation :

- Un contrôle de conception. Pour tout nouveau projet, le particulier est tenu de fournir complété le formulaire « Demande d'installation d'assainissement non collectif », disponible sur demande ou sur le site internet <https://www.cocm.fr/fr/au-quotidien/preserver/spanc-service-public-d-assainissement-non-collectif/construction-ou-rehabilitation-des-installations.html>. Le dossier est ensuite transmis au SPANC pour qu'il puisse l'instruire. Le SPANC émet un avis technique sur le dossier présenté, avant la restitution du dossier au particulier.
- Un contrôle de bonne exécution. Ce contrôle est effectué sur place avant le remblaiement de la filière d'assainissement. Il permet de s'assurer que le dispositif implanté respecte le projet validé lors du contrôle de conception et la réglementation en vigueur. Suite à ce contrôle, un rapport de visite est rédigé et envoyé au propriétaire.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024



## L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Mise en place par le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, cet indicateur descriptif du service permet d'apprécier l'étendue des prestations que ce service est susceptible d'assurer en assainissement non collectif. Pour chaque mission mise en œuvre par le service, des points sont attribués.

	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	
<b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>					
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui	Oui	
<b>B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>					
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non	Non	Non

**L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2023 est de 100 (100 en 2021).**

# Les indicateurs techniques

## Nombre de contrôles réalisés en

Tableau 2 : Nombre de contrôles réalisés en 2023

2023		Contrôle de l'existant	Conception		Bonne exécution des travaux	
Communes	Installation ANC		Diagnostic / Bon fonctionnement / Sans avis du SPANC/Vente	Installation nouvelle	Installation réhabilitée	Installation nouvelle
Auxais	83	5	0	1	0	
Bretteville-sur-Ay	483	99	0	4	5	
Créances	278	79	0	8	0	
Doville	119	26	0	2	0	
Feugères	126	2	0	1	0	
Geffosses	298	17	0	6	1	7
Gonfreville	94	1	1	2	0	1
Gorges	228	9	0	1	0	8
La Feuillie	187	7	1	1	1	4
La Haye :	1252	138	8	14	5	17
Baudreville	71	17	0	1	0	0
Bolleville	105	31	4	0	4	0
Glatigny	159	3	3	2	0	2
La Haye-du-Puits	40	7	0	0	0	0
Mobecaq	126	7	0	4	0	1
Montgardon	148	54	0	3	0	1
Saint-Rémy-des-Landes	225	9	0	4	1	3
Saint-Symphorien-le-Valois	31	5	1	0	0	0
Surville	347	5	0	0	0	5
Laulne	109	5	1	3	0	3
Le Plessis-Lastelle	151	15	0	3	0	4
Lessay	350	6	0	5	0	6
Marchésieux	242	14	0	3	1	10
Millières	321	216	1	15	2	8
Montsenelle	533	13	3	8	0	17
Nay	40	1	0	2	0	1
Neufmesnil	93	8	1	6	1	5
Périers	118	5	0	2	0	1
Pirou	426	50	0	8	0	7
Raids	112	9	0	3	0	4
Saint-Germain-sur-Ay	157	5	0	3	0	2
Saint-Germain-sur-Sèves	97	3	0	1	0	2
Saint-Martin-d'Aubigny	188	8	1	1	0	5
Saint-Nicolas-de-Pierrepont	192	15	0	4	1	0
Saint-Patrice-de-Claims	106	3	0	0	0	0
Saint-Sauveur-de-Pierrepont	96	3	0	2	0	1
Saint-Sébastien-de-Raids	165	5	0	7	0	6
Varenguebec	207	12	0	2	0	3
Vesly	405	26	2	6	1	4
<b>TOTAUX</b>	<b>7256</b>	<b>805</b>	<b>19</b>	<b>124</b>	<b>18</b>	<b>146</b>

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024

Page 114/143  
Chaîne d'intégrité du document : 60 FA 42 7F D6 06 4F 64 75 22 DE 84 36 B2 6C 30  
Publié le : 10/07/2024  
Par : LEMOIGNE Henri  
Document certifié conforme à l'original  
<https://publiact.fr/documentPublic/366112>

Sur l'année 2023, il y a un total de

- 805 contrôles de l'existant (diagnostic, bon fonctionnement, sans avis du SPANC et ventes),
- 143 contrôles de conception (neuf et réhabilitation)
- 164 contrôles de bonne exécution (neuf et réhabilitation)

La campagne de bon fonctionnement 2019-2026, pour l'année 2023, s'est déroulée sur les communes de Bretteville-sur-Ay, Créances, Doville (2d passage), La Haye (Baudreville, Bolleville et Montgardon), Millières et Pirou.

L'ensemble des contrôles des installations de ces communes se déroule en plusieurs phases ; la totalité des contrôles sur ces communes n'est donc pas encore réalisée.

Les autres communes du territoire seront réalisées au fur et à mesure de la campagne de bon fonctionnement 2019-2026.

Certaines filières d'assainissement autonomes nécessitent un rejet d'eaux usées traitées vers le milieu superficiel (souvent un fossé). L'autorisation du propriétaire de l'exutoire est nécessaire. En 2023, dans le cadre des travaux sur les installations ANC, il a été délivré :

- 7 autorisations de rejets aux fossés départementaux,
- 30 autorisations de rejets aux fossés communaux (dont deux dans des cours d'eau),
- 21 autorisations de rejets aux fossés privés.

Ci-dessous une carte de la répartition et du nombre de rejets sur la Communauté de Communes.

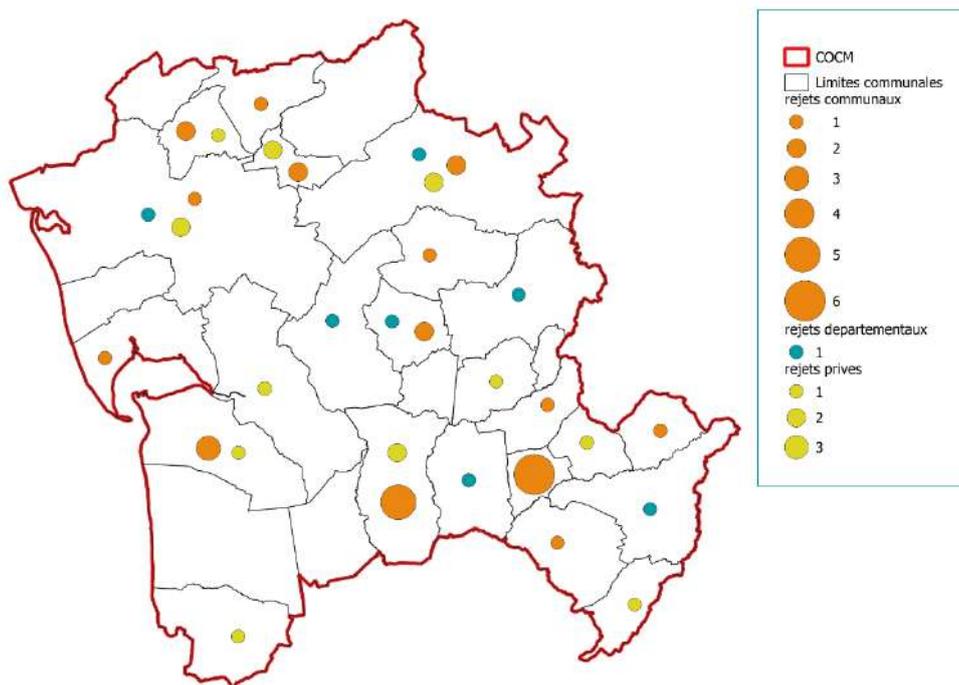


Figure 2 : Carte des autorisations de rejets pour l'année 2023

Accusé de réception en préfecture  
 050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
 Date de télétransmission : 10/07/2024  
 Date de réception préfecture : 10/07/2024



## Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- le nombre d'installations neuves ou réhabilitées déclarées conformes auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux diagnostics de bon fonctionnement depuis la création du service jusqu'au 31/12/N
- le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N. *Ici est pris la date de début de la deuxième campagne de bon fonctionnement et non la création du service en 2008.*

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Nombre total d'installations contrôlées depuis le début de la deuxième campagne</b>	666	1821	2735	3604	4573
<b>Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité</b>	67	208	342	614	976
<b>Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement</b>	322	906	1383	2028	2329
<b>Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif en %</b>	<b>58 %</b>	<b>61 %</b>	<b>63 %</b>	<b>73 %</b>	<b>72 %</b>

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif pour 2023 est de 72 %. Il faut savoir que **ce taux n'est pas représentatif**. Tout d'abord parce que les installations non conformes, mais sans danger pour la santé des personnes, sont considérées dans cet indicateur comme conforme. Cela n'est donc pas le reflet de la réalité. Et ensuite, toutes les installations n'ont pas été contrôlées.

## Les indicateurs financiers

Le SPANC est géré comme un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC). En conséquence, la gestion du service est soumise aux principes suivants :

- Règles comptables des services locaux d'assainissement
- Budget équilibré
- Financement du service par des redevances versées par les usagers en échange de prestations effectuées

## Les tarifs des prestations du SPANC

Prestations	Tarifs redevances
<b>Diagnostic</b>	125 €
<b>Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien de l'installation</b>	95 €
<b>Diagnostic suite à la réalisation d'une installation sans avis du SPANC</b>	170 €
<b>Contrôle de bon fonctionnement à la demande (exemple : vente)</b>	150 €
<b>Contre-visite en cas de travaux obligatoires nécessitant des corrections</b>	80 €
<b>Visite suite à achat</b>	150 €
<b>Contrôle périodique de bon fonctionnement pour les installations de plus de 20 EH</b>	250 €
<b>Contrôle administratif annuel de la conformité des installations de plus de 20 EH</b>	25 €
<i><b>Dans le cadre d'une construction neuve ou d'une réhabilitation</b></i>	
<b>Contrôle de vérification de conception et d'implantation d'une installation</b>	60 €
<b>Contrôle de vérification de la bonne exécution des travaux</b>	110 €
<b>En cas d'avis défavorable, la contre-visite</b>	80 €

Pénalités	Tarifs
<b>Refus de la réalisation des missions de contrôle, renouvelable annuellement</b>	100 % du coût du contrôle
<b>Non réalisation des travaux obligatoires, renouvelable annuellement</b>	100 % du coût du contrôle

Les différents tarifs et prestations aux usagers sont fixés par la **délibération DEL20221215-230** du conseil communautaire du 15 décembre 2022.

Accusé de réception en préfecture  
 050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
 Date de télétransmission : 10/07/2024  
 Date de réception préfecture : 10/07/2024

<b>Budget primitif</b>	Dépenses	Fonctionnement	150 138 €
		Investissement	578 238€
	Recettes	Fonctionnement	182 080,45 €
		Investissement	594 918,16 €
<b>Compte administratif</b>	Dépenses	Fonctionnement	130 885,84 €
		Investissement	572 928,52 €
	Recettes	Fonctionnement	145 842,58 €
		Investissement	494 361 €
<b>Résultats de l'exercice 2022</b>		Fonctionnement	14 986,74€
		Investissement	-78 567,52 €
<b>Résultats de clôture 2022</b>		Fonctionnement	60 416,21 €
		Investissement	18 191,64 €

## Subventions de l'Agence de l'eau Seine

Le 11ème programme d'aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) permet l'attribution de subventions aux particuliers dans le cadre de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Le dispositif d'aides de l'AESN prévoit la prise en charge de 50 % du coût de l'étude de filière et le versement d'une subvention maximale de 6 000 euros pour les travaux de réhabilitation (montant plafonné et ne pouvant dépasser le coût réel des travaux à la charge du particulier). Par ailleurs, il n'y a plus d'attribution d'un forfait de gestion pour la collectivité.

Les critères d'éligibilité restent inchangés et conformes à la délibération DEL20190711-174.

En 2023, 79 installations ont bénéficié des aides du programme de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Le montant des aides s'est élevé à 498 284 €.

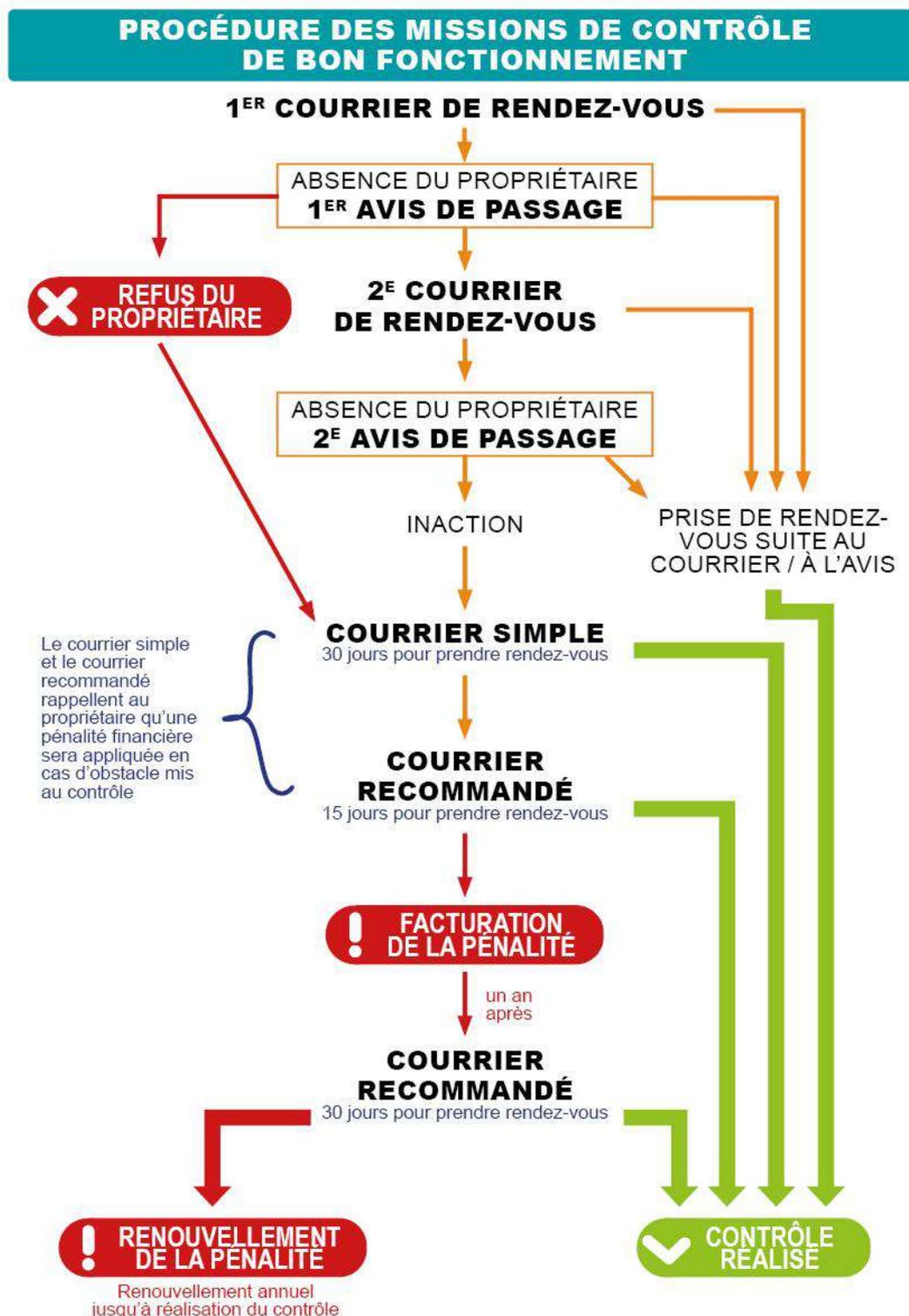
Les communes éligibles aux subventions en 2023 sont : Auxais, Bretteville-sur-Ay, Créances, La Feuillie, Geffosses, Gorges, La Haye, Lessay, Millières, Montsenelle, Marchésieux, Nay, Neufmesnil, Pirou, Le Plessis-Lastelle, Raids, Saint-Germain-sur-Ay, Saint Martin d'Aubigny, Saint-Sauveur de Pierrepont, Saint-Sébastien de Raids, Varengebec et Vesly.

# Mise en œuvre de la réglementation

Pour rappel et selon l'article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales, le contrôle de son installation autonome est obligatoire et réalisé par le SPANC.

Des pénalités financières sont prévues en cas d'obstacle à la réalisation des missions de contrôle du service, conformément aux articles L 1331-8, 1331-11 et 1331-12 du Code de la santé publique.

Ci-dessous, la démarche d'application des obligations de contrôle et de la pénalité le cas échéant.



Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024

## Pénalités mise en place pour refus de

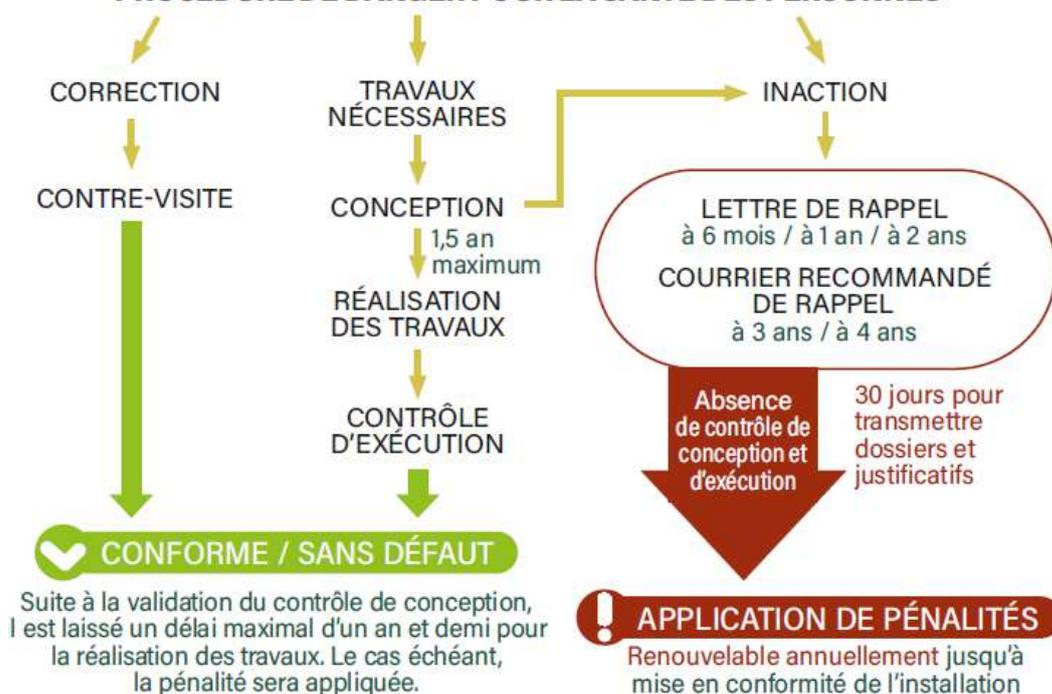
Au cours de l'année 2023, plusieurs procédures de refus de contrôle ont été enclenchées et certaines ont abouti à la facturation d'une pénalité. Le tableau ci-dessous présente le nombre de pénalités établi par commune :

Communes	Nombre de pénalités
Bretteville-sur-Ay	1
Feugères	1
Geffosses	4
Gorges	1
Le Plessis-Lastelle	3
Montsenelle	7
Neufmesnil	1
Pirou	7
Saint-Germain-sur-Sèves	1
Saint-Nicolas-de-Pierrepont	1
Vesly	8
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>

L'obligation de travaux dans un délai de 4 ans ne s'applique aux particuliers qu'en cas d'installation présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution de l'environnement. En cas de non-conformité, mais sans danger pour la santé des personnes, ou risque avéré de pollution de l'environnement, cas jugé moins urgent, les travaux sont à réaliser mais sans délai précis, sauf en cas de vente de l'immeuble, où ils doivent être réalisés au plus tard un an après la vente. Cette nouvelle réglementation conduit à prioriser l'action des services publics d'assainissement non collectif (SPANC) sur les situations présentant un enjeu fort sur le plan sanitaire ou environnemental, avec une volonté de meilleur rapport coût-efficacité. En parallèle, les transactions immobilières permettront progressivement de remettre le parc d'installations en conformité sans générer de pression financière trop importante pour le particulier.

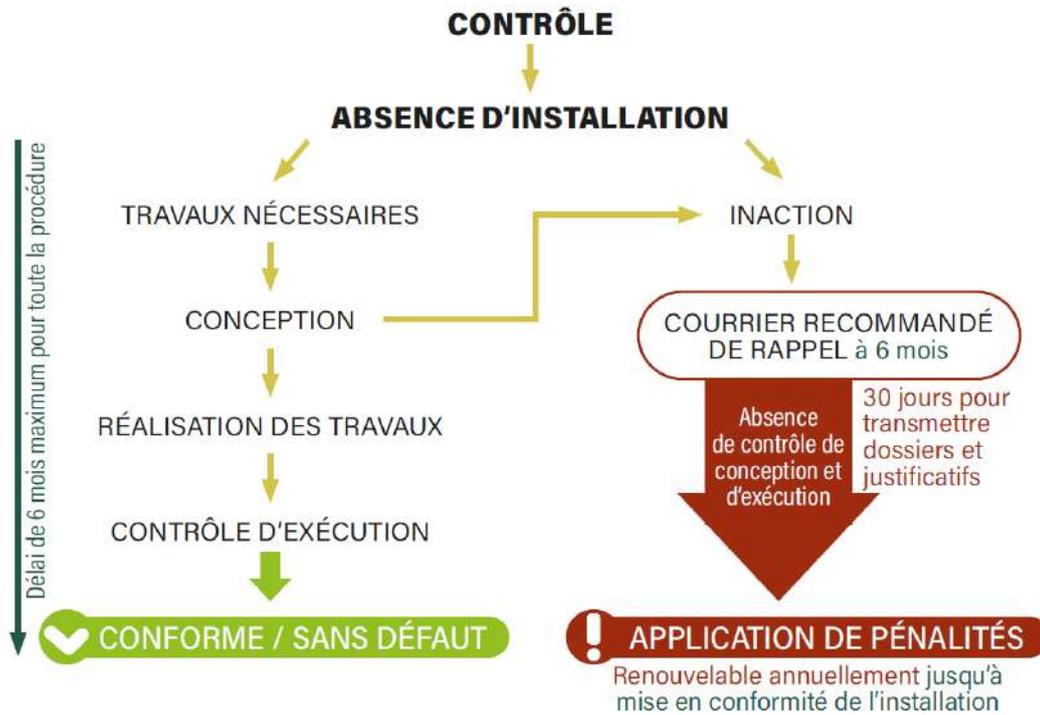
### PROCÉDURES DE MISES EN PLACE DES PÉNALITÉS FINANCIÈRES LIÉES À LA MISE EN CONFORMITÉ DE L'ASSAINISSEMENT

#### PROCÉDURE DE DANGER POUR LA SANTÉ DES PERSONNES



Accusé de réception en préfecture  
 050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
 Date de télétransmission : 10/07/2024  
 Date de réception préfecture : 10/07/2024

En cas d'absence d'installation, installation classée non conforme avec mise en demeure, l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique n'est pas respecté. Les travaux doivent donc être réalisés dans les meilleurs délais. Les « meilleurs délais » sont les délais techniques nécessaires pour mettre en œuvre une installation d'assainissement non collectif. Cela comprend la conception de l'installation, les contrôles et la réalisation de l'installation. Ce délai reste à la libre appréciation du SPANC selon le contexte local. En tout état de cause, ce délai doit être inférieur à un an.

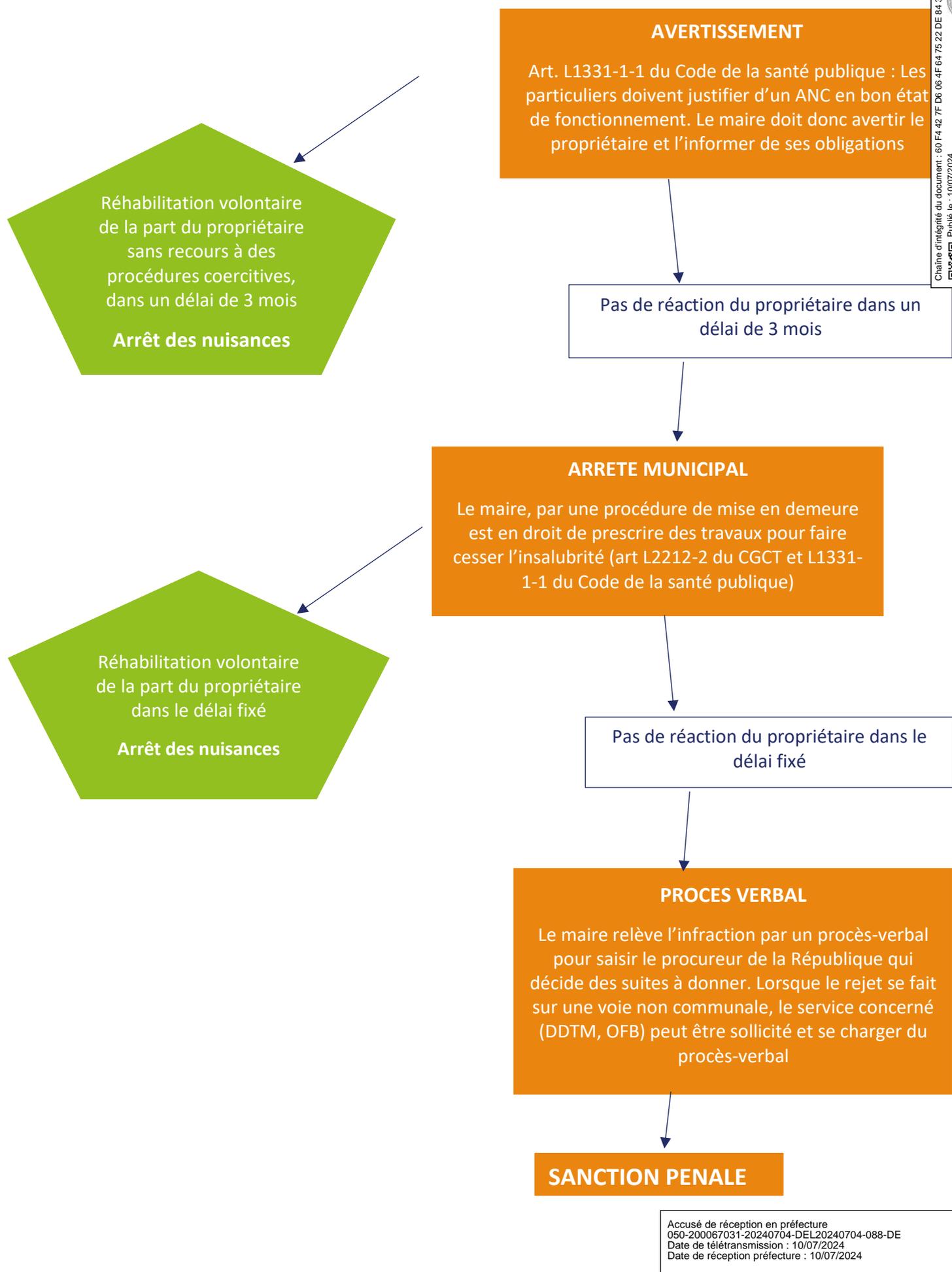


En cas de non-respect des lois et arrêtés sur l'eau, les divers pouvoirs de police exercés par le maire (article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales CGCT) sont mis à contribution.

Lorsqu'une pollution (d'un cours d'eau, d'un fossé...) due à un système d'assainissement non collectif est constatée, le maire peut user de son pouvoir de police. Sur la page suivante, un schéma résume les actions envisageables.

Accusé de réception en préfecture  
 050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
 Date de télétransmission : 10/07/2024  
 Date de réception préfecture : 10/07/2024

## Pouvoir de police du maire face à un problème de salubrité publique

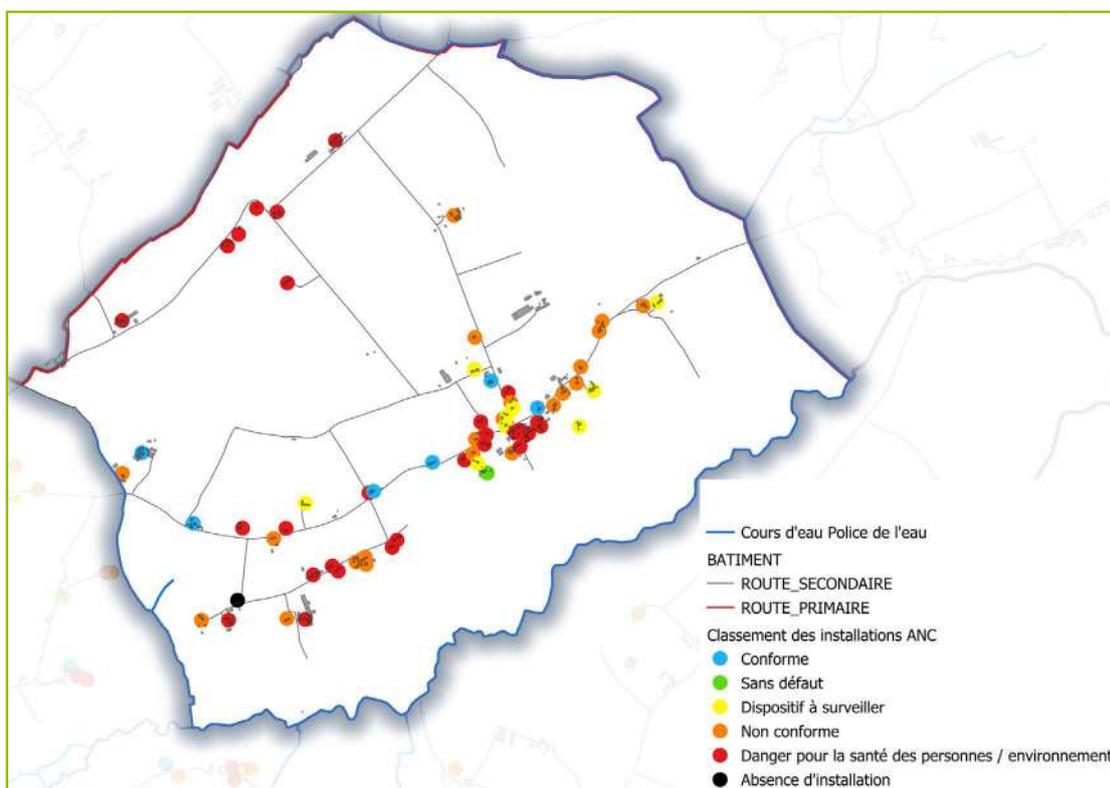


## AUXAIS

### Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2023 : **83**

**77** installations, soit **93 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



1 projet de conception en 2023  
4 réalisations de travaux en 2023

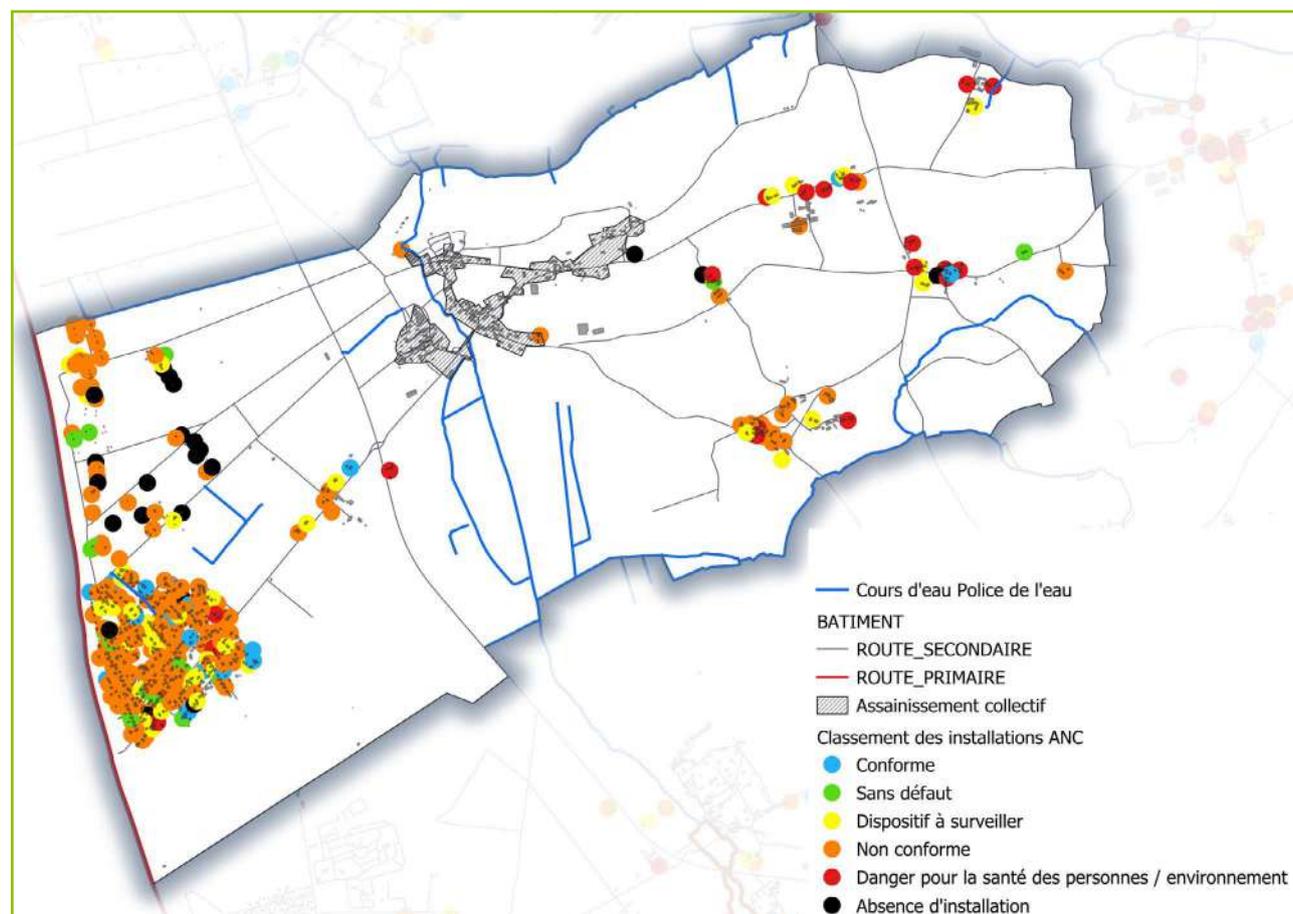
Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024

# BRETTEVILLE-SUR-AY

## Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2023 : **483**

**320** installations, soit **66 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



**4** projets de conception en 2023  
**12** réalisations de travaux en 2023

**1** pénalité financière pour refus de contrôle 2023

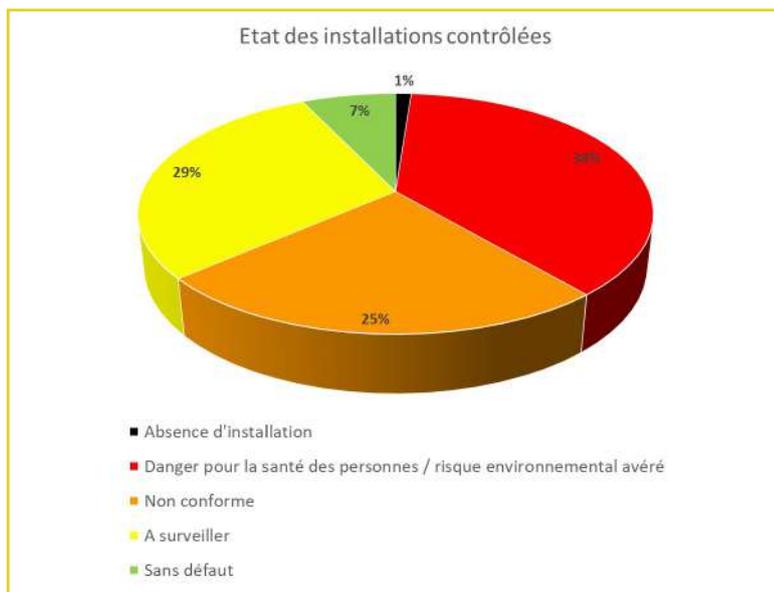
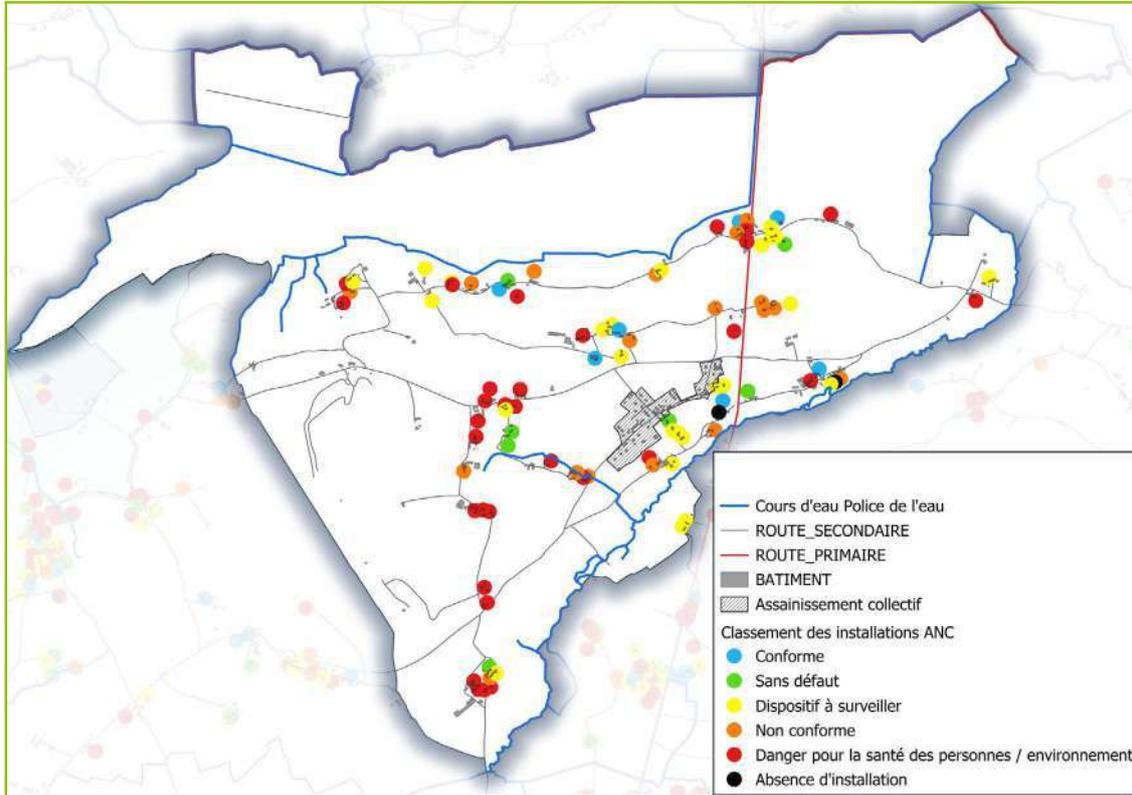
Accusé de réception en préfecture  
 050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
 Date de télétransmission : 10/07/2024  
 Date de réception préfecture : 10/07/2024

# DOVILLE

## Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2023 : **119**

**85** installations, soit **71 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



2 projets de conception en 2023  
1 réalisation de travaux en 2023

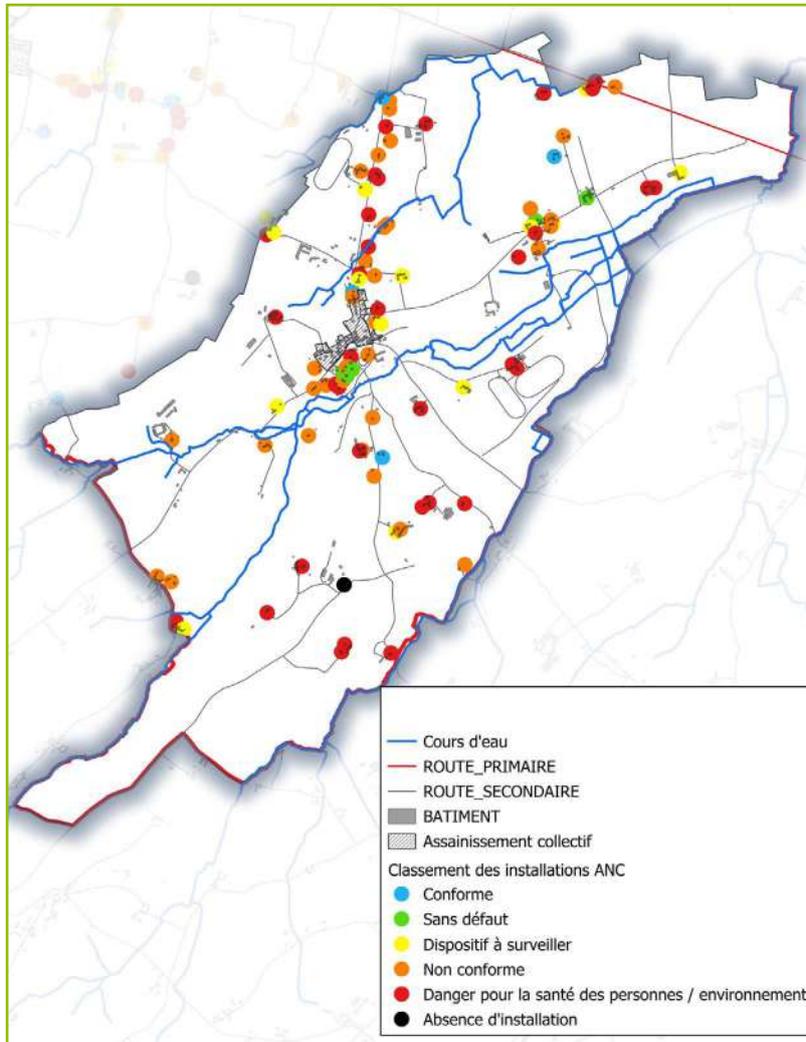
Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024

# FEUGERES

## Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2023 : **126**

**92** installations, soit **73 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



**1** projet de conception en 2023  
**2** réalisations de travaux en 2023

**1** pénalité financière pour refus de contrôle 2023

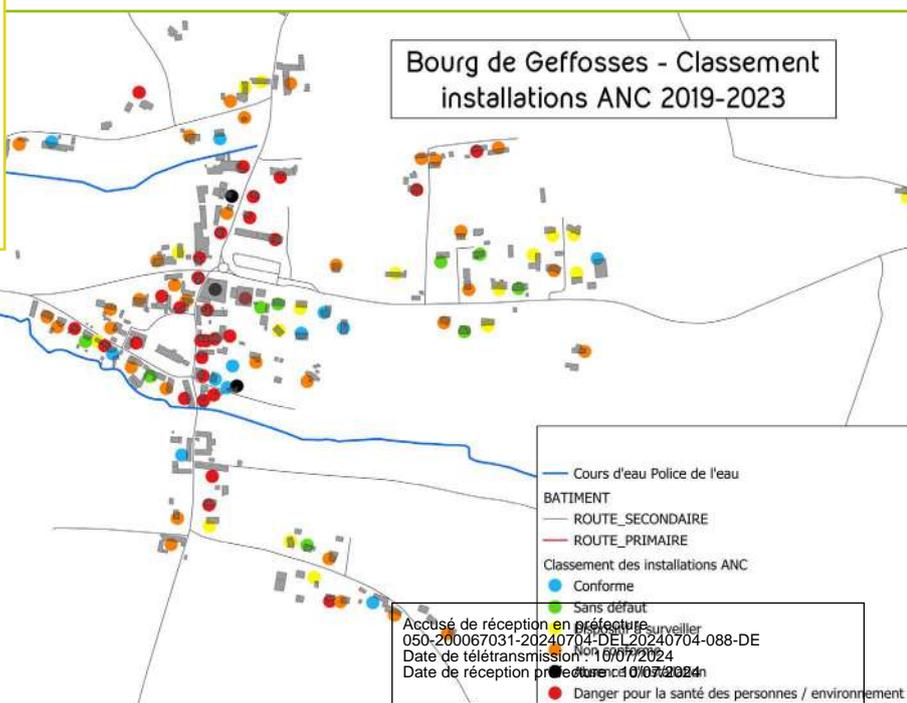
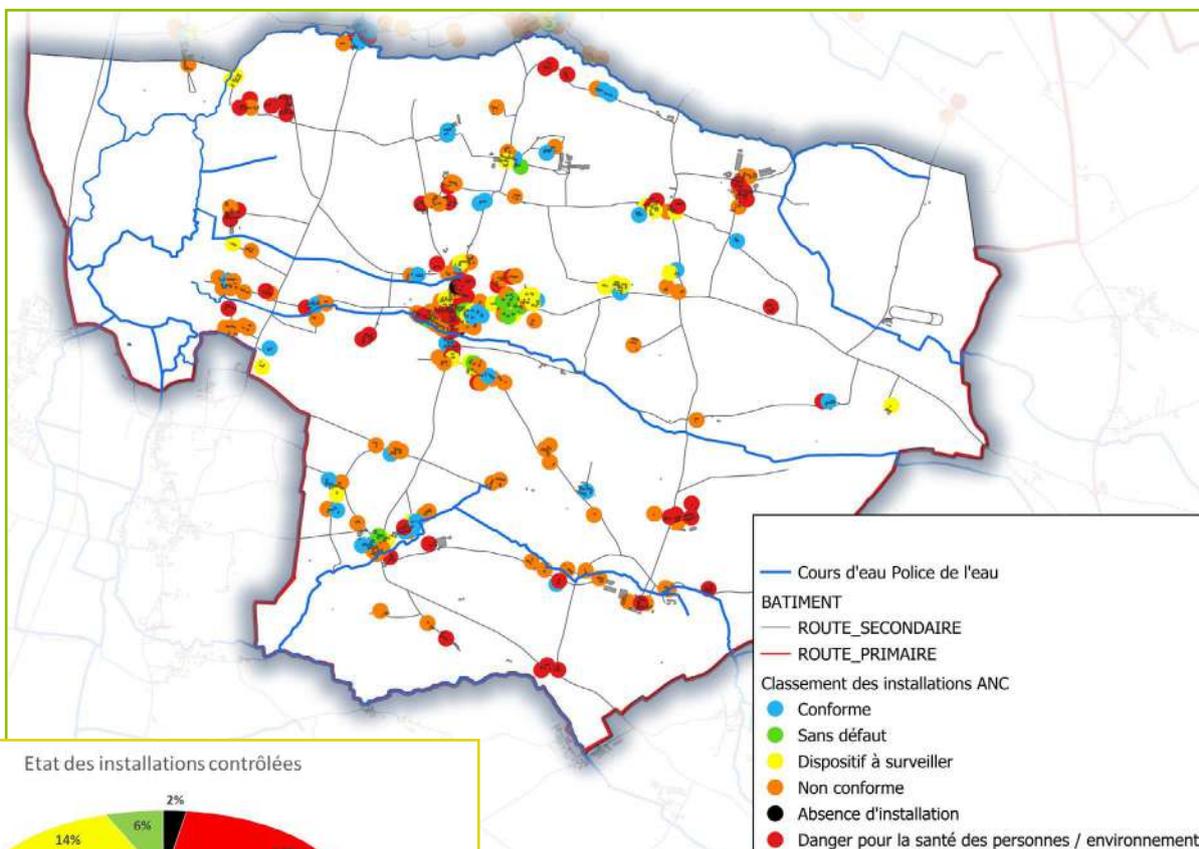
Accusé de réception en préfecture  
 050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
 Date de télétransmission : 10/07/2024  
 Date de réception préfecture : 10/07/2024

# GEFFOSSES

## Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2023 : **298**

**244** installations, soit **82 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



6 projets de conception en 2023  
 8 réalisations de travaux en 2023

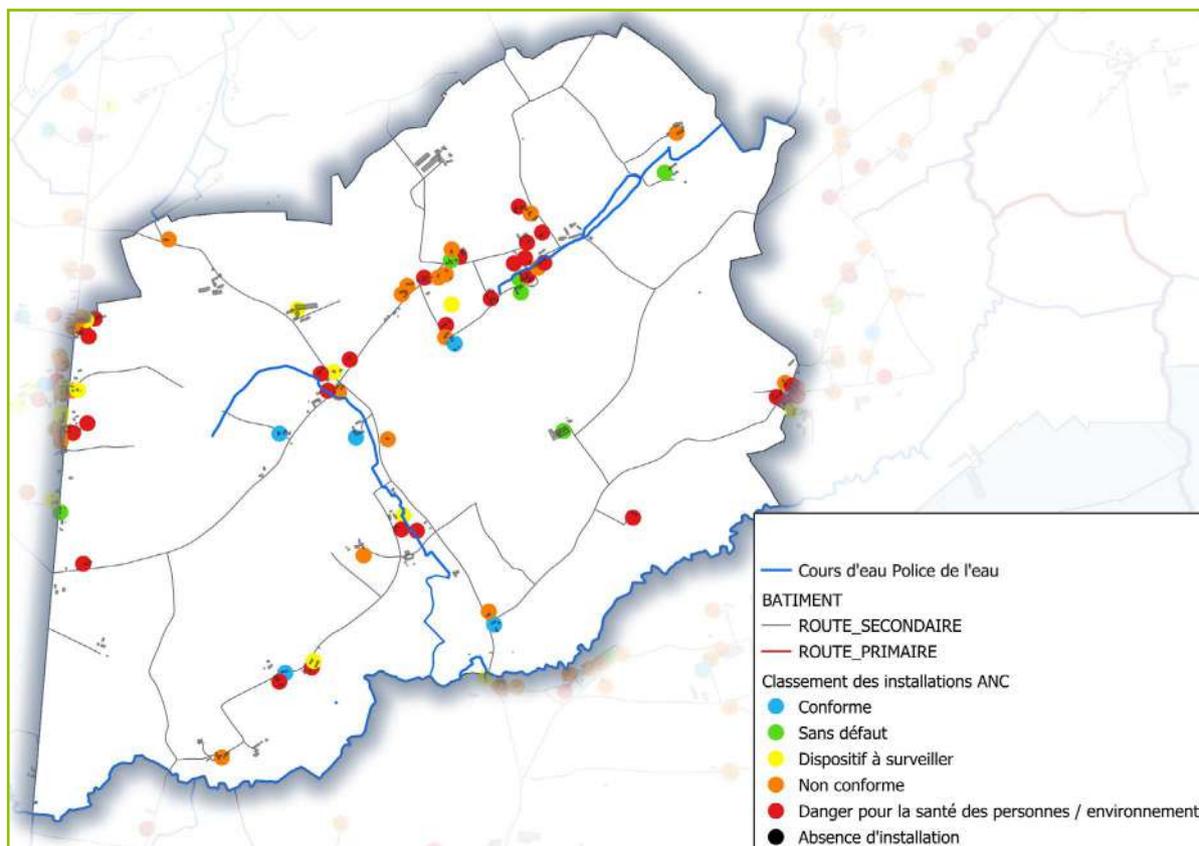
4 pénalités financières pour refus de contrôle 2023

# GONFREVILLE

## Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2023 : **94**

**67** installations, soit **71 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



**3** projets de conception en 2023  
**1** réalisation de travaux en 2023

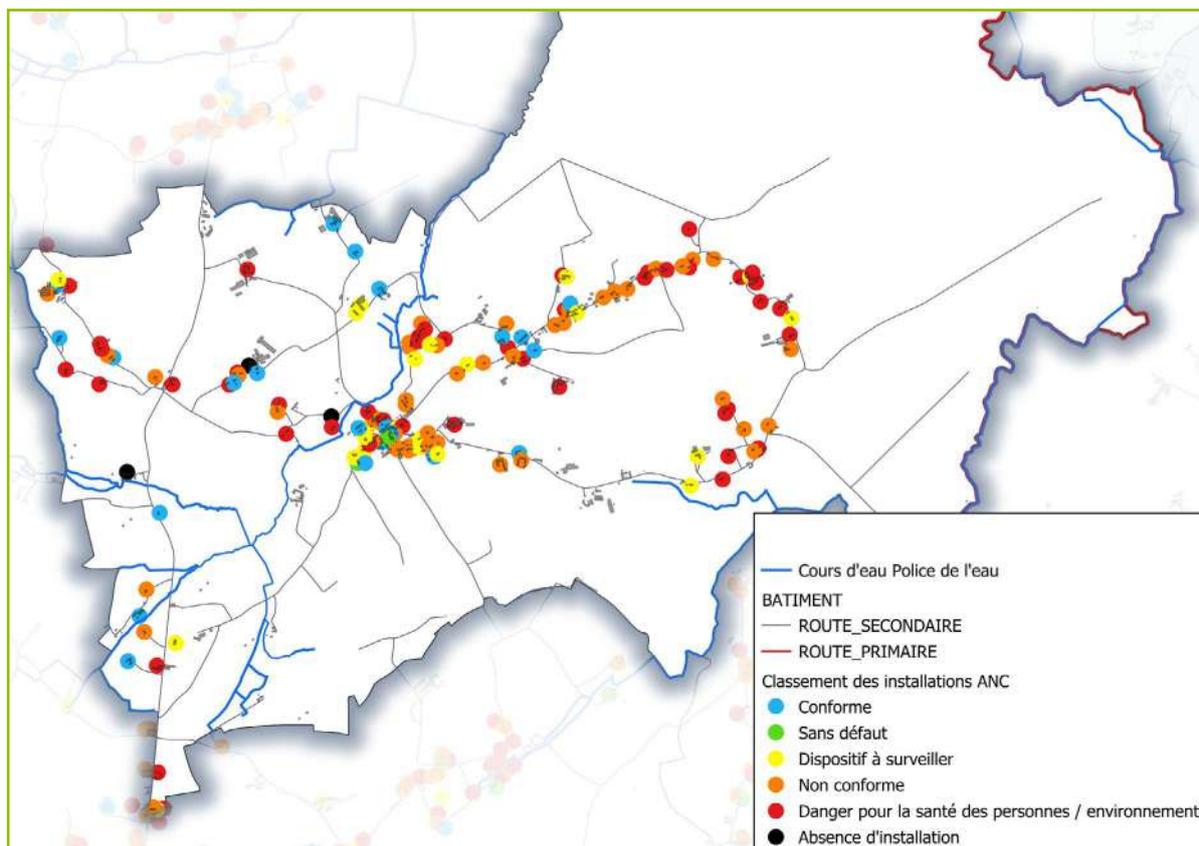
Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024

# GORGES

## Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2023 : **228**

**158** installations, soit **69 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



1 projet de conception en 2023  
8 réalisations de travaux en 2023

1 pénalité financière pour refus de contrôle 2023

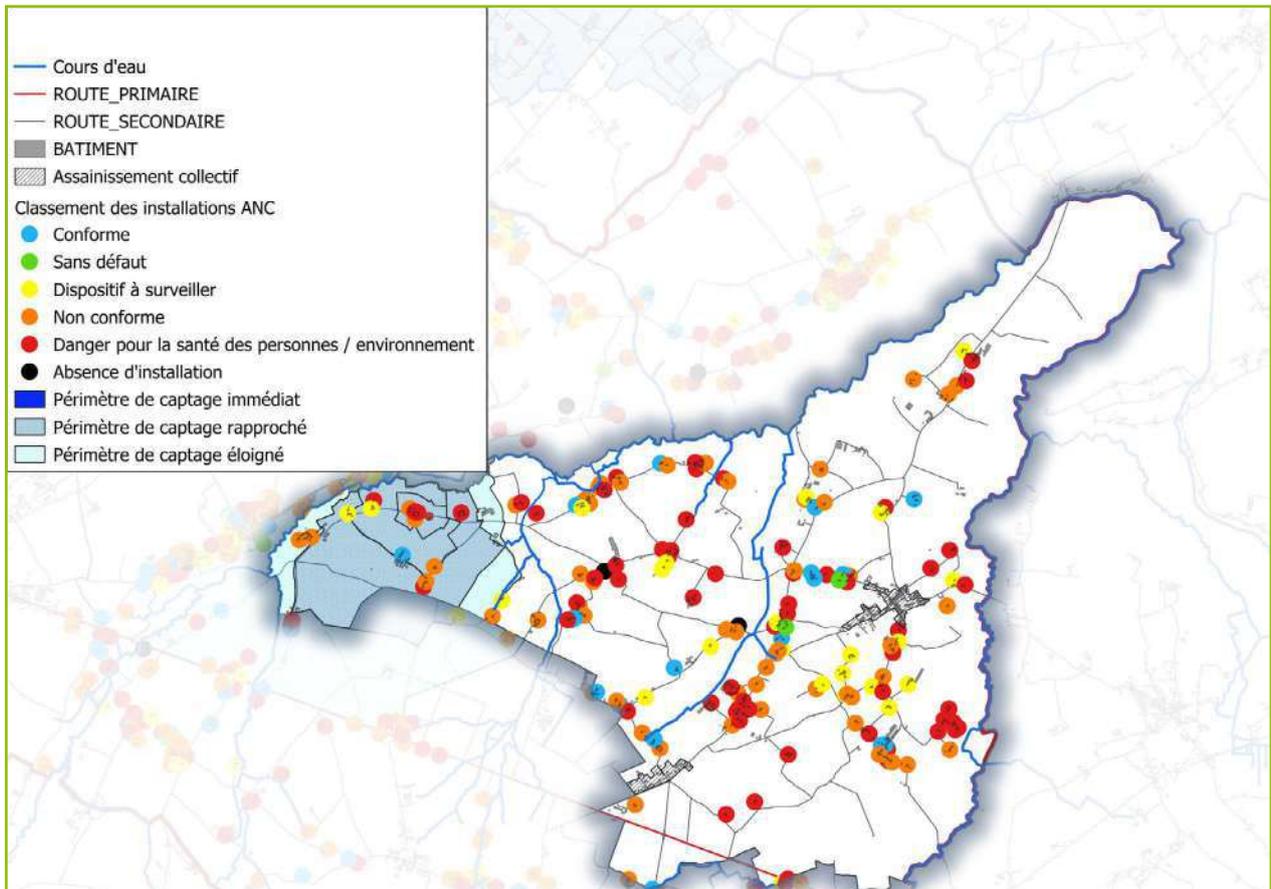
Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024

# MARCHESIEUX

## Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2023 : **242**

**182** installations, soit **75 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



**3** projets de conception en 2023  
**11** réalisations de travaux en 2023

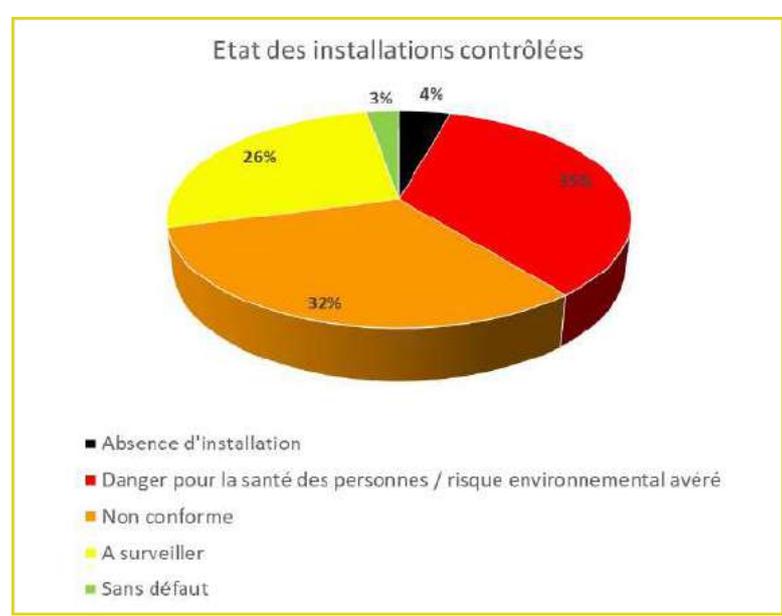
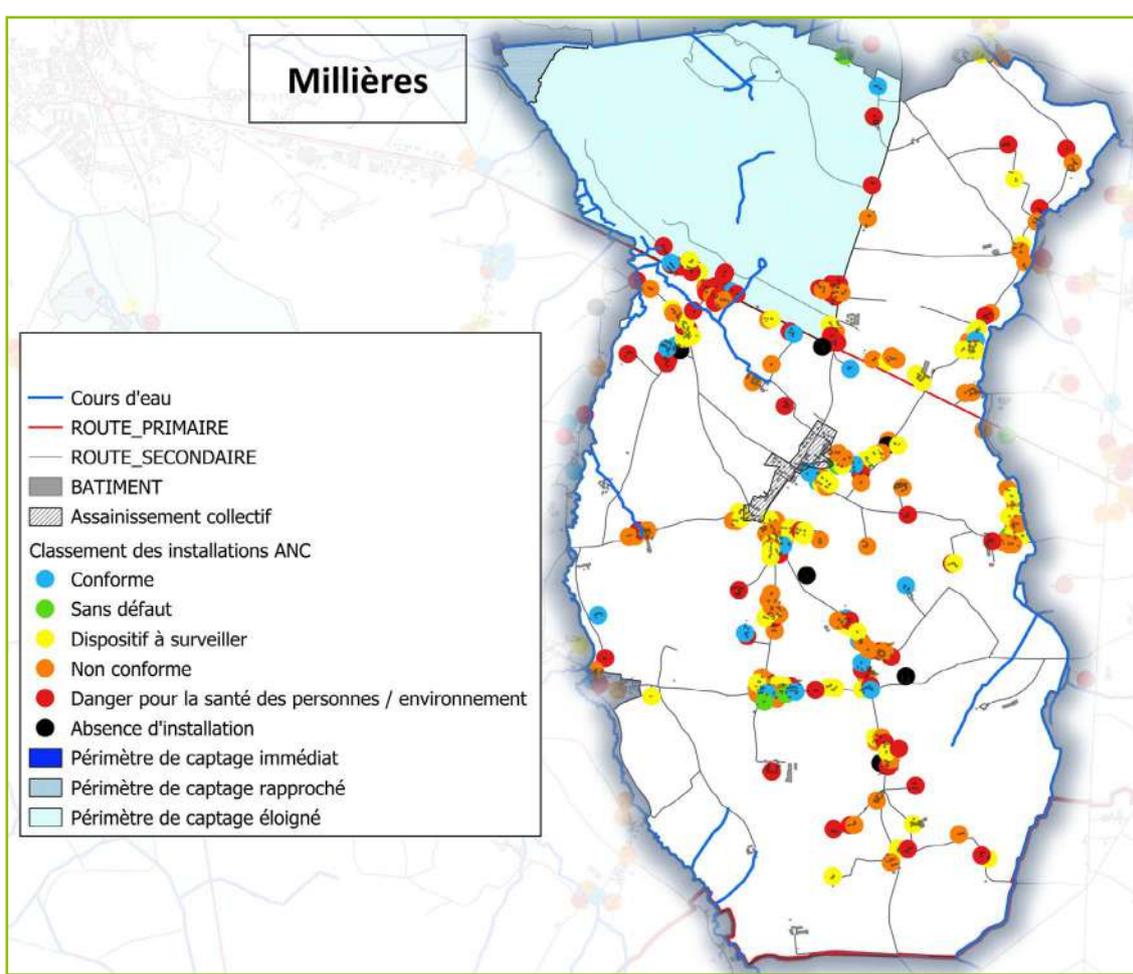
Accusé de réception en préfecture  
 050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
 Date de télétransmission : 10/07/2024  
 Date de réception préfecture : 10/07/2024

# MILLIERES

## Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2023 : **321**

**257** installations, soit **80 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



**16** projets de conception en 2023  
**10** réalisations de travaux en 2023

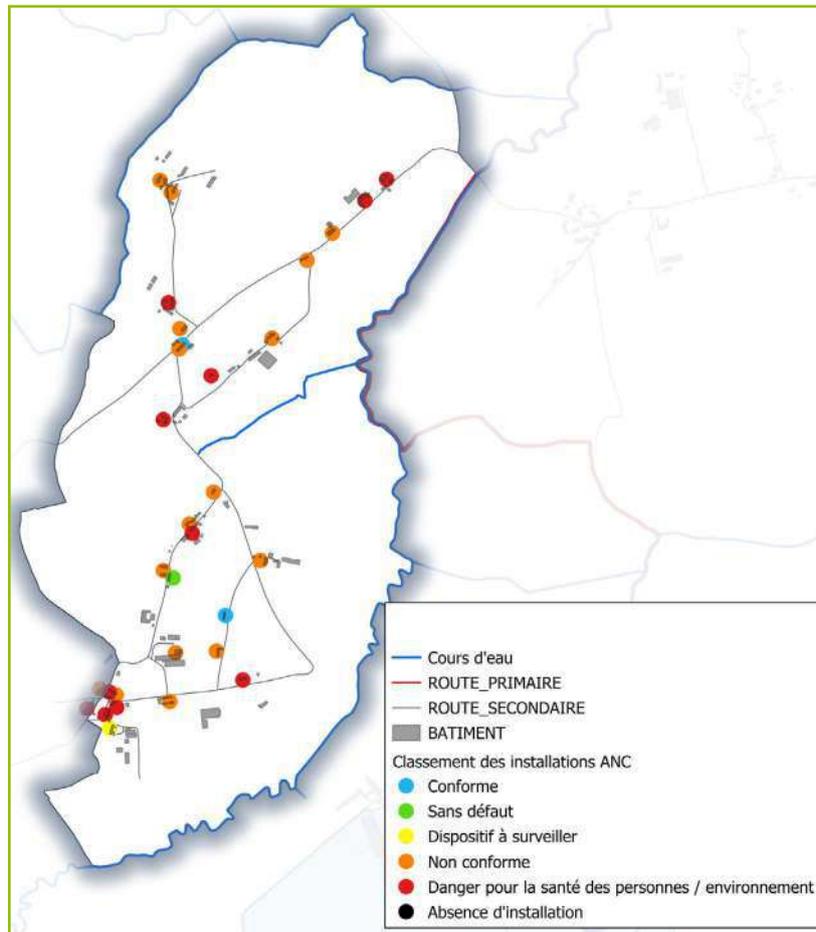
Accusé de réception en préfecture  
 050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
 Date de télétransmission : 10/07/2024  
 Date de réception préfecture : 10/07/2024

# NAY

## Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2023 : **40**

**32** installations, soit **80 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



**2** projets de conception en 2023  
**1** réalisation de travaux en 2023

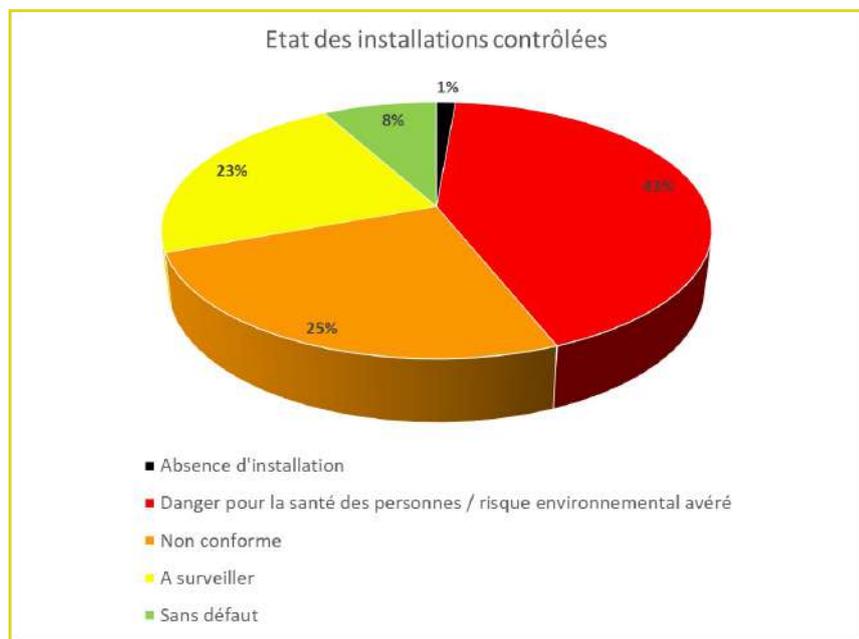
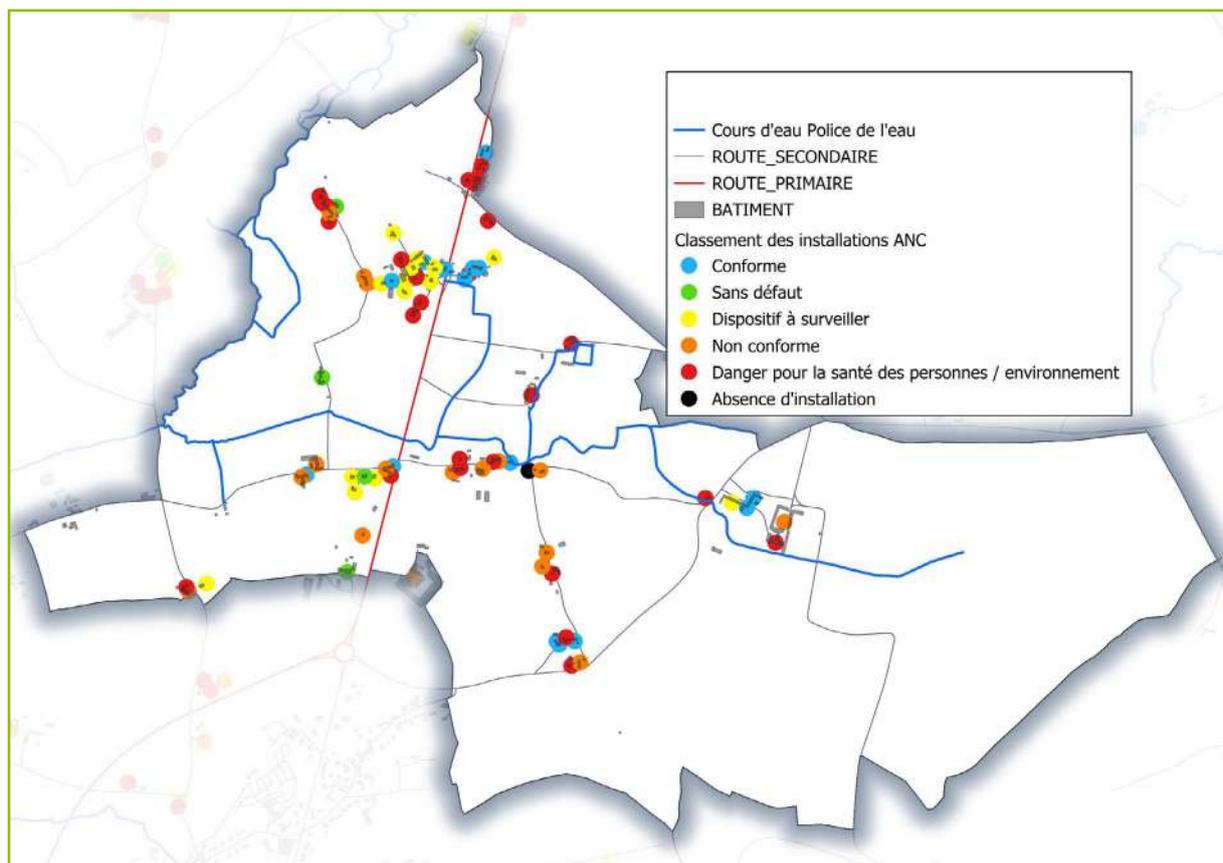
Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024

# NEUFMESNIL

## Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2023 : **93**

**75** installations, soit **80 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



**7** projets de conception en 2023  
**6** réalisations de travaux en 2023

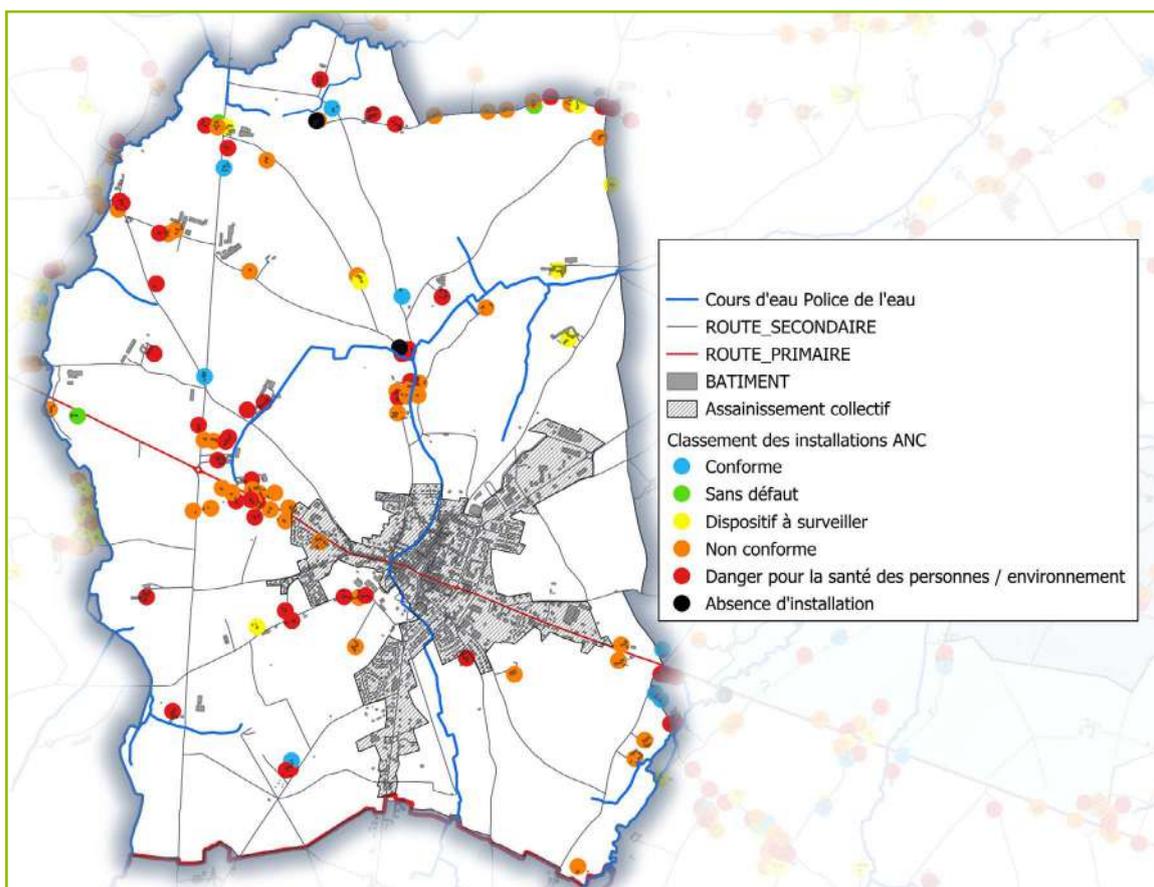
Accusé de réception en préfecture  
 050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
 Date de télétransmission : 10/07/2024  
 Date de réception préfecture : 10/07/2024

# PERIERS

## Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2023 : **118**

**100** installations, soit **85 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



**2** projets de conception en 2023  
**1** réalisation de travaux en 2023

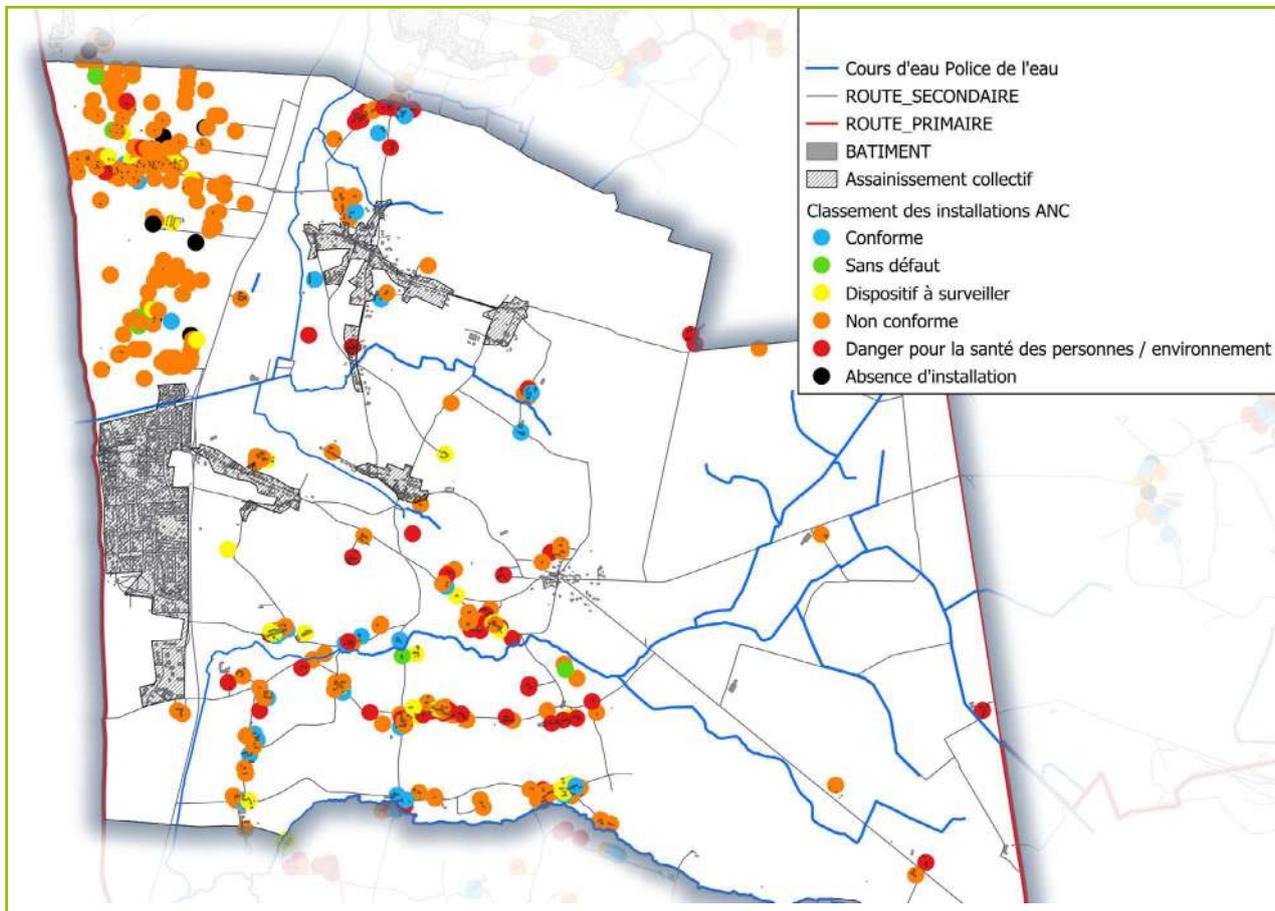
Accusé de réception en préfecture  
 050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
 Date de télétransmission : 10/07/2024  
 Date de réception préfecture : 10/07/2024

# PIROU

## Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2023 : **426**

**354** installations, soit **83 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



**8** projets de conception en 2023  
**7** réalisations de travaux en 2023

**7** pénalités financières pour refus de contrôle 2023

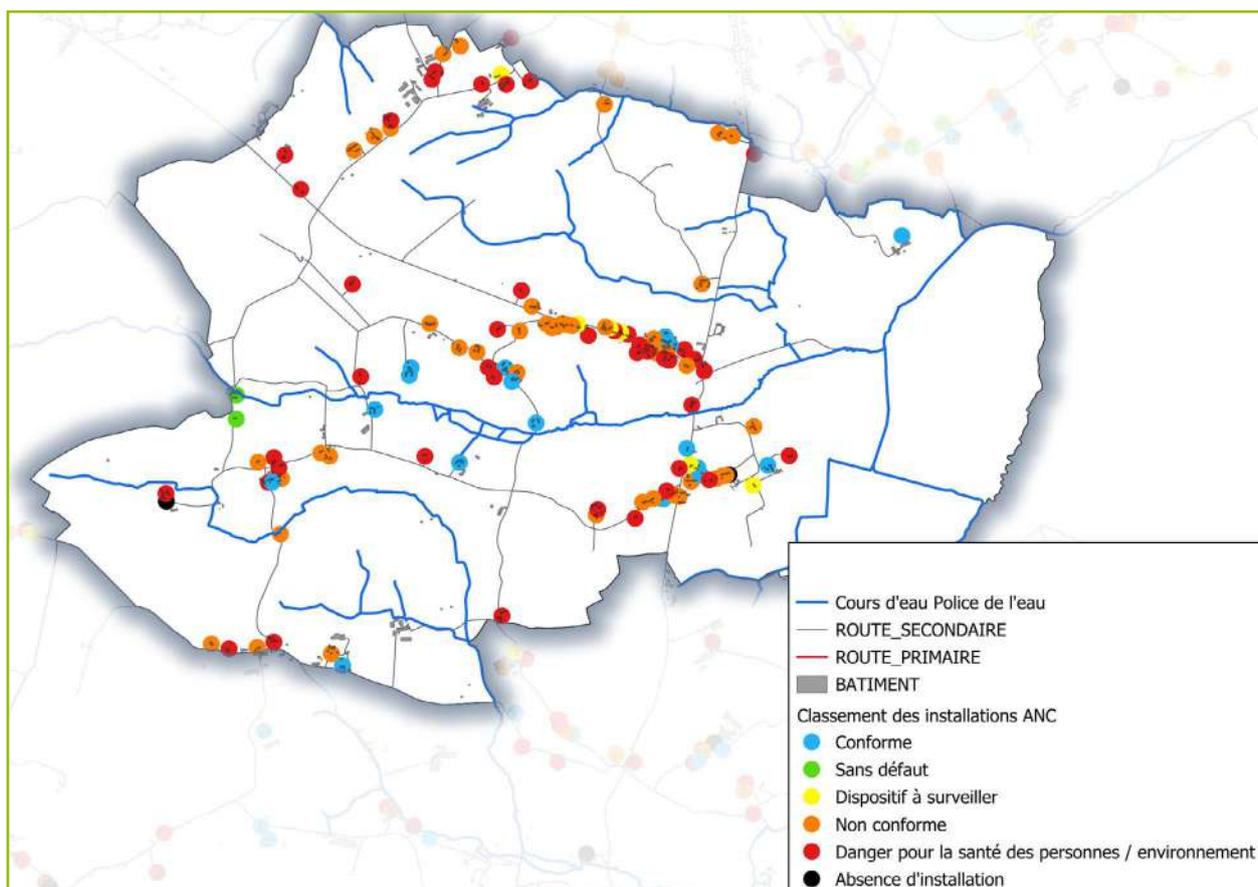
Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024

# LE PLESSIS-LASTELLE

## Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2023 : **151**

**115** installations, soit **76 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



3 projets de conception en 2023  
4 réalisations de travaux en 2023

3 pénalités financières pour refus de contrôle 2023

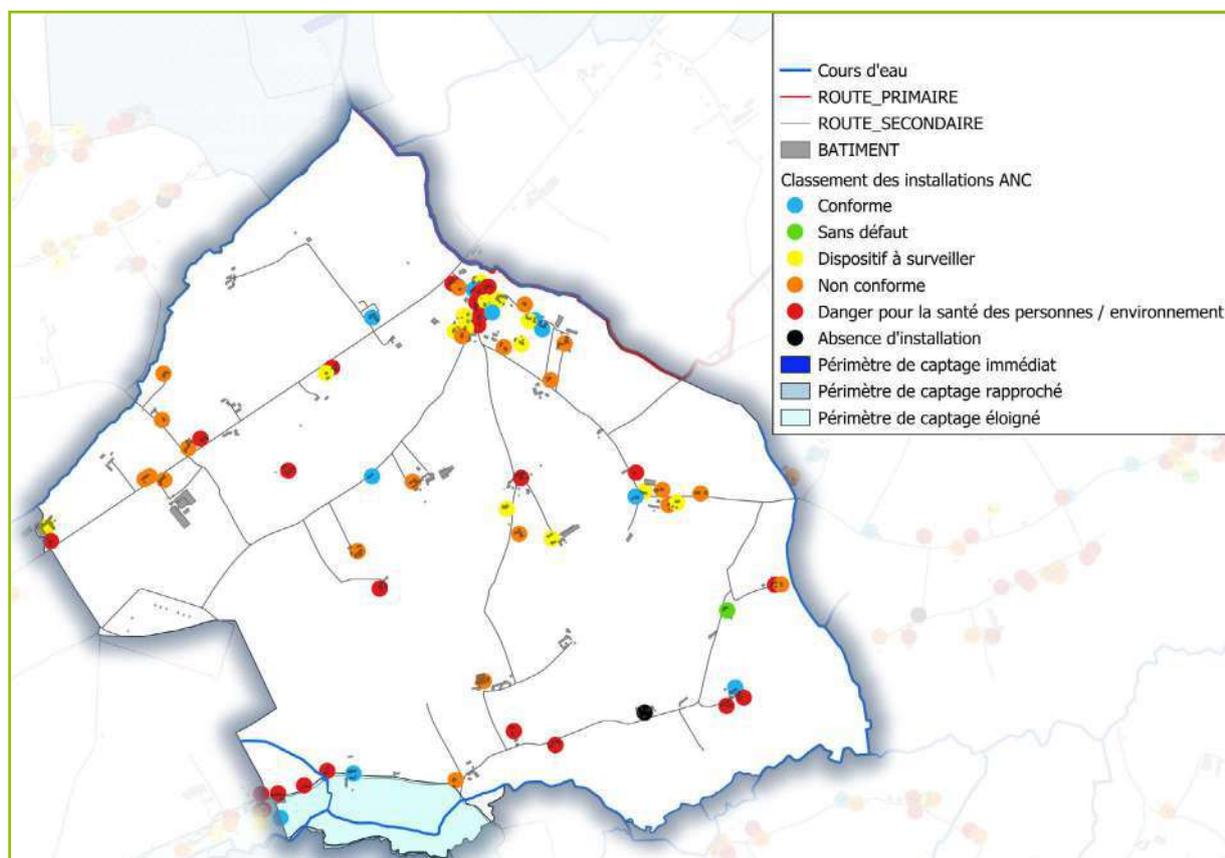
Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024

# RAIDS

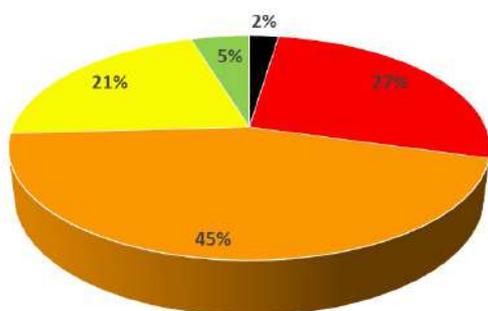
## Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2023 : **112**

**85** installations, soit **76 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



Etat des installations contrôlées



- Absence d'installation
- Danger pour la santé des personnes / risque environnemental avéré
- Non conforme
- A surveiller
- Sans défaut

**3** projets de conception en 2023  
**4** réalisations de travaux en 2023

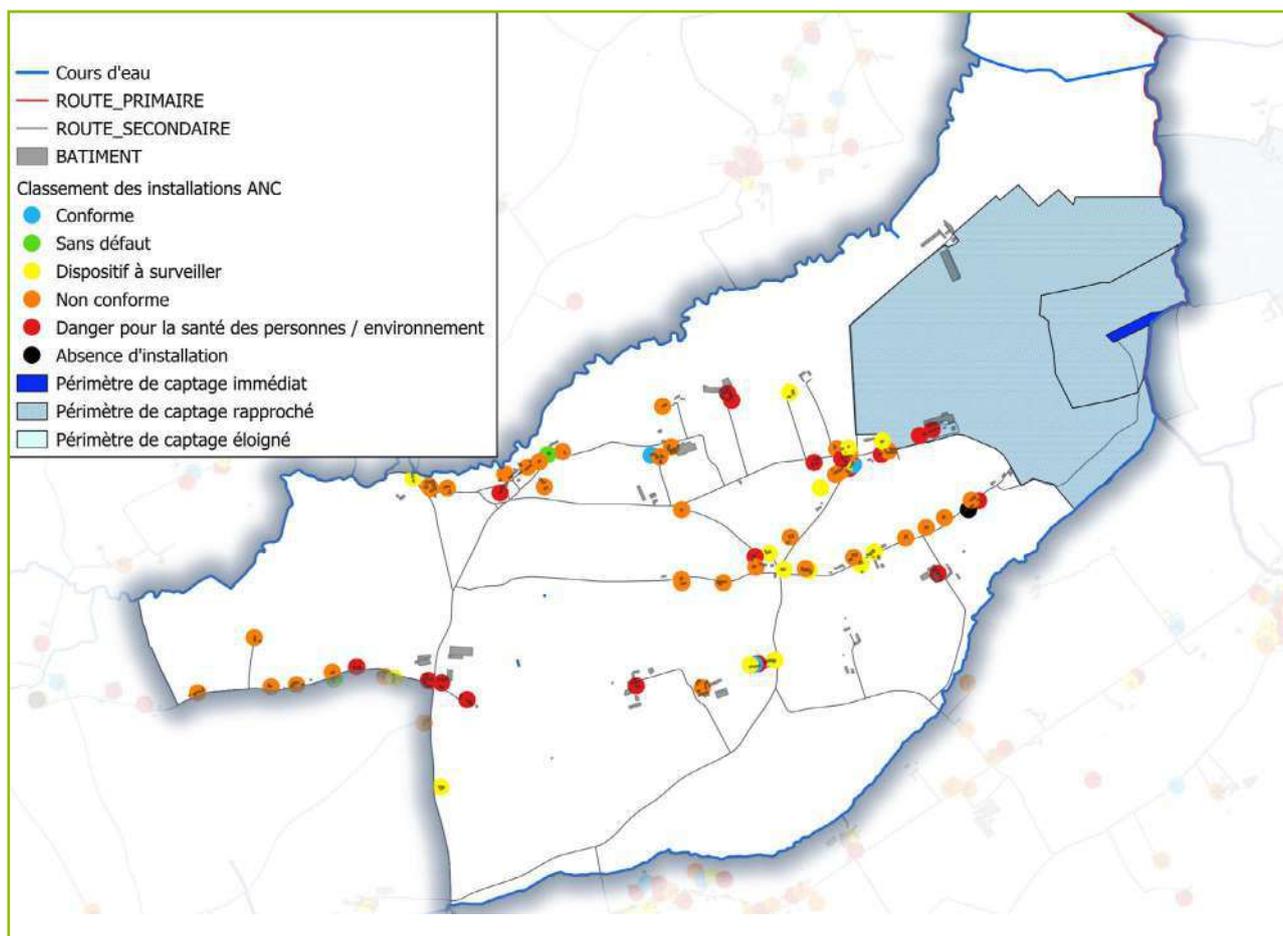
Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024

# SAINT-GERMAIN-SUR-SEVES

## Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2023 : 97

75 installations, soit 77 % des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



1 projet de conception en 2023  
1 réalisation de travaux en 2023

1 pénalité financière pour refus de contrôle 2023

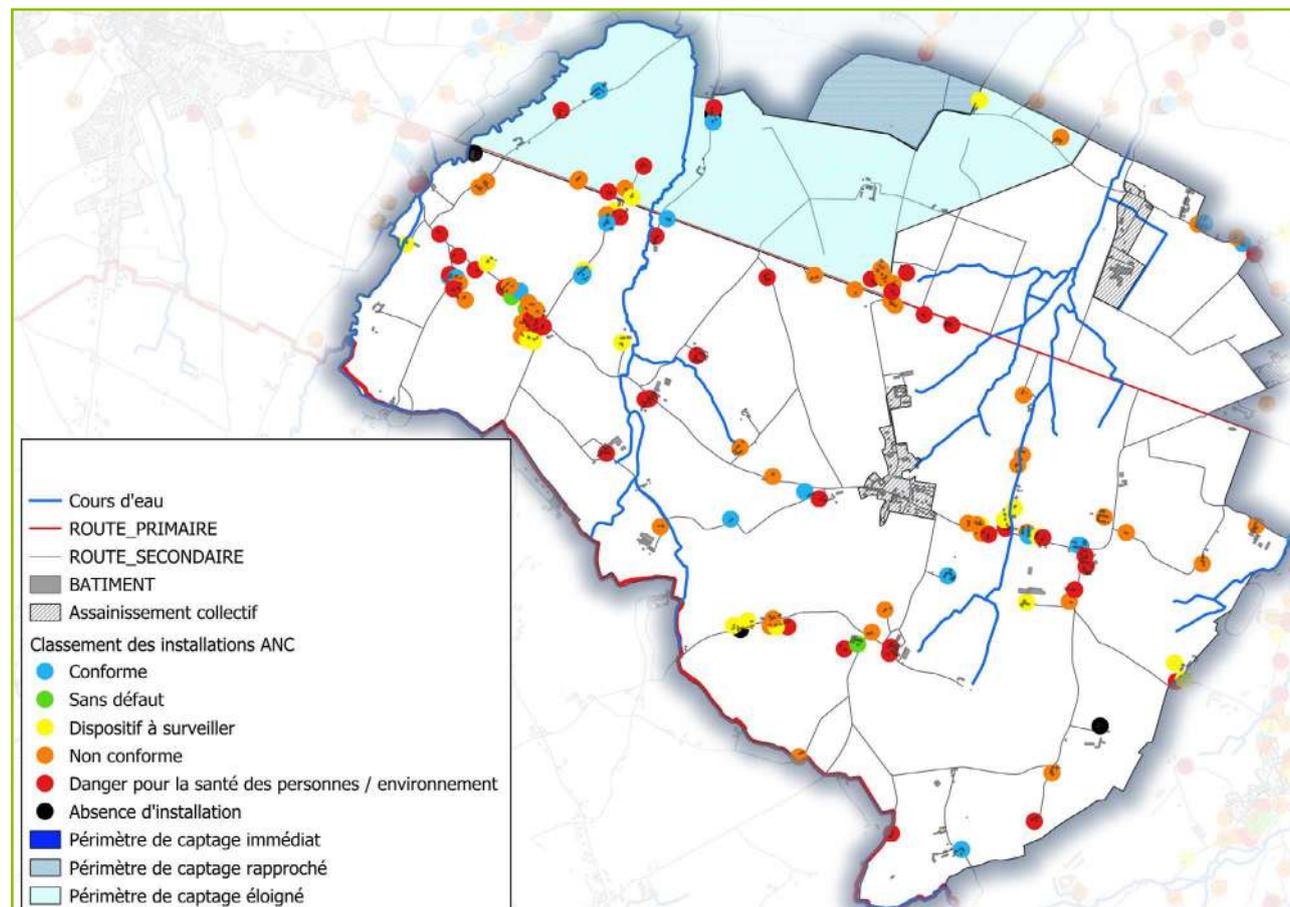
Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024

# SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY

## Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2023 : **188**

**133** installations, soit **71 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



**2** projets de conception en 2023  
**5** réalisations de travaux en 2023

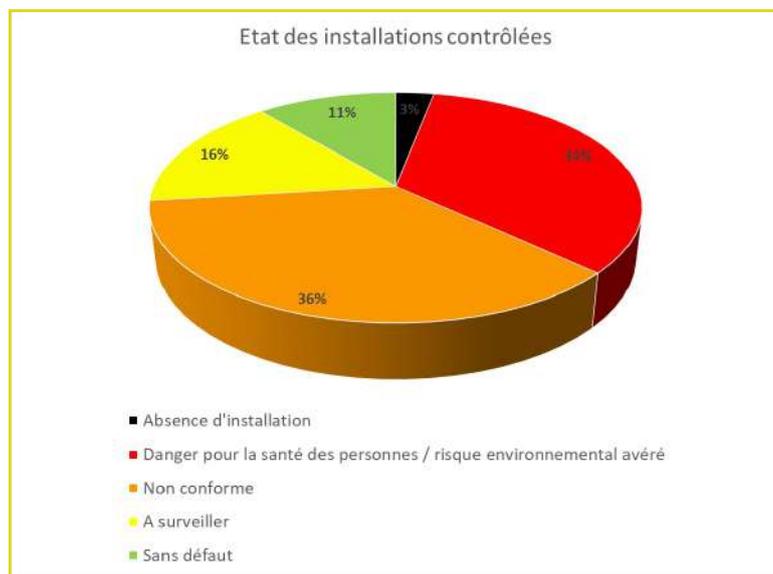
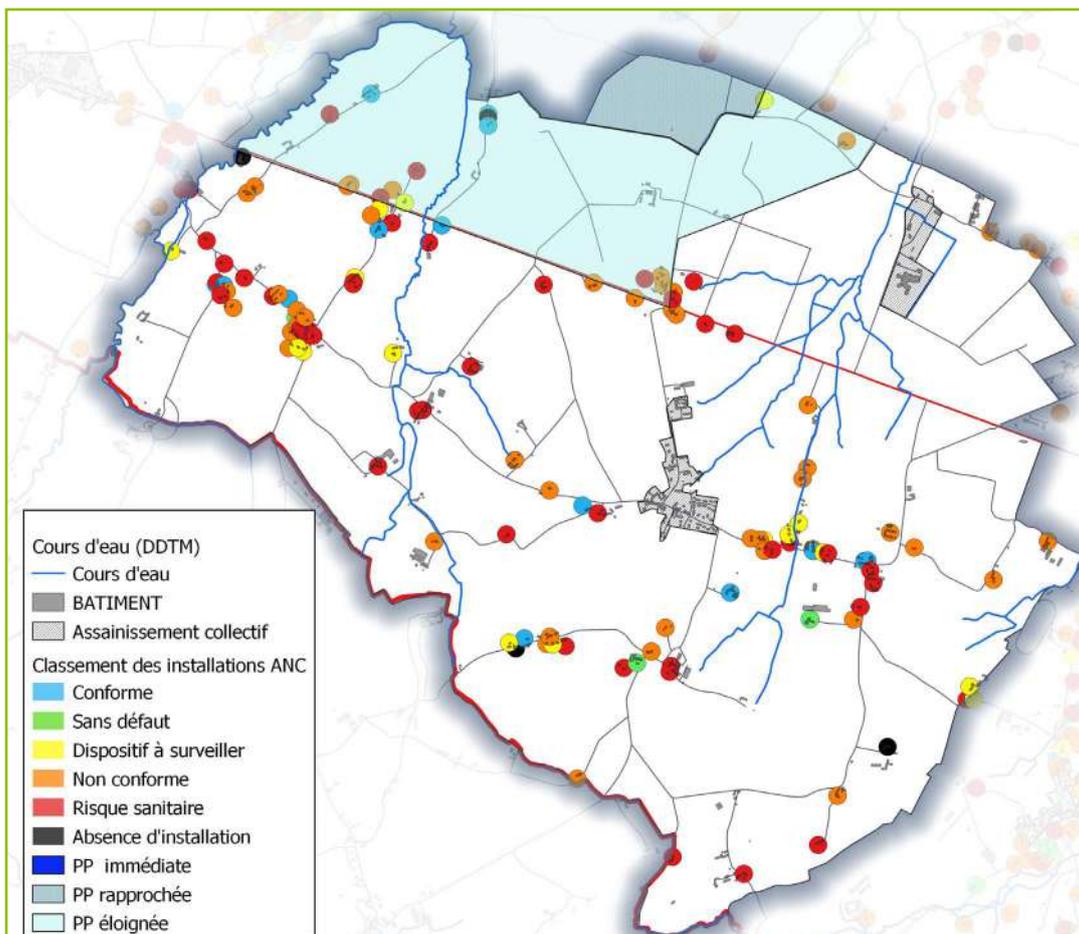
Accusé de réception en préfecture  
 050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
 Date de télétransmission : 10/07/2024  
 Date de réception préfecture : 10/07/2024

# SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT

## Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2023 : **192**

**100** installations, soit **52 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



**4** projets de conception en 2023  
**1** réalisation de travaux en 2023

**2** pénalités financières pour refus de contrôle 2023

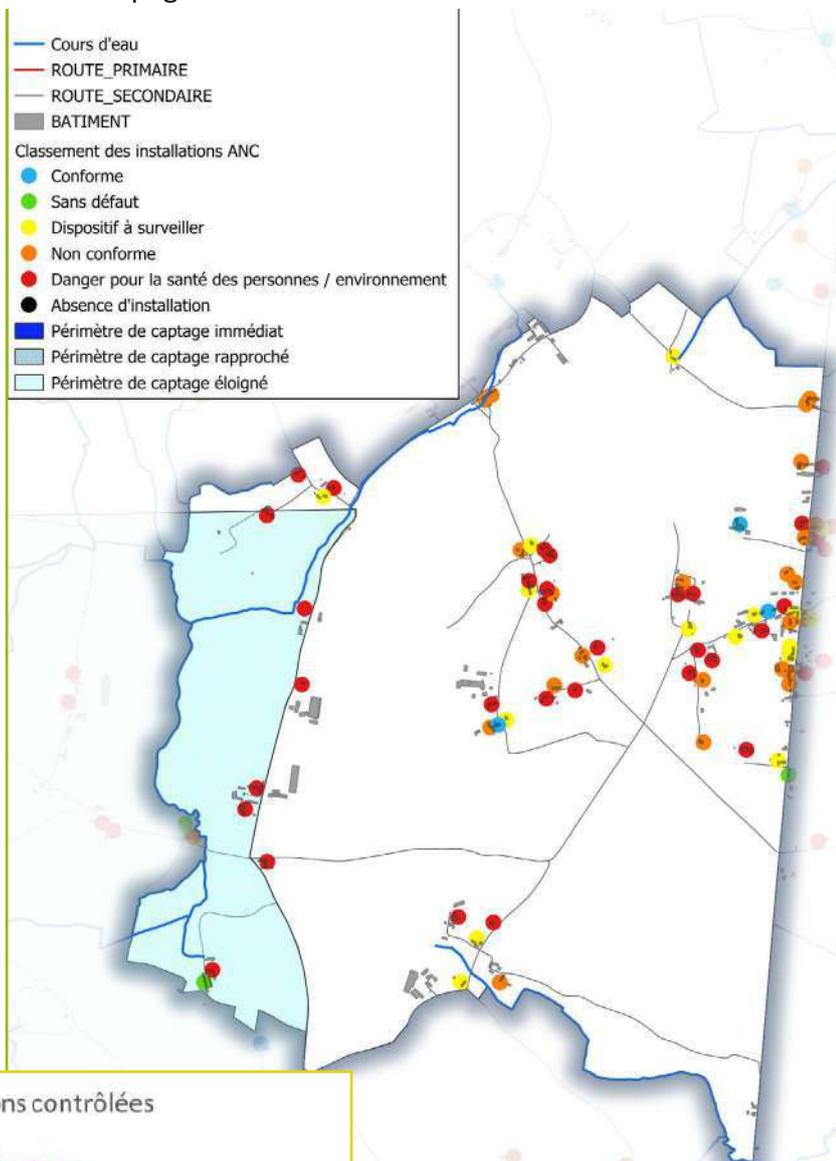
Accusé de réception en préfecture  
 050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
 Date de télétransmission : 10/07/2024  
 Date de réception préfecture : 10/07/2024

# SAINT-PATRICE-DE-CLAIDS

## Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2023 : **106**

**81** installations, soit **76 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



Pas de projet de conception en 2023  
 Pas de réalisation de travaux en 2023

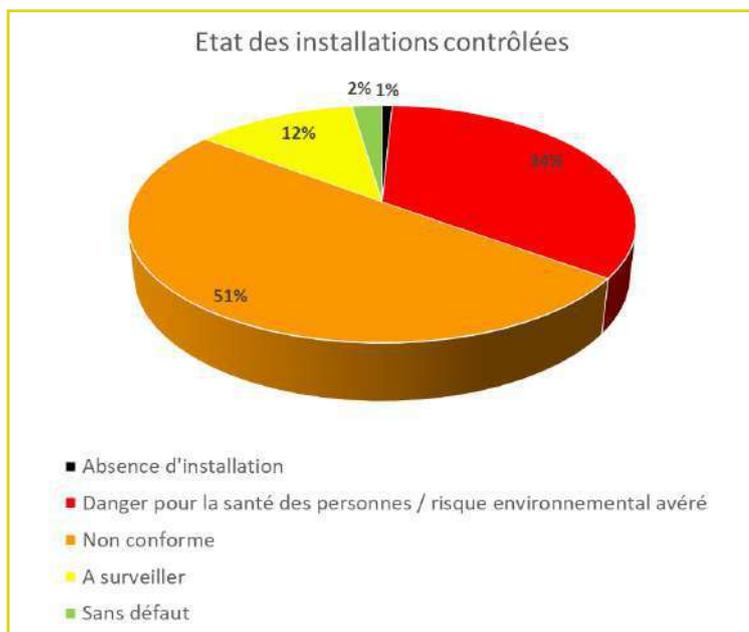
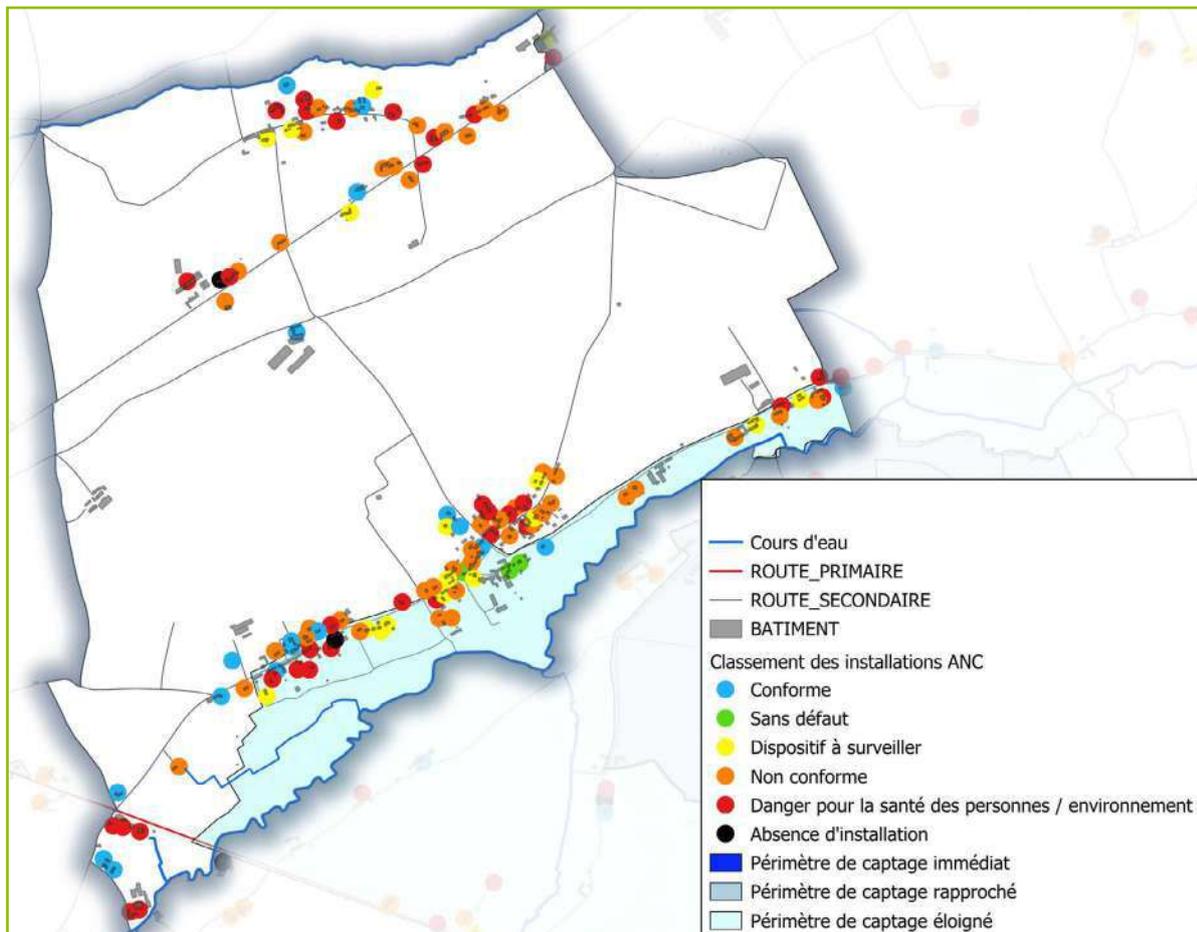
Accusé de réception en préfecture  
 050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
 Date de télétransmission : 10/07/2024  
 Date de réception préfecture : 10/07/2024

# SAINT-SEBASTIEN-DE-RAIDS

## Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2023 : **165**

**136** installations, soit **82 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



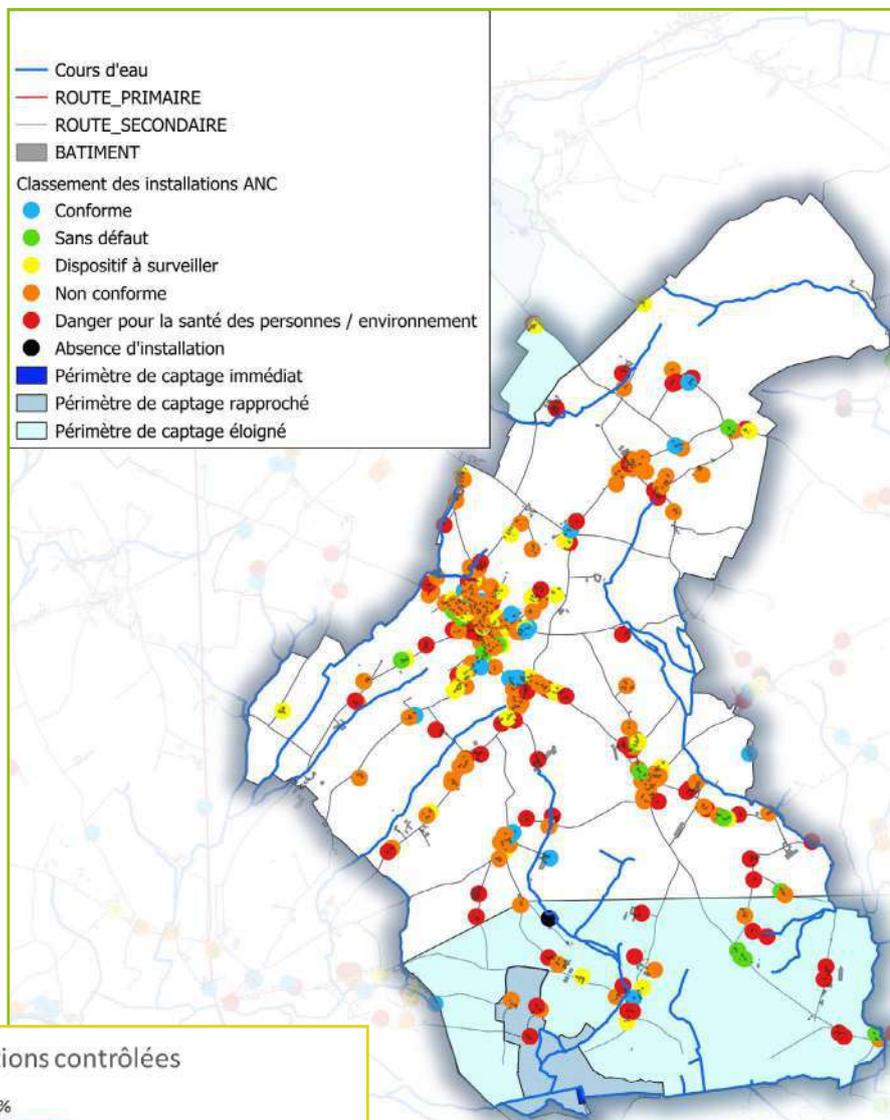
**7** projets de conception en 2023  
**6** réalisations de travaux en 2023

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024

## Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2023 : **405**

**309** installations, soit **76 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



**8** projets de conception en 2023  
**6** réalisations de travaux en 2023

**8** pénalités financières pour refus de contrôle 2023

Accusé de réception en préfecture  
 050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
 Date de télétransmission : 10/07/2024  
 Date de réception préfecture : 10/07/2024

Communauté de Communes



Communauté de Communes  
Côte Ouest Centre Manche

20 rue des Aubépines  
50250 LA HAYE

02 33 07 11 79  
contact@cocm.fr

   | [www.cocm.fr](http://www.cocm.fr)

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20240704-DEL20240704-088-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2024  
Date de réception préfecture : 10/07/2024